This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

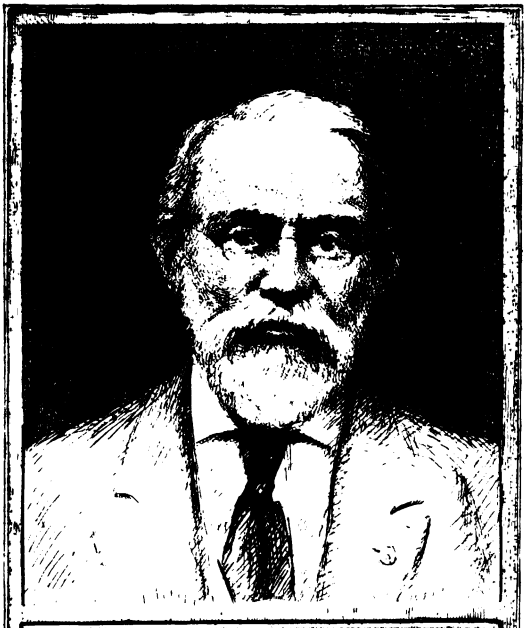

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

HC
611
.C86
A2

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DU COTENTIN

(ARCHÉOLOGIE, BELLES-LETTRES, SCIENCES & BEAUX-ARTS)

TOME HUITIÈME

A. P.

AVRANCHES
IMPRIMERIE ALFRED PERRIN, RUE DES FOSSÉS, 4 ET 6
1892

Deming
Wijhoff
5-6-27
13663

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DU COTENTIN

Bureau de la Société

Président.....	Mgr GERMAIN, Evêque de Coutances et Avranches.
Vice-Président.....	M. PIGEON, chanoine titulaire, Coutances.
Secrétaire.....	M. LETERRIER, avocat, Coutances.
Secrétaire-Adjoint.....	M. Léon LEMUET, Coutances.
Trésorier.....	M. ENAULT, propriétaire, Coutances.
Bibliothécaire-Archiviste	M. L'EQUILBEC, receveur principal des Contributions indirectes, Coutances.

Membres Adjoints au Bureau

M. LAIR, proviseur honoraire.....	Coutances.
M. DOMBREVAL, maire de Coutances.....	id.
M. MENARD, chanoine titulaire.....	id.

Membres de la Commission du Musée

M. Léon LEMUET, artiste.....	Coutances.
M. L'EQUILBEC, receveur principal.....	id.
M. TANQUERAY, artiste.....	Orval.

Membres Titulaires

MM.

ANGOT, propriétaire, ancien notaire.....	Coutances.
ADDE, curé.....	Linverville.
AUBRY, aumônier du Lycée.....	Coutances.

MM.

Binet, curé-doyen.....	Cerisy-la-Salle.
Blondel, propriétaire.....	Coutances.
Bouillon, chapelain des Augustines.....	Coutances.
Blaisot, élève de l'Ecole des Chartes....	Blainville.
Briant, curé de Biniville.....	Biniville.
Chevalier, avocat, conseiller général....	Coutances.
Dalain, chanoine.....	id.
De la Rue, notaire.....	id.
De Longueville, chanoine honoraire....	id.
De Mobec, propriétaire.....	id.
Du Parc, propriétaire.....	Avranches.
Desheules, architecte de la ville.....	Coutances.
Drouet, archiviste.....	Saint-Pierre-Eglise.
Duprey, Pierre, propriétaire.....	Cambernon.
Dubois, propriétaire, ancien conseiller de la Préfecture.....	Coutances.
Durel, vicaire-général.....	id.
Fleury, pro-secrétaire de l'Evêché.....	id.
Fleury, Jules.....	Rennes.
Hélaine, curé.....	Belval.
Jambin, propriétaire.....	Agon.
James, vicaire à Sainte-Mère-Eglise.....	Sainte-Mère-Eglise.
Joubin, chanoine titulaire.....	Coutances.
Joubin, curé.....	Savigny.
Laisney, chanoine titulaire.....	Coutances.
Laisney, chanoine honoraire, secrétaire particulier de Monseigneur.....	id.
Lebourgeois, vicaire de Saint-Nicolas....	id.
Lebedel, curé de Saint-Saturnin.....	Avranches.
Lechevalier, propriétaire à Coutances...	id.
Lecardonnel, curé.....	Mesnil-Rault.
Legoux, vicaire-général.....	Coutances.
Lemains, Archiprêtre, curé-doyen de St-Gervais.....	Avranches.
Lemasson, curé-doyen.....	Montmartin.
Lemonnier, supérieur du Collège et Petit-Séminaire.....	Saint-Lo.

MM.

Lerendu, propriétaire à.....	Périers.
Leroy, curé-doyen de.....	St-Hilaire-du-Harcouët.
Letot, curé de.....	Pont-Hébert.
Levon, horloger.....	Coutances.
Marie, aumônier du Bon-Sauveur.....	Saint-Lo.
Mauduit, chanoine titulaire, secrétaire-général.....	Coutances.
Montaigne, curé.....	Régnéville.
Michel de Monthuchon, propriétaire....	Monthuchon.
Mustel, chanoine honoraire, directeur de la *Revue Catholique*.....	Avranches.
Néel, aumônier de marine en retraite, au	Vast.
Poret, maire.....	Denneville.
Poulain, chapelain du Sacré-Cœur.....	Coutances.
Prévallée, propriétaire.....	id.
Richer, chanoine honoraire, chapelain du Carmel.....	Avranches.
Rosselin, vicaire de.....	Brecey.
Robine, vicaire.....	Coutances.
Sanson, chanoine honoraire, pro-secrétaire.....	id.
Salette, imprimeur.....	id.
Tollemer, Archiprêtre, curé-doyen de Saint-Pierre.....	id.
Tollemer, curé de Saint-Nicolas.....	id.
Turgot, chanoine, curé-doyen de Notre-Dame de.....	Granville.
Varin de la Brunelière, à.....	N.-Dame-de-Cenilly.
Vasseur, vicaire à.....	Domjean.
Vautier, supérieur des Missionnaires de Notre-Dame-sur-Vire.....	Troisgots.
Viel, curé de.....	Colomby.

Membres Correspondants

MM.

Bouet, artiste.....	Caen.
Briens, député de la Manche.....	Cérences.

MM.

CANIVET, artiste	Chambois (Orne).
CALIGNY (DE)	Paris.
CLOUET, professeur au Lycée	Saint-Brieuc.
DANIEL, capitaine de frégate	Brest.
DELISLE, membre de l'Institut, directeur de la Bibliothèque nationale	Paris.
DESMOTTES, professeur agrégé au Lycée	Bordeaux.
DOLBET, archiviste du département de la Manche	Saint-Lo.
DUMESNIL, inspecteur-général	Paris.
DUPONT, conseiller à la Cour d'appel	Caen.
DURIER, Charles, chef de bureau au Ministère de la justice	Paris.
DURIER, Emile, avocat à la Cour d'appel	id.
FAURE-BEAULIEU, ancien conseiller de la Cour d'appel	Neuilly-sur-Seine.
FEUARDENT, numismate	Paris.
FIERVILLE, censeur au Lycée Charlemagne.	id.
GUILLOUARD, professeur de la Faculté de droit	Caen.
LAVOIX, procureur de la République	Montluçon.
LEROY, juge d'instruction	Pont-l'Evêque.
LETELLIER, propriétaire	Caen.
LEVÉ, vice-président du Tribunal	Avesnes (Nord).
LOISEL, président du Tribunal	Mayenne.
LUCE, Siméon, membre de l'Institut, directeur des Archives nationales	Paris
MEUNIER, Stanislas, directeur du Muséum d'histoire naturelle (section de zoologie)	id.
ONFROY, antiquaire	Lisieux.
PIGEON, Victor, ancien Receveur à Mortain	Genêts.
PRILLEUX	Paris.
REFFUVEILLE, contrôleur des douanes	Le Havre.
RENAULT, ancien conseiller de la Cour d'appel	Caen.
SAUVAGE, ancien juge de paix	Paris.

MM.

TOSTIN, ingénieur des chemins de fer.... Paris.
TRAVERS, Emile, ancien conseiller de Préfecture..... Caen.
VIBERT, avocat à la Cour d'appel..... Paris.

Sociétés Correspondantes

Algérie.....	Académie d'Hippone.
Calvados.....	Société des Beaux-Arts de Caen. — Société des Antiquaires de Normandie.
Drôme.....	Société d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Digne, Grenoble, et à Romans (M. U. LECHEVALIER, président).
Jersey.....	Société Jersiaise pour l'étude de l'histoire et de la langue du pays.
Guernesey.....	Société d'Histoire et d'Archéologie.
Manche.....	Société d'Archéologie d'Avranches.
	Sociétés d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire naturelle de Saint-Lo.
	Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de Valognes.
Seine.....	Société d'Anthropologie, à Paris.
Sarthe.....	Revue historique et Archéologique du Maine, au Mans.
Finistère.....	Société Académique de Brest.
Ille-et-Vilaine.....	Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.
Etats-Unis d'Amérique.	The Smithsonian Institution, à Washington.
Orne.....	Société Archéologique de l'Orne, à Alençon.
Alsace.....	Société Belfortaine d'émulation, à Belfort.
Canada.....	Revue scientifique et littéraire d'Ottava.

SAINT LO

Notions préliminaires et critiques.

Saint Lo est le saint le plus vénéré du diocèse de Coutances, dont il est le second patron. Son office est très solennel et se célèbre le 21 septembre avec octave. Ce pontife fut en effet un des plus illustres de son siècle. Il est cité dans les *Vies de plusieurs Saints*, qui furent ses contemporains, dans l'*Histoire Ecclésiastique* et dans différents actes du Moyen-Age. Ainsi, deux sources s'offrent à l'historien pour recomposer cette grande figure de l'évêque de Coutances : des faits généraux et des actes particuliers.

I° Comme les personnages importants laissent toujours après eux des traces de leur passage, l'histoire générale a recueilli un grand nombre de faits sur saint Lo. Peu de temps après sa consécration épiscopale, qu'on place environ vers l'an 525, saint Lo alla à Angers visiter l'évêque de cette ville, et s'y rencontra avec saint Melaine, évêque de Rennes, saint Victeur, évêque du Mans, et saint Marsus, évêque de Nantes (1). Quant, en 530, saint Melaine vint à mourir, saint Lo se rendit à Rennes pour assister à son inhumation, où il retrouva de nouveau saint Victeur et saint Marsus (2).

Vient ensuite l'époque des grandes assemblées ecclésiastiques d'Orléans ; saint Lo se rendit au deuxième concile tenu dans cette ville. On traita différents points de discipline et on rédigea vingt-et-un règlements ou canons. Dans le cinquième, on enjoint aux évêques de se trouver aux obsèques de leurs confrères. La signature de saint Lo porte : *Lauto episcopus Constantiensis subscripsi* (3). Au

(1) *Vita sancti Melanii.* — *Acta sanctorum, 6 januarii ; Gallia Christiana,* T. XI ; *Histoire Gallicane,* T. III ; Trigan, *Histoire Ecclésiastique de Normandie,* T. I.

(2) *Vita sancti Melanii, apud Boll. 6 januarii.* Le Cointe, *Annal. Francorum ad an. 530.*

(3) *Sacrorum conciliorum Antiqua et Nova collectio,* T. VIII et IX. — *Gallia Christiana,* T. XI.

troisième concile, tenu en 528 et présidé par saint Loup, archevêque de Lyon, saint Lo s'y trouva avec saint Aubin, d'Angers, et Flavien, archevêque de Rouen. On fit trente-trois canons, dont le sixième défend d'ordonner un diacre avant 25 ans, et un prêtre avant 30 ans. La subscription de saint Lo est ainsi conçue : *Lauto episcopus ecclesiæ Constantiensis subscripsi* (1).

En 541 eut lieu le quatrième concile d'Orléans, composé de 38 évêques et les députés de onze pontifes absents. Saint Lo fut représenté par saint Scubilion, moine de Sessiac, qui souscrivit ainsi : *Escupilio presbyter missus Lautone episcopo civitatis Constantinæ consensi et subscripsi* (2). Le roi Childebert fit assembler le cinquième concile d'Orléans, en 549. On y compta 50 évêques et 21 députés venus de toutes les provinces des Gaules. Saint Lo s'y rendit de nouveau et signa en ces termes les vingt-quatre canons qui furent rédigés : *Lauto in Christi nomine episcopus ecclesiæ Constantinæ vel Brioverensis* (3).

Vers 558, quand saint Marcouf, abbé de Nanteuil, fut atteint d'une maladie qui devait le conduire au tombeau, saint Lo alla le visiter et l'inhuma près de son ancien ami Cariulphe qui reposait déjà dans la paix du Seigneur (4). Saint Lo rendit le même service au vénérable évêque d'Avranches, saint Pair, ancien abbé de Sessiac. Il vint le consoler dans sa ville épiscopale, et conduisit ensuite son corps dans l'église de son ancien monastère, où il reposa près de saint Scubilion (5).

Un acte du cartulaire de l'abbaye de Saint-Lo nous apprend que le saint évêque de Coutances fut inhumé dans l'église de Sainte-

---

(1) *Sacrorum conciliorum Antiqua et Nova collectio*, T. VIII et IX. — *Gallia Christiana*, T. XI.

(2) *Sacrorum conciliorum collectio*. Tom. VIII et IX.

(3) *Ibidem*.

(4) « *Beatissimus itaque Lauto episcopus qui his diebus illo advenerat, accersitis suæ parochiæ presbyteris et omnibus cleris reliqui ordinis, cum omni reverentia reposuit corpus sanctissimi viri juxta Cariulphum collegam suum qui jam utebatur quiete dulcissimæ pacis, expectans adventum Nostri Redemptoris.* » *Apud Boll. 1ª Vita.* — Dans la seconde vie du même saint, on lit : « *Invalescente denique langore vicinium sui exitus terminum præsignante, fratres undique multaque populorum ex vicinis locis turba, inter quos etiam venerabilis urbis Constantiæ præsul Lauto, visitandi studio ad eum accurrit.* » *Apud Boll.*

(5) Voir la *Vie de saint Pair*, par Fortunat, dernier §.

Croix. Au XVI[e] siècle on y montrait son tombeau et les pèlerins le visitaient encore bien longtemps après l'enlèvement des reliques (1).

Hilaire de Morel, dans *Le Triomphe de l'Eglise cathédrale de Coutances*, dit que saint Lo « estoit natif de la paroisse de Courcy, demie lieue près de Coustances (2). » Rouault ajoute : « Le lieu de sa naissance était un château situé dans la paroisse de Courcy, près de Coutances (3). » Mais ces assertions sont sans preuves. Courcy fut, en effet, une des propriétés de saint Lo et comme ce saint,

---

(1) « Comme frère Jean Hervieu, prieur claustral de l'abbaye de Saint-Lo et prieur curé de la Roelle en Gyhebert, meu de devotion eust en cy devant grand desir et volonté fonder un obit d'une messe à notte en l'honneur de la benoiste Trinité de Paradis et à la fin d'icelle chanter ung respons des trespassez, *de profondis* et oraisons avecques aspersion d'eau benyste aux assistens, en l'une des chapelles de de la dicte abbaye, nommée la chapelle de la Trinité ou Conception Nostre-Dame, estante à l'entrée de l'église dicelle abbaye par devers le cymetière du dit lieu, chascun dymence de l'an, à l'yssue des matines et avant les messes matutinales des charitez des églises du dit Saint-Lo, pour prier Dieu pour luy et ses amis tant vivants que trespassez et à ses fins faire clore et utensiller la dicte chapelle *et rellever le tombeau Mons[r] Saint Lo contigu et joignant la dicte chapelle bien et deuement* aussy icelle chapelle entretenir à l'advenir en bonne réparation, quérir une cloche et la faire mettre à la tour de la dicte abbaye pour sonner le dit obit et autres services qui seront dictz et celebrez en icelle chapelle. » Cet acte est du 24 juin 1591, et pour ces prières le frère Hervieu fait une rente de 25 écus à 60 sous l'écu. (*Cartul. de Saint-Lo*, pag. 189 et 190).

Dans la *Semaine Religieuse* du diocèse de Coutances et Avranches, année 1864, pag. 127, M. Gilbert, dans une courte notice sur saint Lo, ajoute : « On montrait au XVI[e] siècle son tombeau dans l'ancienne abbaye de Saint-Lo, aujourd'hui l'église Sainte-Croix, qui vient d'être agrandie et restaurée si heureusement, dans la chapelle dédiée à la sainte Trinité et à la Conception N.-D., près de l'emplacement occupé par la sacristie actuelle. Espérons que l'on verra bientôt une inscription commémorative indiquant la place de cette glorieuse sépulture. »

(2) *Triomphe de l'Eglise de Coutances ou Relation véritable des cérémonies* observées par les habitants de la ville de Coustances, à l'entrée solennelle de Mgr LL. et RR. Evêque Claude d'Auvry, le dimanche 15 septembre 1641, page 58.

(3) *La vie des Evêques de Coutances*, par Rouault, curé de Saint-Pair, page 75. — M. Renault, dans la *Revue monumentale et historique de Coutances*, à l'article *Courcy*, dit encore : « C'est à Courcy que naquit Laut ou Lo, *Lotonus* ou *Laudus*. » Il cite la fontaine de saint Lo et un clos qui porte aussi le nom du saint et, près de ce clos, le Vieux-Manoir où, suivant la tradition, se trouvait le château de Saint-Lo (page 33). — Courcy faisait partie de la baronnie de Saint-Lo et, au XI[e] siècle, les dîmes de la paroisse appartenaient à l'abbaye de Sainte-Croix de Saint-Lo. C'était aussi une des propriétés du chapitre de la cathédrale et le seigneur de Courcy nommait à la cure. — Le bréviaire de Mgr de Brienne, en 1715, dit que saint Lo naquit en Basse-Normandie, près de Coutances. « *In inferiori Neustria prope Constantias nobilibus et christianis parentibus sub Childeberto primo Francorum rege natus.* » Le bréviaire de Mgr de Matignon, en 1741, ne paraît nullement convaincu de la naissance de saint Lo près de Coutances et, sans indiquer le lieu

d'après sa vie, vint à Coutançes assister aux obsèques de saint Possesseur, on aura trouvé plus raisonnable de le faire naître à Courcy qu'à Saint-Lo ou l'ancien Briovère qui dépendait alors du diocèse de Bayeux. Mais comme les domaines du jeune Lo s'étendaient dans les deux diocèses et plus spécialement dans celui de Coutances, sa présence à l'inhumation de saint Possesseur n'a rien qui étonne. Saint Lo est un leude franc, un riche propriétaire du pays qui vient honorer de sa présence les funérailles de son pontife. L'affection de saint Lo pour Briovère, dont il prend le titre comme pontife, *Episcopus Brioverensis,* ses visites assidues dans cette localité et le choix qu'il en fait pour y reposer un jour, semble bien indiquer que c'est à Briovère qu'il faut chercher son berceau. Au sommet du rocher qui domine la cité de saint Lo, sur les bords de la Vire, la tradition place un *castrum*, connu sous le nom de Briovère. Là habitait un puissant seigneur qui fut le père du futur pontife. Il jouissait de nombreuses propriétés situées des deux côtés de la Vire. Sur la rive droite, dépendant du diocèse de Bayeux, il possédait les terres formant aujourd'hui la paroisse de Saint-Lo, de Sainte-Croix, de Saint-Thomas, de Montcoq, de Baudre et de Mesnil-Rousselin ; sur la rive gauche, dans le diocèse de Coutances, les fiefs représentant actuellement les communes de Courcy (1), de Trelly, de Canisy, de Saint-Gilles, de la Mancellière, avec toute la terre de la Motte, en Saint-Ebremond, où s'éleva plus tard un nouveau *castrum* avec un fossé historique qui donna son nom à quatre paroisses voisines. Devenu évêque de Coutances, saint Lo, fils du seigneur de Briovère, légua toutes ces propriétés à l'église dont il était le pasteur (2).

---

natal du saint, il supprime ce qui se lisait jadis dans le bréviaire de Mgr de Brienne. — La fontaine de saint Lo, à Courcy, indique un pèlerinage au patron de la paroisse qui est saint Lo, et le clos du même nom, une propriété donnée à saint Lo de Courcy. Le manoir est probablement celui du seigneur.

(1) L'imagination populaire s'est exercée sur la jeunesse de saint Lo ; elle a composé une légende qui ne fait pas du saint un grand seigneur, mais un homme inspiré et en rapport avec Rome : « Un jour que saint Lo labourait les champs » avec son père, l'heure de la réfection arriva et il annonça qu'il était temps d'aller » dîner. Le père affirma qu'il n'était pas encore midi. Le fils répondit qu'il entendait sonner cette heure par les cloches de Rome. Le père se mit à sourire. » Mettez votre pied sur le mien, dit saint Lo, et comme moi vous entendrez. Le » père obéit, il entendit et fut convaincu. » (Légende de Courcy).

(2) Toustain de Billy, *Histoire des Evêques de Coutances,* T. I, Article Saint-Lo. — Trigan, *Histoire Ecclésiastique de Normandie,* T. I.

Ces propriétés formèrent ensuite la baronnie de Saint-Lo, dont les évêques furent les chefs. Cette donation est citée, dès le XI[e] siècle, comme très ancienne et remontant à saint Lo (1). Cependant, comme cette seigneurie s'étendait en partie sur le diocèse de Bayeux, et en particulier le *castrum* de Briovère, saint Lo tint beaucoup à annexer tous ces biens au diocèse de Coutances. Il s'entendit pour cela avec l'évêque de Bayeux auquel il céda, dans le Cotentin, trois petites enclaves comprenant les paroisses de Lieusaint, de Neuville-au-Plain, de Sainte-Mère-Eglise, de Chef-du-Pont et de Vierville, dans le Pénème (2). Ces paroisses firent partie de l'archidiaconé des Vés et du doyenné de Trévières, dans le Bessin. On a cru que le voyage de saint Lo à Paris, près du roi Childebert, fut surtout entrepris pour confirmer cet échange fait entre les deux évêques (3). Quant au *castrum* de Briovère, les successeurs de saint Lo en furent en possession immédiate, et ils s'y retirèrent souvent comme dans une propriété qui leur était chère. Dès le VII[e] siècle ce *castrum* changea son nom de Briovère en celui de Saint-Lo, parce que là était le tombeau du saint et qu'on y venait en pèlerinage : *Nunc vero propter sancti Laudi corpus etiam ibi sepultum Sanctus Laudus dicitur* (4).

Au IX[e] siècle (5), c'est à St-Lo que se retira l'évêque Liste, croyant échapper à la fureur des Normands, parce qu'alors cette ville passait pour imprenable. Malheureusement l'aqueduc ayant été coupé par

---

(1) « *Quæ anteriore tempore fuerunt facta priore denotantur ordine, quorum nomina hæc sunt : Parochia Sancti Laudi super Viriam fluvium integra cum omni exitu ad eam pertinente.* » (Charte de Guillaume le Conquérant).

(2) Toustain de Billy. — Trigan.

(3) Robert Cenalis, évêque d'Avranches, *Hierarchia Neustriæ*. — M. Gilbert, *Notice sur Saint-Lo* (*Semaine Religieuse*, année 1864).

(4) *Apud opera Roberti Goullet.* ouvrage in-folio, de 1512, comprenant les œuvres de l'historien Joseph, *Aimoin, Luitprand* et un *Compendium de sex etatibus seculi orbis*, qui est une géographie où la ville de Saint-Lo est particulièrement citée.

(5) [*Normanni*] *reversi a Parisiis relictâ Sequanâ per mare navale iter, atque pedrestre et equestre agentes, in territorio Constantiæ civitatis circa castrum Sancti Laudi sedem sibi faciunt, ipsumque castrum impugnare non cessant anno Domini DCCCLXXXIX, et anno Domini DCCCXC Laudi castrum, interfectis habitatoribus, funditùs terræ coæquatum.* (*Gesta normanorum antè Roll., apud Duch.*, p. 6. — *Quoddam Castellum in Constantiensi territorio quod ad S. Lod dicebatur obsident et accessum ad fontem aquæ ex toto prohibentes, oppidanis siti arescentibus fit deditio, ex pacto ut vitâ tantum illis concessâ, cætera tollerent, illis a munitione progressis, fidem et promissa prophanant data, omnesque absque respectu jugulant inter quos Episcopum Constantiensem.* (*Regino chron. ad anno 890*).

les barbares, la garnison, obligée de se rendre, fut massacrée par les assiégeants. Tels sont les faits fournis par l'*Histoire générale sur Saint-Lo et la baronnie de Briovère* (1).

IIº Les actes particuliers de la vie de saint Lo se trouvent dans différents manuscrits qui nous ont été conservés. Le plus ancien remonte à la première moitié du XIe siècle et se trouve à la Bibliothèque nationale sous le Nº 5283. Il avait d'abord appartenu à la bibliothèque de Colbert, qui fut un des plus intelligents collectionneurs de son temps. Ce manuscrit, qui venait de saint Lo de Rouen, remontait à l'époque des chanoines de Coutances qui habitaient alors la ville métropolitaine. Il en existe un autre du XIIe ou du commencement du XIIIe siècle, à la bibliothèque de Rouen, et venu de l'abbaye de Jumièges. Le fond est identique au premier, mais le style est différent. Il fait partie d'une collection de *Vies de Saints* qu'on lisait dans le monastère. L'auteur a résumé la vie primitive, et sa rédaction fut reproduite dans les bréviaires coutançais, de 1499 et de 1612. Les Bollandistes possèdent encore 4 exemplaires de la vie de saint Lo ; les deux premiers ont été copiés sur ceux de l'abbaye de Saint-Lo, manuscrits qu'on ne possède plus ; le troisième leur fut envoyé de Rouen en 1633, et le quatrième est un résumé fait, en 1610, par le Père Rosweyd, d'après les anciens bréviaires de Coutances et de Rouen. Mais aucun de ces documents n'a été publié ; les Pères, dans leurs *Acta Sanctorum*, T. VI, au 22 septembre, se sont contentés de faire un petit abrégé de la vie, en relevant ce qui leur a paru douteux ou fabuleux.

La vie se résume ainsi : A la mort de saint Possesseur, évêque de Coutances, le clergé et le peuple accoururent verser des prières et des larmes sur les restes mortels du saint pontife. Pendant la veillée nocturne, deux prêtres, cédant à la fatigue, s'endormirent. Dans leur sommeil chacun d'eux vit un vieillard vénérable, aux vêtements candides, qui leur fit connaître le nom et l'âge du nouveau pontife qu'ils devaient élire. C'était le jeune Lo, âgé seulement de douze ans. Ils déclarèrent au peuple et au clergé ce qui leur avait

---

(1) Briovère veut dire passage sur la Vire, *brio* ou *briva* signifiant en celtique passage, comme : *Brioserta, Brisserte,* pont sur la Sarthe ; *Brioledum, Briolan,* pont sur le Lay ; *Charobria, Chabris,* pont sur le Cher ; *Samarobriva, Amiens,* pont sur la Somme ; *Briva Isarae, Pontisara,* et plus tard *Pontoise,* pont sur l'Oise ; *Briva Curretia,* pont sur la Corèse, aujourd'hui Brive-la-Gaillarde, etc.

été révélé par le messager divin, et après les obsèques, clergé et peuple s'étant concertés, élurent, dans un pieux enthousiasme, le jeune Lo, évêque de Coutances.

Il fallait cependant le consentement du roi et du métropolitain, qui ne donnèrent leur approbation qu'après deux révélations angéliques. L'Archevêque Gildard consacra alors le jeune élu qui fut intronisé sur la chaire des pontifes. L'auteur après avoir exposé les vertus du jeune Lo, sa charité, sa douceur, sa sobriété, son amour de la prière, sa mortification, son ardeur pour l'étude, ses jeûnes et tout ce qui distingue un grand et un saint évêque, raconte ensuite deux miracles opérés par saint Lo. Le premier est en faveur d'une pauvre aveugle, qui était venue implorer son secours à la porte de la cathédrale, et à laquelle il rendit la vue. Le second eut lieu pendant le voyage du saint à Paris, alors qu'il allait visiter le roi Childebert. Ses compagnons avaient préparé le repas sous un arbre touffu. Le saint comprit que le démon les attendait là pour leur tendre un piège et les fit aussitôt abandonner cet endroit. A peine s'étaient-ils retirés que l'arbre, au lieu même où ils avaient dressé leur table, tomba avec fracas et les eût inévitablement écrasés. Peu d'années après la visite royale, saint Lo exhala son âme vers le ciel, le X des calendes d'octobre, après 46 ans de pontificat. Tel est le résumé de cette vie qui fut reproduite par les bréviaires jusqu'en 1612. Mais, à partir de cette époque, une critique plus sévère commença à révoquer en doute l'âge de douze ans donné à saint Lo lors de son élection. Le clergé lui-même regarda la tendre jeunesse de saint Lo comme un fait exagéré, et dans le bréviaire de 1663 Mgr Lesville retrancha, de la vie de saint Lo, le *duodennis* (1) des anciennes légendes. Mgr de Brienne, dans la nouvelle liturgie coutançaise de 1715, se contente de croire et d'affirmer qu'à l'époque de sa consécration il n'avait pas encore atteint l'âge prescrit par les SS. canons, *ætatem præficiendorum a sacris canonibus præscriptum nondum attigerat Laudus* (2). Les bréviaires qui suivirent, comme ceux de Mgr Gouyon de Matignon, en 1741 ; de Mgr de Talaru de Chalmazel, en 1769 ; de Mgr Dupont-Poursat, en 1830, et le propre actuel du bréviaire romain de Coutances, ont approuvé

(1) Bréviaire de Mgr de Lesville, *pars Automnal*, au 21 septembre.

(2) Bréviaire de Mgr de Brienne, au 21 septembre.

et reproduit les expressions du bréviaire de Mgr de Brienne. Saint Lo n'avait pas 12 ans, mais il n'était pas encore arrivé à l'âge de 30 ans. Aussi, dans le missel de 1729, de Mgr de Matignon, on représente le saint sous les traits d'un jeune évêque de 28 à 29 ans, rendant la vue à une aveugle, à une des portes de sa cathédrale (1).

Ces changements dans la légende de saint Lo ne furent pas admis par tous. Rouault, curé de Saint-Pair, dans son *Histoire des Evêques de Coutances*, suit encore les bréviaires de 1499 et de 1612. Toustain de Billy, au contraire, admet la réforme des bréviaires et s'exprime ainsi, au sujet des anciens actes de saint Lo :

« On me permettra, dit-il, de croire et de dire qu'il faut corriger ces actes et que l'âge de 12 ans en saint Lo, lors de son élection, est une erreur qui s'y est glissée par la faute des premiers copistes de ces actes qu'on a reçu mal à propos et sans y faire tout l'attention qu'on devait. Aussi n'a-t-on nulle autorité ni aucune preuve dont on puisse se servir pour appuyer un fait de cette importance et lequel, s'il était véritable, serait certainement l'unique. Il n'est pas croyable qu'un fait de cette nature eut pu être ignoré, ou qu'étant connu il ne se fût trouvé quelque écrivain qui en eût fait mention. Saint Remi fut sacré à 22 ans. On n'a pas manqué d'auteurs à nous en instruire. On précipita un peu l'ordination de Nectarius, de Tarasius, de saint Ambroise et de Photius. Ces faits sont-ils plus importants que ne le serait l'ordination d'un enfant de 12 ans ? Nous les savons de tous les historiens de ce temps-là, au lieu qu'il ne s'en trouve aucun pour nous instruire de celui de saint Lo.

» Rejetons donc comme une fable cette jeunesse extraordinaire dans un saint évêque et ne lui attribuons pas plus qu'à Notre-Seigneur Jésus-Christ, lequel, à l'âge de 12 ans, fut trouvé au milieu des docteurs, les écoutant et non pas les instruisant. Ces considérations et plusieurs autres semblables que je laisse exprès m'ont fait penser que cette erreur s'est glissée dans notre office par l'ignorance des premiers siècles qui ont suivi la venue des Normands. Peut-être que saint Lo n'avait que 22 ans lors de son ordination ; que cet âge étant exprimé dans les originaux en chiffres, il s'y est trouvé quelque altération ; qu'ainsi les copistes ont mis XII au lieu de XXII, et sans approfondir d'avantage la chose, on a été bien aise de

(1) Voir le Missel de Mgr de Matignon, imprimé à Coutances, chez Julien Fauvel, *Episcopatus typographum*, 1729, à la fête de Saint-Lo.

trouver du merveilleux jusque dans l'élévation d'un évêque dont la vie a été toute miraculeuse : on l'a cru, on l'a prêché, on l'a écrit, et cette opinion telle qu'elle soit est parvenue jusqu'à nous.

» Au reste, en disant que saint Lo fut ordonné à l'âge de 22 ans, on ne doit pas penser que je le croie ou en aie quelque preuve ; mais puisqu'on veut qu'il y ait du miracle, il y aurait plus d'apparence à ce dernier qu'au premier, et les répugnances du souverain et de l'archevêque, qui eurent besoin de révélation pour être levées, ne conviennent guère moins à l'un qu'à l'autre de ces âges (1). »

Trigan, dans son *Histoire ecclésiastique de Normandie*, examine le pour et le contre de cette question. « C'est une tradition, dit-il, à Coutances et qui de là, sans doute, a passé dans les différents lieux où les reliques et le culte du saint ont établi sa mémoire, qu'il fut fait évêque à 12 ans. On ignore la source de cette tradition, si elle n'est pas dans la vérité. Ce que l'on a des actes du saint, dont on ignore également le temps et l'auteur, et les légendes des anciens bréviaires, l'ont fait passer jusqu'à nos temps, et ceux mêmes qui, depuis un siècle, la contredisent (2), contribuent encore également à la faire passer aux races futures. Il est vrai qu'on n'ose plus maintenant la proposer pour être crue. Autrefois on la croyait avec simplicité et on se contentait d'admirer la merveille d'un évêque de 12 ans, âge plus qu'incompétent selon toutes les règles de l'Eglise, exemple unique dans les fastes, mais enfin c'était une merveille et cela passait à l'abri des révélations réitérées et des prodiges dont son histoire l'accompagne. Mais depuis qu'une critique plus éclairée ou plus sévère a reçu tant de traditions et tant d'écrits, aujourd'hui réputés comme fabuleux, l'âge de saint Lo a commencé à disparaître des bréviaires et nos écrivains les plus attachés n'en parlent plus qu'en se faisant honneur d'une critique toujours bien reçue contre un fait de cette nature et qui les met à couvert d'un reproche d'une simplicité trop crédule.

» La prétendue élection et consécration d'un évêque de 12 ans est, dit-on, la chose du monde la plus opposée à l'esprit de l'Eglise et à sa discipline, on pourrait même ajouter aux idées les plus communes d'un sage gouvernement. De plus, nul écrit authentique du temps

---

(1) Toustain de Billy, *Vies des Evêques de Coutances*, Tom. I. Article saint Lo.

(2) Les bréviaires de Mgrs de Lesville, de Brienne et de Matignon.

ou voisin du temps n'a fait mention d'une chose si fort éloignée de l'ordre commun. Comment croire qu'on eût pu se porter à enfreindre jusqu'à tel point les lois d'ailleurs les plus respectées et comment, si on l'avait fait, une singularité qui devait avoir fait autant de bruit n'aurait-elle trouvé place dans aucun écrit propre à à faire foi? C'est ce que j'ai trouvé que l'on oppose au jeune prélat de Coutances; y a-t-il là quelque chose de péremptoire? Il doit du moins être permis d'en peser la valeur et de ne point passer toute cette érudition sans la discuter.

» Premièrement, ceux qui tiendraient pour la vérité du fait, comme l'historien tout récent des évêques de Coutances (1), conviendraient sans difficulté qu'il fut contraire aux règles. L'ancien auteur des actes du saint le suppose lui-même et fait rouler là-dessus toutes les difficultés qu'essuya cette promotion. Mais les exemples mêmes qu'on allègue prouveront que nombre de fois on a passé par dessus les règles les plus sages et les plus communément observées, quand on y a vu de l'avantage pour l'Eglise ou qu'il a plu à Dieu d'éclairer lui-même ses volontés par des voies extraordinaires.

» On conviendra secondement que la preuve tirée du silence des écrivains du temps n'est pas sans quelque force, mais elle n'est toujours que négative et peut faillir. Saint Remi avait été fait évêque à 22 ans et l'on n'a pas manqué de l'écrire; donc, si saint Lo avait été fait évêque à 12 ans, on ne l'aurait pas moins écrit. La conclusion n'est pas dans les règles, du particulier au particulier on ne conclut pas. Cette conclusion même fut-elle plus régulière, ne suffirait pas; il faudrait ajouter qu'en cas qu'on l'eût écrit, la pièce qui l'aurait contenu serait également parvenue jusqu'à nous...

» Que l'on ait écrit dans son temps la vie de saint Lo et que cette vie ait péri par l'injure du temps, on le peut supposer aussi bien qu'il est vrai de saint Rémi. Ce n'est que par accident que la première vie de celui-ci se trouve suppléée par l'extrait de Fortunat, et ce hasard qui d'un fait ne conclut rien pour un autre, pouvait manquer à saint Rémi... On pourra répliquer que le cas de saint Lo a quelque chose de plus fort et de moins vraisemblable que

---

(1) Rouault, *La vie des Evêques de Coutances*, augmentée de celle de Saint Léon, Saint Philippe et Saint Gervais, frères et martyrs, natifs de Carentan.

celui de saint Rémi, et qu'il serait plus étonnant encore qu'il n'en parut rien dans ce qui nous reste d'écrivains du siècle. Mais ne pourrait-on point penser qu'au contraire ce qu'il y avait dans l'élection de saint Lo de répugnant aux bonnes règles, aurait bien été une raison à des écrivains judicieux de laisser échapper ce fait qui ne devait jamais servir d'exemple et qui pourrait offenser en quelque façon la postérité, ou peut-être n'être pas cru ?... Personne cependant ne disconvient qu'il n'y ait eu dans la promotion de ce saint quelque chose qui n'est point ordinaire ; il faudrait autrement rejeter toute son histoire, ce qu'on ne fait pas ; mais quelques-uns de nos écrivains ont imaginé que peut-être il y avait dans le manuscrit de cette histoire 22 en chiffres romains, et que, par la négligence de quelque copiste, un des deux X se trouvant omis, on aura lu XII pour XXII, d'où il sera arrivé que saint Lo, consacré à 22 ans comme saint Rémi, aura passé pour l'avoir été à XII. L'omission d'une lettre a paru chose aisée, et l'on a cru trouver, en l'admettant, un expédient fort heureux..., mais ne va-t-il qu'à un peut-être qui peut aussi n'être pas, et personne sur ce peut-être n'osera poser comme un fait que saint Lo fut évêque à 22 ans ; ceux qui n'osent dire que ce fut à 12 ans suppriment le nombre et se contentent d'exprimer sa jeunesse en termes généraux : *junior licet*, comme il se voit dans les bréviaires de ce temps (1). Mais ce qui m'a paru singulier, c'est que cet expédient, adopté par l'auteur de l'*Histoire manuscrite de Coutances* (2), ne l'a pas empêché de présenter lui-même de quoi l'infirmer. Il fait usage des anciens actes de saint Lo, il les extrait, il les traduit, il en déduit toute l'histoire du saint, il en produit même les endroits où l'erreur aurait pu se glisser, et là, nulle apparence, nulle possibilité même du changement qu'il veut supposer (3). »

Trigan cite les phrases latines données par Toustain de Billy, dans lesquelles les mots *puer* et *duodennis* sont exprimés en toutes lettres, et il ajoute : « Je ne sache qu'une chose à répliquer, c'est

---

(1) Bréviaire de Mgr de Lesville, en 1663.

(2) Toustain de Billy, *Vies des Evêques de Coutances*.

(3) Ces extraits sont tirés du Bréviaire de Mgr de Briroy, imprimé en 1612, devenu très rare. On y lit en toutes lettres : « *Laudus puer elegitur, filius in patrem assumitur, duodecennis dignus sacerdotio acclamatur,* » mais ces extraits ne sont pas tirés des anciens actes de saint Lo.

que les actes d'où ces extraits sont tirés ne sont pas les mêmes que ceux où l'erreur s'était glissée (1). »

Après un raisonnement si logique et si serré, Trigan n'ose affirmer ni contredire l'âge de 12 ans.

M. le capitaine Tauxier, en 1889, reprend la discussion de Trigan et assure que saint Lo a été consacré évêque de Coutances, à l'âge de 12 ans. Il s'est procuré quelques extraits du manuscrit du XII^e^ au XIII^e^ siècle de la bibliothèque de Rouen, il a vu la légende du bréviaire de Mgr de Briroy, édité en 1612, conforme du reste à la vie de saint Lo dans le manuscrit de Rouen. Il conclut que cette vie porte en elle-même la preuve irrésistible qu'elle a été composée à la mort du saint lui-même et qu'elle n'a pu être rédigée plus tard (2).

De ce qui précède il est facile de voir que Rouault et Toustain de Billy n'ont connu la vie de saint Lo que par le bréviaire de Mgr de Briroy, imprimé en 1612; Trigan n'a eu entre les mains que les bréviaires de Mgrs de Lesville, de Brienne et de Matignon. Il a lu les extraits de Toustain de Billy, mais sans se douter qu'il les avait pris dans le bréviaire de Mgr de Briroy. M. le capitaine Tauxier a vu, comme Toustain de Billy, le bréviaire de 1612 renfermant la légende de saint Lo, de même qu'elle se voit aussi dans un bréviaire beaucoup plus rare et publié en 1499, au temps de Geoffroy Herbert. M. Tauxier a été plus loin encore, il a eu des extraits d'un manuscrit du XII^e^ ou XIII^e^ siècle, conservé à la bibiothèque de Rouen, et c'est justement ce manuscrit que les anciens bréviaires de 1499 et de 1612 avaient reproduit dans la légende de saint Lo. Il a conclu que ce manuscrit donnait la vie authentique de ce saint et qu'elle devait remonter au temps même du grand évêque de Coutances. Mais il est un manuscrit plus ancien encore et qui jette un jour tout différent sur la vie de saint Lo. Cet ouvrage, du commencement du XI^e^ siècle, est conservé à la Bibliothèque nationale. Connu des Bollandistes, il fut transcrit par le Père Papenbrok, qui n'osa le publier parce qu'il renfermait plusieurs faits qui lui parurent douteux ou fabuleux. Quoiqu'il en soit, les Bénédic-

(1) Trigan a raison, les extraits ne sont pas tirés des actes primitifs que Toustain de Billy n'a pas connus.

(2) Il est fâcheux que M. Tauxier n'ait pu voir le manuscrit primitif, conservé à la Bibiothèque impériale. Son jugement, nous le pensons, eut été moins affirmatif.

tins de Jumièges l'abrégèrent au XII[e] ou XIII[e] siècle, et l'insérèrent dans leur *Légendaire ou Collection de Vies de Saints* qu'on lisait dans l'abbaye. C'est donc sur la légende primitive du XI[e] siècle que doit se concentrer toute l'argumentation.

Or, cette vie ancienne a été écrite longtemps après la mort de saint Lo. C'est ce qui résulte de l'aveu même de l'historien. Il nous apprend, en effet, dans sa courte notice, qu'il existe beaucoup d'autres faits de la vie de saint Lo, mais que Dieu seul connaît. Il ajoute qu'il raconte une partie des faits qu'il a appris de narrateurs fidèles, mais qui n'ont pas connu le saint. Les faits qu'il rapportent sont si nombreux que jour finirait avant que l'écrivain pût les narrer tous (1). De toutes ces traditions il fait un choix et les rédige ensuite selon qu'il se sent inspiré de Dieu : « *Prout docuit virtute divina* (2). » Il faut reconnaître cependant qu'entre tous les faits qu'il a entendus, l'auteur n'oublie pas les moins merveilleux, pensant sans doute, selon l'esprit de son siècle, qu'ils donneraient une plus haute idée de son héros.

En considérant le style de cette vie, ces descriptions générales qui conviennent à tous les saints évêques et qui rappellent celle de la vie de saint Sénier, il est aisé de croire que la rédaction n'est guère antérieure au X[e] siècle, et qu'elle fut faite, comme l'avait entrevu Toustain de Billy, après les invasions normandes. Les chanoines de Coutances, gardiens du corps de saint Lo dans leur église de Rouen, où ils s'étaient réfugiés dès le commencement du X[e] siècle, désirèrent célébrer la mémoire d'un pontife qui leur était si cher. Mais la vie du saint étant perdue, si elle avait déjà été écrite, ils résolurent d'en faire une, afin qu'elle pût être lue dans leur office. Ils connaissaient par tradition les principaux faits de saint Lo, exaltés de siècle en siècle par la voix populaire, mais ils comprirent que ces actes, corroborés par le suffrage du pasteur, réjouiraient davantage les pieux Frères quand ils entendraient la narration écrite des vertus du saint patron (3). Un historien se présenta et écrivit alors la vie que nous publions.

Dans cette vie dont l'historien ne connaît qu'un petit nombre de faits, le mot « *duodennis* » est écrit non en toutes lettres, mais en

---

(1) Voir la 9[e] leçon des *Actes*.
(2) Voir le prologue de ces mêmes *Actes*.
(3) Fortunat, *Vie de saint Pair*, prologue.

chiffres, XII^{nis}, comme l'avait supposé Toustain de Billy. Toutefois, il n'aurait pu en tirer aucune conclusion, car « *duodennis* » paraît dans l'office qui accompagne la vie, ainsi que le mot « *pusio.* » On n'a donc pu changer XXII en XII^{nis}, puisque ce nombre n'existait pas. Il est donc clair que l'historien a bien voulu indiquer l'âge de 12 ans comme il l'avait entendu raconter. Ce fait, comme le dit Rouault, « prouvait que Dieu avait donné au jeune Lo la prudence, la pénétration, la sagesse et la science du jeune Daniel qui, au même âge, parut avec tant d'éclat au milieu des plus sages de Babylone, à la vue desquels il fit une action si glorieuse que nous n'en avons point d'exemple que Jésus-Christ et saint Lo, qui donnaient des réponses et faisaient des questions qui étonnaient les plus grands docteurs (1). » Aussi, les autres *Vies de saint Lo*, conservées jadis à Angers, à Rouen, à Tulle, à Coutances, à l'abbaye de Saint-Lo-sur-la-Vire, toutes postérieures au manuscrit du XI^{e} siècle, portent le mot « *duodennis* » en lettres et non en chiffres. Ces nombreux manuscrits affirment donc que saint Lo a du être consacré jeune encore et avant l'âge requis par les Canons alors en vigueur (2). L'âge précis du saint, on ne le savait plus au juste, et on prit celui de Notre-Seigneur quand il fut retrouvé au milieu des docteurs de Jérusalem. C'était un fait sans exemple, mais qui devait donner une haute idée du pontife choisi par Dieu dans un âge si tendre. Rien, d'ailleurs, ne pouvait paraître ni impossible ni trop surprenant, en présence de la renommée si sainte et si élevée de saint Lo. L'esprit populaire, exalté par l'amour et la vénération, atteint parfois ces affirmations hyperboliques. Nous en avons un autre exemple plus moderne, et non moins frappant, dans une vieille prose de saint Lo. L'auteur primitif, dans une bénédiction ou prière qui suit la neuvième leçon de la *Vie*, s'exprime ainsi : « *Omnipotens Dominus vobis suæ benedictionis sanctificet qui beatum*

(1) Rouault, *Vies des Evêques de Coutances*, Article saint Lo.

(2) Le concile de Neocesarée, dans le Pont, en 315, exige, dans le canon XI^{e}, « l'âge de 30 ans pour le sacerdoce, quelque digne que soit celui qui se présente, parce que N.-S. Jésus-Christ n'a commencé d'enseigner qu'à cet âge. » — Le concile de Nicée, en 325, requiert le même âge. — Le concile d'Agde, tenu en 506, dit, canon XVII : « On ne doit point ordonner les prêtres ni les évêques avant l'âge de 30 ans, qui est l'âge de l'homme parfait. » — Le concile d'Arles, tenu en 524, dans le I^{er} canon s'exprime ainsi : « Nul ne peut être ordonné diacre avant l'âge de 25 ans, ni élevé au sacerdoce ou à l'épiscopat avant 30 ans. »

Laudum præsulem sibi unius vagitu infantis elegit atque Spiritus Sancti ardore ad regendum populum roborarit. Amen. » Il est clair que l'auteur veut simplement affirmer que saint Lo fut, dès le début de son épiscopat, fortifié par les lumières de l'Esprit Saint. Un artiste du XIII^e^ siècle, dans le vitrail de saint Lo, qui existe encore dans la cathédrale, voulut rendre cette pensée, et tout en la matérialisant s'en tira fort bien. Dans un de ses médaillons il représenta saint Lo pontifiant et encensant un autel. Pour marquer ensuite l'assistance du Saint-Esprit, il figura, à l'angle du même médaillon, une colombe qui semble se diriger sur saint Lo. L'artiste ne pouvait mieux faire. Plusieurs siècles après, on composa une prose ou séquence spéciale en l'honneur du saint.

L'auteur traduisit alors le vitrail qui rappelait les actes principaux du bienheureux et le symbole de l'artiste devient, sous la plume du poète, un nouveau miracle de la vie de saint Lo. Il l'exprime ainsi :

Dum thus ferret et batillum,
Fulsit ignis super illum,
In columbæ specie (1).

Cette prose a été chantée jusqu'en 1778, époque où elle fut remplacée, dans le missel de Mgr Talaru, par celle qui commence par ces mots :

Laudibus haec festivitas
Resultet almi Præsulis,
Cujus ab ore veritas
Tot manat usque sæculis (2).

---

(1) Nous donnons cette prose en entier parce qu'on la trouve déjà difficilement.

PROSA

« Lux præclara, lux solennis, quam electus minor annis illustravit obitu.
Ter apparet Christi parens, trino Laudum ter apparens præsulavit monitu.
Laudus annis adolescens, mente major fit senescens morum privilegio.
Usus stupet et natura, quod ætatem tam matura prævenit religio.
Puer purus, et insignis insignitur multis signis virtutis et gratiæ.
Dum thus ferret et batillum, fulsit ignis super illum in columbæ specie.
Serpens fallax et astutus, Christi servos consecutus, robur serpit arboris.
Cæca fores pulsat anus, stantem foris vir humanus recepit interius.
Templi limen ut intravit, cæcæ lumen reseravit duplex ostiarius.
Laudo cedunt hostis doli, tuos Laude tua noli frustrari memoria.
Jesu clemens, et benigne, fac cum Laudo te condigne laudemus in gloria. Amen. »

(2) La prose *Laudibus hæc festivitas* résume parfaitement la vie de saint Lo. C'est pour ainsi dire une traduction de la légende du bréviaire. Il est deux points cependant qui ne sont pas d'une exactitude parfaite. La quatrième strophe s'exprime ainsi : *Templi Præsul sub foribus A plebe cum excipitur, Intrat potens ope-*

CONCLUSION

La jeunesse relative de saint Lo, fixée à l'âge de 12 ans, ne repose sur aucune donnée positive. L'auteur, un peu trop crédule, comme on l'était dans son siècle, s'est plus préoccupé de la grandeur de son sujet que de la possibilité du fait qu'il affirme, de la valeur de ses narrateurs et de leur témoignage. Son œuvre n'est qu'une histoire traditionnelle s'appuyant sur la déposition d'hommes éloignés des faits qu'ils racontent, séduits eux-mêmes par ce qu'ils ont appris, et persuadés qu'aucune de ces merveilles n'était incompatible avec la haute renommée du saint. Ont-ils voulu tromper ? Non assurément. Ils ont répété ce qu'ils avaient entendu. L'historien lui-même est très sobre dans son style. Ne pouvant citer aucun nom propre, aucune date, il se contente de rappeler deux miracles. Les autres, dont on lui a parlé, sont cités sans explication aucune. C'est un auteur qui veut être véridique avant tout. Il écrit pour ses frères, son œuvre sera transcrite dans le lectionnaire et récitée dans la solennité du pontife qu'il veut honorer. C'est pour cela que les bréviaires coutançais de 1663, 1741, 1769, 1830 et 1862, qui ont refait la légende de saint Lo avec les données de l'histoire générale et positive, ont conservé plusieurs faits tirés des actes du XI[e] siècle, convaincus, comme les Bollandistes eux-mêmes, que si parmi ces actes il en est quelques-uns qui paraissent apocryphes, il en est plusieurs autres qu'on ne peut récuser comme vrais et qu'ils sont dignes de passer à la postérité dans les saints offices (1).

---

ribus, Mira cæcæ lux redditur. Ce n'est pas en entrant pour la première fois dans la cathédrale, que saint Lo fait le miracle, mais plusieurs années après sa consécration. Cette petite inexactitude avait déjà été signalée par M. Gilbert, dans sa *Notice sur saint Lo.* Dans la huitième strophe, l'auteur dit : *Famis furit calamitas, Cuncta largitur propria, Promptaque facit caritas Præstet ut Rex subsidia.* Nous ferons remarquer que les actes anciens ne parlent pas de cette famine qui aurait porté saint Lo à faire le voyage de Paris, pour obtenir des secours. Les actes ne disent point dans quel but le voyage eut lieu ; on a pensé que ce fut pour régler les nouvelles limites de son diocèse, mais sans preuves positives.

(1) Voici comment s'expriment les Bollandistes, touchant la vie de saint Lo : « *Etenim, quæ tam in vitæ ipsius Mss. exemplaribus, quam in lectionibus propriis editis leguntur, ea pauca sunt, nec sic tamen omnia satis credibilia, nec a scriptore satis antiquo tradita. Quapropter etsi quatuor hujus modi exemplaria ad manum mihi sint, nullum tamen typis edendum existimavi... Cum itaque ex hisce nullum editurus sim, eorumdem compendium hic exhibebo, et quid in iisdem certum, quid dubium, quid fabulosum videatur, disquiram.* »

VIE DE SAINT LO

Ici commence le Prologue de la vie du bienheureux Lo, confesseur et pontife, dont l'Eglise célèbre la mémoire le X des calendes d'octobre.

Le Tout-Puissant dispensateur de l'universalité des choses au ciel et sur la terre, dans la mer et au fond des abîmes, Notre-Seigneur Jésus qui, dans son amour ineffable, avait institué avec justice les origines de notre vie, restaura par le rétablissement du bien, étant lui-même le bien suprême, l'univers ruiné par la prévarication de notre premier père, et voulut rester désormais présent parmi nous d'une manière inexprimable, quoique manifeste par une multitude de preuves, en prenant l'humanité dans le sein d'une Vierge toujours intacte et pure.

Il rendit d'abord par sa grâce nos premiers et vénérables ancêtres, c'est-à-dire les patriarches et les prophètes, généreux et forts. Ceux-ci, par les mérites de leur sainteté, devenus courageux comme des lions, triomphèrent de l'antique ennemi, le démon, qui, par ses séductions, avait bouleversé l'univers, et par les ruses de sa malice soumis la terre à son empire.

Il daigna ensuite, par un bienfait inexprimable de son amour, descendre sur la terre, vaincre le fort armé, détruire sa citadelle,

---

Après avoir donné en abrégé l'élection de saint Lo, d'après les manuscrits et les bréviaires, les Bollandistes terminent ainsi leur *compendium* de la *Vie de saint Lo* : « *Post susceptum episcopatum narrant, super ipsius caput, dum divinum Officium persolveret, ignem in columbæ specie apparuisse, ipsumque cuidam cæcæ mulieri per preces ac manuum impositionem visum donasse. Addunt, eumdem, cum ecclesiæ causa regem adiret, in via famulos suos monuisse, in arbore, sub quâ illi prandium paraverant, dæmonem latitare, iisque subito inde recedentibus, arborem illam, illaesis omnibus, mox corruisse. Affirmant denique, S. Laudum anno vitæ suæ quinquagesimo octavo, episcopatûs vero quadragesimo sexto felici morte ad cœlum emigrasse undecimo, vel, ut aliis placet, decimo Kalendas octobris.* » *Acta Sanctorum Septembris*, T. VI ou le 46e de la collection, fol. 440.

Au même folio, les Bollandistes font observer qu'il n'est pas certain que saint Lo ait le premier adopté le nom de « *Episcopus Brioverensis*, » car, au 1er concile d'Orléans, en 511, dans les manuscrits de Reims et de Beauvais, d'après Ch. de Valois, on lit : « *Ex civitate Briovere Leontius episcopus, qui in aliis codicibus Leontianus episcopus ecclesiæ, Constantiæ vel de Constantia notatur.* »

Au folio 441, ils font encore remarquer que, dans une *Histoire des Reliques de Tulle*, écrite en 1153, et publiée par E. Baluze, il n'est pas dit que saint Lo fut

disperser ses dépouilles (1), suspendre Léviathan lui-même à l'hameçon de son incarnation et prendre pour épouse la Sainte Eglise.

Vigne (mystique) (2), il fit reluire ses nombreux sarments de l'éclat des miracles et de la puissance des bonnes œuvres, afin qu'en surpassant les efforts du redoutable ennemi, notre Mère, la Sainte Eglise, pût engendrer des fils et se créer des pasteurs qui, animés de la foi aux promesses des félicités célestes et assurés de leur éternel bonheur, estimassent à rien les biens de ce monde en comparaison des délices du ciel. Le Seigneur, notre divin Auteur, les élève à une telle sublimité, que leurs accents retentissent jusque aux confins du monde, et que les fidèles croyants les reproduisent sur toutes les plages de l'univers. Leurs œuvres resplendissent en tous lieux. En leur présence, à leur prière, les démons s'enfuient du corps des possédés, les malades reçoivent la guérison, et toute puissance qui s'oppose à la leur s'évanouit dès qu'ils paraissent.

Le bienheureux Lo fut un de ces hommes admirables, embrasé de l'amour de la foi, comme la maison par l'incendie. L'Eglise du Christ reçut de grands accroissements de la puissance de ses exemples. Ce qu'il opéra d'œuvres merveilleuses, nul écrivain ne saurait les nombrer; mais cueillons seulement quelques épis dans cette moisson abondante, et contentons-nous de parler de sa piété admirable, selon que l'Esprit saint nous inspirera. — FIN.

Ici commence la Vie du bienheureux Lo, confesseur du Christ et Pontife.

1° Au temps que Childebert gouvernait le royaume avec sagesse, dans la crainte de Dieu et conformément aux règles en usage parmi les anciens rois francs, le bienheureux Possesseur, évêque de la

consacré à l'âge de 12 ans, mais qu'il fut le 12e évêque de Coutances : « *B. Laudus Constantiæ civitati divino nutu (non duodennis), sed duodecimus datus episcopus.* »

(1) Allusion à ce passage de l'Evangile : « Si le fort armé garde sa maison, et qu'un plus fort survienne, celui-ci enlèvera les armes du premier et distribuera ses dépouilles. » (*Luc.* XI, 21). — Léviathan, un crocodile, image scripturaire du démon. « Pourrais-tu prendre Léviathan à l'ameçon? » (*Job.* XL. 20).

(2) « Je suis la vigne; vous êtes les sarments. » Paroles du Seigneur. (En S. Jean, XV, 5).

cité de Coutances, illustre par l'accomplissement de beaucoup d'œuvres miraculeuses, fortifiait dans la foi divine ses nombreux diocésains, par ses exemples et ses œuvres. Il visitait les diverses parties de son diocèse et savait habilement soustraire, au moyen d'une affectueuse vigilance et d'une incessante protection, moyennant aussi l'aide du Dieu tout-puissant, les brebis confiées à sa garde des atteintes de l'ennemi perfide, qui, pareil à un lion rugissant, tourne autour du troupeau, cherchant une proie à dévorer (1); il les affermissait ainsi dans le service du Christ, et leur apprenait à se garantir sûrement, au moyen de la cuirasse de justice (2), contre les traits détournés de cet ennemi originel.

Le bienheureux Possesseur, après avoir fourni une longue carrière dans les combats du Seigneur et déjà d'un grand âge, assuré désormais de sa récompense au sortir de ce monde, subit, la 35e année de son épiscopat, la mort temporelle qui lui ouvrait les portes de l'éternelle félicité.

2°. A la nouvelle du trépas du saint pontife, le clergé et toute la population de la ville de Coutances, hommes et femmes, s'assemblèrent sous l'impression d'un même sentiment de tristesse, causée par la perte d'un père si tendrement aimé, et du devoir de participer à ses funérailles. Ils veillèrent ensemble la nuit entière auprès du saint corps, en chantant des psaumes, des hymnes et des cantiques à la louange de Dieu, suivant qu'il est d'usage dans les cérémonies funèbres.

Pendant qu'ils vaquaient avec une piété fervente à ce saint devoir, et que chacun se préoccupait de l'élection d'un nouveau pasteur, deux prêtres, cédant à un accablement imposé de Dieu, je le pense, s'endormirent, et, au moment même où ils fermaient la paupière, un personnage à l'aspect le plus imposant, d'une vieillesse vénérable, couvert de vêtements blancs comme la neige, leur apparut et leur dit : « Ne vous livrez à aucune anxiété, mes frères, non, à aucune anxiété, par suite de la perte que vous avez faite, parce que le Seigneur vous destine pour pasteur un tout jeune enfant qu'il a béni dès le sein de sa mère, prédisposé avant sa naissance à devenir une colonne de l'Eglise et destiné à être le pasteur

(1) Paroles de saint Pierre en sa première Epitre, ch. V, 8.

(2) Paroles de saint Paul en son Epitre aux Ephésiens, ch. VI, 14.

qui vous distribuera en son temps la mesure abondante du céleste aliment (1) ; ce pasteur sera Lo, aussi remarquable par ses qualités que son nom l'indique. C'est lui qui sera votre évêque. »

Emerveillés et ravis d'une pareille vision, les deux prêtres se réveillèrent, en rendirent compte au clergé et au peuple, et tous n'en devinrent que plus empressés de procéder à l'élection.

Ils accomplirent donc, en bénissant le Seigneur, l'inhumation du bienheureux Possesseur et choisirent, malgré lui et non obstant ses protestations de perpétuelle indignité, mais d'un cordial accord peuple et clergé, le bienheureux Lo, si éminent par ses mérites, pour être le Pasteur et le Maître qui, à l'instar du Père regretté, les précéderait dans la voie des œuvres saintes, et conduirait pieusement le troupeau confié à sa vigilante sollicitude dans les sentiers des commandements divins.

3° Abordant ensuite la question de la sanction royale et de l'avis favorable des grands du royaume, ils rédigèrent de concert la pétition suivante à l'adresse de l'illustre Childebert, roi des Francs :

« Illustre monarque, nous sollicitons instamment votre piété, privés que nous venons d'être de pasteur, de nous donner le prompt assentiment de votre clémence. Nous vous prions ainsi que les membres de votre conseil, car nous savons que Dieu nous le destine, de nous accorder pour évêque Lo, resplendissant d'une multitude de mérites. »

Or, ce monarque avait reçu peu auparavant, pendant le silence de la nuit, un avertissement angélique relativement à cette même promotion. Il lui avait été dit d'octroyer la demande des habitants de la ville de Coutances, en leur accordant pour pasteur le bienheureux Lo. Au reçu donc d'une telle supplique, précédée d'une telle vision, l'illustre roi, de l'avis unanime des évêques et des princes de son conseil, ratifia la demande, sauf la sanction ecclésiastique.

4° Alors (2) c'était le grand et saint prélat Godard, illustre par ses vertus, qui gouvernait en qualité d'archevêque la sainte église

---

(1) Paroles du Seigneur, en Saint Luc, ch. XII, 42.

(2) Le P. Hensken, des Bollandistes, a donné ce chapitre d'après le Ms. de la collégiale de Saint-Lo de Rouen, dans sa notice sur saint Godard, au 8 juin, en promettant le complément au 21 septembre, jour de la fête de saint Lo. Le P. Luysken, son continuateur, n'a pas tenu sa promesse.

de Rouen, et c'est à lui que revenait la charge d'élever, par la consécration, le nouvel élu à la sublimité pontificale. Le très vénérable prêtre et pontife du Christ fut donc mandé à la cour du monarque aux fins de conférer à l'élu la consécration pontificale (1). A une pareille demande, le saint pontife, considérant la jeunesse du sujet, il avait XII ans (2), et sans égard pour ses qualités intérieures, consentit à l'élever progressivement aux saints ordres; mais résolut de ne le point sacrer évêque en de telles conditions d'ignorance et d'incapacité.

Pendant qu'il roulait anxieusement ces pensées, le moment arriva du repos de la nuit. Or un ange éblouissant de lumière lui apparut pendant le sommeil et lui dit : « Godard, bienheureux pasteur, vase d'élection, saint pontife, déposez toute inquiétude sur le mérite de cet enfant ; c'est Dieu qui le donne pour pasteur au peuple et à la ville de Coutances, et ne différez pas de lui conférer l'ordre épiscopal, parce que le Seigneur réserve de nombreux bienfaits à cette cité en vertu de ses mérites. »

A son réveil, le pontife, complètement rassuré par une telle communication céleste, n'hésita plus à conférer l'ordre épiscopal suivant la solennité usitée.

5° Or, quand le bienheureux Lo devint ainsi, à l'âge de XII ans (3), l'oint du Seigneur et l'une des plus belles colonnes de l'Eglise, une grande multitude, de tout sexe et de tout âge, prêtres et laïques, tous animés d'un même esprit et d'un même sentiment, dont le Seigneur avait rempli les cœurs d'une pieuse joie et de contentement, se réunit, pour jouir d'un spectacle si beau et si agréable à chacun, qui présageait le triomphe de l'Eglise et la défaite de l'ennemi aux traits empoisonnés. Il était élu, ou plutôt il était ravi au faîte du pouvoir pontifical, et tous, d'un commun accord, proclamaient à haute voix qu'ils voulaient (4) un tel et si grand pasteur qui saurait les garantir des morsures des loups féroces, les garder avec puissance et vigilance dans les pâturages de l'Eglise, et réunir

---

(1) Exemple de l'élection à trois degrés qui se pratiquait alors : 1° le suffrage populaire ; 2° l'approbation du monarque ; 3° la sanction ecclésiastique.

(2) *Erat enim annorum XII cim.*

(3) De nouveau XII *cim.*

(4) Le sacre eut donc lieu à Coutances, et la question fut posée de nouveau : Voulez-vous Lo pour évêque ?

les forts et les faibles en un seul troupeau dans la bergerie de la Jérusalem spirituelle. Oh! qui pourrait dépeindre l'enthousiasme populaire au jour de la consécration du saint pontife, et la joie universelle de se voir dès maintenant abrités sous une telle protection, avec l'assurance pour l'avenir des fruits d'une telle bénédiction!

Aussitôt, en effet, qu'il eut été élevé au faîte d'un si grand honneur, il se livra avec ardeur aux œuvres de la piété et à la distribution des aliments de la vie éternelle aux âmes qui lui étaient confiées.

6° A une piété édifiante il unit une grande charité, une profonde humilité, des mœurs exemplaires, une politesse exquise, une générosité parfaite, une mansuétude toujours égale, une sérénité constante, une modération infinie, une réserve irréprochable.

Médiateur entre les riches et les pauvres, ceux-ci le considéraient comme l'un d'eux, et les riches comme au-dessus d'eux.

Adonné aux veilles, aux oraisons, à l'observance du silence; vivant sous la cendre et le cilice; pratiquant le jeûne et les privations, pour gagner à son propre bénéfice l'éternité bienheureuse, il ne combattait pas avec moins d'ardeur pour l'honneur du Christ, et ne cessait de prier pour le salut de son troupeau.

Qui pourrait dire la richesse de sa puissante intelligence? approfondir la sagesse de ses décisions? Quelle clairvoyance il apportait dans la discussion! Quelle profondeur dans le jugement! Quelle éloquence dans l'exposé! Supérieur par la raison, plein de ressources dans les embarras, de finesse pour trouver le nœud des complications, il ne cessait cependant de joindre la simplicité de la colombe à la prudence du serpent (1). Esprit cultivé et poli, plein d'aménité dans la conversation, trésor de savoir, lumière de doctrine, défenseur de l'Eglise, protecteur de son troupeau, le sentiment du bien qu'il opérait se fortifiait en lui de jour en jour, et l'excitait à en faire davantage sous l'inspiration de la grâce.

D'où il advint que la renommée du bienheureux pontife Lo s'étendit rapidement par tout le monde. On célébra sa vie silencieuse, ses longues veilles, l'austérité de ses jeûnes, la fréquence de ses oraisons, la réserve de ses conversations, son grand savoir,

---

(1) « Soyez prudents comme des serpents et simples comme des colombes, » paroles du Seigneur, en S. Mathieu, X, 16.

ses connaissances profondes dans la dogmatique chrétienne. La dogmatique était en effet le sujet de ses prédications ou de ses instructions de chaque jour, sauf les avertissements relatifs à la guérison des âmes par les larmes de la pénitence, ou à leur amélioration par le moyen de l'aumône.

L'antique serpent, malgré son astuce et ses ruses, ne trouva jamais en lui l'occasion de placer une perfide inspiration, ni un acte auquel une morsure de ses dents pût mêler un peu de poison. Il n'est donc pas surprenant que celui qui employait ainsi tous les instants de sa vie selon la justice et la sainteté, fût considéré dans toute l'Eglise et au sein des populations comme un docteur et un maître.

Mais après cet exposé général, parlons de ses œuvres merveilleuses :

7° Et pour commencer, disons d'abord qu'une fois où le bienheureux pontife du Seigneur, s'étant levé de grand matin, parcourait, dès avant le jour, les galeries extérieures de l'église, pour venir, selon sa coutume, y accomplir ses dévotions, une pauvre aveugle, prosternée devant la porte, suppliait la clémence du Seigneur d'avoir pitié de sa grande infortune, et supposant la présence de l'homme de Dieu, suppliait la miséricorde divine de faire disparaître, par la vertu de ses mérites, les obstacles qui la privaient de la vue, et de lui rendre ainsi la bienfaisante lumière. Or, quand elle entendit l'arrivée du saint homme, elle s'écria avec force, en réclamant son assistance : Saint Lo, pieux ministre et pontife du seigneur, secourez-moi dans mon malheur ; j'ai perdu totalement la vue, et je suis convaincue du plus profond de mon cœur que si vous daignez poser vos mains sur mes yeux, et je vous en supplie, la lumière me sera rendue. Oh ! que je serai heureuse !

Ce qu'entendant le saint homme, il se sentit animé d'une compassion surnaturelle et de confiance ; des larmes abondantes inondèrent ses paupières ; il lui posa ses mains sur les yeux et adressa à Dieu cette prière : « Maître du ciel et de la terre, Roi miséricordieux, Dieu fort et puissant, qui ayant fait de la boue avec votre salive, en avez oint les yeux de l'aveugle né et lui avez rendu la lumière, accordez le secours de votre miséricorde à un de vos serviteurs, indigne mais plein de confiance, et faites que cette femme recouvre la lumière par l'imposition de mes mains. » Puis,

lui posant de nouveau ses mains sur les yeux, il dit : « Maintenant, Seigneur, un regard favorable, et ayez pitié de nous. » La cécité avait disparu, la lumière était rendue. Avec quel bonheur, en effet, cette femme retourna vers les siens !

8° Une autre fois, c'était la vingtième année de son pontificat, le saint homme, toujours dévoué aux intérêts du peuple qui lui était confié, ayant entrepris le voyage de Paris pour exposer à Childebert, roi des Francs, une affaire importante, il advint qu'un jour où ses serviteurs l'avaient précédé, afin de disposer le repas du voyage et de chercher un lieu propice, ils dressèrent une table pour le bienheureux pontife et déposèrent les aliments sous l'ombrage d'un arbre d'antique apparence, très touffu et aux branches étendues.

En arrivant, l'Esprit-Saint, dont l'homme de Dieu était rempli, lui révéla une embûche du livide et perfide serpent, et il cria à haute voix à ses serviteurs : « Enlevez, mes enfants, enlevez les mets que vous avez déposés sous cet arbre, pour n'être pas victimes du malheur préparé par l'ennemi qui l'habite. » Ils se hâtèrent de tout enlever, et aussitôt l'arbre fut déraciné comme par un violent tourbillon (1). Ainsi le saint pontife et les siens échappèrent à l'embûche préparée par l'antique ennemi.

Arrivé à Paris, le roi Childebert lui fit le meilleur accueil et lui accorda l'objet de sa demande. Ensuite il revint à Coutances sous les auspices de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

9° Le Seigneur a daigné opérer par son entremise beaucoup d'autres œuvres qu'il sait et que nous ignorons. Mais si nous entreprenions de raconter seulement *celles que nous avons recueillies de la bouche de narrateurs dignes de foi*, le jour, je le pense, ne suffirait pas à la longueur du récit.

Quels miracles, en effet, le Seigneur n'a-t-il pas accompli par son entremise ! Il a rappelé des morts à la vie, rendu la lumière à des aveugles, le mouvement à des paralysés, l'ouïe à des sourds, délivré des démoniaques.

Terminons en disant que Lo, le très saint pontife du Seigneur,

---

(1) Suivant la tradition, cet événement dut s'accomplir au Bourg-Achard, et c'est ce qui donna lieu à la fondation du prieuré dont il est fait mention dans la *Gallia Christiana*, T. XI, col. 23, *Justrum*.

après avoir ainsi rempli sa glorieuse carrière, cessa de vivre le X des calendes d'octobre, la XLVI^e^ année de son pontificat, et s'envola dans le sein du Christ, auquel soient gloire, louange et honneur, pendant les siècles des siècles. — *Amen.*

Sanctus Laudus, Episcopus Constantiensis

Incipit prologus vitæ Beati Laudi confessoris atque pontificis quæ X Kalandas octobris (1).

1° Quoniam Omnipotens ineffabili pietate dispositor cunctarum rerum in cœlo et in terra, in mari et in omnibus abyssis, Dominus noster Jesus primordia vitæ nostræ in bono stabilivit et fœdatum primi parentis prævaricatione cosmum ipse qui est summa bonitas redintegratione boni formavit. Quique præsentia inedicibili semet nobis manifestari, in posterum intemeratæ et intactæ utero Virginis voluit multimodo stigmatum indagine ; priores priscosque patres

(1) Chacune des divisions de la vie de saint Lo est précédée de l'office que nous reproduisons au bas de chaque page. Cet office est en effet un monument d'une noble antiquité et digne d'être reproduit. Le manuscrit commence par les antiennes et les psaumes qui suivent :

A. Glorificans Christi virtutes ac pietates
Pontificem Laudum digne quibus extulit almum
Vocibus hymnisonis laudemus cordis et oris
Ipsum suppliciter rogitantes ut mereamur
Hilari precibus tanti per quæque patroni. Alleluia.

[In]vitat. Summum venerantes bonum adoremus. Deus cujûs participationis dono beatus presul Laudus incorruptibili redimitus letatur bravio.

A. Cum puer insignis esset *Laudus duodennis germine preclarus* sed clarior indole mentis initium sacratæ cœpit habere sophix, hoc est timorem Domini.

Ps. Beatus vir.

A. Tempore quo Childebertus rex Francorum rexit regnum, Possessor presul urbis Constanciæ fuit.

Ps. Quare fremuerunt.

A. Hic postquam populo jam multis præfuit annis confectus senio pneuma reddit paradiso.

Quem sepelivit honorifice clerus populusque. Alleluia.

Ps. Domine quid multi.

V. Voce mea ad Dominum.

fortes ac robustos reddidit famulatu suo, patriarchas scilicet et prophetas. Qui veluti leones fortitudine meritorum vicerunt hostem antiquum diabolum qui persuasione sua omnem contriverat mundum et versutia suæ malignitatis omnem sibi subjugaverat terram. Deinde inedicibili suæ pietatis munere dignatus visere terras, fortem armatum, atrium ejus spolia distribuit, ipsumque Leviathan hamo suæ incarnationis occupavit sibique sanctam ecclesiam sponsam elegit; et ipse vitis multos palmites virtutum bonorumque operum claritate fecit lucidos ac coruscos ut, frustrato laudi hostis molimine, fierent filii ac rectores Sanctæ Matris Ecclesiæ jamque spe provecti promissionis supernæ et fisi de æterna jocunditate, parvi penderent ima hujus vitæ in comparatione felicitatis æternæ. Quos Dominus conditor noster in tanta exaltatione provexit ut in omnem terram sonus eorum exiret et in fines orbis terræ verba eorum divulgarentur per credentium ora. Quorum merita micant per arva ut eorum interventu et oratu demones effugentur ab obsessis corporibus, morbi curentur humani et quicquid est virtutis contrariæ eorum privetur interventione. De quorum contubernio Beatus Laudus extitit ardens amore fidei velut ignis in domo, ut ejus pro exemplo ecclesiæ Christi augeretur fortitudo. Cujus ita sunt crebra miraculorum signa ut nec scriptorum quidem queat comprehendere pagina, sed è plurimis exerentes pauca, vertamus stilum ad ejus pia intimanda gesta, prout docuerit virtus divina.

Incipit vita jam fati Beati Laudi Confessoris Christi atque pontificis (1).

2° Eo tempore quo Childebertus optime et secundum Dei timorem sanctionemque priorum regum Francorum regni regebat habenas, Beatus Possessor Constantiæ civitatis episcopus multorum miraculorum signis effulgens, multos in fide sacra exemplo et opere roboravit propriæque dyocesis peragrans loca, oves sibi commissas a jaculis infestantis inimici qui, ut leo rugiens circuit quærens

(1) R. Vir vita laudabilis Laudus et nomine etate quidem *tenellus* servitute maturus perfectus atque in gratia divina meritis præclarus, de ventre matris quem Deus sanctificavit.

V. Beatus vero Laudus Sancto spiritu plenus in cujus infantia fidei prædicatur constantia. De ventre.

quem devoret, pervigili corde ac instanti tutela, omnipotentis Dei clemencia sagaciter eripuit ac famulatu Christi efficaciter mancipavit, flexuosos insuper antiqui hostis spiculos evidenter effugere per arma justiciæ docuit.

Qui Beatus Possessor multorum annorum curriculis Domino militans, tandem jam provectus ætate, certus de remuneratione, exitus sui die, XXX^mo V^to episcopatus sui anno mortem subiit temporalem et perpetuam invenit quietem (1).

3° In cujus sacratissimi corporis resolutione, omnis clerus cunctusque populus utriusque sexus virorum ac mulierum Constantiæ urbis adfuit, de absentia tanta patris mesta, in exequiis autem ejusdem sancti sollicita. Qui omnes unanimiter totam noctem pervigilem ducentes psalmis, hymnis, canticis spiritualibus Domino psallentes exequiarum more sacrum custodiebant corpusculum. Dum autem hoc omnes votive et sinceriter peragerent et de pastore in posterum solliciti essent, duo tandem presbiteri divina, ut credo, pietate ducti in somni sunt mole depressi. Cumque opprimerentur a somno in ipso sui corporis articulo, viderunt subito virum omni honestate pollentem, venerabili canitie præditum, niveis ad instar vestibus septum qui hæc illis intulit dicens :

« Nolite fratres, nolite diutius mentis anxietate pro pastore » amisso turbari, quoniam misit vobis Dominus pastorem juvenili » ætate pollentem quem priusquam nasceretur matris in visceribus » benedixit ac columnam ecclesiæ pastoremque vobis futurum » præelegit, qui tribuat in tempore vobis tritici mensuram, præclarum scilicet Laudum merito et nomine laudabilem ipsumque » habebitis pontificem. » Cumque supradicti presbiteri tanta visione simul et admiratione essent expergefacti, omni clero et omni populo visionis suæ intimarunt summam et de pastoris electione reddiderunt animatos. Tunc omnes pariter Dominum benedicentes sepulturæ tradiderunt Beati Possessoris corpusculum et licet renuentem et tali negotio se fore indignum proclamantem, tandem omnis concors totus cleri ac populi affectus eligunt insignem meri-

(1) R. Sanctus Possessor Constantiensis presul urbis dum de hac vita ad æternam perrexisset gloriam psalmis et hymnis et canticis spiritalibus Domino psallentes more exequiarum sacrum custodiebant corpusculmm.

V. In cujus Sacrati corporis resolutione omnis clerus cunctusque populus affuit. Et cantic.

tis Beatum Laudum se proprium habituros pastorem ac rectorem, qui prioris patris ad instar, illis meritorum execusione fieret prævius et de grege sibi commisso hinc inde sollicitus per semitam mandatorum Dei deduceret pius (1).

4° Inito præterea consilio pro regali assertione ac procerum opitulamine, Childebertum inclytum regem Francorum petunt unanimiter proclamantes in hac voce : « Tuam, inclite rex, petimus » pietatem obnixe quo nobis dudum pastore orbatis tuam ne diffe- » ras clementiam. Oramus enim et scimus a Deo nobis datum esse » ut Laudum meritorum copia rutilantem, tua procerumque tuorum » electione mereamur pastorem habere. »

Isdem autem rex jam pridem, intempestæ noctis silentio, pro hac eadem re angelica fuerat ammonitione pulsatus, scilicet ut Constantiæ urbis populo satisfaceret eisque pastorem Beatum Laudum tribueret.

Tunc rex inclytus angelica visione expertus simul peticione pulsatus, procerum episcoporumque unanimi voluntate, quod petunt jubet impleri ecclesiastica sanctione (2).

5° Siquidem eo tempore antistes præclarus et meritis magnus Beatus scilicet Gildardus sanctæ Rotomagensis ecclesiæ civitati præerat pontifex, cujus benedictionis munere cum oportebat sublimari pontificali in apice. Tunc isdem memoratus sacerdos Christi

---

(1) Cumque sacre exequie celebrarentur duobus sacerdotibus vir cano capite honestate pollens apparuit quibus et dixit : Fratres mei nolite solliciti esse de pastore in posterum.

V. Misit enim vobis pastorem Dominus juvenili etate pollentem quem priusquam nasceretur matris in visceribus benedixit, nomine Laudum. Fratres mei.

A. Namque sacerdotibus visio divina duobus predixit quoniam Laudum vobis dabit almum pastorem Deus omnipotens ut vestra cupit mens.

Ps. Cum invocarem.

A. Prædicti mox presbyteri visione citati omnia quœ videre statim plebi retulerunt.

Ps. Verba mea.

A. Tunc jusu regis *pusio* Laudus venerandus et licet invitus tamen ipse ad pontificatus veitur culmen cunctis clamantibus. Amen.

Ps. Domine Dominus noster quod.

V. Scuto bonæ voluntatis tuæ coronasti.

(2) R. Cumque prædicti presbyteri tantam visionem omni clero et populo intimarunt, omnes pariter Dominum voce corde benedixerunt.

V. Qui statim insignem *puerum* meritis prædictum venerabilem Laudum elegerunt ad pontificatus gradum. Omnes pariter.

simul et pontifex, præfati regis est accitus in curia ut eum scilicet roboraret in ordine pontificali benedictione sua. Quod audiens faustus antistes ac juvenilem in eo cernens ætatem, erat enim annorum XII^cim, nec tamen mentis intuens meritorum magnitudinem, ad sacros quidem gradus promoveri disposuit. Episcopatus autem ad apicem eum promovendum indignum et nimium rudem est arbitratus. Dumque hujus rei anxietate æstuaret et semet sopori dedisset, adest ei angelus nimia claritate præfulgidus eumque tali affamine est affatus : « Gildarde, inquiens, pastor beate, vas elec-» tionis ac rector ecclesiæ, ne existas ultro istius de merito anxius, » quoniam præfecit eum Deus Constantiæ urbis populo. Quaprop-» ter ne pigriteris eum tua insigniri benedictione, quoniam multa » beneficia per illius merita ostensurus est Dominus in civitate » memorata. » Expergefactus autem isdem pontifex divina animatus inspiratione eum benedixit episcopali more (1).

6° Cum igitur esset sanctus Domini et præclara ecclesiæ columna Beatus Laudus annorum XII^cim, congregata non modica multitudine utriusque sexus populi, diversa ætate, pari sensu et voluntate clericorum scilicet ac laïcorum, quorum pia Dominus lumine caritatis illustraverat corda, convenerunt ad tam gloriosum, tamque cunctis acceptabile spectaculum, ubi augebatur triumphus ecclesiæ ac frustrabatur inimicus sua jaculatione. Eligitur ergo immo et rapitur ad pontificale fastigium, et omnes proclamant æquisonis vocibus se velle talem tantumve habere patronum qui eos a saevorum luporum hiatu, in pascuis ecclesiæ tueatur pervigili tutamine, atque fortes et infirmos custodiat, veluti oves in caulis spiritualis Hierusalem. Quis referre valet quanta exultatio facta est populi in ordinatione tanti patris ; quale gaudium dum inspiciunt se et instantis foveri tutamine et futura fruituros benedictione. Sortitus siquidem culmen tanti honoris, semet confestim artius ad agenda opera pietatis exercebat et sibi subditis imponebat alimenta vitæ perennis.

Erat enim norma pietatis, plenus caritate, stipatus humilitate præ-

---

(1) R. Eo tempore pontificem beatum Gildardum Rotomagensem angelus Domini taliter affatur : Gildarde ne differas pastorem populo Laudum nomine præficere *puerum*.

V. Quoniam multa beneficia per illius merita ostensurus est Dominus in civitate memorata. Gildarde.

cipuus, morum honestate præfulgidus ; in elemosinis largus, mansuetudine firmus, vultu serenus, sensu sobrius, corpore castus atque inter divites et pauperes medius, ita ut pauperi illum tanquam pauperem æstimarent, divites vero superiorem se aspicerent. Vigilus atque orationi deditus, sermone cautus, obque amorem vitæ æternæ cilicio tectus et cinere atque inedia et jejuniis adtritus. Christo militans supplicabat pro populo sibi commisso prece continua. Quis vero ejus abundantiam rigantis ingenii contendat evolvere aut ejus monita salubria valeat explicare? Quam in dissertione providus, in tractatu profundus, per litterarum eloquens, per virtutes mirabilis ! In complexione multiplex, in resolutione subtilis, astutus ut serpens, columbæ simplicitatem non amittens. Sal conditi ingenii, fons loquendi, thesaurus scientiæ, lux doctrinæ, defensor ecclesiæ, tutamen plebis sibi commissæ. Crescebat autem in eo quotidie opinio famultatrix virtutum et augebatur meritorum gratia præcurrente. Idque actum est ut in toto orbe velociter Beati pontificis Laudi gloria militaret. Erat enim in silentio sedulus, in vigiliis expertus, in jejuniis parcus, in oratione creberrimus, in conversatione privatus, in litteris doctus, in cunctis dogmatibus eruditus. Sed nec aliud in colloquio aut in prædicatione cotidianis diebus studebat, nisi quod ad totius animæ remedium aut per pœnitentiæ luctum perlinere possit, aut per elemosinam suffragare. Nunquam in ipsum repperire potuit antiquus coluber per astutiam fraudulentam vel quod dolosis ingeniis persuaderet, vel quod venenosis morsibus sauciaret. Et ideo non est mirum si talis infra metas sanctæ matris ecclesiæ efficeretur magister et doctor in populis, qui tam sancte et juste vitam suam componebat in terris. Hæc itaque pro tempore dicta, nunc stilum vertamus ad ejus intimanda pia gesta (1).

---

(1) R. Expergefactus idem pontifex divina animatus revelatione benedixit eum episcopali more, clero plebeque letante et dicente : Gloria tibi Domine Deus talem qui nobis dedisti patrem ad nostrum tutamen.

V. Sublimatus vero Laudus ad pontificale fastigium, beato consecrante Gildardo, populis clamantibus in laudem. Gloria tibi.

A. Quem Rotomagensis Gildardus episcopus almus, angelico monitus præcepto, mox benedixit, legibus instruxit divinis ac solidavit. Alleluia.

Ps. Domine quis.

A. Contigit antistes quo quadam nocte sacratus surrexisset ad ecclesiamque citus propiasset, repperit ante fores templi cæcam mulierem, adventum hæc ipsa viri spectat memorati. Alleluia.

7° Igitur dum ex more quadam nocte beatus antistes domini Laudus, amore regni cœlestis caulas ecclesiæ maturius surgens circuiret pervigil, accedit ut mulier quædam oculorum frustrato lumine ante fores jaceret ecclesiæ, Domini pro sua inedia supplicans clementiam simul et sancti viri præstolans præsentiam ut pius Dominus per interventum beati viri, remotis latebrosis claustris, lumen ei restitueret salutare. Quæ ut audivit adventum sancti viri, extemplo magna cum voce supplementum Beati Laudi cœpit tali affamine proclamare : « O Sante Laude, pie Christi minister et pon-» tifex, subveni meæ miseriæ quæ sum orbata utroque lumine. » Oro itaque et pro certo in cordis abdita credo, quia si tuarum » manuum amplexum cæcitas mea senserit, pristina recuperata » sanitate videns et gaudens abibo. »

Quod audiens vir sanctus superno animatus desiderio sensit in se virtutem et posuit super oculos ipsius manus « exaudivi fluv... promens proemia tali (1). »

« Dominator cœli et terræ, pie Rex, Deus fortis et potens qui de » sputo lutum fecisti et lenisti oculos cœcinati lumenque ei resti-» tuisti, concede mihi indigno famulo tuo in te confidenti opem » misericordie tuæ, ut per mearum manuum impositionem recipiat » pristinum lumen. » Tunc imponens manus super oculos ejus inquiens hæc verba : « Illumina Domine vultum tuum super nos et » miserere nostri. » Et confestim cœcitate frustrata, sanitate recepta ad propria rediit læta (2).

8° Interea vir sanctus dum strenue populi sibi commissi curam ageret, anno episcopatus sui XX^mo^, prout res exposcebat, iter arripiens cupiebat Chyldebertum Francorum regem invisere Parisius.

Ps. Domini in virtute.

A. Hanc consignavit plenus pietate sacerdos, lumen et amissum tribuit diu desideratum, unde Deo laudes cuncti cecinere fideles. Alleluia.

Ps. Domini et terra.

V. Justum deduxit Dominus per vias rectas. Et ostendit.

(1) L'office d'Angers porte : « *Et orans et largiflue plorans, invocavit Deum oratione tali.* » (Note de M. Leopold Delisle, sur la copie duquel nous avons revu la nôtre, en 1867).

(2) R. Mundi despectus, decoratus, per meritum fulgens, sacer præsul, Laudus in pace ad Dominum migravit.

V. Eodem vero die quo apostolus passus est Matheus excessit seculo. In pace ad D.

Accidit autem ut præcederent eum ministri ad præparanda iterantibus necessaria, aptumque requirerent negotio tali locum. Qui præcedentes invenerunt arborem magnam antiquam, ramis opacam, iterantibus optam. Ubi pro tempore necessaria componentes stefadium beati viri sub memorata arbore posuerunt et necessaria apposuerunt. Veniens autem vir Dei repletus Spiritu Sancto intellexit in ea versuta molimina lividi Chelidri latitare. Exorsus est ad suos magna cum voce : « Tollite, tollite filii quæ posuistis sub arbore » citi, ne vos circumveniat repentina calamitas inimici quæ latet » in arbore ista. » Qui extemplo ab ipsa arbore cuncta propellentes, mox ab imis radicibus tanquam a rapidissimo turbine eradicata est omni hostis antiqui adversus sanctum pontificem suosque frustrato versutiæ suæ molimine (1). Qui tandem Parisius perveniens optime est a Childeberto rege susceptus, adeptaque petitione rediit ad propria, Christo Domino duce (2).

9° Alia quidem sunt multa quæ per eum Dominus operari dignatus est, nobis quidem incognita Deo autem nota. Sed quantum ad nostras fidelibus narrantibus viris perlatum est aures, si omnia cupiam prosequi, dies, ut opinor, antequam sermo cessabit. Nam quas per eum Dominus virtutes non edidit, cum et mortuis vitam, cœsis visum, paraliticis gressum, surdis auditum, a dœmonibus oppressos restituit sanitatem.

Igitur sanctissimus Domini Laudus, feliciter cursu peracto, adveniente sanctissimi obitus die, XL^mo^ et VI^to^ ordinationis suæ anno, migravit ad Christum X Kalendas octobris, cui est gloria, laus et jubilatio in seculorum secula. Amen (3).

---

(1) Baluze et les anciens bréviaires ajoutent : « Procedente vero tempore ibidem fabricata et consecrata est in honorem ejus ecclesia, hodieque celebris habetur hujus memorabilis facti memoria. » (Note de M. Léopold Delisle).

(2) R. Sanctissimus Laudus Domini, feliciter cursu jam consummato, adveniente obitus die, quadragesimo et sexto episcopatus sui anno, migravit ad Dominum cui est gloria, laus et jubilatio in seculorum secula.

V. Christo junctus igitur cum gloria mitem quem nobis pius ostendat. Cui est gloria.

(3) V. Adjuvet nos in omnibus sanctus Laudus confessor Christi præcipuus.

A. Hodie pontifex Laudus gloriosum complens obitum, cursu consummato, cælestem Jerusalem gaudens intrare meruit, mors cui pro lucro erat et vivere fuit omnipotens Dominus Jesus Christus, cum quo gaudet et regnabit per omnia secula.

V. Cujus nos precibus adjuvari deposcimus apud Deum nostrum. Cum quo gaut.

Histoire ou translation des reliques de saint Lo et de saint Romphaire

Les reliques de saint Lo ont été portées dans différents endroits, où sa mémoire est toujours en grande vénération. Ces reliques, avec celles de saint Romphaire, furent d'abord déposées à Bayeux, vers 875, comme l'indique le Livre-Noir de la cathédrale de Coutances. Plusieurs années après, la persécution continuant, on les

---

A. Beati Laudi insignia devoto jubilemus ore qui primævo cursu vitæ inspiratus divinitus virginale votum lætus subiens in senectute bona o finis vera.

A. Sancto Laudo Christus vivere fuit et mori lucrum. Alleluia. Alleluia. Alleluia.

A. Prœcipuus athleta Dei gratia plenus, signis et virtutibus fulgens, sacer Laudus temporalem mortem qui subiens, perpetuam adeptus est vitam.

A. Erat enim sapientia plenus, caritate stipatus, humilitate præcipuus, sanctitate fulgidus, in elemosinis largus.

A. Factum est ut in toto orbe velociter præfati pontificis gloriam militaret quia in eo opinio famulatrix virtutum fulgebat.

A. Laus tibi Christe semper et gratiarum actio beati Laudi confessoris et episcopi tui hodierna sollempnitate qui nos lætificas, quapropter petimus intercedente ut eos nosmet ipsius lætitiæ participes facies per sæcula Deus qui vivis et regnas.

Deus qui ad decorandam ecclesiam tuam beatissimum Laudum pontificem sanctitatis qualitate laudabilem, da nobis divinam adipisci lætitiam ut cujus gloriosum sollempniter celebramus transitum æternæ vitæ præmia per ejus obtineamus obtentum. Per Dominum.

Super oblata.

Vivificam salutis nostræ hostiam majestatis tuæ Domine gaudenter immolamus, quatinus sancti Laudi suffragiis freti per hæc oblata ad gaudia fidelibus tuis perveniamus promissa. Per.

Præfatio. Vere dignum, æterne Deus, venerabilis Laudi antistitis laudando gloriam prædicantes, qui cum duodennis esset *puerulus* per spiritus sancti electionem ad pontificatus apicem per sanctitatis gradus ad nostram sublimasti salutem; nam et ejus meritis mundus diversis enituit signis, ut tua largiflua confisus in gratia, cœcis redderet visum, debilibus gressum, infirmantibus sospitatem. Ac per hoc sua merita cunctis innotescerent populis ut cujus gratiæ dono apud te remuneraretur in supernis. Et ideo.

Benedictio. Omnipotens Dominus vobis suæ benedictionis dono sanctificet qui beatum Laudum præsulem sibi unius vagitu infantis elegit, *atque spiritus sancti ardore ad regendum populum roboravit. Amen.*

Sicque cor vestrum inradiat ut ea que in domo Dei ex vita patroni hujus recitantur visceraliter intelligatis et intelligendo quantotius imitari possitis. Amen.

Quatinus ejus exemplis eruditi necnon suffragiis muniti momen labentis ævi transeatis inlæsi atque in æterna requie illi cum palma gloriæ valeatis adjungi. Amen.

Quod ipse præstare dignetur. Amen.

Postcommunio. Tua Domine saginati eucharistia omnipotentem clementiam tuam laudare non cessamus ut per festum beati præsulis Laudi qui nobis est celeberrimus et plebs tua a cunctis destituatur delictis et æthereis redimetur incrementis. Per.

transféra à Rouen (1). Cependant, cette ville n'offrant pas encore toute la sécurité voulue, et le saint dépôt s'étant augmenté des pieux restes de saint Marcouf et de ses deux compagnons, on convint d'en transférer une grande partie à Angers. On ne fut pas toujours exempt d'inquiétudes dans cette dernière ville, et les barbares, pénétrant partout, on divisa les reliques et on confia un certain nombre d'ossements de saint Lo et d'un autre saint de l'Anjou, aux moines de l'abbaye de Tulle. Baillet, les Bollandistes et Godescard pensent qu'on en donna aussi à l'église de Thouars, dans le département des Deux-Sèvres.

Nous allons résumer tous les titres rédigés à Rouen, à Angers et à Tulle ; nous dirons ensuite comment une partie de ces corps précieux revinrent dans les villes de Coutances et de Saint-Lo, où ils ont été conservés pendant la tourmente révolutionnaire ; enfin, comme pièces justificatives, nous donnerons le texte latin des actes de ces diverses translations.

I°. — *Reliques de saint Lo et de saint Romphaire à Bayeux, à Rouen et à Angers.*

Bien des années après la mort de saint Lo, les barbares du Nord envahirent les frontières de la France et dévastèrent tout sur leur passage. Le corps du saint évêque de Coutances fut alors tiré du lieu où il reposait et transporté, avec celui de saint Romphaire, dans la cité forte de Bayeux (2). On les inhuma, non comme on l'eût désiré, mais comme les circonstances le permirent, devant le grand portail de la cathédrale. Dans la crainte que les pirates n'enlevassent ces pieux ossements, on plaça au-dessus trois autres corps de défunts qu'on recouvrit ensuite de terre.

Après quelques années de paix, on vit aborder en Neustrie une flotte navale. Elle était commandée par douze chefs qui résolurent d'occuper le pays et de s'en partager le sol. Un de ces chefs, le fameux Rollon, ayant eu une entrevue avec le roi de France, obtint une partie du territoire, fit la paix, et ses compagnons le recon-

---

(1) *Gallia Christiana*, T. XI. *Instrumenta*, p. 217.

(2) Les bréviaires de Coutances, au XVII[e] siècle, affirment que le corps de saint Possesseur fut transporté à Rouen avec ceux de saint Lo et de saint Romphaire. Cette affirmation est purement gratuite, car on ne peut apporter aucune preuve de la conservation et de la translation des reliques de saint Possesseur.

nurent comme leur duc. A cette époque, Théodoric, évêque de Coutances, ayant appris que ses bienheureux prédécesseurs, Lo et Romphaire, avaient été, par le malheur des temps, transportés loin de leur lieu de repos, il les rechercha, et les ayant trouvés, les plaça honorablement dans l'église de Saint-Sauveur de Rouen (1). Un de ses successeurs, l'évêque Hugues (2), pour honorer les saints, fit à grands frais agrandir cette église. A cette époque, vers 990, existait à Rouen un nommé Dauvin, tellement faible des reins et des genoux qu'il ne pouvait se mouvoir qu'en appuyant ses mains sur un escabeau ; il semblait alors plutôt ramper que marcher. Mais, par l'intercession de saint Lo, dont il implora l'assistance, il recouvra complètement la force et la santé.

Soixante-quinze ans avant l'établissement de Rollon (en 911), un roi de la nation danoise, Hasting, homme courageux et habile, sortit de son pays avec une armée considérable, pénétra en Gaule et envahit la Touraine. La ville fut environnée d'ennemis, et les assiégés, impuissants à se défendre, se recommandèrent à Dieu. Prenant ensuite le corps de leur puissant patron, saint Martin, ils le portèrent à l'endroit le plus violemment attaqué, afin que le mort combattît pour les vivants. O prodige ! cet homme admirable, ce puissant thaumaturge, rendit le courage aux siens et les bataillons ennemis reculèrent devant lui. Les assiégés, pleins de confiance dans leur puissant protecteur, poursuivirent les Danois en déroute, en tuèrent un grand nombre et firent les autres prisonniers. Un petit nombre évita la mort en prenant la fuite avec Hasting.

Les Tourangeaux, avec le corps de saint Martin, s'étant avancés à six mille au-delà de Tours, en chantant des hymnes et des cantiques, ne se retirèrent qu'après une victoire complète. En mémoire de cette course triomphale, on éleva, à l'endroit où le corps saint s'était arrêté, une église qui fut nommée Saint-Martin-de-Bellé.

Après avoir rappelé les guerres d'Hasting qui eurent lieu, comme nous l'avons dit, trois lustres avant celle de Rollon, nous reviendrons à notre premier sujet, c'est-à-dire à la déposition du corps de saint Lo, qui eut lieu à l'époque de ces invasions.

---

(1) C'est cette église de Saint-Sauveur qui prit plus tard le nom de Saint-Lo de Rouen. L'évêque Theodoric fut le contemporain de Rollon.

(2) L'évêque Hugues vivait en 990, et ne mourut qu'en 1025.

Avec Hasting (1), les ravages des Normands ne furent point terminés. Un autre chef danois (2), habile dans les armes et très cruel pour les chrétiens, envahit la France de différents côtés avec une puissante armée. Pendant qu'il assiégeait le Mans, il envoya une partie de ses troupes jusqu'à Tours pour s'emparer de cette ville. Les soldats avaient ordre de réduire les habitants en captivité, de les ramener chargés de chaînes, avec beaucoup d'or et d'argent et autres richesses. Mais Dieu, dans sa bonté, veillait sur cette ville. Une grande inondation du Cher et de la Loire forma, par la réunion des deux fleuves, une vaste étendue d'eau, qui éloigna de la cité les phalanges ennemies. Cependant, le monastère de Marmoutiers, qui était à une petite distance de Tours, fut renversé de fond en comble. Quatre-vingts moines au moins périrent par le glaive. Il n'y eut à échapper au carnage que l'abbé et vingt-quatre moines, qui se cachèrent dans des cavernes. Heureusement qu'à l'approche de l'ennemi on avait enlevé le corps de saint Martin, qui fut transporté de la cité de Tours dans celle d'Auxerre.

La conversion de Rollon et son traité avec le roi de France, qui lui donna l'autorité en Neustrie, n'eurent lieu (en 911) qu'après les ravages d'Hasting. Celui-ci vint souvent, comme nous l'avons dit, ravager la France, assiéger les cités, renverser leurs murailles, raser leurs tours, dépeupler, par le fer et la flamme, les forteresses, les campagnes, les bourgades, massacrer les populations et réduire les églises en cendres. La terre danoise ne pouvant nourrir ses habitants, il était d'usage qu'à chaque lustre une quantité d'hommes, désignés par le sort, abandonnassent pour toujours le sol natal et allassent chercher fortune à l'étranger. C'est ce que fit Rollon. Avec ses compagnons, il envahit de nouveau la France.

Les Rouennais, tremblant à l'arrivée des infidèles, se consultent et décident de transporter à Angers ce qu'ils avaient de plus précieux, c'est-à-dire les corps ou mieux une partie des reliques de saint Lo et de saint Romphaire. Elles allaient être ainsi sous la pro-

---

(1) Le texte latin porte *Rolloni*, mais c'est assurément une faute de copiste. Le massacre de Marmoutiers eut lieu en 852, sous les chefs Sidroc et Godefroy, d'après les *Ann. de S. Bertin*, les *Gesta Normannorum*, *Reginon* et les *Ann. de Fulde*. Il ne peut donc ici être question du premier duc de Normandie, Rollon, qui ne parut en France que de 876 à 911. Il assiégea Paris en 886.

(2) Sedroc.

tection d'un comte fidèle et chrétien, le brave Ingelger (1) qui, à la tête d'une armée, avait pieusement rapporté à Tours le corps de saint Martin, déposé à Auxerre.

Le comte reçut les reliques avec honneur et les plaça dans l'église de Sainte-Geneviève, située dans les murs de la cité et devant la porte du château. On y déposa aussi les précieux restes de saint Marcouf, de saint Coronaire et de saint Cariulfe. La présence de ce trésor fit la gloire de cette église, grâce à Celui qui vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit, dans les siècles des siècles.

Longtemps après cette translation, les clercs du Bienheureux Lo ne pouvant facilement ni convenablement desservir cette église, trop rapprochée des fortifications du château, les corps des saints et plusieurs autres reliques furent transférés, par le très illustre Louis, roi de France par la grâce de Dieu, dans l'église de Saint-Germain, qui hérita aussi de tous les droits déjà accordés. Avant cette seconde translation, toutes ces reliques avaient été visitées par le Vénérable Guillaume (2), évêque d'Angers, accompagné de Reginald, archidiacre de la ville ; de Bernard, grand doyen de Saint-Maurice ; du prieur de Saint-Jacques, de Robert de Los Castellan, seigneur du château, et de plusieurs autres personnes probes et discrètes (3).

Quant à la translation des corps des saints et du clergé de Sainte-Geneviève dans celle de Saint-Germain, elle eut lieu le troisième jour après la fête de Saint-Aubin, l'an du Seigneur 1234, et on en fait mémoire tous les ans avec beaucoup de solennité.

---

(1) Ingelger reçut le comté d'Anjou du roi de France, Louis-le-Bègue, qui régna de 877 à 879. D'après le texte latin : « *Rothomagis vero trepidantibus infidelium præ timore, communicato fide dignis suis consilio, pretiosas margaritas ac thesauros sanctissimos, videlicet sanctorum Laudi atque Rumpharii corpora Andegavim usque transmittunt,* » il paraît certain que les reliques des saints de Coutances n'étaient plus alors à Bayeux, mais à Rouen.

(2) Guillaume II, de Beaumont, qui siégea de 1202 à 1240.

(3) Les Bollandistes pensent que les reliques de saint Lo et de saint Romphaire ne furent pas d'abord déposées dans la capitale de l'Anjou, mais dans le monastère de Glomnen, aujourd'hui Saint-Florent. Un vieux martyrologe, conservé dans la bibliothèque de Colbert, porte en effet ces mots : « *X Kalen. octobris S^u Laudi Constantiæ civitatis episcopi in loco qui dicitur Glomna.* » Saint-Florent fut fondé sur le mont Glonne (*in monte Glonna*), vers la fin du IV^e siècle, par un disciple de saint Martin.

Reliques de saint Lo, à Tulle, d'après un écrivain du XII[e] siècle

Des titres que nous avons recueillis nous permettent de rappeler à la postérité des faits anciens. Nous écrivons donc cette page pour indiquer d'où sont venues les reliques renfermées dans ces châsses, afin que le lecteur connaisse comment elles furent d'abord réunies et ensuite séparées. Ici, en effet, sont renfermés les ossements des Bienheureux Lo et Beaumade. Saint Lo, par un ordre du ciel, devint évêque de Coutances à l'âge de douze ans. Il gouverna sagement son église pendant quarante années, et brilla par ses vertus et ses miracles. Après une vie glorieuse, il fut enseveli avec honneur. Bien longtemps après, la crainte des Normands, qui dévastaient la Gaule, fit transporter son corps dans la ville d'Angers. On l'y conserva quelque temps ; mais, redoutant une nouvelle invasion, on l'apporta à Tulle.

Le Bienheureux Beaumade, né de parents nobles, dans le pays du Mans, vécut dans la solitude, orné de vertus et de sainteté. Il y termina sa vie par une mort précieuse. La persécution des Gentils croissant toujours, les prêtres de son église, par une sorte d'inspiration divine, transportèrent ses précieux restes dans notre cité. Chacun de ces saints fut mis dans une cripte particulière.

Bien des années après, Eblanus, personnage noble et parent de la comtesse d'Angers, obtint la vicomté de Combom. La comtesse envoya alors des messagers, et par ses prières et ses promesses exigea du jeune vicomte que le corps de saint Lo, qu'elle disait avoir été enlevé à Angers, lui fût rendu de gré ou de force. A cette nouvelle, les moines de Tulle, craignant d'être privés d'un si précieux trésor, résolurent de réunir dans une seule châsse les reliques des Bienheureux Lo et Beaumade, et de laisser un certain nombre d'ossements des mêmes saints dans les reliquaires où ils avaient été primitivement déposés. Mais la miséricorde divine vint avec bonté répondre à leur amour et à leur tristesse. La comtesse mourut peu de temps après.

De nos jours, ajoute l'historien, comme les châsses dans lesquelles les saints avaient été primitivement déposés étaient usées par le temps, Pierre de Saint-Arède, alors trésorier, acheta de nouveaux reliquaires pour y déposer les pieux ossements, et les plaça, autant qu'il put les reconnaître, chacun dans leur châsse.

Par les mérites de ces saints, le Seigneur accorde de nombreux miracles.

Le corps de saint Ulfard, venu aussi de l'Anjou, fut également placé dans un reliquaire neuf. Ceci fut fait en l'honneur de Dieu, l'an de Jésus-Christ, 1153, sous le règne du roi Louis, de l'évêque Gerald de Limoges, de l'abbé Gerard de Tulle, l'an premier de sa prélature.

Baluze parlant, dans l'*Histoire de Tulle*, du culte de saint Lo et de sa fête le IX des calendes d'octobre (23 septembre), nous apprend qu'on invoquait le saint évêque de Coutances contre les incendies, et il ajoute qu'on en cite plusieurs exemples dans le passé et le présent. Il raconte l'incendie de l'hôpital de Tulle, qui fut éteint par la présence du corps de saint Lo. Il en fut de même, en 1658, dans l'incendie du palais épiscopal. L'eau manquant de tous côtés, l'évêque Louis Guron ordonna d'apporter les reliques de saint Lo dans l'endroit où le feu était le plus ardent, et aussitôt les flammes perdirent leur activité. En reconnaissance, la fête de saint Lo, un peu abandonnée, fut, à partir de cette époque, célébrée avec beaucoup de solennité.

Baluze rapporte encore que les reliques des saints, conservées à Tulle, étaient quelquefois portées en procession pour obtenir la cessation d'orages ou de pluies continuelles, et que les prières des fidèles étaient alors exaucées. (*Acta Sanctorum, Tom. V. men. septembris. p. 446*).

Etat des reliques de saint Lo, de saint Romphaire, de saint Marcouf, de saint Coronaire et de saint Cariulfe, à Angers.

Baluze nous donne ce renseignement sur les différentes reliques conservées à Angers au XI^e^ siècle :

« Au temps de Foulques, comte d'Angers, et du seigneur Hubert, évêque de la même cité, deux châsses furent ouvertes par le seigneur Primold, abbé de Saint-Aubin, en présence de quelques-uns de ses moines, d'après l'ordre du comte.

» Les reliques qu'on y trouva furent déposées, avec beaucoup de respect, dans un reliquaire donné par le comte lui-même en l'honneur des saints, et placé convenablement dans le monastère. On trouva dans les anciennes châsses des inscriptions indiquant les différents noms des saints qu'elles renfermaient. La première était ainsi conçue : « Ici sont les corps des saints Lo, Romphaire et Coro-

naire, du pays de Coutances. Fait le X des calendes d'octobre (22 septembre), c'est-à-dire le jour même de la fête de saint Lo.

» La seconde portait ces mots : « Ici sont les corps des saints « Marcouf et Cariulfe. »

Le bras de saint Lo porté par les moines quêteurs dans le diocèse de Coutances, en 1441.

Coutances et son diocèse furent privés des reliques de leurs grands évêques saint Lo et saint Romphaire, pendant près de huit siècles. Elles étaient toutes restées à Rouen, à Angers, à Tulle, et probablement aussi à Thouars (1). Cependant, on fit quelquefois vénérer une portion de ces reliques aux habitants du Cotentin. C'est ce qui eut lieu en 1441 ; Gilles de Duremont, évêque de Coutances de 1440 à 1444, n'habita point sa ville épiscopale ; il vivait continuellement dans le prieuré de Saint-Lo de Rouen, où il a laissé une charte dans laquelle il sollicite les largesses de ses diocésains en faveur du monastère où il faisait sa résidence. Les moines de Saint-Lo de Rouen, portant un bras de saint Lo, vinrent alors faire une quête, non seulement dans le Cotentin proprement dit, mais encore dans les îles de Jersey et de Guernesey, qui en faisaient encore partie.

Voici le résumé de cette charte :

« GILLES, par la miséricorde de Dieu, évêque de Coutances, aux abbés, abbesses, prieurs, doyens, archidiacres, prêtres, curés, vicaires, tous ecclésiastiques et bénéficiers habitant notre ville épiscopale, notre diocèse et les îles de Jersey et de Guernesey qui en dépendent, salut en Notre-Seigneur.

» Nous croyons que Jésus-Christ, Notre Sauveur et Rédempteur, glorifié dans ses saints et heureux des hommages qu'on leur rend, sera propice, ici-bas, à ceux qui honorent sur la terre les élus de Dieu. C'est pourquoi nous invitons nos fidèles à faire quelques aumônes aux personnes qui servent religieusement le Christ.

» Le prieuré de la Bienheureuse et indivisible Trinité de Rouen est maintenant sous le vocable de saint Lo, pasteur et patron de

---

(1) Voir Godescard, *Vie des Saints*, à l'article saint Lo, au 21 septembre.

notre église cathédrale. Ce saint Evêque, un de nos prédécesseurs dans l'épiscopat, ainsi que saint Romphaire, son successeur immédiat, reposent tous les deux dans cette église, où ils sont vénérés avec beaucoup de dévotion. Or, ce prieuré, dans lequel plusieurs évêques de Coutances firent leur demeure à l'époque des invasions normandes, tombe de vétusté depuis les guerres (1). Ses tours, ses colonnes, ses édifices menacent ruine de tous côtés. Pour réparer ces dommages, le monastère n'a presque plus rien de ces riches revenus qu'il possédait jadis. Le prieur et ses frères n'ont ni trésor, ni fabrique pour relever leur demeure, subvenir à leur nourriture et à leur entretien, si ce n'est les aumônes et la charité des fidèles. C'est pourquoi nous vous exhortons dans le Seigneur à venir à l'aide des religieux de cette maison, quand ils se présenteront à vous et à vos paroissiens avec ces lettres munies de nos armes et avec un des bras du très glorieux confesseur saint Lo. Les prêtres les recevront avec bonté, rassembleront leurs paroissiens et leur exposeront les nécessités du monastère. Ils engageront ensuite les fidèles à venir au secours des religieux.....

» Nous, par la miséricorde de Dieu Tout puissant, à tous ceux qui, vraiment pénitents et confessés, auront fait une offrande au couvent, nous leur remettons trente jours des pénitences enjointes, pendant un an seulement, car nous préférons à cette quête les intérêts de notre église cathédrale. Donné à Rouen, le onze septembre 1441. »

Reliques de saint Lo, de saint Romphaire et autres saints, conservées au prieuré de Saint-Lo, à Rouen, en 1470.

D'après l'inventaire des reliques conservées au prieuré de Rouen, en 1470, on peut se donner une idée approximative de ce qui avait été transporté des corps de saint Lo, saint Romphaire et autres saints, à Angers, à Tulle et ailleurs. Voici, en effet, le résumé d'une charte des religieux de Rouen, qui indique tous les ossements qui se trouvaient dans l'église de leur monastère :

« A tous présents ou futurs qui verront, liront ou entendront la

(1) La guerre de Cent ans n'était pas terminée et nous étions encore sous la domination anglaise.

lecture de ces lettres, Guillaume, humble prieur du monastère de Saint-Lo de Rouen, de l'ordre de Saint-Augustin, et tout son couvent, salut dans le Seigneur. Qu'on connaisse et qu'on sache, par ces présentes, qu'après mûre délibération, nous avons cru rendre un plus grand honneur aux saints dont les corps reposent dans notre église, c'est-à-dire à saint Lo, à saint Romphaire, autrefois évêques de Coutances, et à saint Fromond, abbé et martyr, en faisant réparer les anciennes châsses où on les avait déposés.

» L'an du Seigneur 1470, indiction troisième, le 24 mai, la sixième année du pontificat de Notre-Saint-Père le Pape Pie II, en présence du notaire public et de plusieurs témoins qui ont signé, nous avons fait extraire de leurs vieux sacs de cuir des ossements que nous spécifierons, pour les placer dans des châsses neuves qui vont être décrites. Cette extraction a été faite par des frères profès et prêtres de notre couvent, avec beaucoup de dévotion et des prières. Revêtus d'étoles, entourés de torches, de cierges ardents, ils ont déposé les reliques dans le chœur, sur le grand autel de notre monastère, renfermées dans un coffret de forme ronde, couvert de soie verte. Ces reliques ont été ainsi placées :

» 1° D'un des sacs dont nous venons de parler ont été extraits plusieurs ossements provenant de tibias, de humerus et d'autres parties du corps de saint Lo. Ils ont été déposés dans un coffre ou châsse longue, enveloppés dans une étoffe de soie blanche et sans tache ; le coffre est recouvert d'une soie couleur vert-safran, semé d'étoiles et de croissants rouges ; 2° du même sac nous avons encore tiré trois côtes et, d'un autre sac de cuir blanc, deux os iliaques de saint Lo. Enveloppés dans de la soie blanche, neuve et sans tache, ils ont été reposés dans un coffre long couvert d'une étoffe d'or ; 3° une chaussure ou sorte de soulier de saint Lo, ayant servi au pied droit. Enveloppé dans une soie blanche, excellente et sans tache, il a été mis dans une châsse en forme de pied et recouvert de soie noire enrichie ou semée de lignes d'or ;

» 4° Le chef de saint Romphaire, avec un maxillaire et quelques dents, le tout tiré d'un sac de cuir blanc et d'une toile de perse ou de soie. Nous avons déposé ces reliques, enveloppées dans une soie blanche et pure, dans une châsse ronde couverte de soie vert-safran, semée d'étoiles et de croissants rouges ; 5° trois côtes unies avec de la chair, deux os de jambes avec un peu de chair, trois

autres os, deux de tibias avec un autre et des intestins de saint Romphaire, le tout tiré d'un sac de cuir. Ces reliques, enveloppées dans de la soie blanche et pure, ont été mises dans un coffre long couvert de soie ; 6° douze os des côtes, un de humerus, plusieurs autres petits os, avec un ossement de la hanche auquel adhère encore un peu de chair, un autre humerus avec sa chair, encore de saint Romphaire, et tirés d'un sac de cuir. Le tout, enveloppé dans une soie blanche et pure, a été placé dans une châsse rectangulaire ou oblongue couverte de soie ;

» 7° La partie antérieure de la tête de saint Fromond, avec un de ses maxillaires tirés d'un sac de cuir blanc ; enveloppés dans une soie neuve et sans tache, ces ossements ont été déposés dans un reliquaire de forme demi-ronde, recouvert de soie de différentes couleurs ; 8° plusieurs os de l'avant-bras, de humerus, de jambes, de tibias, de pieds, de côtes, de maxillaires supérieurs, du sternum, du bassin et autres parties du corps de saint Fromond, le tout tiré d'un sac de cuir. Ces reliques, enveloppées dans de la soie blanche et pure, ont été déposées dans deux coffres longs, couverts de soie vert-safran semée de croissants et d'étoiles rouges ; 9° de la poussière et des fragments d'os et autres débris des saints déjà cités, avec plusieurs particules d'os de saint Coronaire. Enveloppés dans une soie blanche et pure, ils ont été placés dans une châsse couverte de soie.

» Cette translation de reliques de saint Lo et de saint Romphaire a été faite en présence des vénérables et honnêtes personnes maître Guillaume Subtil, prêtre, licencié en droit ; Guillaume Lambert, Jean Doubte, Jean Le Pelichier, Jean Engren et Jean Thuen. A la translation des reliques de saint Fromond assistèrent Nicolas Davy, prêtre, avec les autres témoins, exceptés Lambert et Le Pelichier, qui furent remplacés par des personnes convoquées à cet effet.

» Le dimanche suivant, 27 mai, en présence des témoins dont nous venons de parler, et sur les instances de plusieurs personnes pieuses, des frères de la confrérie de saint Lo, les reliques furent placées dans l'église paroissiale dédiée au saint évêque de Coutances et contiguë à notre monastère. Elles furent présentées aux yeux des fidèles, aux chants des cantiques, des versets et des oraisons, par nous Guilaume, prieur déjà nommé, revêtu de la chape et de l'étole, accompagné du vénérable professeur de théologie, Nicolas

Grenier, portant aussi la chape et l'étole. Ce dernier fit l'éloge des saints en présence du peuple. Quant aux reliques, elles étaient déposées sur trois de nos autels, afin qu'elles fussent bien vues et vénérées par la foule des assistants. Au coucher du soleil, lorsque le jour allait finir, les pieux ossements, remis dans leurs nouvelles châsses, furent reposés, avec beaucoup de respect et de dévotion, par nous, prieur, revêtu de la chape, de l'étole et autres ornements ecclésiastiques, avec encens, cantiques, versets et oraisons, torches et cierges ardents, au son des cloches, en présence du peuple assemblé et vénérant les reliques. Les châsses furent placées dans le chœur et devant le grand autel.

» Etaient témoins : discrètes personnes Nicolas Davy, Jean Levilain, Nicolas Lebrun, Jean Allain dit de Caen, Robert Baillemont, prêtres ; Pierre Desloges, Nicolas Lemesle, Jean Le Pelichier, Guillaume des Portes et plusieurs autres appelés pour ce sujet.

» Comme témoignage de cette fête et de chacune de ces translations de reliques, nous avons fait écrire et signer ces lettres par notre notaire, et nous y avons apposé les sceaux et armes de notre monastère.

» Fait les jours, mois et an que ci-dessus. »

Le résumé de cet inventaire prouve que Rouen ne possédait du corps de saint Lo que : deux tibias, un humerus, trois côtes, un os iliaque et une chaussure renfermant jadis le pied droit. Le chef du saint, tous les vertèbres, les fémurs, les peronés, les radius, les cubitus, les rotules, dix-sept côtes, le sternum, les clavicules, les omoplates ; toutes les phalanges des pieds et des mains, avec une grande partie du bassin, avaient du être portés à Angers. Cette ville put alors partager avec Tulle, probablement aussi avec Thouars, et chacune de ces trois églises pouvait être plus riche que Rouen. Angers l'emportait encore sur la métropole normande par ses reliques de saint Romphaire, de saint Marcouf, de saint Cariulfe et de saint Coronaire. Ces reliques furent disséminées de la sorte pendant les invasions du IX^e^ et X^e^ siècle, parce qu'on pensait que si une partie de ces corps disparaissait dans une contrée, le reste serait peut-être sauvé dans une autre.

La fête de saint Lo est indiquée au 22 septembre dans le martyrologe romain ; dans le diocèse de Coutances, elle est marquée au 21 du même mois, mais la fête a été fixée au dernier dimanche de

septembre, afin de ne pas transférer celle de saint Mathieu, apôtre. Plusieurs diocèses, comme Rouen, Bayeux, Evreux, Angers, Tulle, célèbrent la fête de saint Lo, comme à Coutances. Les martyrologes de Hagenoyen, de la reine de Suède, d'Altemps, de Lubeco-Colon, de Greven et de Molanus, indiquent aussi la fête de saint Lo au 21 septembre, ainsi que le martyrologe gallican.

Saint Lo est patron de la ville qui porte son nom, dans le diocèse de Coutances, ainsi que des églises de Courcy, de Saint-Lo-d'Ourville, de Foucarville, de Senoville, de Saint-Louet-sur-Vire, de Saint-Louet-sur-Lozon et de Saint-Louet-sur-Sienne. Cette dernière paroisse a été supprimée et réunie à Trelly. L'église de Saint-Lo de Rouen n'existe plus. Les bâtiments du prieuré sont occupés par les Frères de la Doctrine chrétienne. Angers possède toujours sa paroisse de Saint-Lo, et une des plus longues et des plus anciennes rues de la ville porte le nom du saint évêque de Coutances. La mémoire de saint Lo est également conservée à Bourg-Achard, où le saint sauva d'un péril imminent ses compagnons de voyage.

Reliques de saint Lo, apportées à Coutances en 1629 et en 1632

Après la mort de l'évêque Nicolas Bourgouing, en 1625, le siège de Coutances resta sans pontife pendant huit années. Pendant cette longue vacance, Jean Corbet, principal du collège, chanoine et vicaire capitulaire, alla visiter le prieuré de Saint-Lo de Rouen. Il inspecta aussi les reliques et en particulier celles de saint Lo et de saint Romphaire. Le désir lui vint alors d'en obtenir quelques fragments. Sa demande ayant été octroyée, il reçut : 1° un os du bras droit de saint Lo, que les religieux de Rouen portaient avec eux quand ils venaient faire des quêtes dans le diocèse de Coutances ; 2° un morceau du chef de saint Romphaire ; 3° l'os maxillaire, deux dents et une partie des intestins desséchés du même saint.

Encouragé par ce premier succès, le chapitre de Coutances pensa à enrichir son trésor, et dans ce but il envoya une députation à Angers pour obtenir de nouvelles reliques. Ces députés rapportèrent : 1° une côte et une rotule de saint Lo ; 2° une côte de saint Romphaire avec un peu de chair adhérente à l'os et complètement

desséchée ; 3° l'omaplate de saint Marcouf, un petit os du bassin et un autre de saint Cariulfe, son disciple. Ces pieux ossements furent reconnus et authentiqués par les évêques de Coutances, et en dernier lieu par Eustache de Lesseville, en 1663 (1).

Reliques de la Cathédrale de Coutances, conservées pendant la Révolution

François BECHEREL, par miséricorde divine et dans la communion du Saint-Siège apostolique, évêque du département de la Manche.

Accompagné de Louis-Charles BISSON, Louis-Marie-Gabriel LE MONNIER, notre premier et second vicaire, d'Etienne-François MILAVAUX, de Bon-Christophe-Hervey LEFEVRE, de Jean-André MICHEL, de Guillaume BOURSIN, de Julien-Claude LELOUP, de Charles BISSON, de Pierre-Félix LECALLIER, nos autres vicaires, après l'enlèvement du reliquaire d'argent de notre église cathédrale de Coutances, fait par les corps administratifs pour les besoins de l'Etat, nous avons estimé devoir visiter les reliques de ladite église, et les replacer dans deux châsses de bois, tirées d'une ci-devant église paroissiale du dit lieu, dite à présent l'oratoire Saint-Pierre.

Dans la première châsse nous avons placé :

1° Un os d'épaule et partie d'un os de la hanche de saint Marcouf, et deux petits os de la hanche de saint Cariulphe, son disciple, les uns et les autres venus *de Saint-Lo d'Angers ;*

2° *Un os du bras droit de saint Lo*, un morceau du crâne, une coste et un os de la rotule du même saint Lo, apportés *tant de Saint-Lo de Rouen* que de Saint-Lo d'Angers. Ces deux articles conformes au procès-verbal dressé par Eustache de Lesseville, évêque de Coutances, en date du 20 septembre mil six cents (*sic*) soixante trois, remis dans les dits reliquaires ;

3° L'os fémur de la cuisse, tout entier et très grand de saint Gaud, évêque d'Evreux, tiré de l'église de Saint-Pair, près Granville, en en ce diocèse, suivant le procès-verbal dressé par ledit Eustache de

(1) Toustain de Billy, ms. et *Vie des Evêques de Coutances ;* — Lecanu, *Histoire des Evêques de Coutances*, édition de 1839, page 328. — Procès-verbaux de Mgr Becherel.

Lesseville, en date du vingt-trois novembre mil six cents soixante quatre, aussi remis dans les dits reliquaires.

Dans la seconde châsse nous avons placé :

1° Trois morceaux de coste de saint Justin, martyr, tirés par Mgr de Brienne, évêque de Coutances, de l'église de l'Isle-Marie, en ce diocèse, suivant son procès-verbal du cinq mai mil sept cents six, que nous avons remis dans le reliquaire ;

2° Un vertèbre de saint Nicaise, évêque de Rouen, anciennement conservé dans cette église ;

3° La mâchoire de dessous avec deux dents, une partie des intestins desséchés et un morceau de coste séparée en deux, avec un petit morceau de chair attaché à un des morceaux, de *saint Romphaire*, conformément au procès-verbal ci-dessus cité d'Eustache de Lesseville, en date du vingt-sept septembre mil six cent soixante trois, que nous avons remis dans le reliquaire ;

4° Deux petits cadres de bois doré fermés d'un verre contenant des reliques de saint Basilide, Cirin, Nabor et Nazaire, martyrs honorés dans cette église depuis un temps immémorial, et tirées des corps de ces saints qui furent apportés en France par saint Crodegand, évêque de Metz, en mil sept cents cinq, comme le rapporte Paul Diacre, auteur contemporain.

A Coutances, sous notre seing, notre sceau, le contre-seing de notre secrétaire et la signature de nos vicaires ci-dessus dénommés dans le présent acte, que nous faisons renfermer dans le reliquaire, le mercredi trentième jour de janvier mil sept cent quatre vingt treize, l'an 2e de la république française.

Sout signés : † F. Becherel, *évq.*, L. L. Monnier, Milavaux, *vic.*, L. C. Bisson.

Par Mandement,

Lefevre, Le Loup, Lecallier, Bisson le jeune, Michel, *vic.*, Boursin.

1795

François Becherel, par la miséricorde de Dieu et dans la communion du Saint-Siège apostolique, évêque du département de la Manche.

Accompagné de Louis-Charles Bisson, notre premier vicaire; de Julien-Jean-Baptiste Duchemin, supérieur de notre Séminaire; de Pierre Legrand, notre vicaire; d'André-Bernard Fauvel, ancien curé d'Ourville; de François Grandin, prêtre; de Thomas-François Fauvel, prêtre; de Jean-Louis Lemière, prêtre; de Louis-François Prat, prêtre; de Jean-Baptiste Cauchard, prêtre, et de plusieurs autres.

Après avoir reconnu que les sceaux par nous apposés sur un paquet enveloppé d'une étofe de soie verte étaient entiers et bien conservés, nous avons fait ouverture d'icelui et y avons retrouvé tous et les mêmes ossements de saints référés dans notre chartre du mercredi trente janvier 1793. Ci-joint, avec les chartres anciennes et nouvelles, les quelles reliques nous avons eu le bonheur de soustraire à l'impiété lors de la supression du culte et de la dévastation de l'église cathédrale; nous les avons aussi enveloppées et scélés (*sic*) en présence de quelques-uns de nos vicaires et les avons remises en des mains sûres qui les ont portées dans une ville voisine, dans l'incertitude de notre sort et dans la crainte de recherches ultérieures. Ces précieuses reliques ainsi reconnues ont été par nous replacées dans les deux anciennes châsses de bois, dans l'ordre énoncé dans la chartre précitée, et avons fait solennellement la translation et replacement dans notre église cathédrale après les vêpres, le dimanche fête Saint Joachim et Sainte Anne, vingt-six juillet, l'an de J.-C. mil sept cent quatre vingt quinze, de la république française le troisième, et huit du mois nommé thermidor, en présence dessus dénommés et d'un nombreux concours de fidèles de l'un et de l'autre sexe.

Sout signés : † F. Becherel, *évq.*, L. F. Prat, L. C. Bisson, Legrand, A. B. Fovel, T. F. Fovel, J. Duchemin, J. B. Cauchard, J. L. Lemière, F. Grandin.

A la marge est un sceau circulaire en cire rouge avec une croix au centre et autour duquel est écrit : *Religion catholique, apostolique et romaine.*

Toutes ces reliques existent encore aujourd'hui dans l'église cathédrale de Coutances. Elles sont conservées dans deux reliquaires en bois doré, que l'on porte processionnellement dans les grandes

solennités. Monseigneur Bravard ajouta à ce trésor, en 1864, une relique de saint Aubert, évêque d'Avranches. Elle provient du chef du saint confesseur, conservé aujourd'hui dans l'église Saint-Gervais d'Avranches.

Reliques de saint Lo apportées à l'église Notre-Dame de la ville de Saint-Lo, en 1678.

Messire Jacques de Matignon, ancien évêque de Condom, puis abbé de Saint-Victor de Marseille, passant par Tulle, en 1678, le jour qu'on faisait la fête solennelle de la translation des reliques de saint Lo, apprit avec certitude que ces reliques étaient celles du saint Evêque de Coutances. Cette nouvelle le ravit d'allégresse et il fit tant, auprès de Mgr Julien Mascaron, alors évêque de Tulle, que malgré les bourgeois de la ville qui s'y opposaient, il en détacha trois ossements : la première vertèbre du cou et les deux palettes des genoux. Comme Mgr de Matignon était né à Saint-Lo, où demeurait alors sa mère, il voulut en faire présent à sa ville natale et à l'église Notre-Dame, où il avait été baptisé. Au jour marqué pour en faire la translation, les évêques de Bayeux et de Coutances (1) se rendirent à Saint-Lo. On alla chercher le saint dépôt à l'église de l'abbaye (Sainte-Croix), et il fut apporté processionnellement en l'église Notre-Dame, tendue partout de riches et magnifiques tapisseries. L'autel majeur était orné d'une quantité de vases de vermeil et d'argent. La grand'messe fut dite par Mgr de Coutances, qui fit le sermon. La châsse était portée par deux prêtres vêtus en diacres, précédés de plus de cinq cents ecclésiastiques en chapes, entre lesquels étaient plusieurs chanoines de Coutances, qui tenaient le premier rang dans cette cérémonie. Les évêques étaient suivis d'un grand nombre de personnes de toutes qualités. On y vint de dix lieues à la ronde ; la jeunesse de Saint-Lo était sous les armes et la ville était dans des transports de joie (2).

Les reliques du saint Evêque de Coutances, dans la ville de Saint-Lo, furent conservées en 1793, par deux prêtres respectables de la

(1) Mgr Rouxel de Medavy, évêque de Bayeux, et Mgr Léomenie de Brienne, évêque de Coutances.

(2) Toustain de Billy, *Histoire de Saint-Lo.* — *Notice sur l'église Notre-Dame de Saint-Lo*, par M. l'abbé Delaunay, pages 75 et 76.

paroisse Notre-Dame, dont les noms sont encore en honneur. Ce furent M. l'abbé Jehan qui, le premier, rétablit le culte catholique dans l'église de l'hôpital, en 1801, et M. l'abbé Hébert, mort vicaire de Notre-Dame, en 1848, avec le titre de chanoine honoraire du chapitre de la cathédrale. Après avoir sauvé ces précieux restes de la profanation, ils les rendirent à leur église après la tourmente. Ce sont ces mêmes reliques que l'on porte encore processionnellement autour de la ville, dans les grandes solennités, et toujours au milieu d'un enthousiasme traditionnel (1).

De translationibus corporis sancti Laudi

Post multos annos depositionis Beati Laudi, urgente barbarorum ferocitate, qui infra Francorum fines irruerant et hostili impetu discurrentes usquequaque patriam devastaverant, corpus ejus de loco in quo requieverat in Baiocassensium civitatem translatum cum Beato Rumpario successore suo ante faciem majoris ecclesiæ, non ut decuit, sed ut opportuit, est humatum, et ne forte sacra ossa aut furto raperentur, aut concremanda seu dispergenda a barbaris effoderentur, reliqua tria corpora eisdem sacris artubus superposita tumulantur. Sed, ut ventis persecutionum succederet, imperante Deo, tranquillitas iterum applicuit his partibus duodecim commilitonum navalis exercitus, qui sane depopulatam regionem incolere, nec desertam deserere decreverunt, sed sorte sibi invicem diviserunt. Unus ex eis, Rollo nomine, habito cum rege Francorum conservandæ utrinque partis vel pacis colloquio, omnium est potitus dominio, fungente tunc temporis Theodorico Constantiensis ecclesiæ sacerdotio, qui beatorum prædecessorum suorum Laudi scilicet atque Rumpharii corpora audiens quo prædictum est loco et modo haberi thesaurum, necessitate temporis absconditum, diligenter quæsitum invenit, inventum in ecclesia sancti Salvatoris tunc nomine dedicata apud urbem Rotomagum honorifice collocavit. Consequente vero tempore venerabilis Hugo episcopus ad honorem sanctorum et gloriam eamdem pluribus

(1) M. l'abbé Delaunay, *Notice sur l'église N.-D. de Saint-Lo, en 1863*, page 76.

sumptibus ampliavit ecclesiam in qua per idem tempus quidam vir Dauvinus nomine adeo debilis renibusque ac genibus dissolutis ut scabellis junctis manibus velut in primam redactus ætatem, repere potius quam incedere videretur miseratione sanctorum quorum auxilium sedulus implorabat optatam diu tandem sanitatem recepit.

Processu vero temporis, urgente diræ sortis inclementia, videlicet Danorum gentis, cujus rex Hastinus vocabatur, vir fortis ac strenuus cum immensa armatorum manu a finibus suis exilientes, Galliam ingrediuntur, cum aliàs tribus lustris elapsis ante adventum prædicti Rollonis patriam usque Turonum invasissent. Turonica vero civitate obsessa obsessi viribus deficientes, divina inspirante gratia in se reversi, Beati patroni sui Martini corpus pie rapiunt et ad locum quo belli violentior impetus erat deferentes et mortuum pro vivis propugnatorem opponunt. O admirabilem per omnia virum qui, dum adviveret, signopotens appellatus, fulgorem virtutum astris intulit, defunctus etiam bellipotens triumphatus hostium cuneos sola sui præsentia confecit. Sancti siquidem patrocinante suffragio et obsessis securitas et confidentia redditur et obsessoribus formido et pavor non modicus immittitur. Fugiunt igitur Dani, fugientes Turoni persequuntur, fugientium pars gladio cadit, pars capta reducitur et pars fugæ subsidio elapsa est. In ipso vero articulo prædictus evasit Hastinus et usque ad sectum lapidem ab urbe persecuti sunt Dacos triumphatoris sui corpus cum hymnis deferentes et gloria per quem sibi triumphus cessit et victoria. Unde et in ejusdem belli triumphali memoria in ipso loco quo sancti substitit corpus in honore ipsius fabricata est ecclesia quæ propter belli eventum sancti Martini Belli sortita est vocabulum.

His vero peractis a prædicto Hastino ante adventum prædicti Rollonis tribus lustris elapsis ut supra dictum est prius de Rollone scripsimus, propter continuationem materiæ depositionis Beati Laudi quæ tempore ferocitatis prædicti Rollonis evenerat. Rolloni vero tunc successit vir ejusdem gentis et simili sorte a finibus suis exiliens, armis strenuus, sed circa christianæ professionis homines inhumanus cum maximo infidelium exercitu patriam usquequaque, invadunt. Cenomanis autem obsessis, exercitus sui procuratores Turonis usque transmisit, ut urbe pessumdata auri et argenti affluen-

tem copiam et cœtera ejus bona diriperent et illius incolas vinculatos secum adducentes captivarent. Dei autem providente clementia tanta Cari et Ligeris excrevit inundantia ut sui unione pelagus unum efficerent et civitatis accessu non minima sui altitudine cuneos hostiles arcerent. Verum Majus-Monasterium quod non longe a Turonis erat, funditus eversum, centum vigenti monachos bis binos minus gladio percusserunt preter abbatem et vigentiquatuor alios qui cavernis terræ latitantes evaserunt pro quorum metu corpus Beatissimi Martini a civitate Turonica translatum extitit ad civitatem Autissidiorensem. Rollone autem fidei restituto, habito cum Rege Francorum consilio, modo supra scripto omnium est potitus dominio. Postmodum vero ea quæ de Hastino diximus facta fuerunt. Qui sæpe dictus Hastinus cum immensa armatorum manu modo prædicto Galliam iterum ingreditur, civitates obsidet, mænia subvertit, turres terræ coæquat, oppida, rura, vicos, ferro, flamma, fame depopulatur necnon et ecclesias in favillam redigens non minimas hominum strages dedit.

Igitur Danorum tellus quoniam sibi insufficiens est, moris est apud illos ut per singula lustra multitudo non minima dictante sortis eventu a terra sua exiliat et in alienis terris mansionem sibi, quomodo ad propria non reversura vendicet. Cum quibus idem Rollo consilium iniens iterum contra regnum insurgens ut eum subjugaret procuratores sui exercitus usquequaque transmittit. Rothomagis vero trepidantibus infidelum præ timore, communicato cum fide dignis suis consilio, pretiosas margaritas ac thesauros sanctissimos, videlicet sanctorum Laudi atque Rumfarii corpora Andegavim usque transmittunt sub protectione christianissimi et circa cultum divinum fidelissimi viri ac strenui et militiæ periti Ingelgerii videlicet Andegavorum consulis qui corpus Sancti Martini a civitate Antissidiorensi cum magno exercitu et magna reverentia Turonis antea reportaverat. Qui honorabiliter in ecclesia sua videlicet Sanctæ Genovefæ intra muros civitatis Andegavinæ ante fores comitalis aulæ posita, dicta sanctorum corpora honorifice collocavit cum sanctorum corporibus, videlicet Marculfi, Coronarii et Carnulfi quorum præsentia dicta gaudet ecclesia, Illo auctore qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat in secula seculorum.

Processu vero temporis cum clerici ecclesiæ Beati Laudi ad prædictam ecclesiam accedere non poterant ad deserviendum ibidem

libere, ut decebat, propter clausuram castri, prædicta sanctorum corpora et quam plurimæ reliquiæ ab illustrissimo Ludovico, Dei gratia Francorum rege, cum omni clero suo ad ecclesiam Beati Germani cum omnibus suis libertatibus sunt translata. Quæ prædicta sanctorum corpora cum multiplicibus reliquiis antea visitata fuerant et inventa in ecclesia Beati Laudi in castro, in festo Sancti Vincentii, a venerabili Guillelmo, Dei gratia Andegavensi episcopo, et Reginaldo ejusdem civitatis archidiacono et a Bernardo Sancti Mauricii magno decano et priore Sancti Jacobi et à domino Roberto de Los Castellano dicti castelli et a pluribus hominibus probis et discretis et eodem anno prædicta sanctorum corpora cum reliquiis et omni clero dictæ ecclesiæ Beati Laudi translata fuerunt a dicto castello ad predictam istam ecclesiam cum magna reverentia videlicet tertia die post festum Beati Albini anno Domini MCCXXXIIII, tertia die mensis martii pro cujus translationis reverentia quolibet anno in præsenti ecclesia sollenniter celebratur (1).

Reliquiæ sancti Laudi in civitate Tutelensi, ex veteri membrana.

Litteras ad hoc repertas esse novimus ut priscorum facta temporum memoriæ posteritatis per eas darentur. Ea propter hanc componimus paginam ut quorum in præsentibus capsulis reliquiæ conduntur, unde allatæ, cur prius conjunctæ, postmodum fuerint separatæ, omnibus scripturam hanc legentibus clarescat. Hic itaque continentur beatissimorum reliquiæ virorum Laudi atque Baumadi. Quorum Beatus Laudus, Constantiæ civitati divino nutu duodecimus datus episcopus, eamdem per quadraginta annos, innumeris virtutibus præfulgens et signis, mirabiliter gubernavit ecclesiam ac deinde ibidem gloriosum vitæ finem sortitus honorifice sepultus est. Post modum vero temporis, timore Normannorum, qui totam pene Gallicam regionem devastaverant, ab ejusdem civitatis incolis Andegavum delatus, ac aliqua per tempora ibidem custoditus, prædictorum tandem metu paganorum, ab eadem civitate huc est allatus.

(1) Manuscrit de M. Léopold Delisle, copié à la Bibliothèque nationale, Résidu S. Germain. — Manuscrit d'Angers, et vie de saint Lo. — *Acta Sanctorum*, extrait. Tome 46, pages 444 et 445.

Beatus vero Baumadus, nobilissimis ortus natalibus, in pago Cenomanensi solitariam vitam sanctitate et virtutibus plenam duxit, et ibidem pretiosa morte quievit. Prædicta vero gentilium invalescente persecutione, ab ipsius ecclesiæ rectoribus corpus ipsius divina dispositione, hoc in loco deportatum est. Uterque ipsorum in propriam cryptam collatus est. Multorum vero post curricula temporum, Ebalanus cognomine nobilis, vicecomitatum de Combom obtinuit, qui comitissæ Andegavensium propinquus extitit. Ipsa vero comitissa ab eodem precibus et promissis per multos nuntios exegit ut beatissimi Laudi corpus, quod ab Andegavis asportatum fuisse aiebat, aut vi aut voluntarie reddi faceret. Quod postquam Tutelenses monachi compererunt de tam pretiosi thesauri amissione pavidi, consilium inierunt salubre ut beatorum virorum Laudi atque Baumadi reliquias conjungerent aliquibus ossibus in eadem capsula ubi corpus ipsius prius continebatur, satisfactionis gratia relictis. Sed amori et mærori ipsorum miseratio divina benigne consuluit, prædicta comitissa à præsenti vita non post multum temporis decedente.

Modernis vero temporibus, cum capsuæ ipsæ in quibus, ut dictum est, reliquiæ ipsorum continebantur nimia vetustate consumptæ essent et penè confractæ, Petrus de Sancto Aredio, tunc sedens sacrista, pro dictorum sanctorum reliquiis condendis capsas novas emit et ossa ipsorum prout dignosci possibile fuit, singula singulis collocavit. Per ipsorum vero merita sanctorum innumeras Dominus virtutes tunc temporis operatus est. Tunc etiam sanctissimi Ulfardi corpus, quod ab iisdem partibus allatum hîc requiescit in capsa nova repositum est. Factum hoc ad laudem Domini Jesu Christi anno millesimo centesimo quinquagesimo tertio, Ludovico rege regnante, Geraldo Lemovicenti episcopo, Geraldo Tutelensi abbate, anno primo abbatiæ ipsius (1).

---

(1) Cette narration, tirée d'un ancien manuscrit de Tulle, a été reproduite, comme un document très authentique, dans l'*Histoire de Tulle*, par Baluze. Ce savant auteur pense que la comtesse Hildegrade, dont il est fait mention dans le récit, était l'épouse de Foulque Nerva, et qu'elle mourut en 1046.

L'évêque Gerald mourut en 1177. Cet acte fut donc rédigé au XII[e] siècle, sous le règne de Louis VII dit le Jeune.

Reliquiæ S. S. Laudi et Rumpharii in civitate Andegavensi, XI° sæculo.

Tempore Fulconis (1), Andegavorum comitis et domni Huberti (2), episcopi, reseratæ sunt, pariter hæ duæ capsæ a domno Primoldo, abbate Sancti Albini, præsentibus quibusdam suis monachis et jussu ipsius comitis. Inventæ intus reliquiæ multo cultius sunt repositæ in loculum ab eodem comite instructum, in honorem ipsorum sanctorum, cum decenti totius monasterii decoratione, sed et scripta in singulis capsis inventa taliter notificabant sanctorum corporum nomina : « Hic sunt corpora Sanctorum Lauthonis, Rum- » pharii et Coronarii de pago Constantino. Factum X Kalendas » octobris in festo scilicet ipsius Sancti Lauthonis. »

« Hic sunt corpora sanctorum Marculfi, Caruilli (3). »

Le bras de saint Lo porté par les moines quêteurs, dans le diocèse de Coutances, en 1441.

Egidius, miseracione divinâ, Constanciensis episcopus, universis et singulis abbatibus, abbatissis, prioribus, priorissis, decanis, archidiaconis, presbiteris, curatis, vicariis, et loca tenentibus, omnibusque aliis et singulis personis ecclesiasticis in et per civi-

---

(1) Foulque Nerva, comte d'Anjou, qui mourut en 1040.

(2) Hubert de Vendôme qui siégea de 1010 à 1047.

(3) Apud Baluzium, et apud Boll. Tom. 46, fol. 446.

De cultu Sancti Laudi apud Tutelenses.

Kalendario monasterii Tutelensis, et in veteri Missali ecclesiarum cathedralium nostræ provinciæ natale ejus rejicitur in diem IX Kal. Octobris, quo die etiamnum apud nos celebratur festus illius dies. Solent etiam S. Laudi reliquiæ prodesse iis, qui illius opem implorant adversus incendia; hujus prodigii plurima narrantur exempla vetera et recentia, supersuntque testes plurimi, qui viderunt.

Memini autem, me admodum adolescente, xenodochium Tutelense, quod valde inflammatum erat, ab incendio et flamma liberatum, cum S. Laudi sacræ reliquiæ illic delatæ fuissent a canonicis ecclesiæ nostræ. Demum anno MDCLVIII cum mense aprili fortuitum incendium esset obortum in episcopio, jamque laquearia magna vi ardescerent, et Ludovicus Guronius episcopus eas deferri jussisset ad locum, ubi ignis erat vehementior, cessavit statim incendium manifesto, si unquam alias, miraculo. Quo factum est, ut idem episcopus, partim sua sponte, ut gratus pro beneficio accepto, partim postulationibus civium permotus, edixerit, uti deinceps festus dies S. Laudi, qui in desuetudinem ferè abierat, solenniter celebretur.

Historia Tutel .. Baluzii, lib. I, cap. 9, et les Bollandistes *Acta Sanctorum*, T. V. men. septemb. fol. 446.

tatem et diocesim nostras Constantienses et insulas de Gecey et Grenesy nuncupatas in ipsa nostra diocesi consistentes, constitutis et beneficiatis ad quem seu quos nostre presentes littere pervenerint, salutem in Domino.

Dominum Jhesum Christum salvatorem ac redemptoren nostrum in sanctis suis gloriosum et eorum glorificacione merito congaudentem credimus habere propicium, si sanctis ejus qui in celestibus habitant reverenter honorari procuramus in terris, et fideles invitamus ad pietatis subsidia eidem Christo salvatori nostro religiose servientibus et famulantibus conferenda pariter et largienda. Cum autem in prioratu Beatissime et individuæ Trinitatis Rothomagensis, nunc nomine et vocabulo Beatissimi Laudi confessoris, ejusdem nostre Constanciensis ecclesie pastoris et patroni intitulato, ejusdem Beatissimi Laudi et Beatorum Rumpharii in episcopatu et prelatura ejusdem ecclesie sussessoris sui atque Fromondi martiris, ipsius nostre Constanciencis ecclesie episcoporum et predecessorum nostrorum corpora et reliquie requiescant ac devotissime revereantur, teneantur et habeantur, in quo siquidem prioratu nostrorum predecessorum quamplures temporibus retrocedentibus, ipsa nostra Constanciensi diocesi guerrarum voraginibus inhabitabili judicata, sedem episcopalem et prelaturam tenuerunt et habuerunt, cujus prioratus, pro presenti, turres, columpne et edifficia propter sui vetustatem ac alias, guerris causantibus, ad ruinam permaximam, fructusque redditus et proventus quibus antiquitus magnis habundabat, ad nichilum vel quasi redacta sunt, et ejusdem prioratus prior et religiosi thesaurum seu fabricam unde ipsum reparare, victumque et vestitum ac alia necessaria sibi perquirere, non habeant, nisi ex Christi fidelium elemosinis eisdem caritative succurratur.

Eapropter, premissis actentis et pensatis, universitatem vestram monemus ac in Domino salubriter exhortamur, quatinus cum religiosi seu procuratores ejusdem prioratus presentes aut earum verum transumptum sub sigjllo curie nostre Constanciensis secum deferentes cum brachio ejusdem gloriosissimi confessoris sancti Laudi, ad vos ecclesiasque et parrochianos vestros venerint, sive declinaverint, Christi fidelium elemosinas petituri ac indulgencias et benefacta ejusdem prioratus exposituri, ipsos benigne sine contradicione recipiatis et admittatis, et congregato populo sive par-

rochianis utriusque sexus parrochiarum vestrarum necessitates dicti prioratus, absque tamen sermocinacione aut doctrina auctoritativa latine predicatione, simpliciter explicare permittatis, eosdemque parrochianos vestros exhortari velitis, ut de bonis à Deo sibi collatis indigencie et necessitati eorumdem religiosorum succurrere velint ac caritative elargiri, et ut vota et promissiones, si qui sint ex eis qui ea dicto prioratui fecerint sive voverint, solvant et realiter restituant. Inhibentes vobis sub pena excommunicationis ne preter voluntatem eorum aliquid de sibi sic collatis aut persolutis petere aut exigere presumatis, nisi quatinus de jure permittitur (*sic*) aut licitum existat, sive antiqua et approbata consuetudo det aut concedat, ut per hec et alia bona que vos et ipsi Domino inspirante feceritis et fecerint ad eterne felicitatis gaudia mereamini et mereantur pervenire. Nos enim, de omnipotentis Dei misericordia, omnibus vere penitentibus et confessis qui dicto prioratui ad premissa manus porexerint adjutrices, trigenta dies de injunctis penitentiis misericorditer in Domino relaxamus presentibus post unum annum a data ipsarum computandum minime valituris ; huic autem queste et omnibus aliis volumus negocium fabrice ecclesiæ nostre Constanciensis anteferri. Datum Rothomagi sub sigillo camere nostre, anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo primo, XI^ma^ die mensis septembris. » (Archives de la Seine-Inférieure) (1).

Les reliques de saint Lo, de saint Romphaire et de saint Fromond sont placées dans de nouveaux reliquaires, en 1470, dans le prieuré de Saint-Lo de Rouen.

Universis presentibus et futuris testimoniales has litteras visuris, lecturis pariter et audituris, Guillelmus humilis prior monasterii seu prioratus Sancti Laudi Rothomag. ordin. Sancti Augustini, totusque ejusdem loci conventus, salutem in Domino. Presentium tenore litterarum clareat vobis evidenter et notum sit quod nos ma-

---

(1) Gilles de Durmont, 58e évêque de Coutances, depuis 1440 à 1444, n'habita jamais sa ville épiscopale et passa tout le temps de son épiscopat dans le prieuré de Saint-Lo de Rouen. Les Anglais possédaient encore la Normandie et ne devaient l'abandonner qu'en 1449.

turâ deliberacione et perpensatione prehabita, zelo devotionis moti, ut sanctis corporibus Beatorum Laudi et Rumpharii quondam constanciensium episcoporum, ac Fromondi abbatis et martiris quorum reliquie nostra requiescunt in ecclesia, decus majus afferretur, feretra sive capsas antiquas quibus olim reposite fuerant reliquie ipse earum propter deterioracionem apperiri fecimus et reparari; annoque Domini millesimo CCCC^mo septuagesimo, indictione tercia, mensis vero maii, die jovis vicesima quarta, pontificatus Sanctissimi in Christo patris et Domini nostri Domini Pauli, divina providencia pape secundi, anno sexto, coram notario publico inferius subscripto et testibus infra scriptis, prefatas reliquias particularius infra designatas et à veteribus saccis corii quibus erant, extrahi seu dislocari fecimus et in alias capsellas novas sive repositoria nova infra scripta, per quosdam de fratribus nostris religiosis professis et sacerdotibus dicti nostri conventus, cum devocione maxima et orationibus, stolis in eorum colis appositis, tedis et cereis ardentibus, in choro, supra majus altare dicti nostri monasterii, in quodam scrinio sive quadam capsa forme rotunde, coperta panno sericeo viridi deportato et involutum in pannis sericeis albis, finis et mundis. Item plura ossa tibiarum, brachiorum et aliarum parcium corporis ejusdem sancti Laudi, extracta à predicto sacco et reposita fuerunt in quodam coffino sive quadam capsa longa, coperta panno sericeo coloris viridis crocei, seminato stellis et crescentibus rubeis et involuta in finis pannis sericeis albis et mundis. Item tres coste ejusdem sancti Laudi extracte a dicto sacco et duo ossa crurim sive hanchiarum extracta à quodam alio sacco corii albi reposite fuerunt in quodam alio coffino longo coperto panno aureo et involute in pannis sericeis albis, finis et mundis. Item quidam sotular dicti sancti Laudi forme servientis dextro pedi repositus fuit in quadam capsella facta ad modum sotularis coperta panno sericeo nigro ditato sive seminato repagulis auris et involutus in pannis sericeis albis, finis et mundis.

Caput Sancti Rumpharii cum maxilario sive fauce et quibusdam dentibus, extractum à quodam sacco corii albi et quodam panno telle percisce vel serice, repositum fuit in quadam capsa rotunda coperta panno sericeo coloris viridis crocci seminato stellis et crescentibus rubeis et involutum in pannis sericeis albis, finis et mundis. Item tres coste sese intertenentes cum carne, duo crura in ossi-

bûs et carnis parte, tria ossa, duo tibiarum et quoddam alind os et viscerum sive bodellorum dicti Sancti Rompharii extracte à quodam sacco corii, reposite fuerunt in quodam coffino longo coperto similiter panno sericeo et involute in pannis sericeis albis, finis et mundis. Item ossa duodecim costarum unius humerorum et plura alia parva ossa cum quodam osse cruris sive hanchie cui inheret aliqua porcio carnis et quodam humero in carne et ossibus dicti Sancti Rumpharii extracta à dicto sacco corri, reposita fuerunt in quodam alio coffino longo coperto similiter panno sericeo et involuta in pannis sericeis albis, finis et mundis.

Anterior pars capitis cum maxilario Beati Fromondi extracta à quodam sacco corii albi, reposita fuit in quodam repositario forme semirotunde, coperta panno sericeo variorum colorum et involuta in pannis sericeis albis finis et mundis.

Item plura ossa brachiorum, humorum, crurium, tibiarum, pedum, costarum, genarum, maxilarum, pectoris, renum et aliarum partium corporis ejusdem Beati Fromondi extracta à dicto sacco corii, reposita fuerunt in duobus coffinis longis copertis panno sericeo coloris veridis crocei seminato crescentibus et stellis rubeis et involuta in pannis sericeis albis, finis et mundis. Item pulveres et mice ossorum et reliquiarum predictorum sanctorum cum quibusdam particulis ossorum Sancti Coronarii, reposite fuerunt in quodam parvulo coffino coperto similiter panno sericeo, involute in pannis sericeis albis, finis et mundis, presentibus ad premissa quoad reliquias corporum sanctorum Laudi et Rumpharii venerabilibus et honestis viris magistro Guillelmo Soubtil presbytero in jure licenciato, Guillelmo Lambert, Johanne Doubte, Johanne Le Pelichier, Johanne Engren et Johanne Tuhen et quoad reliquias S. Fromondi discreto viro domino Nicolao Davy presbytero cum eisdem testibus, demptis Lambert et Le Pelichier, cum aliis ad hoc vocatis et rogatis. Adveniente autem die dominica sequenti vicesima septima dicti mensis maii, anno indictione, mense, die et pontificatu predictis, coram predicto notario et testibus infra scriptis postquam predicte reliquie, instantibus pluribus devotissimis christicolis, fratribus confratrie in honore S. Laudi in parrochiali ecclesia ejusdem Sancti Laudi nostro monasterio contigua fondate et aliis Christi fidelibus, apperte fuerant et ostense cum canticis, antiphonis et aliis piis orationibus per nos Guillelmum priorem prefatum cappa et stola indutum con-

comitante nobis venerabili sacre pagine baccalario magistro Nicolao Grenier similiter cappa et stola induto qui super laudibus ipsorum Beatorum sanctorum aliqua populo assistenti demonstraverat, steterantque supra tria altarium dicti nostri monasterii ad videndum et venerandum per populum inibi affluentem, nos circa solis occasum inclinata quasi jam die, reliquias ipsas cum repositariis novis predeclaratis in predictas suas capsas solitas ut prefertur reparatas reposuimus maximis cum devocione et reverencia cum cappa, stollis et aliis ecclesie armis thure, canticis, antiphonis et orationibus et tedis et cereis ardentibus campanis prepulsatis ac populo copioso affluente et reliquias easdem venerante in choro dicto nostri monasterii ante majus altare, presentibus ibidem discretis viris dominis Nicolao Davy, Johanne Le Vilain, Nicolao Le Brun, Johanne Alain, alias de Caen, et Roberto Baillemont presbiteris, Petro Desloges, Nicolao Lemesle, Johanne Le Pelichier et Guillelmo des Portes cum pluribus aliis testibus ad hec vocatis et rogatis; in quorum omnium et singulorum fidem et testimonium premissorum presentes litteras inde confici et per notarium infra scriptum subscribi et signari sigillorumque nostrorum appensione communiri jussimus et fecimus. Actum anno, indictione, mense, diebus et et pontificatu supra scriptis (1).

---

(1) Verum quia ego Thomas de Belengues clericus Rothomagi oriendus auctoritate imperiali publicus curieque archiepiscopalis Rothom. notarius juratus predictarum reliquiarum a veteribus saccis extractioni et in nova repositoria repositioni ac earumdem cum predictis repositariis in solitas capsas collocacioni solemnitatum adhibicioni ceterisque premissis omnibus et singulis dum sic ut supra scripta sunt, agerentur et fierent una cum prenominatis testibus interfui, eaque sic fieri vidi, scivi et audivi, ideo presentibus testimonialibus litteris inde fideliter confectis manu mea scriptis, signum meum publicum et consuetum cum sigillis dictorum prioris et conventus hic appensis apposui, requisitus in fidem et testimonium veritatis premissorum. — T. de Belengues, avec paraphe. — Chartes de Saint-Lo de Rouen, aujourd'hui aux archives de la Seine-Inférieure.

— L'église de Saint-Laud d'Angers possédait quatre morceaux du bois de la vraie croix, si vénérés que la croyance s'était répandue que quiconque se parjurait devant cette précieuse relique mourait dans l'année. Louis XI partageait cette croyance et, suivant son historien Commines, les serments qu'il faisait devant la croix de Saint-Laud étaient les seuls qui dussent inspirer confiance. Une partie de cette relique existe encore aujourd'hui.

SAINT AUBERT

Notions préliminaires et critiques.

Le bienheureux Aubert est non seulement la grande figure historique de l'Avranchin, mais encore le saint vraiment populaire, celui qui a le plus illustré son pays par ses miracles et ses vertus. La fondation du Mont Saint-Michel attira dans son diocèse les populations de l'Europe chrétienne. Pendant douze siècles elles y sont venues honorer l'Archange sur sa montagne sainte. Celles qui, de nos jours, ne s'y rendent plus, sollicitées par un sentiment de foi, y accourent encore et y viendront toujours pour contempler ce Mont célèbre, qui rappelle un des faits les plus importants de l'histoire nationale. Elles y viendront pour y évoquer des souvenirs de sainteté, de grandeur et de courage, pour y admirer une sublime architecture, une ville du moyen-âge, des monuments gigantesques et une pyramide sans égale.

Aussi trouve-t-on, pour ainsi dire, le nom de saint Aubert à chaque page de l'histoire locale. La liturgie offre trois fêtes spéciales qui ravivent son souvenir; les vieux cartulaires ont conservé son image et une vue du monastère qu'il éleva. Les chartes antiques nous signalent ses miracles; les seigneurs confirment leurs donations en jurant par son bras : « *per brachium sancti Auberti;* » son chef est porté chaque année dans la cité et la basilique d'Avranches; les cérémonies de l'entrée des évêques dans leur cathédrale lui sont attribuées; le Livre-Vert du chapitre décrit une de ses largesses à son église-mère; les poètes le chantent dans leurs vers, les hymnographes composent tour à tour des chants en son honneur, et les Bénédictins de Saint-Maur reproduisent en cinq ou six manuscrits la traduction de sa vie latine.

Les trois fêtes dont nous venons de parler sont : 1° celle du 10 septembre, qui est le jour de la mort du saint, et dans lequel on lisait sa vie; 2° celle du 16 octobre qui célébrait l'apparition de saint Michel et la dédicace de son église; 3° celle du 18 juin, qui solennisait l'invention des reliques de saint Aubert. Nous allons

donner séparément les textes en français et en latin, composés pour ces fêtes. Nous raconterons ensuite les miracles du saint et l'histoire de ses reliques.

I

La vie de saint Aubert fut-elle écrite au VIIIe siècle ? Nous l'ignorons, mais les preuves font défaut. Il ne nous est resté, de cette époque, que l'histoire de l'apparition de saint Michel et de la dédicace de son église.

Dans ce texte, saint Aubert tient une place considérable. Le fait le plus glorieux de son épiscopat y est longuement décrit, mais ce n'est après tout qu'une page glorieuse de son épiscopat.

Au XIIe siècle, sous l'administration du savant abbé Robert de Torigni, un moine du Mont Saint-Michel, Guillaume de Saint-Pair, composa en vers et en langue romane tout un poème sur les origines de son monastère. Dans ce poème, la vie de saint Aubert, bien qu'incomplète, est écrite avec des détails fort intéressants. Mais la fête du X septembre n'existait pas encore. Ce n'est qu'à la fin du XVe siècle qu'elle apparaît au Mont Saint-Michel et au commencement du XVIe siècle, dans la liturgie diocésaine, c'est-à-dire dans les missels et les bréviaires de 1502, 1534, 1548 et 1592. Encore ne fait-on qu'une mémoire du saint en ces termes : « *Die X septembris, memoratio sancti Auberti.* » Le Mont Saint-Michel eut un office beaucoup plus tôt. Un moine de l'abbaye recueillit les traditions de son monastère, les légendes du poète Guillaume, avec les notes des manuscrits, et composa une vie en neuf leçons qui furent insérées dans le lectionnaire de l'abbaye, pour la fête du X septembre. Ce sont ces leçons que les Bénédictins de Saint-Maur ont traduites et qu'on lisait au réfectoire le jour de la solennité. Mais elles ne parurent dans la liturgie avranchinaise qu'en 1698, dans le bréviaire de Daniel Huet. Ce pontife éleva le X septembre au rang des fêtes doubles, avec deux hymnes qu'il composa. La fête du XVIII juin diminua d'un degré et fut classée parmi les semi-doubles. Les Bollandistes n'ont pas connu cette vie. Ils citent le X septembre, mais renvoient au XVIII juin, où ils donnent un abrégé des actes de saint Aubert, d'après le bréviaire de 1635.

Le lectionnaire du Mont Saint-Michel, où se trouvaient les douze leçons de saint Aubert, résumées dans le bréviaire de 1698, est aujourd'hui perdu. Mais les leçons ont été conservées dans le

manuscrit du chanoine Guérin, ou les *Acta sanctæ Ecclesiæ Abrincensis*. Elles n'indiquent point le lieu natal du saint. La vie en français qu'on lisait au réfectoire, le jour de la fête, dit positivement que saint Aubert naquit dans l'Avranchin, comme le déclare encore le bréviaire. Mais en quel lieu du diocèse ? Quelques auteurs ont fixé son berceau dans la bourgade de Genêts (1).

« C'est à Genêts, dit un auteur moderne, que vécut et fut inhumé le père de saint Aubert, seigneur puissant et fort respecté. » Des preuves sérieuses, il n'en donne pas. Tout ce que l'on sait, c'est que saint Aubert possédait sur le rivage de la mer plusieurs propriétés dont Genêts était la principale. On y trouve des champs de vigne qui portent encore son nom. C'est à Genêts, d'après le père Dumoustier, que saint Aubert dut s'embarquer pour aller jeter les fondements du Mont Saint-Michel ; c'est sur ces grèves, sur ces plages de l'Océan que nous le retrouvons à chaque instant. Genêts offre donc de fortes présomptions pour réclamer saint Aubert comme son fils le plus illustre et le plus glorieux. Au VII^e^ et VIII^e^ siècles, Genêts était déjà une bourgade importante. Saint Hélier s'y embarqua, au VI^e^ siècle, avec son compagnon Romuard, et, d'après les fables gauloises, le grand Artur était parti de Genêts pour aller, sur le Mont-Tombe, combattre le géant Dinabuc. Aussi le savant Huet, en parcourant cette grosse bourgade, comme il l'appelle, dont le nom renferme la racine gauloise *Gen* de *Ingena* (Avranches), en considérant ses ruines, ses vieilles rues pavées comme à Jubbains, à Pompéi et à Rome, dans la voie sacrée, s'imagina, dans ses *Origines de Caen*, que Genêts avait pu être le port et la capitale des *Abrincatui*.

S'il n'est que probable que Genêts ait été le berceau de saint Aubert, il est certain que le Mont Saint-Michel fut le lieu de sa sépulture, comme sa vie et une foule d'autre monuments le constatent. Avant la fondation du Mont Saint-Michel, saint Aubert dut visiter l'Italie et en particulier Rome et le monastère du Mont-Gargan. Il semble même avoir si bien étudié ce Mont angélique, qu'avant le retour des chanoines, qu'il avait envoyés en Apulie pour en rapporter des reliques, le monastère du Mont-Tombe était terminé et offrait tous les détails de celui du Mont-Gargan. Aussi con-

(1) Septans, *Notice sur Genêts*. — René Bienvenu, *Histoire manuscrite de Genêts*, page 87.

tracta-il avec ces religieux une alliance fraternelle. Au monastère de la mer océanne on imita ce qui se faisait dans le monastère de la mer Adriatique, et les moines de ce dernier couvent voulurent dans leur église posséder la statue de Saint-Michel du Mont-Tombe (1).

Le pape Constantin envoya aussi à saint Aubert un grand nombre de reliques pour son église naissante, et le roi Childebert III, en 711, lui en apporta lui-même de nouvelles, dans un beau dôme d'argent doré (2). Saint Aubert mourut vers 725, après un épiscopat d'une vingtaine d'années.

Première Vie de saint Aubert, XII^e^ siècle.

Traduction de cette vie, écrite par Guillaume de Saint-Pair.

Sous le règne du très puissant roi de France, Childebert III, vécut en Neustrie un évêque remarquable par sa sainteté. Son nom est écrit Autbert dans les vieux titres. Favorisé de Dieu, il obtint non seulement la dignité épiscopale, mais encore la seigneurie temporelle de la ville d'Avranches (3). Pendant toute sa vie il se montra digne de tant d'honneur. Doué d'une piété remarquable, il fit fleurir la religion dans son diocèse et accomplit une foule d'œuvres agréables au Seigneur. Parmi ces œuvres, il en est une qu'on ne peut omettre, parce qu'elle est glorieuse à dire et merveilleuse à entendre.

Une nuit qu'il reposait dans son manoir épiscopal d'Avranches, un ange, saint Michel, comme on le croit, vint l'éveiller et lui dire d'aller au Mont-Tombe, dès le lendemain, et d'y élever une église à l'ange qui tient une place si élevée dans le ciel, puisqu'il introduit les âmes dans le paradis. Il n'en dit pas davantage. Saint Aubert ayant entendu ce commandement le mit bientôt en oubli. Un soir, s'étant endormi d'un profond sommeil, l'ange vint de nouveau le

(1) Nous avons eu le bonheur de visiter le Monastère du Mont-Gargan en 1874, et c'est avec une joie particulière que nous avons vénéré cette statue de Saint-Michel du Mont-Tombe. Elle nous rappelait le voyage de saint Aubert sur cette plage lointaine, et celui de ses chanoines qui, en 708, en rapportèrent des reliques, c'est-à-dire un peu de ce marbre sur lequel l'Archange apparut et que nous avons vu et touché.

(2) Voir Dom Huynes et Dom de Camps, au catalogue des reliques.

(3) Les Evêques d'Avranches avaient le titre de Barons ou Comtes d'Avranches.

Troisieme apparition de St Michel à St Aubert.

L.A Pigeon. Del

UNIV. OF MICH.

réveiller, l'appela par son nom et lui intima l'ordre déjà donné. Saint Aubert se rappelle alors cette parole de l'apôtre saint Jean : « Examinez bien si les esprits viennent de Dieu. » Mais pendant qu'il réfléchissait sur ces paroles, saint Michel lui apparut une troisième fois pendant son sommeil. Son visage paraissait sévère, et touchant du doigt le chef du pontife, il y laissa une perforation qui se voit encore. Il lui enjoignit en outre d'aller sans retard sur le Mont, et de commencer l'église à l'endroit même où il trouverait un taureau qu'on y avait attaché. Le pontife, bien persuadé que telle était la volonté de Dieu, se leva de grand matin, réunit ses chanoines et leur raconta ce qui lui est arrivé ; il fit la même confidence à ses barons, et ayant fait venir des ouvriers, munis de leurs instruments de travail, il se dirigea vers le Mont, dont il gravit le sommet. Quand les manœuvres eurent aplani le lieu, il resta deux énormes pierres qu'ils ne purent renverser. Saint Aubert fit alors appeler un de ses serfs nommé Bain, père de douze fils et qui habitait le petit village de Huisnes. Déjà averti par une vision angélique, Bain accourut avec ses enfants, et soulevant la plus grosse pierre il la roula au bas de la montagne. La plus petite fut alors facilement renversée. Pour ce service, Bain devint homme libre, son fief fut exempt de toute redevance et ses héritiers, au XII^e^ siècle, jouissaient encore des mêmes avantages dans la paroisse de Beauvoir.

Pendant que saint Aubert faisait construire le monastère de Saint-Michel, il avait coutume de s'asseoir sur une pierre qui fut longtemps conservée comme un souvenir, mais qui, depuis longtemps, n'est plus visible. Quant à l'emplacement de l'église construite alors, il se trouvait sous les voûtes de la nef de l'église souterraine, où se voit encore la belle chapelle de Notre-Dame. Le saint évêque, s'occupant toujours de ses constructions, saint Michel lui inspira la pensée d'envoyer deux de ses chanoines au Mont Gargan, en Apulie, pour en rapporter des reliques, c'est-à-dire un peu de l'étoffe que l'Archange laissa sur l'autel de cette église, et un fragment du marbre sur lequel il reposa ses pieds, quand il vint dédier ce sanctuaire. L'abbé du Mont-Gargan accorda aux messagers de saint Aubert ce qu'ils étaient venu demander de si loin, c'est-à-dire un peu de drap rouge et de ce marbre où l'on voit l'empreinte de pas, semblables à ceux d'un enfant. Après un assez long séjour

au Mont Gargan, les messagers se disposaient à partir quand l'abbé vint leur demander à contracter avec eux une amitié fraternelle, puisque l'Archange les avait pareillement aimés. Les envoyés ayant accueilli la proposition avec joie, prirent congé de leurs hôtes. Après de longues journées de chemin, ils regagnèrent leur pays et arrivèrent dans l'Avranchin. Du haut d'un tertre ils revirent le Mont, avec d'autant plus de bonheur que l'absence leur avait paru la durée d'un siècle.

Ils contemplèrent les monts et les vallées, les douces eaux des prairies, les bois, les villages et les châteaux, et tout le pays qui est si beau. Comme le jour était pur et serein, et que de leur éminence ils dominaient la plaine, ils aperçurent la mer, les campagnes, les terres incultes, dans une étendue de plus de sept lieues. Mais ce qui les frappa le plus, c'est le Mont-Tombe, si changé depuis leur départ. Les broussailles, les épines et les buissons qui le recouvraient ont disparu. La cîme a été aplanie et les grosses pierres roulées au bas du rocher qui, de loin, paraît d'une forme ronde. Au haut s'élève l'église dont le soleil fait ressortir la blancheur éclatante, ainsi que celle des bâtiments qui l'environnent. Après s'être rassasiés de ce beau spectacle, ils font annoncer leur arrivée à saint Aubert. La nouvelle de leur présence mit le comble à la fête, car le pontife avait invité plusieurs évêques pour la consécration de la basilique nouvelle. Pour cette solennité étaient accourus des clercs, des seigneurs, et une foule de peuple, tant de Bretagne que de Normandie. Après la dédicace, saint Aubert ayant pris conseil de ses confrères expérimentés, annonça qu'il avait fait une fondation pour cette église et donné une partie de son patrimoine pour l'entretien de douze chanoines. Dans ce monastère, dit-il, ils serviront Dieu et seront égaux en dignité aux clercs de l'église d'Avranches. Les dons comprenaient principalement la bourgade de Genêts et le village de Huisnes, avec leurs dépendances. Il en remit la charte qu'on conservait dans le monastère. Mais si ces chanoines avaient au-delà du nécessaire, il leur manquait encore de l'eau, si indispensable à la vie. Le saint évêque se mit alors en prière avec ses clercs, comme les manuscrits en font foi, et l'ange saint Michel lui révéla un lieu, au bas de la montagne, où il trouva, en creusant, une fontaine salutaire. Cette eau, abondante et agréable, a la vertu d'éteindre les fièvres, et les malades qui en boivent s'en retournent

guéris. Pendant toute sa vie, saint Aubert visita souvent le Mont et son bonheur était de l'enrichir de nouveaux dons.

Parvenu à un âge avancé, les forces l'abandonnèrent, et le mal le contraignit de rester à Avranches. Son état de langueur fit comprendre que sa fin approchait. Saint Aubert appela alors ses chanoines et leur fit promettre de porter, après sa mort, son corps au Mont Saint-Michel. Il voulait être inhumé dans l'église Saint-Pierre, qui lui avait servi de chapelle pendant qu'il faisait construire celle de l'Archange. Il se fit ensuite administrer l'extrême-onction, persuadé que la mort était proche. Ses prévisions ne le trompèrent pas, car le mal ayant fait des progrès, il rendit bientôt son âme à Dieu. Saint Michel, qu'il avait si bien servi, le plaça avec honneur dans le paradis.

Les chanoines le vêtirent alors de ses ornements pontificaux et lui donnèrent une crosse, non d'or, mais d'ivoire, aux crochets taillés en trèfles. Ils le déposèrent ensuite dans le cercueil, enveloppé d'un suaire de toile cirée. Une étoffe précieuse recouvrit le tout. Après le service dans l'église cathédrale, quatre barons prirent la bière et la portèrent par les rues de la cité. Le peuple pleure et maudit le jour qui leur a enlevé un si bon père, un pasteur qui gardait son troupeau et savait le défendre. Quand il jugeait, il agissait toujours avec droiture. Pour les malades, pour les captifs, il avait des soins particuliers. S'il savait quelqu'un dans la souffrance, il le visitait avec bonté, lui prodiguait ses consolations et ne se retirait point sans lui laisser quelques secours. Pour tous il était très aimable, simple, doux et bienveillant. Il était le père des orphelins, l'hôte des pèlerins, le pied du boiteux et l'œil de l'aveugle. Aussi tout ce peuple qu'il nourrissait aurait-il voulu retenir son corps.

Près du Mont, les barons mirent pied à terre et montèrent le cercueil dans l'église Saint-Pierre. On l'inhuma non au milieu du chœur, mais dans un beau tombeau en pierre, dont la tête fut placée sous l'autel, et les pieds en dehors, afin que le prêtre officiant reposât dessus.

Peu après, des miracles s'opérèrent sur le tombeau de saint Aubert. Les chanoines de Saint-Michel firent alors une châsse couverte d'or et d'argent et, avec une permission du pape et du roi, tirèrent le corps du sarcophage et le placèrent dans le reliquaire

qu'ils avaient préparé. Le chef fut mis à part pour être porté en procession, ainsi que le bras droit qu'on présentait aux barons dans certaines solennités. La chasse fut portée dans la basilique de l'Archange. Là, on vint désormais invoquer saint Aubert, et des infirmes qui le prièrent avec confiance et dévotion, bien peu s'en retournèrent sans être guéris.

Le texte, en langue romane, par Guillaume de Saint-Pair.

Quand Childebert eirt reis de France,
Qui molt aveit ample poissance,
Out un evesque en Normendie,
Qui molt esteit de seinte vie,
Li escriz dit que Albert out non ;
Si li donna Dex si grant don
Que d'Avrenches, une cité
Dum il aveit la dignité,
Li fist aveir la segnorie
A bien prof le lonc de sa vie.
Bien conveneit à cel seignor
Tel dignité e tel ennor ;
Quer de sa grant religion
Tote amendant la region,
Il fist meint fait qui à Dieu plout.
Entre les autres un en out.
Que l'en ne deit mie celer,
Ainz le deit l'en manifester,
Quer à conter est glorious,
Et à oïr molt merveillous.....
A Avrenches ert une noit,
Où se dormeit enz en son liet.
Iluec li vint angles des ciels
Si quit que ce fut seint Michiels,
Qui l'esveilla e pois li dist
Que lendemein au Mont venist,
E que desus édefiast
Une chapelle e commenchast
En le nom Deu e Seint Michiel
Qui poesté a grant el ciel,
Que prevoz est de paréis,
E fut et est et ert toz dis.

Quant seint Autbert out entendu
Bien cest message e retenu,
Trestot le mist en nonchalier,
Tant que avint que à un seir
S'eirt endormi de somme grief,
Quant li vint l'angle de rechief,
Si l'a de son sonne escité ;
E par son dreit non apelé,
E li recommande ensement
Cen que dit out premièrement.
Donc se porpense seint Aubert
Que se Deus velt qu'en seit plus cert
De cen que l'angles dit li a,
La tierce feiz encore vendra.....
E li apostres cen diseit
Que nus hoem creire ne deveit
Esperit tresque provei eust,
S'il iert leals ou de Deu fust.....
Pois avint si qu'il se dormeit
Enz en sa chambre, com soleit,
Li angles vint, cen li sembla,
Iriement, e si bouta
D'un de seis deiz en mie le front ;
Encore il piert feiz en roünt,
Icil pertus que il li fist.
Quant le bota, icen li dist,
Que il alast seinz demoreir
Le mostier faire e commencier
En son le Mont, là où veirreit
Lié un tor qui iluec esteit.....
Donc sout très-bien, pas ne douta,
Li evesques que Dex voleit
Que ce fust fait que cil diseit.
En lendemain matin leva,
Ses chanoines à sei manda.
Quant il furent tuit assemblés,
Sa vision lor ad contei.....
Quant ce unt dit en lor conseil,
Sainz Autbert fait son apareil ;
A ses barons icen mostra
Et ad vileins trestoz manda
Que ovec lui par ban alassent

E lor ostuiz ou els portassent....
Il vint al Mont, si l'amonta....
Chescuns de els ovre en son endreit.
Quant li leus fut aplanié,
Dous roches unt en mie leissié,
Que il ne poest fors geter
Par nul engieng ne remuer....
Près d'iluec out une vilete
Iz aveit non, molt petitete,
Baïns il mest, uns païsans
Qui d'enfanz est assez mananz,
Douze filz out granz e petiz,
Od lui esteient tuit à Iz.
En son dormant l'angles li dist
Qu'il levast sus e si venist
O ses enfanz la pierre oster
Qui a Autbert tout son ouvrer...,
Donc va Baïn e si enfant,
La pierre unt prise en solzlevant
Aval le Mont l'ont roolée...
L'autre pierre est tost remuée
Quant la granz fut d'iluec ostée.....
Li biens Baïn, pour tel servise,
De seint Autbert rechut franchise.
Encor ore tienent si heir
Tout lor feu franc à Bel-Veier.....
Quant seint Aubert ovreir feiseit
A son mostier, seier soleit
Sor une pierre molt souvent,
Gardée fut pois longuement,
Por soe amor, et ennorée;
Meis ore cres-jen qu'ele est emblée.
Dierre soleit li anceisor
Que li mostiers, à icel jor
Que seint Autbert le commencha,
Fut en mie cest lu oue a,
Soz une volte, une chapele
De Nostre-Dame; si est bele (1).

(1) Cette chapelle était sous la grande nef de l'église, comme le dit dom de Camps, dans la *Vie de saint Aubert*, et comme nous le prouverons par un plan levé en 1775. « L'autel, dit-il, sur lequel saint Aubert célébra la messe, se voit

Li buens evesques espleita
De son mostier tant que fait la...
L'Archangle vint là où esteit.
Cen li a dit que il aprestast
Dous de ses clers, si's enveast
En Puille, au Mont dreit de Gargaine...
Des reliques là demandassent,
Cen qu'il auvrunt en aportassent.....
De seint Michiel de cen qu'il l'unt,
Del roge paille que laissa
Desus l'autel quant dedia,
Il e li angles, le mostier,
E del marbre qu'il ont molt chier,
Sor quei li angles tint ses piez
Quant li mostier fut dediez.....
Si a li abés aprestei
Les reliques honestement
Que il ont quis tant longuement.
De cel seint drap un poi i a...
Et de cel marbre out tint ses piez ;
Encore il sunt apareissant
Li leu des piez, cum d'un enfant...
Li messagier ont séjourné...
Quant cil ourent assez estei...
Dist lor li abés debonaire :
« Seignors, por Deu or vos preions
Que dès or mais nos entr'amons,
Bien devun estre d'une amor,
Quant tuit servum à un seignor. »
— « Si serom-nos mais, se Dex plaist. »
Respondent cil quant il se taist.
Congié ont pris, si s'en revunt.....
Tant ont alei par lor jorneies,
Que venu sunt en lor contreies.
La merci Deu e seint Martin
El païs sunt d'Avrenchein.
Desus un tertre sunt poies :
Dout le Mont veient, sunt lié ;
Avis lor est, quant l'ont veu,

---

encore au-dessous de la nef, dans la chapelle dite de Notre-Dame et de Saint-Aubert sous terre, et cela seul nous reste de tout ce qui fut basti pour lors. »

Ké novel siècle seit devenu.
Veient les monz e les valeies,
Les eves dolces e les preies,
Les bois, les viles, les chasteals,
Et le païs qui molt est beals.
Li jorz ert clairs e serains,
E li païs ert bas e plains ;
Veient la mer e les forez,
Les champaignes e les deserz ;
Bones seit lieues environ,
La terre veient à brandon ;
Veient le Mont e le mostier,
Molt se prenent à merveiller :
Toz ert mué de tel cum fu
A icel jor que sunt méu.
Hosteiz en eirt le bruihairez,
Les espines, les buissonneiz ;
Li bois esteit trestoz hosteiz,
Et el planistre roeleiz
A val el bas, el pié del Mont,
Qui loing lor semblout roont,
En son le Mont tot cleir pareit
Cele igliese, que faite esteit ;
Deforz esteit tote blanchie,
Vers le soleil molt reflambie.
Maisontz i ont faites noveles,
Qui de loing perent estre beles.
Quant asseiz ourent esguardei
E tuit se furent reposei,
Avant enveient isnaument
Por denuncier lor venement.
La joie fut le jor doublée,
Quer au Mont out grant assembleie
De clers, d'evesques, de barons
E de Normans e de Bretons,
Que seint Auberts aveit mandeiz.
Li pueples eirt granz assembleiz
Quer dedier idonc voleit
Cele igliese que faite aveit.....
Quant cen fut fait, si r'a mostrei
Seint Autbert cen qu'a enpensé.
« Seignors, fait-il, or m'escolteiz.

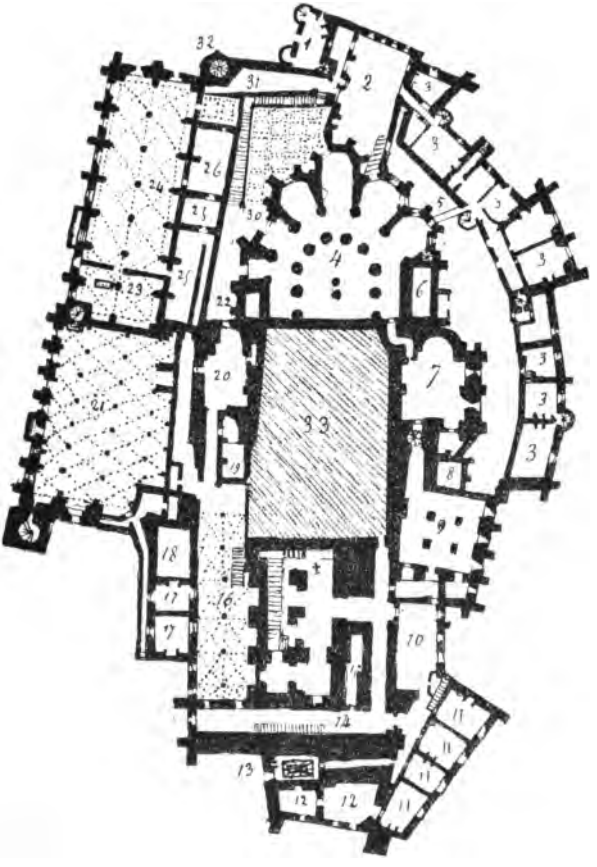

Plan de la basilique souterraine du Mont-St-Michel
où une petite croix, dans la nef, indique le lieu où St Aubert
bâtit l'église primitive de l'Archange.

E. A. Pigeon del.

UNIV. OF MICH.

Puis que ci estes assembleiz,
Par voz conseilz dei bien esreir.
Je voil ces leu molt ennorer,
Se vos veiez que ce seit bien,
Rentes i voil metre del mien ;
Doze chanoines i metrai
E tant de rentes lor dorrei
Que il auront soufeisaument.....
Genez li doms et Iz ouvec.....
A chels d'Avrenches pers serunt
Quer tel ordre cum cil tendrunt
Voil que cil teigent ensement ;
De Deu servir ne seient lent. »
Une chape en ad saisie
Qui encore est en l'abéie.
Li chanoine dont ai parlé
De tote rien ourent plenté.....
Seint Autbert seit e veit très-bien
Que il n'ourent besong de rien,
Fors d'eve dolce senglement,
Sanz que ne puet vivre gent.
Od ses clers a fait s'oreison
Par molt grantde devocion.....
Si cum je l'truis el livre escrit,
Que l'angles vint, si li mostra
Une pierre que il cheva,
Donc eissit eve à grant plenté
Qui meint malade a puis sané ;
A meint feivros fut saluable,
Si r'eirt à beivre delectable.
Alquant malade qui en beveient,
Sans demoreir santé aveient.....
De seint Michiel molt ennoreir
E de cel leu bien atorneir
S'est saint Autbert pénei tos dis,
Taut cum vesquit postéis.....
Quant saint Autbert fut de grant tens,
E li troubla del cors li sens,
A Avrenches, en sa cité
Li prist seis mals e s'enferté ;
Malade fut et angoissons,
Morir se crient tot à estretous.

Ses clers manda communement,
Si lor preia molt dolcement
Que ses cors fust au Mont portez
E sepeliz et enterrez,
En un mostier de Seint Perron
E c'esteit nis sa chapele,
Quant il faiseit s'ouvre novele.
Aprof requiert que il seit enoiz
Que sa mort seit que n'est pas loigz.
Ne demora se petit non
Emprof ceste peticion,
Cel enferté tant le greva
Que de cest siècle trespassa.
El ciel en est l'âme portée
Seint Michel la bien aloée :
Bien servi, ce m'est avis,
Quer il l'a mis en paradis.
Li chanoine out le cors vestu
De toz les dras que ordres fut.
Croce li mistrent demanéis.
Ni out rien d'or, einz fut d'ivoire
Li crocerons tallié trifière.
Quant issi l'ourent revestu,
En la bière l'ont estandu.
Un paile mestent sor la bière.....
E de desoz fut li suaire
D'un drap cired sor le viaire...
Quant le servisse fut finez...
Le cors metent fors de l'igliese...
E defors l'unt pris et porté
Quatre baron par la cité,
Par les rues espressement
Crient e plorent povre gent
Molt par maldient icel jor
Que il perdent lor bon pastor :
Il les guardout e defendeit ;
Quant il jugout, il jugout dreit...
As malades, as enchartrez
Esteit li suens toz dis privez.
Il-méismes, quant il saveit
Où en langor pouvre géseit,
Visitout-lei molt dolcement,

Si el confortaut benignement ;
Et en aprof, quant se tornout,
De sa sustance li leissout.
A tote gent eirt molt amables,
Simples e dols e enorables ;
Il esteit peire as orfenins,
Si r'eist ostes as pelerins ;
Il esteit piez as esclopez,
E si eirt oil as essorbez.
La pouvre gent, que il norrisseit...
Aunez sunt entor la biere
Torner la volent tuit arière.....
Prof del Mont sunt e descendu...
Amont le portent tesaument...
Dedenz l'igliese Seint-Perron
Metent la biere od le baron.
Il ne fut pas mis emmie l'aire
Enciez fut mis enz el chancel.
En un sarcoul chevé, molt bel,
Desoz l'autel enterrei l'unt ;
Li pié de lui defors sunt.
Issi fut mis que en sum estout
Li chapeleins, quant il chantout...
Miracles sunt maint avenu
Par seint Autbert, puis que mort fu.
Li chanoine, qui cen veient
Porpensent-sei que faire deient ;
En un fiertre honestement,
Qui couverte eirt d'or e d'argent
De l'evesque mettront le cors,
Que osteront del sarqeu fors.
Conseil en vunt e congié querre
A l'Archevesque de la terre
Et al segnor qui eirt en France...
Aprof ont levei le cors seint
Si i guarirent enfers maint.
Puis l'ont enclos enz en la chasse,
Où argent out e d'or grant masse ;
Mais ne le chief, ne le braz destre
N'i voldrent-il pas leisser estre,
Por porter as processions
E por mostreir-les as barons

Qui vendreient à haute feste,
E le pertus qu'est en la teste.
Quant le cors seint fut aloez,
A Seint-Michiel en fust portez ;
Dessus l'autel la chasse out assise,
Espressement fut puis requis
De malades, je l'vos plevis ;
E guaires nul n'en n'i aveit
Qui cen n'eust que il quereit,
Si par bone devocion
Il faiseient lor oreison
Par la preière seint Autbert
E seint Michiel, qui à Deu sert.

GUILLAUME DE SAINT-PAIR.
(XII[e] Siècle).

DEUXIÈME VIE DE SAINT AUBERT, XV[e] SIÈCLE

Traduction de la vie latine.

1° Le bienheureux Aubert, évêque d'Avranches, parut comme un miracle de grâce et de sainteté. Issu d'une noble famille, il fut nourri et instruit avec soin dans les saintes lettres. Formé aux bonnes mœurs, il méditait jour et nuit la loi du Seigneur, mettant en œuvre ce qu'il enseignait. Aussi sa vie fut si pure que si elle n'eût pas été miraculeuse, elle eût paru incroyable. Dès ses premières années, saint Aubert était d'une piété remarquable, d'une prudence et d'une humilité extraordinaires ; sobre et très chaste, il s'adonnait continuellement aux œuvres de miséricorde.

2° Devenu orphelin, il eut en héritage de nombreuses propriétés dont il fit trois parts, à l'imitation de saint Joachim et sainte Anne. La première fut pour les églises et les prêtres qui les desservaient ; la seconde, pour les pèlerins pauvres et les personnes pieuses qui honoraient Dieu ; il se réserva la troisième pour ses usages particuliers. S'étant préparé à recevoir les saints ordres avec beaucoup de piété, il mena une vie plus âpre et plus austère, Après avoir été élevé au sacerdoce, l'église d'Avranches perdit son évêque. La nomination d'un successeur occasionna de grandes difficultés. Les élec-

teurs ne s'entendant point, ils convinrent de jeuner et de prier pendant sept jours, afin de connaître la volonté du Seigneur.

3° Le septième jour, ils se réunirent de nouveau dans la cathédrale. Pendant qu'ils étaient tous en prière, un grand bruit de tonnerre se fit entendre et une voix prononça ces mots : « *Le prêtre Aubert sera votre évêque.* » A peine avaient-ils entendu ces paroles que le Saint-Esprit descendit sur l'élu en forme de feu, remplissant l'église d'une brillante clarté. Témoins de cette merveille, les assistants s'écrièrent : « *Aubert sera notre pontife.* » Le saint ne pouvant se soustraire à l'honneur qui lui était fait, s'y soumit humblement. Il se détacha de plus en plus des affaires terrestres pour gouverner pieusement son église.

4° Pendant que saint Aubert visitait son diocèse, Notre-Seigneur daigna opérer, par son entremise, un grand nombre de miracles. Il rendit la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, la parole aux muets ; les boiteux furent redressés, les paralytiques et les lépreux guéris ; plusieurs morts revinrent également à la vie. Un grand nombre d'églises ayant été ruinées ou pillées par l'ennemi, saint Aubert les fit relever à ses frais, y établit des prêtres pour y célébrer le service divin et y annoncer la parole de Dieu. Après avoir opéré ces heureux changements, il reprit le chemin de la ville épiscopale.

5° En partant, une foule de personnes, tant hommes que femmes, accoururent vers lui en disant : « Ayez pitié de nous, bon père, car » nous allons périr, si vous nous abandonnez. Ici, près de la mer, » habite un dragon qui dévore nos animaux domestiques, nos che- » vaux, nos bœufs, nos moutons ; il essaie même d'attaquer nos » personnes. » En entendant ces paroles, le saint se munit des armes spirituelles, c'est-à-dire de la prière et, plein de confiance en Dieu, se dirige vers le dragon. A son approche, le serpent paraît, jetant feu et flammes de sa gueule béante, et brûlant les arbrisseaux de son haleine empestée. Saint Aubert fait alors le signe de la croix, et jetant son étole sur le cou du dragon, il lui ordonne de rester sans mouvement, de même qu'un mort.

Lorsque le peuple, hommes et femmes, apprirent que le dragon était enchaîné et ne pouvait plus faire de mal, ils rendirent grâce à Dieu et s'approchèrent du saint pour admirer cette merveille.

6° Saint Aubert ayant repris son étole, commanda au dragon de ne plus nuire à qui que ce soit et, pour en avoir plus de certitude,

il pria le Seigneur de permettre que la mer, par son reflux, entraînât le dragon et l'engloutit dans ses flots. Sa prière fut exaucée. La mer monta, entraina le grand et antique serpent, qu'on ne revit jamais plus. Après cette victoire, tous, peuple et pontife, entrèrent dans une église pour remercier le Dieu tout puissant (1).

7° Saint Aubert fut toujours d'une bonté et d'une charité parfaites, et s'exerçant sans cesse dans toutes les œuvres de miséricorde. Il donnait la nourriture aux famélitiques, et à boire à ceux qui avaient soif (2); il procurait des vêtements à ceux qui en manquaient, hébergeait les pèlerins, visitait les prisonniers, ensevelissait les morts et ne s'intéressait nullement aux biens périssables de la terre. Les jours de jeune, il ne se permettait qu'un peu de pain et d'eau, et encore ne prenait-il cette nourriture qu'après les prières du soir. Sa charité s'étendait non seulement sur les hommes, mais encore sur les animaux domestiques, qu'il regardait comme les biens temporels de ses diocésains.

8° Vers l'an sept cent huit, saint Aubert désirant élever, près de la mer océanne, une église en l'honneur de saint Michel, l'archange lui apparut pendant la nuit. Il lui ordonna de construire cette basilique sur un Mont appelé Tombe, d'y établir des clercs qui célébreraient l'office divin et l'assura que les fidèles du monde catholique viendraient dans ce lieu honorer sa mémoire, comme au Mont-Gargan.

9° Saint Aubert ne sachant trop dans quel endroit du Mont il

---

(1) Dans une hymne antique consacrée à saint Aubert, et imitée plus tard par Daniel Huet, dans son bréviaire, on représente le Saint comme un puissant athlète qui a chassé et vaincu l'esprit du mal ou le démon :

« *Qui virtute potens pacratiastica*
Vicisti cacodæmonem. »

Dans cette victoire, remportée par saint Aubert sur une plage de l'Avranchin, il ne faut donc voir qu'une défaite infligée à Satan, l'antique serpent, le dragon infernal qui dévore les âmes et les souille par ses paroles et ses discours, représentés par son haleine empestée.

Le Bénédictin dom Huynes. dans sa traduction de la *Vie de saint Aubert*, pense que cette défaite de Satan eut lieu en face de Granville, c'est-à-dire à Carolles ou à Bouillon. La légende du menhir de Bouillon raconte que le génie du mal fut vaincu par un prêtre qui vint vers lui, revêtu de son étole, et le mit en fuite.

Ce démon n'était sans doute qu'un prêtre des idoles, chassé ou converti par saint Aubert.

(2) Dom Huynes, en traduisant cette vie latine, y a ajouté plusieurs faits qui ne se trouvent que dans la vie composée par Guillaume de Saint-Pair.

pourrait élever l'église, saint Michel lui apprit qu'il devait la construire dans le lieu même où des voleurs avaient attaché un jeune taureau, et qu'il donnerait à la basilique la forme ronde et l'étendue indiquée par le quadrupède, en tournant autour de son pieu. L'église construite, saint Aubert fixa le jour où il espérait pouvoir la bénir et prendre la parole. Revêtu de ses ornements pontificaux, il allait commencer la cérémonie, lorsque saint Michel lui apparut et lui dit : « Fidèle serviteur, votre bonne volonté me suffit, mais » l'église a déjà été consacrée par Dieu, Notre-Seigneur Jésus-» Christ (1). » A ces paroles, saint Aubert rendit grâces au Très-Haut, qui seul opère de grandes merveilles. Le saint pontife, après avoir gouverné son église avec beaucoup de sagesse et de sainteté, comprit qu'il approchait de sa fin. Après avoir prédit le jour de sa mort, il se recommanda à Dieu, et son âme fut reçue par la main des anges. Il mourut le quatre des nones de septembre, l'an du Seigneur sept cent vingt, environ, et fut inhumé sur le Mont-Tombe.

FIN

---

(1) L'*Histoire de la dédicace de l'église du Mont Saint-Michel* en 709, et Guillaume de Saint-Pair, au XII[e] siècle, disent formellement que cette église fut consacrée par saint Aubert. Dom Huynes, Tome I, pag. 36, déclare, dans une note, que : « Les bons et anciens manuscrits du Mont varient en cet endroit. Les uns disent que saint Aubert la dédia, les autres que ce fut le Seigneur des anges. Tous les modernes suivent cette dernière opinion. » Elle est en effet propagée par dom Leroy, dom de Camps et dom de Requin, dans leurs traductions de la vie de saint Aubert. Cette opinion, du reste, n'apparaît qu'au XIV[e] et au XV[e] siècles, dans deux chartes royales. Charles V s'exprime ainsi, en 1364 : « *Nos siquidem predecessorum nostrorum vestigiis inherentes, consideratione habitâ ad devotionis affectum quem non immerito habemus ad dictum monasterium ut pote locum piissimum, angelorum ministerio dedicatum et aliis miraculis insignitum.* » Charles VII rappelle la même idée, en 1425 : « Comme icelui moustier a été premièrement fondé par révélation et commandement du benoist Archange, Monsieur saint Michel, *et par luy dédié, consacré et du tout appliqué aux usages divins.* »

(Voir dom de Camps, 3[e] partie) *De l'origine des guerres des Anglais contre la France.* (Manuscrit de la Bibliothèque d'Avranches, n° 209).

D'après ces textes, la dédicace de l'église du Mont-Tombe avait été faite par l'Archange saint Michel, comme au Mont-Gargan. Mais, au XV[e] siècle, ce n'est plus seulement saint Michel qui consacre, mais Dieu lui-même, le Seigneur de toutes choses, entouré de saint Michel et des anges.

L'évolution historique s'est faite de bonne foi ou par ignorance, mais il eut été mieux de s'en rapporter aux auteurs primitifs et de croire avec eux, comme le proclament aussi les vieux bréviaires, que saint Aubert fut le consécrateur : « *Autbertus Sanctissimus Abrincatensium antistes, decimo septimo kalendas novembris templum solemniter dedicavit.* » Bréviaire de Coutances de 1715.

I.

Vita Sancti Auberti, episcopi Abrincensis et primi Ecclesiæ Sancti Michælis fundatoris.

1. Beatissimus Pater noster Aubertus, Abrincensis episcopus, omni sanctitate et gratia plenus, ex nobili genere ortus, litteris sanctis prudenter nutritus et instructus, à juventute suâ bonis moribus imbutus et in lege Domini meditans die ac nocte, ea quæ prædicabat ore implebat opere et talis existens vita sua quod si miraculis caruisset incredibilis videbatur. Sanctus itaque Aubertus in primis suis annis omni pietate plenus fuit; omnique prudentiâ et humilitate abundans, sobrietate et castitate repletus et circa opera misericordiæ adimplenda semper occupatus.

2. Parentibus orbatus et ab eis multas divitias et temporalia in suâ possessione habens, ad imitationem sanctissimi Joachim et Annæ ea distribuit primo eclesiis et ecclesiæ servitoribus priman partem, secundo peregrinis pauperibus atque Deum colentibus secundam partem, tertiam vero usui suo reservavit; postea ad sacerdotii gradum cum omni humilitate se transtulit, austeram vitam ducens et asperam. Sacerdotio accepto, his diebus eclesia Abrincensis sine pastore remansit qua ratione altercatio magna orta est in electione novi pastoris, illis altercantibus concilium fecerunt uno consensu et septenum jejunium duxerunt in omni oratione, voluntatem Domini deprecantes.

3. Septimo die ad ecclesiam omnes convenerunt, et cum essent omnes in oratione, tonitruum magnum factum est et de tonitruo audita est vox dicens : « Aubertus presbiter erit pontifex vester. » Audita voce, cecidit spiritus sanctus in specie ignis supra eum cum luce magna; videntibus cunctis, omnes Aubertum episcopum aclamaverunt; ex illa hora de honore sibi collocato non superbiens sed humiliter suscipiens officium, et ex illa hora qua sumpsit officium, totam mundanam vitam penitus dereliquit et ecclesiam suam honorabiliter gubernavit.

4. Cum igitur Sanctus Aubertus suam diœcesim visitaret, per eum Dominus Jesus multas virtutes et miracula dignatus est operari, quia cœcos illuminavit, surdis auditum restituit, mutos loqui fecit,

claudis gressum restauravit et mancis manuum sanitatem reparavit, leprosos mundavit et mortuos suscitavit; multas eclesias per malos habitatores destructas et dissipatas ex facultatibus suis reformavit et servitium divinum prædictis ecclesiis honorabiliter fieri jussit et verbum Dei annunciari. His et aliis multis expletis, ad eclesiam Abrincensem reversus est.

5. Cum autem reverteretur, ocurrerunt multi tam viri quam mulieres dicentes : Misere nostri, Pastor bone, quia nisi nobis succurreris à quodam dracone prope mare existente peribimus ; omnia nostra devorat tam jumenta, boves et oves quam et nos ad devorandum insequitur. Sanctus itaque Aubertus hæc audiens, acceptis spiritualibus armis et in Domino confidens, ad serpentem accessit et cum accessisset draco magnus flammas de ore ebulliens et arbusta quæque comburens, prædictus vir sanctus signum crucis faciens et stolam suam ad collum draconis injiciens, eum quasi mortuum jacere præcepit; ut autem cognoverunt viri et mulieres dictum draconem alligatum ut nulli nocere videretur, Deo gratias agentes, accesserunt festinanter ad pontificem, ut viderent Dei mirabilia.

6. Tunc Sanctus Aubertus, recepta stola sua, conjuravit draconem ut nulli amplius nocere præsumeret et oravit Dominum ut huc mare deveniret et virtute sua draconem transglutiret. Exauditæ sunt ergo preces ejus et mare accessit et draconem illum magnum et antiquum absorbuit et amplius draco nusquam comparuit. His peractis ad eclesiam reversi sunt et gratias magnas Omnipotenti retulerunt.

7. Fuit namque sanctus Aubertus in omni bonitate perfectus et circa opera misericordiæ adimplenda valde devotus : famelicos cibabat, sitientes potabat, nudos vestiebat, peregrinos hospitio suscipiebat, incarceratos visitabat, mortuos sepeliebat, de temporalibus non cogitabat, omnia jejunia ab eclesia instituta in pane et aquâ jejunabat, nisi post vesperas non comedebat; non solum homines sed omnia animalia bruta ab omni morbo et veneno spoliabat.

8. Circa autem septingentos octo volens quamdam eclesiam ædificare in honorem Sancti Michaelis Arcangeli circa mare oceanum, Sanctus Michael apparuit ei in somnis dicens ut in loco qui Tumba dicitur, eam construeret et clericos diversi ordinis ad divinum ser-

vitium peragendum collocaret, et sicut fit in Monte Gargano, ita et ibi catholici memoriam ipsius celebrarent.

9. Cum autem episcopus de loco in quo eam construeret dubitaret, à Sancto Michæle edocetur ut ibi eam faceret ubi taurum à latronibus absconditum inveniret; iterum de loci amplitudine dubitans jubetur modum in altitudine statuere quantum viderit taurum in circuitu pedibus contrivisse. Ædificata igitur eclesia, diem statuit in quo benedicere et prædicare sperabat et cum esset paratus, in vestimentis eclesiasticis ornatus, apparuit ei Sanctus Michæl dicens ei : « Serve Auberte, satis est, jam à Deo et Domino nostro » Jesu Christo dedicata est. » Hæc audiens, benedixit Dominum qui facit mirabilia solus. Cum autem vixisset et laudabiliter eclesiam Dei rexisset, apropinquans ad terminum vitæ suæ, finem dierum suorum prædixit et ad Dominum nostrum Jesum Christum omnia sua commendavit et inter manus angelorum spiritum exhalavit. Obiit autem vir beatissimus Aubertus quarto nonas septembris, circa annos Domini septengentos vigenti (1) et in Monte Tumba sepultus est.

FINIS

II°

FÊTE DU XVI OCTOBRE

Cette fête, consacrée à l'apparition de saint Michel et à la dédicace de l'église du Mont Tombe, remonte à l'année 709. Dans le livre des Offices ecclésiastiques de Jean d'Avranches, archevêque de Rouen, au XI^e^ siècle, elle est indiquée au nombre des principales solennités de la province de Normandie (2). Les anciens bréviaires de Coutances la signalent encore, d'après Mabillon, comme étant célébrée, non seulement dans plusieurs provinces de France, mais encore dans toutes les églises d'Angleterre. Aux XI^e^, XIII^e^ et XVI^e^ siècles, on composa pour ce jour des hymnes spéciales.

---

(1) Les traducteurs de la *Vie de saint Aubert*, dom Huynes, dom Le Roy, dom de Camps, disent que saint Aubert mourut en 723, à l'âge de 63 ans. Il serait par conséquent né en 660, sous le règne de Clotaire III et de sa mère sainte Bathilde.

(2) *Joannis Abrincensis episcopi liber de Officis ecclesiasticis, de Festivitatibus sanctorum*, page 61, édition Migne.

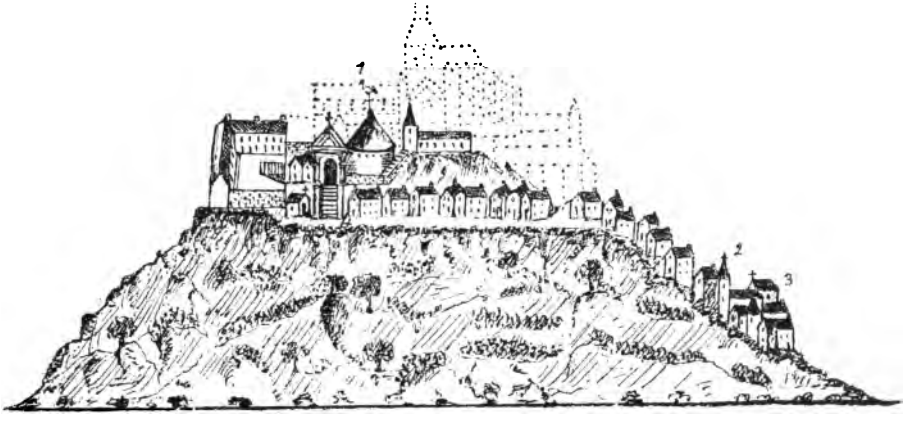

Idée du Mont St. Michel de St. Aubert, du VIII^e siècle au XI^e siècle, avec la basilique actuelle pointée

E. A. Pigeon

UNIV. OF MICH.

Les leçons qu'on lisait dans cette fête furent rédigées par un auteur du VIII^e^ siècle. Il affirme, en effet, que l'apparition de l'Archange eut lieu dans le siècle où il vécut (1). Néanmoins comme plusieurs pontifes ont déjà, au moment où il écrit, succédé à saint Aubert et modifié le nombre de ses chanoines au Mont Tombe, on peut croire que son travail parut peu d'années avant ou après l'an 800 (2).

Quel était cet auteur dont l'œuvre n'est point signée? Les Bénédictins ont supposé que c'était un des chanoines de saint Aubert. On doit avouer qu'il existait à cette époque, au Mont Tombe, des prêtres fort instruits et épris de la belle littérature. Il suffit de rappeler le chanoine Pierre qui, en 863, fit un voyage en Italie et en rapporta de précieux manuscrits. Le Mont Saint-Michel était déjà une école savante.

Quand on a lu le texte du chanoine du VIII^e^ siècle et quelques-uns des anciens miracles du Mont Saint-Michel (3), qui donnent certains détails sur le monastère primitif, on a une idée assez complète des travaux exécutés par saint Aubert sur le Mont Tombe. Si on compare ensuite ces constructions avec celles du Mont Gargan, qui n'ont guère changé depuis douze ou treize siècles (4), on reste convaincu que saint Aubert a visité le Mont Gargan et l'a minutieusement étudié (5).

Au VIII^e^ siècle on voit en effet sur le Mont Tombe, comme sur le Mont Gargan, une église en forme de crypte, au plan circulaire, d'une égale étendue, précédée d'un portique à deux issues, une au midi, l'autre au nord, un autel majeur en l'honneur de saint Michel et de la Sainte-Trinité, une tour pour l'horloge (6), des cellules au nord et au couchant, un cloître sur le sommet de la montagne, comme le témoignent des marches antiques qui, comme au Mont

(1) *Notum enim se fieri voluit mortalibus ætatis nostræ temporibus* (2^e^ leçon).

(2) *Quamvis non ejusdem numeri in eodem loco à successoribus beati sint cleri constituti* (8^e^ leçon).

(3) Comment fut puni un homme qui voulut passer une nuit dans l'église. — Comment une femme ne put monter les degrés qui conduisent à la basilique de saint Michel. — Incendie du Mont Saint-Michel, en 990.

(4) On a la preuve que les constructions du Mont Gargan ont peu changé, d'après ce qui reste encore et la description qui en a été faite au VI^e^ ou VII^e^ siècle, et qu'on peut lire dans le lectionnaire du X^e^ siècle, conservé dans la bibliothèque d'Avranches.

(5) M. O. Delarc, du clergé de Paris; les *Normands en Italie*, page 30.

(6) Cette horloge est citée dans un miracle du X^e^ siècle, Ms. n^o^ 211.

Gargan, longeaient la basilique au midi ; sur le penchant du Mont, au sud-est, une église dédiée à saint Pierre, avec deux chapelles de la Sainte-Vierge et de saint Jean (1) ; enfin, au bas du rocher, et au septentrion de l'église, une fontaine d'eau douce, qui a toutes les vertus de celle du Mont Gargan (2).

A son retour de l'Apulie, saint Aubert, tout émerveillé de la puissance de saint Michel et des miracles dont il a été témoin, conçoit le projet d'élever dans son diocèse une église à l'Archange (3). Il allait se faire ainsi l'apôtre des anges et propager la dévotion de leur chef dans les contrées occidentales. Depuis longtemps il mûrissait son dessein, lorsque saint Michel apparut et lui ordonna de lui construire un temple sur le sommet du Mont Tombe. Après cette apparition, saint Aubert hésite encore et temporise. Les difficultés surgissent. Il lui faudra édifier, sur la cime d'un mont isolé, au sein des sables et des flots de l'Océan, sans artistes, sans sculpteurs, sans architectes, qui partout font défaut. Il n'aura pas même les marbres et les matériaux qu'on allait souvent, à de grandes distances, arracher aux monuments romains (4). Cependant, après le troisième avertissement, le pontife se lève, rassemble des ouvriers et gravit le mont Tombe. Il fait aplanir la montagne, et avec son génie et ses réminiscences de l'antiquité, il donne ses plans, commence le travail, et il ne quittera pas le rocher avant d'avoir vu la fin de ses constructions. Elles étaient toutes en pierres (5) et assez considérables pour servir, en 966, de monuments abbatiaux à une nombreuse colonie de moines bénédictins.

A la fin du même siècle, on y célébra même le double mariage de Geoffroy de Bretagne avec la sœur de Richard II de Normandie, et

---

(1) *Histoire du Mont Gargan,* manuscrit déjà cité, et l'ancien nécrologe de l'église du Mont Saint-Michel, qui cite les chapelles de la Sainte-Vierge et de Saint-Jean.

(2) La fontaine du Mont Gargan est également au nord, mais plus rapprochée de l'église que celle du Mont Saint-Michel.

(3) *Volens quemdam ecclesiam ædificare in honorem Sancti Michaelis Archangeli circa mare oceanum, sanctus Michael apparuit ei in somnis dicens ut in loco qui Tumba dicitur eam construeret.* (8e leçon de la *Vie de saint Aubert*).

(4) Ainsi fit Charlemagne pour élever sa chapelle d'Aix ; on fit la même chose pour construire le monastère de Lehon, près Dinan, et l'église de Jouarre, près de Meaux.

(5) Plusieurs églises étaient alors construites en bois.

de Richard II avec Judith, sœur de Geoffroy (1). Ce n'était donc pas un monument vulgaire. Aussi quand les pèlerins, que saint Aubert avait envoyés au Mont Gargan, revinrent au Mont Tombe d'où ils étaient partis, ils crurent entrer dans un monde nouveau. A la place des épines et des broussailles dont le Mont était couvert, ils aperçurent une église avec son portique et d'autres constructions qui les ravirent d'admiration. L'historien de cette fondation, qui semble ignorer le voyage de saint Aubert en Italie et ses relations avec le pape Constantin, trouve lui-même son église trop merveilleuse pour être l'œuvre d'un mortel, et en attribue pour ainsi dire toute la gloire au saint Archange. C'est saint Michel qui indique l'endroit où elle devra s'élever (2), c'est lui qui donne le plan, les dimensions et la manière de la construire.

Cependant l'auteur dont nous venons de parler était un écrivain remarquable pour son siècle. L'histoire littéraire des Bénédictins le signalent comme ayant du « savoir, de la lecture et du talent pour écrire (3). » Son récit ressemble à un poème qu'on lit avec le plus grand charme. C'est assurément la page la plus belle et la plus ancienne, écrite, avant l'an mil, dans le pays et par un homme du pays. Son exorde ou préface respire la grandeur et la majesté. Il montre comment l'Archange accorda aux nations chrétiennes le ministère qu'il avait jadis exercé auprès du peuple d'Israël. « Après la manifestation par laquelle il indiqua de quelle manière il voulait être honoré sur le Mont Gargan, sachez, ajoute-t-il, par quels indices le prince de la milice céleste voulut se montrer le défenseur des peuples occidentaux et choisir dans ces contrées un lieu où afflue la religieuse multitude des fidèles. »

Le premier, il donne l'état géographique du golfe de Saint-Michel au temps de saint Aubert, et sa description est encore exacte aujourd'hui, malgré certains envahissements de la mer ou quelques conquêtes qui ont pu être faites sur le domaine de l'Océan. Il indique ensuite l'état de cette même baie au VI[e] siècle. Une forêt entourait alors le mont de Tombe, où des moines s'étaient retirés comme

(1) *Histoire du Mont Saint-Michel*, par les Bénédictins Dom Huynes et Dom de Camps.

(2) Elle occupait la nef de l'église souterraine de la basilique actuelle, et l'autel s'appuyait sur le rocher. Nous en donnons le plan, et celui de l'église sous-terre.

(3) *Histoire littéraire de France*, par les Bénédictins. Tom. IV, page 12.

dans un désert pour « pénétrer les secrets du ciel par l'élan de la contemplation. » C'était l'abbaye de saint Scubilion, le monastère de Mandane, dont le nom signifie Tombe, soit qu'il tire son origine d'un tombeau véritable ou de la forme de la montagne qui ressemble assez à une tombe. Enfin, il nous apprend comment cette forêt disparut peu à peu sous les envahissements successifs de la mer, longtemps avant l'apparition de saint Michel. Ce passage du chanoine du VIIIe siècle a été souvent cité et commenté par plusieurs écrivains qui ont mal compris le texte et la pensée de l'auteur. Ils supposent gratuitement un cataclysme arrivé en 709, c'est-à-dire à l'époque où les clercs de saint Aubert reviennent du Mont Gargan, puis affirment que l'étonnement de ces pèlerins est produit par la destruction de la forêt et la vue de la grève, où ils semblent entrer comme dans un nouveau monde. Quant à la forêt, ils lui donnent une étendue chimérique (1) et en désaccord avec toutes les données de l'histoire, puisque les îles de la Manche sont désignées dans l'itinéraire maritime d'Antonin, et qu'au VIe siècle, comme le prouvent des documents authentiques et les vies des saints, on abordait en bateau sur toutes les plages de la baie (2).

Après ce préambule qui comprend trois leçons, l'auteur du VIIIe siècle commence son sujet principal qui a pour titre : *De la construction de l'église d'après la révélation angélique.* « Saint Aubert » élève cette église, nous dit-il, dans la forme de celle du Mont » Gargan. Elle n'offre pas un faîte sublime, mais elle rappelle une

---

(1) On l'étendait jusqu'à Chausey et d'autres jusqu'à Jersey. Ce qui est complètement absurde. Dépassait-elle le Mont Saint-Michel, allait-elle jusqu'à Tombelaine, nous ne le croyons pas. Guillaume de Saint-Pair, mieux renseigné que nous ne pouvons l'être aujourd'hui, nous la montre au dessous d'Avranches, se dirigeant vers la Bretagne :

Desouz Avrenches vers Bretaigne
Qui toz tens fut terre grifaine,
Eirt la forest de Quokelunde
Don grant parole eirt par le munde (vers 49 à 52).

Il donne à cette forêt, qu'il appelle Quokelunde et non de Scissy, comme on l'a faussement nommée au siècle dernier, sept milles de circonférence ou 16 kilomètres au plus. On l'a retrouvée, en partie, dans les marais de Beauvoir, d'Ardevon, de Huynes et de Bas-Courtils.

(2) Voir les vies de saint Hélier, de saint Sénier, de saint Pair, de saint Magloire et de saint Anastase. Si une forêt plus considérable a existé, elle est assurément préhistorique, et ce n'est pas cette thèse que nous voulons soutenir.

» crypte ronde pour apprendre aux hommes à pénétrer le ciel et » à ne pas rouler leurs cœurs dans les choses terrestres et les » marais fangeux. »

Le texte du chanoine de saint Aubert a été reproduit dans une foule de manuscrits conservés au Vatican, à la Bibliothèque nationale, dans celles de Montpellier, de Dijon, de Rouen, du Mans, d'Angers, de Tours, de Rennes, et surtout du Mont Saint-Michel. Au XIII^e^ siècle, Jacques de Voragine résuma cette histoire, dans sa *Légende dorée*, et au XVII^e^ siècle, Mabillon la publia en entier dans ses *Acta Sanctorum*, d'après un manuscrit de Saint-Germain-des-Prés, écrit en 1060. La bibliothèque d'Avranches (fond du Mont Saint-Michel) possède un manuscrit plus ancien encore, puisqu'il remonte au X^e^ siècle ou au commencement du XI^e^ (1). C'est le lectionnaire des anciens moines du Mont Saint-Michel pour les fêtes du 8 mai et du 16 octobre. Ce manuscrit, assurément composé dans le monastère construit par saint Aubert, forme un petit in-4° de 0^m^29 centim. de long, sur 0^m^23 de large et comprenant 110 pages. Ecrit sur deux colonnes réglées à la pointe sèche ; il est divisé en deux parties. La première est consacrée à l'apparition de saint Michel au Mont Gargan. La page qui le commence ne renferme que ces mots : *Memoriam Beati Michaelis Archangeli toto orbe venerandam ipsius et ope recondita...* Les lettres, sur un vélin pur, sont en or et rappellent les grandes capitales romaines, avec des abréviations et des lettres intercalées.

L'M initial est orné de têtes de dragons, d'enroulements végétaux, de filets enlacés de couleurs différentes et alternées, sur un fond d'or, d'azur ou de pourpre. C'est la lettre la plus ornée et la plus riche qui ait été faite au Mont Saint-Michel. Elle prend tout le haut de la page. Au bas des jambages composés d'une sorte de colonne centrale entre deux demi-cercles, on lit ces mots, en minuscules romaines : *Ego* et *Tu*, sorte d'allusion aux deux offices renfermés dans le livre. La seconde partie du manuscrit comprend l'histoire de l'apparition de l'Archange au Mont Tombe, et la dédicace de son église. Le titre : *Incipit revelatio Ecclesiæ S^ti^ Michaëlis* est écrit en capitales carolines, de couleur rouge, et occupe seul une colonne d'un *verso*. Sur le *recto*, en face, commence l'exorde :

(1) Il porte le numéro 211, jadis 34, et se trouve à la fin de ce gros volume.

Postquam gens Francorum Christi gratia insignita, etc. La première colonne est écrite en rouge, comme le titre et en petites capitales romaines ; la seconde est de couleur noire et en minuscules carolines. Le P initial de *Postquam* est à pleine page, et offre des dessins géométriques et des feuillages palmés. Les titres des autres chapitres sont écrits en capitales rouges, et les lettres qui commencent un alinéa sont peintes de différentes couleurs. Ce sont les 8 premières leçons de cette seconde partie du manuscrit renfermant l'œuvre du chanoine de saint Aubert, que nous donnons *in extenso*, en ajoutant, en notes, les variantes de quelques autres manuscrits.

Ici commence la révélation de l'Eglise Saint Michel Archange, sur le Mont qu'on appelle Tombe, dans les contrées occidentales, sous Childebert, roi des Francs, et Autbert, pontife.

La natiou des Francs s'étant illustrée au loin par la grâce du Christ et ayant dompté dans les provinces les têtes des superbes, le très religieux prince Childebert vint gouverner avec vigueur la monarchie de tout l'occident, du septentrion et du midi. Ce fut alors que le Dieu Tout-Puissant qui régit non-seulement toutes les nations, mais dont la puissance s'étend sur l'univers qu'il a créé et qu'il dirige par des légions d'anges qui lui sont soumis, délegua, dans nos contrées, le bienheureux Michel Archange, un des sept qui sont toujours debout en sa présence et qui est préposé à la garde du paradis, pour introduire dans la région de la paix les âmes des élus. Sachez-donc comment le saint Archange, après son apparition sur le Mont-Gargan où il indiqua de quelle manière il désirait être honoré, ainsi que l'enseignent différents écrits, apprenez, dis-je, par quel moyen ce prince des habitants célestes, qui s'était déjà manifesté à tous les fidèles illuminés par la miséricorde du Christ, dans les parties orientales de l'empire romain, voulut ensuite se montrer le défenseur des peuples occidentaux. Celui qui autrefois avait porté le secours de sa défense au peuple d'Israël béni par les patriarches, celui-là même devait encore rester le guide et le gardien des fils appelés à l'adoption. On lit, en effet, dans la vision du prophète Daniel, qu'un ange lui adressa ces paroles : « Personne ne m'assiste dans toutes ces choses sinon

l'Archange Michel, qui est votre prince. » Il dit votre prince, c'est-à-dire le prince du peuple Juif. Mais le Christ notre Seigneur, venant parmi les siens qui non seulement ne voulurent pas le recevoir, mais le mirent à mort, remonte vers son père ; l'observation de l'ancienne loi est alors abolie, l'admirable dépôt de la prédication évangélique est assuré et pendant que la parole des apôtres se répand par toute la terre, les rites sacrés se propagent par le ministère des Saints Anges.

LEÇON DEUXIÈME

Les histoires ecclésiastiques disent, en effet, qu'après la Passion et l'Ascension du Seigneur vers les Cieux, lorsqu'approchaient ces jours de désolation que le Sauveur, de sa parole sainte et avec les larmes de l'humanité, avait prédits à l'avance, l'Eglise réunie à Jérusalem se disperse, sur l'ordre de Dieu, pour évangéliser les nations. Lorsque le peuple, venu de tous côtés, attendait le jour de la fête de Pâques, les prêtres observant leur garde accoutumée, et veillant près du temple, entendent tout-à-coup des voix prononçant ces paroles : « Sortons de ces lieux. » Or ces voix subites, émises par les Anges qui publiaient la fuite de ces Esprits heureux, insinuaient que le ministère des Anges serait transféré à l'Eglise des gentils. On conclut d'une manière évidente que le Bienheureux Michel Archange accordait aux nations élues le ministère qu'il avait jadis exercé parmi le peuple de Dieu. La dévotion des fidèles croit qu'il en est ainsi à la vue des signes qui se sont manifestés. En effet, Saint Michel a voulu se faire connaître aux mortels qui ont vécu dans notre siècle, afin de faire comprendre au genre humain qu'il est appelé dans la société des anges. Enfin, il faut remarquer par quel mystère il choisit pour les mortels, dans les contrées occidentales, un lieu où afflue, de tous les points de la terre, la religieuse multitude des fidèles venant respectueusement solliciter le secours angélique.

LEÇON TROISIÈME

De la situation du lieu.

Ce lieu, appelé Tombe par les habitants, émerge du sein des sables en forme de tombeau, et s'élève dans l'espace à une hauteur

de deux cents coudées. Ceint de tous côtés par l'Océan, il offre l'espace étroit d'une île admirable, située à l'endroit où les fleuves de la Sée et de la Sélune se jettent dans la mer, et présente encore aux habitants, un espace qui n'est pas trop resserré. Par sa longueur, sa largeur, et aussi sa hauteur, il ne diffère pas beaucoup, comme on le pense, de l'arche dans laquelle fut sauvé le genre humain. Distant de six milles de la ville d'Avranches, et regardant vers l'occident, il sépare l'Avranchin de la Bretagne. Là, aucune action mondaine ne peut avoir lieu ; cette île, telle qu'elle est, ne convient qu'à ceux qui sérieusement veulent adorer le Christ, et elle ne reçoit que ceux qu'un ardent amour élève vers le ciel. On y trouve seulement une grande abondance de poissons qui souvent y est accumulée par l'épanchement des fleuves et de la mer. Pour ceux qui la voient de loin, elle ne paraît être autre chose qu'une spacieuse ou plutôt une belle tour. Mais la mer, par son reflux, offre, deux fois par jour, une route désirée aux peuples pieux qui gagnent le seuil du Bienheureux Archange Michel. Ce Mont, dans l'origine, comme nous avons pu l'apprendre de narrateurs véridiques, était entouré d'une forêt très épaisse, éloignée du flot de l'Océan de six milles, comme on le pense, et fournissant aux bêtes sauvages des retraites profondes. Et comme les lieux les plus reculés d'un désert ont coutume d'être très recherchés par ceux qui aiment à pénétrer les secrets du Ciel par l'élan de la contemplation, nous savons qu'autrefois des moines habitèrent ce lieu, où existent maintenant encore deux églises, bâties par la main des anciens. Les moines qui servaient le Seigneur dans cet endroit étaient nourris par la libéralité de Dieu qui gouverne tout. Un prêtre du village qu'on appelle présentement Asteriac venait à leur secours de la manière suivante : Lorsque la nourriture, sans laquelle la vie de l'homme ne peut exister, leur faisait défaut, une fumée courant çà et là et montant vers le ciel donnait le signal ; le prêtre chargeait un âne de mets préparés avec un véritable amour, et ainsi précédé d'un guide invisible, l'animal allait et revenait à travers des lieux dépourvus de sentiers, portant les ordres du Seigneur et les vivres nécessaires. Mais parce que ce lieu, dans la volonté de Dieu, était préparé pour un miracle futur et pour l'adoration de son saint Archange, la mer, qui était éloignée, se soulevant peu à peu, aplanit par sa force toute la grandeur de la forêt et réduisit tout en grèves, offrant

un chemin au peuple de la terre, afin qu'on pût raconter les merveilles de Dieu. Maintenant il faut dire comment ce même prince des esprits bienheureux dédia, par une révélation angélique, le lieu que nous connaissons.

De la construction du lieu d'après la révélation angélique.

LEÇON QUATRIÈME

Dans un certain temps, comme le très religieux et aimé de Dieu Aubert, évêque d'Avranches, s'était livré au sommeil, il fut averti, par une révélation angélique, de construire sur le sommet du lieu précité un temple en l'honneur du saint Archange, afin que celui dont la vénérable mémoire était célébrée sur le Mont Gargan, fût honoré avec non moins d'allégresse au sein des flots. Mais tandis que le prêtre roule en lui-même cette parole de l'Apôtre : « Eprouvez les Esprits pour voir s'ils viennent de Dieu, » il est averti par une nouvelle vision d'accomplir ce qu'on lui a ordonné. Et comme l'esprit des prophètes n'est pas toujours soumis aux prophètes, le pontife différa encore la construction ; mais il demanda que, sur une affaire de ce genre, il pût reconnaître la volonté du Seigneur Jésus-Christ et du Bienheureux Archange. Il arriva pendant ce temps qu'un homme conduisit sur le sommet de ce rocher un taureau qu'il avait dérobé par un instinct pervers, afin qu'il pût en retirer un profit honteux, quand le maître du taureau aurait perdu l'espérance de le retrouver. Cependant, dans une troisième admonition, le vénérable Evêque est poussé plus sévèrement, afin que n'ayant pas acquiescé à deux avertissements, il se rendit plus vite au lieu d'où il ne devait sortir qu'après avoir accompli ce qui lui avait été ordonné. Pour la confirmation de ce fait, on montre encore jusqu'à ce jour une pierre comme empreinte d'un doigt d'homme, sur laquelle l'évêque s'assit jusqu'à ce qu'il eut terminé son œuvre. Le pontife demandant quel endroit pouvait paraître propre à la construction, une voix angélique répondit en ces termes : « Bâtissez l'édifice dans le lieu où un taureau a été secrètement attaché. » Et comme il s'informait de la grandeur ou de l'étendue du terrain qu'il devait prendre, il connut par les mêmes réponses qu'il fallait donner à l'édifice la forme circulaire qu'il verrait avoir été foulée par les pieds du taureau. Après ces

renseignements, il fut enjoint que le taureau dérobé serait rendu à son maître. Le vénérable évêque, très rassuré sur la vision, étant arrivé dans le lieu précité, en chan- tant des hymnes et des louanges, entreprit l'exécution du travail commandé. Ayant rassemblé une très grande quantité de paysans, il purifia le lieu et aplanit le sol. Au milieu s'élevaient deux pierres que les mains des nombreux travailleurs ne pouvaient ni remuer ni ôter de leur place. Comme ils étaient arrêtés depuis longtemps et qu'ils ne savaient nullement ce qu'ils pourraient faire, la nuit suivante, une vision apparut à un certain homme nommé Bain, du village qu'on appelle Itier; cet homme avait douze fils et il tenait le rang le plus distingué parmi les siens. C'est pourquoi, averti par ce songe d'aller lui-même travailler avec les ouvriers, il se hâta de se rendre sur le lieu, avec ses fils, pour faire ce qu'on lui a ordonné. Lorsqu'il fut arrivé, aidé du secours de saint Michel Archange, il fit ce qu'une force humaine ne pouvait faire, et il remua si facilement cette masse d'une si grande étendue qu'elle semblait n'avoir aucun poids. Tous alors, louant ensemble Dieu et son saint Archange, continuèrent leur travail avec plus d'activité. Et comme l'évêque Aubert réfléchissait encore, incertain sur la grandeur de l'édifice qu'il devait construire, la nuit suivante, comme autrefois pour Gédéon, en signe de victoire, la rosée tomba sur le sommet du Mont. Là où les fondements devaient être placés était la sécheresse, et il fut dit à l'Evêque : « Va et jette les fondements, selon le signe qui te sera donné. » Rendant aussitôt grâce au Seigneur Tout-Puissant et implorant le secours du saint Ange Michel, il se lève tout joyeux et se mit à l'œuvre.

LEÇON CINQUIÈME

C'est pourquoi il bâtit une église au toit peu élevé, mais en forme de crypte ronde et pouvant contenir, comme on l'estime, cent personnes. Saint Aubert voulut imiter la forme de celle du Mont Gargan, élevée sur un Mont d'un accès difficile, d'après une apparition angélique, faite aux hommes pour la gloire de Dieu. Il enseignait ainsi que nous devons toujours demander aux anges le secours de la grâce divine et nous apprenait encore à pénétrer le ciel par le regard de la contemplation, et à ne pas rouler nos cœurs d'hommes dans les choses terrestres et les marais fangeux. Peu de temps après,

le temple ayant été édifié avec le secours de Dieu, l'homme du Seigneur, l'évêque Aubert, était inquiet, parce qu'il voyait qu'il lui manquait des gages du saint Archange. Le bienheureux Michel avertit ce même prêtre d'envoyer très promptement des frères au lieu où on célèbre avec vénération la mémoire du très saint Archange, au Mont Gargan, afin que, sous le patronage de l'Ange, ils en rapportâssent cette bénédiction qui serait reçue avec la plus grande joie.

Comment les gages sont apportés du Mont Gargan.

LEÇON SIXIÈME

Cependant les envoyés arrivent au Mont Gargan. Ils y sont reçus avec beaucoup de bonté par l'abbé du lieu. Après avoir changé de vêtements et s'être délassés de la fatigue d'une si longue route, ils exposent tout ce qui est arrivé dans leur pays et indiquent le but de leur voyage. Lorsque l'abbé de ce lieu eut rapporté ces paroles à son évêque, tous deux adressèrent d'abondantes louanges au Dieu Tout-Puissant qui, aux hommes tombés par la fragilité de la nature, daigne accorder le suffrage des anges qui l'entourent. Ensuite on prend des gages avec la vénération qui convenait, en ce lieu où le bienheureux Archange avait confié aux fidèles son propre souvenir, à savoir une partie du manteau rouge que le même Archange plaça au Mont Gargan sur l'autel qu'il avait construit de sa main, et une partie du marbre sur lequel il se tint debout, et dont il existe encore, jusqu'à présent, des vestiges dans ce même lieu. L'abbé donna ces souvenirs aux frères sus-nommés pour les porter au lieu déjà consacré. Mais ils convinrent, de part et d'autre, qu'un lien de charité unirait éternellement ceux qu'une même révélation angélique avait associés.

De la réception du patronage angélique.

LEÇON SEPTIÈME

Cependant les envoyés dont on vient de parler, regagnant après une longue route le lieu d'où ils étaient partis, le jour même où le monastère avait été achevé sur le Mont déjà cité, dans les contrées occidentales, entrèrent comme dans un nouveau monde qu'ils avaient à leur départ laissé plein de buissons épineux. Pendant qu'ils

s'approchent, le prêtre du Seigneur, Aubert, s'avance incontinent à leur rencontre, et, au milieu des louanges et des cantiques, il porte les gages qui doivent être d'un utile secours. On ne peut dire de quelle joie se réjouirent les provinces circonvoisines à cette arrivée qu'on pourrait dire angélique ; elles voyaient que le Dieu devait les protéger puisqu'il leur donnait le secours du bienheureux Michel Archange, le porte-étendard, le prince de la milice céleste. Elles connaissaient aussi les signes et les merveilles que le Seigneur opère par son ministre en faveur des mortels. Elles n'ignoraient pas que, pendant le cours de ce voyage, douze aveugles recouvrèrent la lumière, et que plusieurs personnes, affligées de diverses infirmités, furent rendues à leur santé prtmitive. Mais il est un fait qu'il faut ajouter aux précédents : Une femme, privée de la vue et habitant le village d'Asteriac (1), se met à suivre les reliques très précieuses du céleste Archange. Aussitôt qu'elle eut atteint la plaine et le sable de la mer, elle recouvra la vue d'une manière toute divine, étonnée d'avoir si subitement passé des ténèbres à la lumière. Jusqu'à ce jour même, le Seigneur, par son céleste ministre, ne cesse point d'opérer dans ce lieu de semblables prodiges, pour sa louange et la gloire de son nom.

LEÇON HUITIÈME

C'est pourquoi le jour qui est le XVII[e] des kalendes de novembre (16 octobre), la vénérable dédicace du temple ayant été accomplie, l'homme du Seigneur, Aubert, après avoir sagement tout disposé avec ordre, établit aussi des clercs pour réciter le saint office et chanter les louanges de Dieu. Il voulut qu'ils y fûssent au nombre de douze afin de persévérer continuellement, avec des règles légitimes, dans le service du très heureux Michel Archange, bien que le même nombre de clercs n'ait pas été conservé par les successeurs du Bienheureux. En même temps il donna, à ceux qui servaient en ce lieu, des villages de son évêché, à savoir : le village d'Itier, déjà cité, et Genêts (2).

---

(1) Aujourd'hui la commune de Beauvoir.

(2) Plusieurs manuscrits disent que les villas de Genêts et Itier ou Huynes faisaient partie de son patrimoine. La tradition en dit autant, et cite saint Aubert comme le seigneur de Genêts.

De l'eau obtenue par la révélation angélique.

Le même pontife, voyant tout accompli dans un ordre convenable, pensa qu'il fallait demander au Saint Archange cela seul qui pouvait paraître difficile, c'est-à-dire une source d'eau sans laquelle la vie des mortels ne peut exister. Il implore donc avec le troupeau qui lui est confié le secours du Seigneur Jésus-Christ et celui du Saint Archange, afin que celui qui autrefois avait donné de l'eau de la pierre à son peuple altéré, daignât lui-même écarter la pénurie d'eau pour ses serviteurs.

Bientôt une révélation angélique lui montre un lieu où, en creusant une fosse au pied d'une roche escarpée, on trouve bientôt, d'une manière merveilleuse, une grande abondance d'eau qui peut suffire pour l'usage des habitants. Il a été prouvé de plusieurs manières que cette eau de source était salutaire à boire. En effet, elle porte un prompt secours aux fiévreux, toutes les fois qu'ils ont eu le désir d'en prendre (1).

FIN

Incipit revelatio aecclesiæ Sancti Michaelis Archangeli, in Monte qui dicitur Tumba, in occiduis partibus, sub Childeberto rege Francorum et Autberto episcopo.

Postquam gens Francorum Christi gratia insignita, longe lateque undique per provincias superborum colla perdomuisset, Childeberto piissimo principe monarchiam totius occidui et septentrionis nec non et meridiei partes strenue gubernante, quia Omnipotens Deus non solum in omnibus gentibus, verum etiam in omnibus mundi partibus quem ipse fecit, per subjectorum spirituum agmina (2) principatur, Beatus Michael Archangelus, unus ex septem in conspectu Domini semper assistentium (3), qui etiam et paradisi prepositus, salvatorum animas in pacis regione collocaturus legitur ; post eam manifestationem qua se in Monte-Gargano ad adorandum (4)

---

(1) Cette fontaine est celle de Saint-Aubert.

(2) Le Ms. de Saint-Germain, édité par Mabillon, supprime : per agmina.

(3) Assistentibus, in Cartul. Montis et apud. Mabillon.

(4) Ac glorificandum, in Cartulario Montis. Mabillon met : ad adorandum et glorificandum.

quomodo et qualiter (1), sicut in scriptis habetur, ostendit his (2), ut comprehensum est, per Beatum Archangelum patratis, inluminatis Christi gratia cunctis gentibus, in orientalibus Romaniæ partibus, accipe quibus sese indiciis manifestare idem Beatissimus princeps civium supernorum voluerit præsulem occidentalium populorum. Ut qui quondam benedicto in patriarchis populo israhelitico defensionis attribuerat opem, ipse custos existeret ac previus vocatis filiis per adoptionem. Namque legitur in visione Danielis prophete, dicente eidem angelo : « Nemo est adjutor meus in omnibus his, » nisi Michaël Archangelus princeps vester. » Princeps inquit vester, populi videlicet judaeorum, Christo vero Domino in propria veniente, atque a suis non recepto, quin potius perdito (3), ipso ad Patrem remeante, dum abolitur (4) observatio priscæ legis, constabilitur adnuntiationis ævangelicæ admirabile sacramentum, dum exiliente (5) per omnem terram sono apostolorum, cerimoniae transferuntur sacrorum per ministeria Angelorum.

LECTIO SECUNDA

Aiunt etenim historiae aecclesiastice (6), quod post passionem et ascensionem Domini ad caelos, post diu expectatam Hisrahelitarum (7) plenitudinem, cum adpropinquaret tempus desolationis (8) quod Salvator sacro venturum praenonciaverat eloquio, cum fletu humanitatis, aecclesia apud Hierosolimam, monitu divinitatis, per cunctum orbem gentibus aevangelizatura diffunditur. Cumque congregatus undique ex omnibus locis populus paschalis festivitatis prestolaretur diem, sacerdotibus solitas excubias observantibus, voces subitas vigiles audiunt dicentes : « Migremus ex his (9) sedibus. » Voces vero subito per angelos emisse, quae aenuntia-

---

(1) Voluit, in Cartul. et apud Mabillon.

(2) Iis, in Cartul.

(3) Prodito, apud Mabillon, et in Cartulario.

(4) Aboletur, in Cartul, et apud Mabillon.

(5) Eexunte, apud Mabillon.

(6) Quand le manuscrit porte un e simple pour un ae, cet e est toujours accompagné d'une cédille.

(7) Israhelitarum, in Cartul.

(8) Civitatis et templi quam, apud Mabillon.

(9) Iis. in Cartul.

verunt (1) beatorum spirituum demigrationem, angelicum ministerium insinuarunt ad ecclesiam gentium transferendum. Ex quibus patenter insinuatur quod Beatus Michaël Archangelus ministerium quod exercuerat in Dei quondam populo, idem sortitus sit apud gentium electionem. Haec ita esse devotio credit fidelium propter ostentionem signorum. Notum enim si fieri voluit mortalibus aetatis nostrae temporibus; quo se humanum genus in aelectorum spiritum societatem (2) cognosceret devocatum. Denique advertendum est quo misterio locum mortalibus praeviderit in partibus occiduis, ubi ex omni orbe confluit, veneranter angelicum deprecatura subsidium, religiosa multitudo fidelium.

LECTIO III[a]

De situ loci.

Hic igitur locus Tumba vocitatur ab incolis, qui in morem tumuli quasi ab arenis aemergens in altum, in spatio ducentorum cubitorum porrigitur. Oceano undique cinctus locus, augustum admirabilis insulae præbet spatium, inter hostia situs, ubi immergunt se mari flumina Segia necnon et Senuna, prebens quoque habitantibus hinc inde non breve nimium spatium. Longitudine vero ac latitudine a radice qua prominet, non multum distat, ut conjicitur, ab eo opere quo salvatum (3) est humani generis incrementum. Qui ab Abrincatensi urbe sex distans millibus, occasum prospectans, Abrincatensem pagum dirimit a Britannia. Nulla ibi exerceri valet actio mundialis, hic solis congruus extat locus qui Christum sedulo venerari disponunt, et hos suscipit quos ad aethera ardens virtutum amor evehit. Copia tantum piscium ibidem repperitur quae plerumque fluminum marisque infusione congeritur. Procul vero cernentibus, nil fore aliud quam spaciosa quædam, immo speciosa turris videtur. Sed et mare recessu suo devotis populis bis in die desideratum iter prebet Beati potentibus limina Archangeli Michaëlis.

Qui primum locus, sicut a veracibus cognoscere potuimus narra-

(1) Enuntiaverunt apud Mabillon.

(2) Elcctorum, in Cartul.

(3) Immo servatum, ajouté in Cartul.

toribus, opacissima claudebatur silva, longe ab oceani, ut estimatur, estu milibus distans sex (1), abtissima prebens latibula ferarum. Et quia secretoria cœli per contemplationis subtilitatem rimari volentibus, gratissima esse solent remotiora heremi loca, inibi olim inhabitasse comperimus monachos, ubi etiam usque nunc duae extant ecclesiae priscorum manu constructæ. Nam ipsi monachi ibidem Domino servientes, dispensatione cuncta regentis Dei sustentabantur, presbitero quodam de villa quae dicitur nunc Asteriacus taliter eis ferente auxilium. Nam ut illis, sine quo humana non potest exigi vita, deerat victus, fumo signifero discurrente altaque cœli petente, onerabat asellum dapibus, dilectione vera farcitis, sicque duce invisibili praevio per loca ibat invia ac redibat, ferens Domini jussa illisque necessaria. Sed quia hic locus, nutu Dei, futuro parabatur miraculo, Sanctique sui Archangeli venerationi, mare quod longe distabat, paulatim adsurgens (2), omnem silve magnitudinem virtute complanavit sua et in arenae suae formam cuncta redegit, praebens iter populo terrae ut enarrent mirabilia Dei. Jam vero ad illud veniendum est qualiter idem beatorum princeps spirituum angelica revelatione dedicaverit predictum locum.

De constructione loci per Angelicam revelationem.

LECTIO IIII[a]

Quodam tempore (3) cum religiosissimus et Deo amabilis præfatae urbis antistites Autbertus nomine, sopori sese dedisset, ammonitus (4) est angelica revelatione ut in jam dicti summitate loci, Sancti construeret in honore Archangeli aedem, ut cujus caelebraretur veneranda commemoratio in Gargani monte, non minori tripudio caelebraretur in pelago. At sacerdos dum revolvit illud apostoli : « Probate spiritus si ex Deo sunt; » iterata ammonitus est visione, quo perficeret quod jubebatur. Et quia Spiritus prophetarum non semper est prophetis subjectus, distulit adhuc presul

(1) C'est le lieu, le Mont, le rocher qui est éloigné de six milles de la mer, et non la forêt qui s'étendait par conséquent beaucoup moins loin.

(2) C'étaient les deux églises de Saint-Etienne et de Saint-Symphorien de l'abbaye de Mandane.

(3) Assurgens, in Cartul.

(4) Admonibus, in Cartul.

constructionem, sed adhibuit intercessionem quatinus super istiusmodi negotium Domini Jesu Christi simulque beatissimi Archangeli agnoscere valeret deliberationem. Contigit per idem tempus ut taurum cujusdam quem furtim quidam instinctu pravitatis subtraxerat in ejusdem deponeret saxi cacumen, ut dum is qui amiserat juvencum, repperiendi amitteret spem, turpe latrunculus lucrum efficeret ex eodem. Interea tercia ammonitione venerandus episcopus pulsatur hausterius (1) ut qui non adquieverat bis ammonitus, locum adiret celerius, a quo tamen se sciret egrediendum nullatenus, priusquam perficeret quod fuerat jussus. Ad cujus fidei confirmationem monstratur etiam ibidem usque in presens petra quasi digito hominis inscripta, super quam memoratus episcopus resedit quoatusque (2) opus ad finem adduxit. Percunctanti ergo episcopo qui aedificationi congruus posset videri locus, angelica in hunc modum est responsione dictatum, ut loco eo aedificaretur aedes, quo inerat taurus abscondite (3) religatus. Cumque de loci requireret amplitudine vel quantitate, eisdem cognovit responsis, aedificationi eum debere statuere modum quem videret juvencum pedibus in circuitu protrivisse. Post haec quoque jussum est ut suo prereptus domino restitueretur taurus. Venerabilis vero episcopus de visione certissimus, cum hymnis et laudibus, praedictum locum ingressus, exercere imperatum opus adgressus est. Congregataque rusticorum maxima multitudine, locum purgavit atque in spatium complanavit.

In cujus medio duae preeminebant rupes, quas operantium multorum movere non poterant manus, nec a suo divellere statu. Qui cum diu hererent, nec omnino quid facerent invenirent, nocte insecuta, visio apparuit cuidam homini nomine Baino, in villa quae dicitur Itius, qui duodecim filiis ampliatus, magnum inter suos tenebat dignitatis locum. Hic ergo per visum monitus ut cum laborantibus et ipse labori insisteret, festinatus (4) ad locum cum filiis venit impleturus quod fuerat jussus. Qui cum pervenisset, fretus auxilio Sancti Michaëlis Archangeli, quod humana non pote-

(1) « Apparente in ejusdem presulis capite usque in hodiernum diem in testimonium foramine » ; phrase ajoutée dans le Cartulaire, après : pulsatur hausterius.

(2) Quousque vel quo adusque.

(3) Absconditus.

(4) Festinus, in Cartul.

rat virtus, mirum in modum tam facile molem tantae magnitudinis removit, ut nullum pondus inibi esse videretur. At omnes in commune collaudantes Deum Sanctumque Archangelum Michaëlem, coepto adtentius insistebant operi. Cumque jam dictus episcopus de magnitudine construendae fabricae adhuc dubius cogitaret, nocte media, secuti quondam Gedeoni in signum victoriae, ros jacuit supra verticem Montis. Ubi autem fundamenta locanda erant siccitas fuit. Dictumque est episcopo : « Vade et sicut signatum videris, fundamenta jace. » Qui statim Omnipotenti Domino gratias agens, sanctique implorans angeli Michaëlis auxilium, exurgens (1), lætus opus adgressus est.

LECTIO QUINTA

Extruxit itaque fabricam non culmine subtilitatis celsam, sed in modum criptæ, rotundam, centum ut estimatur hominum capacem. Illius in Monte Gargani volens exequare formam, in Monte prerupti silicis, angelico apparatu, facta terrigenis ad laudem (2) Dei habitatione; manifeste docens semper in cœlestibus divini muneris opem esse poscendum, altoque contemplationis intuitu penetrare ætheris astra, non terrenis limosisque paludibus rotantia hominum ponere corda. Quod cum non post multum tempus esset opem ferente Deo edificatum, viro Dei Autberto episcopo manente anxio proinde quia cernebat sibi deesse Sancti Archangeli pignora, Beatus eundem sacerdotem Michael ammonuit, uti fratres celerrime usque ad locum, quo memoria venerabiliter colitur sanctissimi Archangeli, dirigeret in Gargano ut eam quam Angelo patrocinante referrent benedictionem cum summa exciperet gratulatione.

Qualiter a Gargano sacra sint pignora deportata.

LECTIO VI[a]

Interea missi nuntii adeunt locum. Qui benegnissime ab abbate loci illius suscepti, vestibusque mutatis ac tanti fatigatione itineris sublevati, cuncta quae suae contigerant regioni simulque ad quod venerant pandunt. Quae verba cum ipsius abbas loci suo retulisset antistiti, uberrimas omnipotenti Deo laudes uterque retulit qui

(1) Gaudens et laetus, dans le manuscrit publié par Mabillon.

(2) Et gloriam, in Cartul. Ce mot a été effacé dans le manuscrit du X[e] siècle.

prolapsis naturae fragilitate terrigenis, adsistentium sibi ministrorum dignatur prebere suffragium. Hinc cum quâ decebat veneratione sumptis a loco pignoribus quo beatus Archangelus sui memoriam fidelibus commendaverat, partem scilicet rubei pallioli quod ipse memoratus Archangelus in monte Gargano supra altare quod ipse suâ manu construxerat, posuit, et partem scilicet marmoris supra quod stetit, cujus ibidem usque nunc in eodem loco superextant vestigia, jam dictis fratribus usque ad sacrum locum referenda patrocinia contradidit. Conditione interposita, videlicet ut quos una angelicae revelationis sociaverat causa, una quoque aeternaliter necteret caritatis connexio.

De exceptione Angelici patronici.

LECTIO VII[a]

Summi interea nuntii repedantes post multa itineris spatia, ad locum quo digressi fuerant ipso die quo fabrica completa est in Monte jam dicto, in occiduis partibus, quasi novum ingressi sunt orbem, quem primùm veprium densitate reliquerant plenum. Quo dum propinquant incunctanter sacerdos Domini Autbertus occurrens, cum multis laudibus, cum canticis spiritualibus (1) devehit profutura presidia. Dici vero non potest quantum in adventu ut ita dicam angelico, circumjacentes provinciae gavisae sunt gaudio, quippequia sibi divinitus providebant supernum tribui donum, in hoc quod beatum Michaëlem Archangelum caelestis miliciae principem merebantur obtinere signiferum. Cognoscentes etiam signa et mirabilia quae Dominus per ministrum suum operatur mortalibus, ita ut per hujus itineris spatia duodecim caeci inluminati, pluresque diversis infirmitatibus acti, pristinae redditi sint sanitati. Et quod his addendum est, mulier quaedam, orbata luminibus, de villa quae dicitur Asteriacus, dum prosequitur preciosissima munera summi Archangeli, mox ut attigit planitiem arenamque maris, divinitus factum visum recepit, ammirans se subito de tenebris in lucem mutatam. Sed et usque hodie per summum Ministrum suum haec eadem Dominus cotidiè ad laudem et gloriam nominis sui, in eodem loco opperari non desinit.

---

(1) Cum ineffabili gaudio omnium in sacro Monte Angelica mortalibus, ap. Mab.

LECTIO VIII[a]

Igitur eo die quod (1) est XVII kl. novembris, veneranda completa templi dedicatione, vir Domini Aubertus postquam sagaciter omnia sub ordine disposuit, officia quoque servientium clericorum constituit, deputans hos inibi sub numero consistere duodecim, qui legitimis observationibus perpetualiter in beatissimi Michaëlis Archangeli persisterent famulatu ; quamvis non ejusdem numeri in eodem loco a successoribus beati viri sint clerici constituti. Simul etiam de episcopio suo eidem loco servientibus villas contradidit, videlicet jam dictam villam Itium et Genitium.

De optenta aqua per angelicam revelationem.

Interea idem presul cuncta pervidens congruo patrata ordine, hoc unum quod poterat valde videri difficile a sancto censuit expectandum (2) Archangelo, aquae scilicet elementum sine quo constare nequit vita mortalium. Super haec ergo Domini Jesu Christi simulque Sancti Archangeli dum expetit, cum grege commisso, auxilium, ut qui quondam produxerat sicienti populo de petra poculum, ipse à servis suis amovere dignaretur aque penuriam ; tandem angelica ostensione locum didicit, ubi in prerupto silice dum concavum foramen exciditur, mirum in modum aquarum mox habundantia repperitur quae possit habitantibus competentem prebere usum. Eadem vero aqua profluens quod sit haustu salubris, multis est ostensum modis. Caelerem namque febricantibus fert opem quotiens desiderium provenerit sumendi (3).

FINIS

---

(1) Qui est, in Cartul.

(2) Expetendum, in Cartul... super hoc ergo Domini Jesu-Christi... simul cum grege... sibi...

Le manuscrit de Mabillon ajoute : « Apud Beati vero basilicam Archangeli ipso opitulante virtutes efficiuntur innumerae : illuminantur namque ibidem cœci, gressum recipiunt claudi, merentur auditum surdi, fugantur ex obsessis corporibus spiritus immundi Domino Deo nostro praebente auxilium per ministerium angelorum. Autbertus autem praesul venerabilis quia memoratum locum sub honore sanctissimi dedicaverat Archangeli Michaelis, alias vero quæ nunc videntur in undenarium crevisse numerum crescente devotione et amore, fidelium extruxit manus ubi divina praestantur benificia, adjuvante Domino nostro Jesu-Christo. — Amen. »

(3) Au XIV[e] et au XV[e] siècles, ces leçons de la fête du XVI octobre furent diminuées. Nous avons extrait d'un bréviaire du XIV[e] siècle, venant de l'abbaye du

Le trésor de la Basilique du Mont Saint-Michel, au temps de saint Aubert

Ce trésor comprenait les reliques suivantes :

1° Celles qui furent envoyées du Mont Gargan, savoir : un morceau de la pierre sur laquelle le saint Archange apparut, et un morceau du voile qui fut trouvé sur l'autel dont il avait fait la consécration.

2° Le reliquaire apporté en 711 par le roi Childebert III. Il renfer-

---

Mont Saint-Michel, les offices du 8 mai, du 29 septembre, du 16 octobre et du 18 juin. Tous comprennent 12 leçons d'après la liturgie bénédictine, pour les fêtes et les dimanches. La première leçon du bréviaire du Mont, pour le 16 octobre, commence par ces mots : *Quodam tempore cum religiosissimus...* La deuxième : *Et quia spiritus prophetarum...* La troisième : *Interea tertia ammonitione...* La quatrième : *Percumtanti ergo episcopo...* La cinquième : *Venerabilis vero episcopus...* La sixième : *Qui cum diu hererent...* La septième : *Cumque jam dictus episcopus...* La huitième : *Extruxit itaque fabricam...* La neuvième *Quod cum non post multum tempus...* La dixième : *Interea missi muntii adeunt locum...* La onzième : *Hinc cum qua decebat veneratione...* La douzième : *Summi interea nuntii repedantes...* Elle se termine à ces mots : *Ammirans se subito de tenebris in lucem mutatam*, c'est-à-dire au miracle de l'aveugle d'Asteriac ou de Beauvoir.

Parmi les antiennes du 18 juin, on lisait celle-ci :

Ave pater gloriose	Salut, père glorieux,
Ave sidus jam celeste	Salut astre déjà céleste,
Decorans Auberte cœlos	Aubert, décorant les cieux,
Nos guberna visens humum	Dirige-nous, jette un regard sur cette terre,
Quo lætemur triomphantes	Où, triomphants nous nous réjouissons,
Te patronum venerantes.	En te vénérant comme notre défenseur.

Le bréviaire de Robert Cenalis, évêque d'Avranches, conservé à la bibliothèque Sainte-Geneviève sous le n° 755 B. B., commence les leçons de la fête du 16 octobre comme le bréviaire manuscrit du Mont : *Quodam tempore;* et bien qu'il n'en ait que neuf, selon la liturgie romaine et diocésaine, il va plus loin que le bréviaire manuscrit du Mont. La neuvième leçon commence par ces mots : *Igitur decimo septimo calendas novembris veneranda completa dedicatio*, et se termine à l'établissement des douze chanoines.

Le bréviaire manuscrit du Mont que nous venons de citer est un charmant petit in-12, en parchemin. Ecrit sur deux colonnes, réglé en rouge, avec initiales de couleur et d'or, orné de feuilles de vigne, il a été volé, en 1884, dans la bibliothèque d'Avranches. Ces extraits et cette description pourront peut-être le faire reconnaître un jour dans quelque bibliothèque particulière ou publique. Il porte le n° 40 dans le catalogue de M. Léopold Delisle ; à l'extérieur l'ancien n° 2944, et intérieurement 43. Les hymnes pour le 18 juin sont du commun d'un confesseur pontife. Les hymnes particulières ne paraissent qu'au XV^e^ et XVI^e^ siècles. Ces hymnes et ces séquences sont toutes fort curieuses. Il est une autre hymne pour le 16 octobre, indiquée par dom Huynes sous le titre de : *Hymne de saint Aubert*, qui est d'une très haute poésie. Nous espérons la donner avec beaucoup d'autres dans un supplément à la *Vie des Saints.*

mait des ossements de saint Barthélemy, apôtre, et de saint Sébastien, martyr. Sur le globe d'argent doré, on lisait ces rimes :

Me fecit ąlma Dei dextra
Sacret hoc vas intus et extra.
Ex me quis quærens
Sit perpetuo bene vivens.
Hoc vas formosum,
Resplendens et preciosum,
Quando tibi plenum,
Sitienti tui, ic, sit amenum (1).

3° Les reliques données par le pape Constantin, en 712 (2). Renfermées au X^e^ siècle dans une grande châsse en argent doré, elles furent remises, en 1475, par le sous-prieur et trésorier de l'abbaye, Oudin Bouette, dans un reliquaire en forme d'autel, devant lequel se trouvait un beau porphyre. Dans cette châsse existaient les ossements qui suivent : « Du bois de la vraie croix, de l'éponge, de la couronne, des vêtements et du berceau de Nøtre-Seigneur ; du voile et des cheveux de la Vierge, mère de Dieu ; de sainte Anne, mère de la Vierge ; de la verge et des reliques du prophète Aron ; de saint Simon le Juste ; des apôtres saint Pierre et saint Paul, André, Jacques le Mineur, Thomas, Philippe, Barthélemy, Simon, Thadée et Luc ; du vêtement de saint Jean l'Evangéliste ; des reliques des saints Innocents ; des saints martyrs Etienne, Laurent, Vincent, Anastase, Adrien, Hippolyte, Marcel, Blaise, Christophe, Justin, prêtre ; Marin, Marthe, Cosme et Damien, Nerée, Achillée ; des trois enfants, des quarante martyrs, des confesseurs Damase et Nicolas, de sainte Marie-Madeleine, des saintes vierges Agnès, Agathe, Lucie, Praxède, Hélène, Restitue, Candide et Bibiane (3). »

(1) Manuscrit des curieuses recherches de dom Thomas Leroy, publié par E. de Robillard de Beaurepaire, XXIX^e^ volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie.*

(2) Dom de Camps affirme positivement que ce fut le pape Constantin ; dom Huynes se contente de dire : « Ces reliques furent envoyées par un pape, au commencement de la fondation de cette église. »

(3) Ces noms étaient ainsi gravés en latin, sur le reliquaire : « *In hoc altari continentur istae reliquiae : In primis de ligno Domini ; de spongia et corona Christi ; de vestimento et de cunabulis ejusdem ; de velo et de capillis Beatae Mariae virginis et de reliquiis Beatae Annae matris ejus ; de virga et de reliquiis Aaron prophetae, Simeonis justi ; apostolorum Petri et Pauli et Andreae, Jacobi mino-*

Dom de Camps cite deux autres châsses données par le même pape Constantin. « 1° Un vase en façon de ciboire, dont la coupe est une noix d'Inde, fermée d'un couvercle d'argent vermeil, contient des ossements des saints Félix et Félicien, Hippolyte et Saturnin ; des saintes Marie-Egyptienne et Constance ; du berceau et de la robe ou manteau de pourpre dont Notre-Seigneur fut revêtu en sa passion, et de la table où il célébra la Cène. »

« 2° Dans un reliquaire d'argent doré en façon de soleil, une partie de la colonne où Notre-Seigneur fut attaché et flagellé en sa passion. »

Ces reliques sont les plus précieuses de la chrétienté ; elles rappellent tous les saints inscrits dans le canon de la messe, et montrent combien le Souverain-Pontife affectionnait saint Aubert et son œuvre. L'offrande du roi Childebert, et sa visite au Mont Tombe prouvent un égal attachement. Bien que dom Huynes, dom de Camps, dom Leroy affirment que ces reliques furent envoyées au Mont Saint-Michel du vivant même de saint Aubert, on pourrait peut-être encore en douter. Mais on possède un acte qui confirme leur dire. En 1204, Guy de Thouars, allié de Philippe-Auguste, ayant pris Avranches pour le roi de France, la ville fut ravagée, les fortifications démantelées et la cathédrale en partie détruite. Philippe-Auguste fit une rente à la fabrique pour réparer les dommages. Guillaume de Tholom, évêque d'Avranches, releva alors la nef et le chœur de la basilique. En faisant ces travaux, il découvrit sous le grand crucifix de la cathédrale une partie des ossements envoyés par le pape au Mont Saint-Michel, et placés là par saint Aubert au commencement du VIII[e] siècle. Le pontife constata cette précieuse découverte dans une charte dont voici la teneur : « Que les personnes tant présentes que futures, sachent que moi, » Guillaume de Tholom, évêque d'Avranches, au nom de la Sainte-» Trinité, ai découvert, sous le bois du crucifix, enveloppées dans

---

» *ris, Thomae, Philippi, Bartholomei, Simonis, Thadaei, Lucae ; de vestimento* » *Joannis evangelistae ; de reliquiis sanctorum Innocentium ; sanctorum martyrum* » *Stephani, Laurentii, Vincentii, Anastasii, Adriani, Hippoliti, Marcelli, Blasii,* » *Christophori, Justini presbiteri, Marini, Marthae, Cosmae et Damiani, Neraei,* » *Achillaei ; trium puerorum, quadragenta martyrum ; confessorum Damasii, Ni-*» *colai et Sanctarum Mariae-Magdalenae, virginum Agnetis, Agathae, Luciae,* » *Praxedis, Helenae, Candidae Bibianae.* »

» des corporaux, de précieuses reliques. Elles furent placées là par » saint Aubert, jadis évêque d'Avranches, comme l'atteste un écrit » de sa main donnant le nom de tous les ossements. Ces reliques » étaient des saints patriarches, prophètes, apôtres, martyrs, con- » fesseurs, vierges, et en particulier de la Vierge Marie, des bienheu- » reux apôtres Pierre et Paul, du vêtement de saint Pierre avec » lequel il fut suspendu à la croix ; du vêtement de sainte Marie, » des langes dans lesquels Notre-Seigneur fut enveloppé dans sa » crèche, du sépulcre dans lequel il reposa, et une partie des os » d'une main de saint Patrice [l'apôtre de l'Irlande]. Nous avons » remis ces saintes reliques dans le même endroit, sous la protec- » tion du Seigneur (1). » (Cartulaire du chapitre d'Avranches, dit le Livre-Vert, conservé à la Bibliothèque d'Avranches sous le n° 206 (jadis 194), folio XV).

Ces reliques, trouvées par Guillaume Tholom, furent ensuite placées, au XIII^e siècle, dans un beau reliquaire d'argent doré, en forme de tombeau. Elevé sur des colonnes, il dominait le grand autel. C'était la châsse principale de la basilique d'Avranches. Les huguenots s'en emparèrent en 1562, et brûlèrent les vénérables ossements.

4° Aux reliques que nous venons d'indiquer on peut citer encore un *ex-voto* antique, apporté d'Irlande au temps de saint Aubert. C'était un bouclier et une épée en bronze, de très petites dimen-

---

(1) *Carta Guillelmi Tholomei episcopi Abrincensis super inventione reliquiarum : « Sciant tam presentes quam futuri quod ego W. Tholomei Abrincensis episco- » pus in nomine Sancte Trinitatis inveni infra lignum crucifixi reliquias sacras » infra corporalia à Beato Auberto quondam Abrincensi episcopo positas. In quibus » adhuc sunt, prout in scripto ejusdem sancti episcopi continetur, quorum hic sunt » nomina : reliquie sanctorum patriarcharum, prophetarum, apostolorum, marty- » rum, confessorum atque virginum et precipue ipsius Virginis Marie et Beatorum » Petri et Pauli apostolorum; de vestimento S^ti Petri cum quo in cruce est suspen- » sus ; de vestimento sancte Marie ; pannis ubi Deus in presepio est involutus ; de » sepulchro in quo Deus requievit et pars manus ossium S^ti Patricii. Quas omnes » sacras reliquias ibidem Deo protegente reposuimus.* » — Daniel Huet, dans une de ses hymnes composées pour la fête du 10 septembre (le Bréviaire actuel la donne au 16 octobre), parle ainsi de saint Aubert et des reliques qu'il déposa dans son église du Mont Saint-Michel :

At Beatorum cineres et ossa
Martyrum sanctis venerata bustis
Colligens, templo decus in recenti
Dulce reponit.

sions, ornés de croix et de têtes de clous (1). Ils rappelaient une victoire de saint Michel sur un horrible dragon dévastant le nord de l'Irlande ou l'Utonie (2). La population de cette province, qui depuis longtemps souffrait, se décida enfin à prendre les armes pour attaquer l'horrible bête. Quand ils arrivèrent près du serpent, ils le trouvèrent mort et à côté de lui le bouclier et l'épée dont on vient de parler. Qui avait tué le dragon ? qui avait déposé ces armes ? Saint Michel apparut à l'Evêque du lieu et lui dit que, sensible à leurs maux et à leurs prières, il était venu à leur secours. Toutefois il exigea qu'ils portassent l'épée et le bouclier, comme souvenir de la victoire, au Mont qui lui a été dédié au-delà de la mer. Quatre des principaux du pays sont choisis pour accomplir le message angélique. Ils s'embarquent, et arrivés en France ils se dirigent vers le midi. Ils marchent à grandes journées, mais après avoir dépassé le Mont Tombe il arrive que plusieurs soirs de suite ils reviennent toujours, sans s'en douter, au point d'où ils sont partis. Ils apprennent alors qu'en face d'eux est un Mont dédié à saint Michel. Comme ils ne connaissaient encore que le Mont Gargan, où ils se hâtaient de se rendre, ils se demandent si ce ne serait pas au Mont Tombe qu'ils devraient s'arrêter, d'autant plus qu'on ne leur a parlé que d'un Mont nouvellement dédié au chef des anges. Pendant la nuit, saint Michel vint éclaircir leur doute : « C'est au Mont de Tombe, leur dit-il, que vous devez diriger vos pas, c'est un lieu qui vient de m'être nouvellement consacré et que j'aime à visiter souvent. *Ad Montem Sancti Michaelis qui Tumba dicitur, vobis eundum est, quoniam locus ille noviter ædificatus, diversorium nostrum est* (3). »

Maintenant l'ange a parlé, et à partir de ce jour le Mont Tombe

---

(1) Nous avons donné le dessin de ces armes dans notre *Histoire du Mont Saint-Michel*, 2e édition.

(2) C'est la province principalement évangélisée par saint Patrice. Le dragon est peut-être une hérésie détruite par le secours et l'invocation de saint Michel.

(3) Cette relation est décrite fort longuement par le savant Baldric, archevêque de Dol, au commencement du XIIe siècle. Elle se trouve dans plusieurs manuscrits du Mont Saint-Michel. C'est pour ainsi dire la copie de l'ancien titre brûlé en 1112, et écrite sous la dictée du prieur qui avait lu bien des fois la primitive narration.

Le Père Boudon, dans ses *Saints Anges*, et le Père Dumoustier, dans le *Neustria Pia*, l'ont abrégée.

Elle se trouve en entier dans Dom Huynes, Tom I, page 137 et suivantes, qui a été publié par M. E. de Robillard de Beaurepaire.

devient le Mont Gargan de l'occident. Les populations du nord et du centre de l'Europe iront désormais peu dans le midi de l'Italie. Sous le patronage du Souverain Pontife, le grand pèlerinage français a été inauguré par Childebert et les messagers irlandais. Aussi, dès son vivant, saint Aubert fut regardé comme un des grands apôtres de la dévotion angélique. On accourut en foule à sa montagne sainte ; les pieux visiteurs emportèrent comme relique un fragment de son église, et pour déposer ces parcelles de pierres on éleva de tous côtés des temples et des chapelles au prince de la milice céleste. Quand le grand évêque d'Avranches quitta la terre, son œuvre, connue et propagée au loin, avait déjà dépassé les limites du vaste empire des rois mérovingiens (1).

---

(1) Près de la basilique du Mont Gargan, dans une sorte d'appentis qui recouvre la fontaine, se trouve une excavation où l'on prend des fragments de pierres de la montagne. Ces pierres sont considérées comme ayant des vertus. On les emporte comme un souvenir de pèlerinage et comme un gage de protection de saint Michel. Nous en avons rapporté nous-même avec bonheur, lors de notre voyage, en 1874. Au Mont Tombe, le même usage existait. Dans l'église appuyée sur la montagne et bâtie sur le roc, comme au Mont Gargan, on prenait des parcelles de pierres « *minimus lapis, lapellus,* » qu'on emportait aussi comme reliques. Très souvent on élevait une église ou une chapelle en l'honneur de l'Archange, pour y déposer la pierre. Le livre des miracles du Mont Saint-Michel nous en fournit des exemples. Un seigneur de Bourgogne étant venu au Mont Tombe, demanda qu'on lui fit voir l'histoire de la fondation de la Basilique. Après l'avoir lue, il fut si touché, qu'avec la permission de l'abbé il emporta une pierre et fit élever une église pour l'y déposer. Un pèlerin d'Italie vint, sans permission, prendre une de ces pierres et la plaça dans un autel de sa chapelle. Mais il tomba malade et ne recouvra la santé qu'en la rapportant au Mont. Elle lui fut ensuite cédée avec le consentement des religieux. Il existe plusieurs églises, en France et en Allemagne, dites Saint-Michel-de-la-Pierre, et qui n'ont d'autre origine que ces pierres venues du Mont Tombe. Un des premiers sanctuaires bâtis au temps de saint Aubert, et très peu de temps après la fondation du Mont, fut celui de Saint-Michel ou Mihiel, qui a donné naissance à une ville du département de la Meuse.

L'enlèvement des pierres semble avoir cessé au XI[e] siècle, c'est-à-dire quand l'église de saint Aubert fut remplacée par la basilique romane qui existe encore en partie.

Les parcelles du rocher touchant au vieux sanctuaire furent alors remplacées par des coquilles de la baie où venait de s'opérer un miracle qui eut beaucoup de retentissement dans l'histoire de l'abbaye ; c'est le miracle de la femme qui, prise par la mer, se recommanda à saint Michel, et se vit entourée des flots sans en être atteinte. « *De muliere quæ peperit in mari.* » Elle mit au monde un fils qui fut nommé Péril. Le coquillage le plus abondant dans cette baie devenue merveilleuse est un petit bivalve rayé, connu sous le nom de *coque* du Mont ou de Genêts. On attacha les valves de ce coquillage sur la pèlerine, sur le chapeau et même sur le bourdon des pieux voyageurs. On fit aussi des colliers en fixant les coques sur un ruban

III.

FÊTE DU XVIII JUIN

Cette fête rappelle l'invention ou la découverte du corps de saint Aubert, vers 1009, sous l'abbé Hildebert Ier. A la mort du saint, son corps fut déposé dans l'église Saint-Pierre du Mont Saint-Michel. Que devint-il pendant les invasions normandes? Nous n'avons aucun renseignement (1). Du reste, les ravages des pirates du nord furent peu sensibles et n'ont pas laissé de trace au Mont Tombe. En 872, on y venait encore en pèlerinage (2). Il fut réintégré dans toute sa splendeur dès 912, par le duc Rollon (3). Les chanoines, de nouveau enrichis par Guillaume Ier, n'observaient pas la résidence et se faisaient remplacer par des clercs mercenaires. Le prince Richard Ier, impuissant à faire cesser cet abus, consulta le pape et appuyé par l'archevêque de Rouen, qui administrait alors le diocèse d'Avranches, résolut de remplacer les chanoines par des moines Bénédictins. Le projet fut mis à exécution en 966. Deux chanoines cependant demandèrent à rester. Le premier s'appelait Durand ; il fut conservé parce qu'on reconnut son amour pour saint Michel et le Mont Tombe. Le second, nommé Bernier, avait des vues bien différentes. Son but était d'enlever le corps de saint Aubert. Ses confrères, jaloux de se voir remplacés par des moines, avaient brûlé une partie des titres et emporté les joyaux les plus précieux. Bernier voulait se saisir d'un trésor, le plus riche entre tous. Que voulait-il en faire? Sans doute en enrichir quelqu'autre église au détriment des Bénédictins. C'est ainsi qu'on avait enlevé le corps de saint Sever et de saint Berthevin, le premier pour le

---

au bas duquel était la médaille de l'Archange ; ce coquillage fut porté dans tous les sanctuaires célèbres de la chrétienté, et devint l'insigne distinctif du pèlerin. Louis XI porta ce collier. Plus tard il le changea en une chaîne d'or avec des coquilles richement émaillées, et en fit le collier des chevaliers de Saint-Michel. Ce fut la grande marque d'honneur des princes et des hauts personnages. C'est ce cordon et ces coquilles montoises qui entourent les armes de France, et qu'on voit encore sculptés sur les monuments ou imprimés sur les actes publics.

(1) M. Dupont, dans *Le Cotentin et ses îles*, Tom. I, page 140, affirme, mais sans preuve, que le danois Heriald, père de Godefrid, ravagea le Mont Saint-Michel, mais fut peu après assassiné par les comtes francs, et cela avant 850.

(2) Pèlerinage de Bernard Lemoine au Mont Saint-Michel, en 872. Sa relation a été publiée.

(3) Willaume de Jumiège.

porter à Rouen, le second pour le donner à la cathédrale de Lisieux. L'insistance que Bernier mit à vouloir rester dans sa cellule, située près de la basilique, fit soupçonner quelque mauvais dessein, et on le força, le jour même, à descendre en ville. Il ne put alors réaliser ses désirs, mais pendant plus de quarante ans il priva les religieux des reliques du saint fondateur du Mont Saint-Michel.

Il serait difficile de dire si le corps de saint Aubert, en 966, était resté dans son sarcophage ou s'il avait été placé dans différents reliquaires, comme le pense Guillaume de Saint-Pair. Quoiqu'il en soit, il est certain que cette division des reliques eut lieu après la découverte de 1009. Le chef du saint fut renfermé dans une châsse particulière, le bras droit dans une autre, et le reste des ossements dans un reliquaire très somptueux.

Le corps ayant été découvert le 18 juin, ce jour devint la grande fête de saint Aubert. Au Mont Saint-Michel, on la célébra très solennellement, avec octave. Le pape Martin V accorda sept ans et sept quarantaines d'indulgences à ceux qui visiteraient le Mont de l'Archange pendant cette solennité. Les religieux de tous les prieurés de France et d'Angleterre, dépendant du Mont Saint-Michel, étaient tenus de venir célébrer cette fête dans le monastère (1). Quand, au XV^e^ siècle, on institua la solennité du X septembre, jour de la mort de saint Aubert, la liturgie diocésaine l'éleva bientôt d'un degré au-dessus de celle de l'invention des reliques; mais la fête du 18 juin resta toujours, au Mont Saint-Michel, la fête principale du saint pontife. Les églises qui ont saint Aubert pour patron, dans les diocèses de Rennes et de Séez, ne connaissent que la fête de l'invention des reliques.

La solennité du 18 juin a été célébrée jusqu'en 1840 dans l'ancien diocèse d'Avranches, c'est-à-dire jusqu'au jour où on dut renoncer à la liturgie particulière pour prendre celle du nouveau diocèse de Coutances. Dans les offices particuliers qui ont été ajoutés au Bréviaire romain, on a oublié d'y insérer l'office du 18 juin, ce qui est regrettable, puisque ce jour est encore célébré dans d'autres diocèses (2).

---

(1) *Histoire du Mont Saint-Michel*, par Dom Huynes, Dom de Camps, etc.

(2) La translation qui suit est insérée en entier dans l'office du Mont Saint-Michel et dans le bréviaire de Robert Cenalis, pour la fête du 18 juin.

Translation du corps de saint Aubert.

Les pieux ossements de saint Aubert restèrent longtemps oubliés dans l'endroit où les avait mis l'infâme Bernier. Enfin, il plut au Souverain Seigneur, qui dispose tout avec ordre, poids et mesure, de révéler le saint dépôt, au temps de Richard II, duc de Normandie, et de l'abbé Hildebert, gouvernant alors avec gloire le monastère du Mont Saint-Michel. Cet abbé, comme beaucoup d'autres abbés de son temps, avait près de l'église une chambre particulière, dans laquelle il reposait avec quelques autres moines, gardiens de l'église. Près de cette chambre, un peu au-dessous de l'église, était l'habitation où se trouvait caché le corps de saint Aubert. On y avait souvent entendu, comme nous l'avons appris, de douces et mélodieuses harmonies qui délectaient les oreilles des auditeurs. A cette époque, cet édifice était appelé avec raison une trésorerie, car il récelait, entre autres choses, une perle plus précieuse que l'or.

Une nuit, pendant que tout le monde dormait dans le couvent, on entendit, dans cette maison, un bruit extraordinaire, comme si quelqu'un eut voulu s'échapper avec violence par le toit. Ceux qui reposaient dans la chambre voisine s'éveillèrent, persuadés que ce tapage était occasionné par des voleurs qui désiraient s'échapper, après s'être introduits nuitamment dans ce logis.

Les religieux se levèrent donc promptement, et munis de bâtons et de lanternes, s'en allèrent pour saisir les voleurs. Ne trouvant personne, après avoir constaté qu'il n'y avait aucune effraction ni dans le toit ni dans les murailles, chacun regagna son lit fort étonné de cette affaire. Mais l'inquiétude, qui travaillait leurs esprits, les empêcha de goûter le sommeil pendant le reste de la nuit.

Le jour suivant, l'abbé exposa aux autres religieux ce qui était arrivé et leur demanda ce qu'il serait bon de faire dans la circonstance. Après avoir mûrement réfléchi, ils crurent, avec l'abbé, qu'il serait utile de jeûner pendant trois jours, pour implorer pendant ce temps la miséricorde du Seigneur, afin de savoir si ce bruit venait de Dieu, et de le faire cesser s'il n'était qu'une illusion.

Depuis quelque temps, la rumeur publique disait que Bernier avait enlevé et caché le corps de saint Aubert. Les moines appelèrent alors le neveu de Bernier, Fulcolde, qui leur était resté fidèle et dévoué. Ils lui demandèrent s'il se ressouvenait que son oncle avait

caché le corps du saint ou, comme le disait la renommée, porté quelque part. Fulcolde répondit qu'il avait été témoin que le chanoine Bernier avait enlevé les reliques de saint Aubert du lieu où elles étaient précédemment, mais qu'il ignorait l'endroit où il les avait placées, et pour nous servir de ses paroles : « Je me rappelle, » dit-il, que les ossements étaient renfermés dans une urne, qu'il les » plaça sur mes jeunes épaules et me les fit porter dans la demeure » qu'il habitait, mais je ne sais où il les déposa ensuite. Je puis » seulement avouer qu'il fit exécuter, sous les poutres de sa maison, » un plancher neuf avec du bois très solide. » Ces paroles excitèrent vivement les moines à découvrir ce mystère. Ils s'imposèrent un second jeûne de trois jours et s'en acquittèrent avec beaucoup de dévotion. La nuit suivante, un bruit plus fort que le premier se fit entendre dans la même demeure. Une troisième nuit, le tapage recommença plus fort que jamais, et avec une telle violence qu'on crut que la maison allait s'écrouler. Ces bruits réitérés firent croire que sous ce toit existait quelque chose qui désirait en sortir. Le troisième jour de jeûne, l'abbé et ses moines résolurent de faire des fouilles pour découvrir ce qui pouvait être caché dans cette maison. Ils s'y rendirent donc en chantant des hymnes et des cantiques. On défit alors deux ou trois planches qui étaient clouées au-dessous des poutres, et l'abbé fit monter, dans le grenier, quelques religieux pour examiner attentivement s'ils n'apercevraient point quelque chose. Ceux-ci virent les poutres couvertes de plusieurs petits coffres, en trouvèrent plusieurs ouverts et les examinèrent les uns après les autres. L'un d'eux était fermé. Ils essayèrent de l'ouvrir, et ils y passèrent assez de temps ; c'était justement la caisse où se trouvait le corps de saint Aubert. Tout à coup, comme nous l'avons appris des témoins oculaires, la serrure est enlevée comme par un rapide tourbillon, et violemment lancée dans une autre partie du grenier. Ils abandonnent aussitôt les autres caisses et viennent tous examiner celle-ci. Ils enlèvent la couverture et aperçoivent un vase renfermant le corps saint.

Fulcolde est appelé et monte immédiatement. Il vit le vase et le reconnut à différentes marques qu'il indiqua. On s'empressa donc de prendre l'urne et de la descendre. Enveloppée dans une étoffe précieuse, on la déposa sur un brancard et on la porta à l'église en chantant des hymnes d'allégresse. En arrivant à la porte de la basi-

lique, un des porteurs, nommé Ildeman (Lilman), se mit à douter si les reliques qu'il portait étaient bien celles de saint Aubert ou d'un autre défunt. A peine ce doute était-il entré dans son esprit, que le corps du saint, si léger auparavant, devint tellement lourd qu'il fut écrasé par son poids. Ildeman tombe à genoux sur le sol sans pouvoir se relever ni faire aucun mouvement. Il confesse alors publiquement sa faute, exprime son repentir, et par les mérites du saint il sent ses forces revenir. Il se relève, et le corps ayant repris sa légèreté première, il le porte sans aucune difficulté sur l'autel.

On étendit une voile au travers de l'église, et sur une nappe blanche on déposa les ossements tirés du vase. En les contemplant avec une pieuse curiosité, on remarqua sur le chef du saint une perforation qui parut à tous le résultat de la percussion angélique. Au milieu de ces reliques, on trouva l'autel portatif du saint avec un parchemin déjà bien usé par le temps, et sur lequel on put lire ces mots : « Ici repose le corps du Seigneur Aubert, évêque d'A- » vranches. » On déposa ensuite, avec le plus grand respect, le corps du Bienheureux sur l'autel de la Sainte et indivisible Trinité, et on le conserve présentement, dans la même église, avec beaucoup d'honneur.

FIN

De sancta translatione Beati Auberti (anno 1012).

1° Beati Autberti sanctissima ossa prolixiori tempore cunctis manserunt ignota, eodem in loco, ubi bellua prædicta (1), scilicet Berneherius, absconderat. Tandem autem superno opifici qui ordine, mensura et pondere cuncta disposuit, ad decus loci ea manifestari placuit, Richardo secundo monarchiam gubernante Normanicæ gentis, domno vero Hildeberto Abbate haud ignobiliter regente moderamina ipsius cænobii. Isdem itaque, ut plerisque abbatibus moris est, propè ecclesiam separatim cubiculum habebat, in quo noctibus, cum quibusdam monachis ipsius templi custodibus, quiescebat. Infra hoc majus monasterium idem erat domicilium, quo ipsius sancti Autberti

(1) Allusion d'un chapitre précédent du cartulaire intitulé : *Qualiter ibidem sint monachi constituti.* On y cite le chanoine Durand, le seul chanoine fidèle qui se fait bénédictin pour rester au Mont Saint-Michel par amour pour l'Archange, et le chanoine Besnier qui demande à rester également, non pour être moine, mais pour enlever le corps de saint Aubert.

celabatur sacrum. In quo loco, dulcimodum, ut comperimus, frequentissimè audiebatur melos, quod ineffabili dulcedine cunctorum audientium demulcebat animos. Hoc etiam eo tempore eadem ecclesia dicebatur et erat gazophilatium, inter alia omni metallo pretiosius retinens margaritam. Quadam itaque nocte, cunctis alto depressis sopore, eadem domus insonuit ingenti fragore, ac si maxima vi per tectum ejus aliquis conaretur erumpere. Quo sonitu cuncti qui in eodem cubiculo dormiebant evigilantes nocturno silentio illuc ingressos ita perstrepere crediderunt fures. Perniciter ergo exilientes stratis ad comprehendendum eos ibidem cum fustibus et lucernis sunt ingressi. Quo neminem reperientes, nec etiam aliquam suffossionem in parietibus, tecto vel laquearibus inspicientes, cum grandi admiratione redierunt, suum quisque cubile repetentes. Cumque iterum se cubitum locassent, omnes insimul quamdam perpessi mentis inquietudinem, fugiente ab oculis somno, noctem totam transegere insomnem. Die itaque sequenti præfatus Abbas quid passus sit, quidve nocte eadem acciderit universo conventui retulit et quid super hoc opporteret agi ab eis concilium efflagitat. Qui diligentius quid acciderat inspecto, triduanum indici jejunium statuerunt generali decreto, quo spatio intente Domini misericordiam omnis imploraret congregatio, ut si aliqua à se hæc esset revelatio, manifestiori declararetur indicio, sin vero fantastica illusio, ut cessaret omnimodo.

Rumor autem jam eorum percrebuerat auribus prædictum Berneherium furatum esse ac abscondisse Beati Autberti corpus. Convocantes itaque supra memoratum Fulcoldum sibi præ cæteris fidelissimum sciscitati sunt eum, utrum de corpore ipsius sancti Autberti quicquam sibi retulisse reminisceretur eundem suum avunculum, vel si, ut fama erat, illud eum transtulisse haberet compertum. Qui respondit se, ut pote qui interfuerit, certissime scire ipsum Berneherium ipsius sancti ossa transtulisse atque aliorsum, in eodem tamen Monte, abscondisse; sed ubi ea absconderit se penitus ignorare. Et ut ipsius verbis currat oratio : « Eadem ossa » inquit, ab eo inclusa cado, recolo me puerum propriis humeris » noctanter in hoc isto detulisse cubiculo, sed ubi ea reposuerit » omnimodis incognitum habeo. Postmodum autem sub trabibus » domus, novum laquear scio eum fecisse construi robustissimi » ligni tabulis. »

Hac ejus relatione cuncti animosiores redditi ad obtinendum, omni cum devotione, indictum tridui peregerunt jejunium. Sequenti itidem nocte, isdem locus pari imo majori insonuit fragore. Hoc etiam tertia nocte est iteratum, nec etiam ut primo vel secundo, sed quasi funditus idem everteretur domicilium. Omnibus itaque extitit manifestum quod tanti tumultus signum sub eodem tecto totiens iteratum aliquid signaret debere emigrari ibidem inclusum. Tertia igitur die indicti jejunii, praedictus abbas cæterique monachi deliberaverunt eandem domum debere scrutari si quid ibidem haberetur absconditi. Quam ingressi cum hymnis et laudibus, ablatis duabus vel tribus ex ligneis tabulis quæ suberant trabibus, quosdam ex suis ad perscrutandum ascendere jubent superius; qui ipsos trabes constratos cistellis cernentes, singulas per ordinem investigare tabulas aggressi sunt, reseratas eas reperientes; quas dum aperiendo immorantur, sicut ab iis qui interfuerunt comperimus, ob seraculum ipsius qua sancta continebantur dicto citius avellitur atque in alteram partem è regione, quasi maximâ turbine impellente, violenter projicitur. Hoc ut viderunt, relictis aliis, ad eam se contulerunt cujux mox, ut cooperculum amoverunt, prædictum vas cum Santi corpore invenerunt.

Evocatus itaque Fulcoldus ascendit et idem vas certis indiciis se recognoscere asseruit, quod confestim inde levaverunt ac cæteris eum suscipientibus, inferius dimiserunt.

Deindè pretiossimo pallio id involventes atque in loculo vectatorio decenter componentes ad ecclesiam, cum omni exultatione spirituali psallentes deferebant. Ubi vero ad introitum ventum est monasterii, unus deferentium, scilicet Hildemanus, dubitare cœpit utrum revera corpus Sancti an cujuslibet alterius deferret defuncti. Hæc ubi tacito secum revolvit animo, tanto pondere ipsius Sancti oneris, quod antea levissime ferebat, depressus est subito ut, genu tenus prostratus solo, nec exurgere, nec loco se valeret movere ullo modo. Qui deinde, coram omnibus, publica confessione pœnitudinem agens suæ infidelitatis, ipsius Sancti meritis, viribus receptis tandem surrexit, atque uti cœperat jam absque pondere eum usque ante sacrum altare deportavit. Protensa itaque cortina per medium monasterii in transversum eadem sanctissima ossa exposita prædicto vase super mundissimum mantile posuerunt. Quem diligenter intuentes, pia curiositate, repererunt

forarem in ejus sancto capite, quod cunctis claruit esse indicium percussionis Angeli. Invenerunt etiam altare ipsius Sancti sed et membranulam sacri tituli quæ quoniam pene consumpta erat diuturnitate temporis inter alia hoc in ea potuit reperiri : « Hic requiescit » corpus Domni Autberti Abrincatensis Episcopi (1). » Hoc ergo venerabile corpus Beati viri cum summa veneratione deposuerunt super Sanctæ et individuæ Trinitatis altare quod usque in hodiernum diem in eodem monasterio servatur honore competenti.

Autres miracles de saint Aubert après sa mort.

I. La maison où repose le corps de saint Aubert est seule sauvée des flammes dans l'incendie de 992, sous l'abbé Mainard II.

Pour la rémission de nos fautes, dit l'historien du X^e^ siècle, un incendie nocturne dévora le bourg du Mont Saint-Michel. Les flammes montant avec leurs tourbillons de fumée, gagnèrent les maisons du monastère de l'Archange. Les moines, surpris par ce triste événement, s'empressèrent d'arracher au feu tous les ornements qu'ils purent saisir, afin de les cacher dans un lieu hors du danger. Ils sauvèrent ainsi la grande châsse couverte d'or et renfermant dans une boîte précieuse les reliques venues du Mont Gargan. La flamme dévorante brûla toutes les maisons du monastère et même les églises. La demeure qui renfermait le corps du Bienheureux Aubert fut seule sauvée, grâce aux mérites du saint.

II. Il plut encore à la divine Providence de recommander saint Aubert par un nouveau miracle très frappant. Deux religieux du Mont Saint-Michel souffraient depuis quelques jours d'une fièvre ardente. L'un d'eux était déjà âgé, l'autre paraissait jeune encore. Le plus vieux demandait avec instance qu'on trempât le chef de saint Aubert dans de l'eau et qu'on lui donnât ensuite cette eau à boire. Sa prière fut exaucée et, prenant le liquide avec foi, il engagea son confrère à goûter ce breuvage avec lui. Le jeune moine refusa, disant qu'il aimait mieux mourir que de boire de l'eau dans laquelle avait trempé la tête d'un mort. Le vieillard, souriant de la naïveté de son jeune frère, prit le liquide et l'avala d'un seul trait. Sa guérison fut instantanée, et le lendemain il se

(1) Un autre manuscrit porte : *Corpus sancti Auberti...*

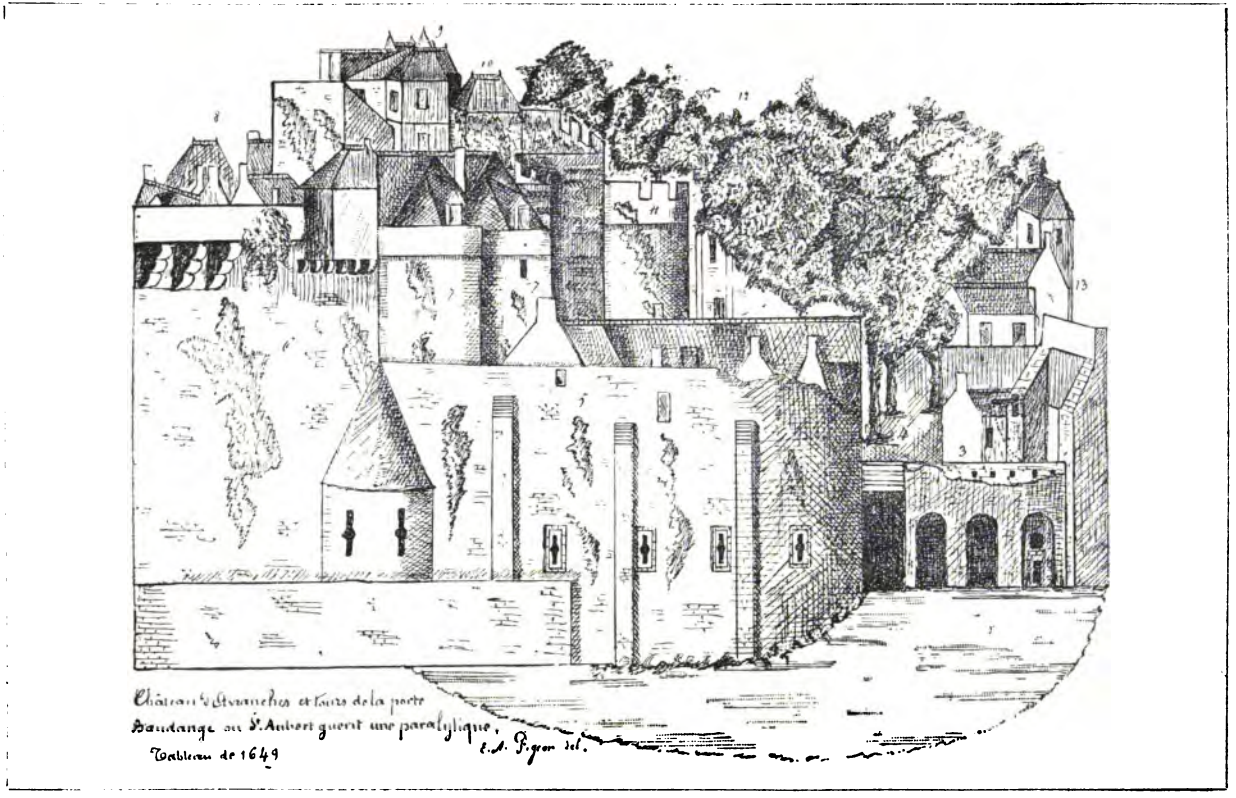

Château d'Etranches et Tours de la porte
Baudange au S.t Aubert guerit une paralytique.
Tableau de 1649

L.A. Pigeon del.

UNIV. OF MICH.

promenait avec ses autres frères. Le jeune moine vit au contraire son mal augmenter, et après moins de huit jours il rendait le dernier soupir.

III. La paralytique d'Avranches guérie à la porte Baudange.

Il n'est pas hors de propos de dire comment, dans ce siècle, c'est-à-dire de nos jours, le Seigneur daigna montrer sa puissance par l'entremise de son pontife Aubert. On sait qu'il est d'usage que les moines du Mont Saint-Michel visitent une fois chaque année le clergé de la cathédrale d'Avranches, et que les chanoines de la cité épiscopale viennent aussi une fois l'an à la basilique de l'Archange. Les moines portent avec eux le corps de saint Aubert; les chanoines, les reliques de sainte Pience. C'est ainsi que, selon cette coutume, saint Aubert, jadis évêque d'Avranches, visite son ancienne cité. Dans cette ville était une femme paralytique qui, depuis quelques années, ne vivait plus que des aumônes des personnes charitables. Un jour, après la messe solennelle, la châsse renfermant le corps de saint Aubert fut portée au milieu de la ville. La pauvre femme voyant de tous côtés des personnes de l'un et de l'autre sexe passer en courant, elle demanda où cette foule se rendait avec tant de joie. On lui répondit qu'elle allait au devant du corps de saint Aubert qui passait dans la grande rue de la cité. Ayant entendu ces paroles, elle prononça plusieurs fois le nom de saint Aubert et se mit à le prier, afin que par sa très sainte intercession il daignât lui accorder le bienfait de la santé. Quand elle vit les porteurs pénétrer sous la porte de la ville, elle fit tous ses efforts, en se traînant par terre, pour s'approcher d'eux, et demanda avec instance que le suffrage du saint ne lui fît pas défaut. C'est pourquoi la miséricordieuse puissance de Dieu, qui aime à couronner ses saints dans le ciel et à les honorer sur la terre par des miracles, accorda aux mérites de saint Aubert que cette femme fût guérie et rétablie dans sa santé première, en présence de tout le peuple. La paralytique avait à peine touché l'ombre du brancard qui portait le reliquaire, qu'elle se releva debout saine et sauve, en louant Dieu avec toute la foule témoin du miracle.

IV. Un quatrième miracle, attribué à saint Aubert, est la fameuse victoire de 1434, où deux mille Anglais furent tués sur les remparts et sur les grèves du Mont Saint-Michel. Ce combat si remarquable, qui permit à cette place fameuse de rester seule française au milieu

de la Normandie et de plusieurs autres provinces soumises par l'ennemi, est ainsi raconté par Dom de Camps, Dom Huynes, Dom Leroy et plusieurs autres historiens :

« L'an 1433, les Anglais, profitant d'un incendie qui avait éclaté » au Mont Saint-Michel, conçurent le projet de mettre un terme à » leur dessein. C'est pourquoy l'année suivante 1434, dix-sept juin, » veille de S. Aubert, premier fondateur de cette église, ils vinrent » plus de vingt mille hommes sous la conduite du sieur d'Escalle, » tous bien armés, avec plusieurs machines espouventables, de » divers engins de guerre. Ayant donc observé le flux et reflux de » la mer, ils dressèrent une batterie si furieuse contre les murailles » de la ville qu'ils y firent brèche suffisante. Mais venant à monter » à l'assaut, ils furent ressus si vertement et si vivement repoussés » par ceux de ce Mont, qu'il demeura presque 2,000 Anglais de tués » dans les murailles et sur les grèves. Le peu qui échappa fut se » fortifier dans leur bastille d'Ardevon. Cette victoire peut être » comparée à celle de Josué contre les ennemis du peuple de Dieu, » d'autant qu'en cette grande deffaite et dans un combat fort san- » glant, il ne s'en trouva aucun de la garnison du Mont Saint-Michel » ny de tué, ny mesme de blessé, quoyqu'ils fussent fort inférieurs » en nombre à leurs adversaires. Ce qui fut attribué à la protection » particulière du glorieux Archange saint Michel et aux mérites de » saint Aubert (1) dont on commençait à célébrer la feste.

» On conserve des marques, sur la terrasse, de cette déroute. Les » Anglais n'obmirent aucun stratagème de guerre pour pouvoir » jouir de cette sainte montagne, depuis l'an 1420 jusqu'en 1449, » auquel temps, par plusieurs grandes et illustres victoires, » Charles VII[e] délivra son royaume, en moins d'un an, de toute » cette nation enemie qui, auparavant de quitter ce Mont, mit le » feu à leur forteresse d'Ardevon, des Pas et à quelques autres (celle » de Genêts), pour donner à connaître à la postérité que leurs » grandes prétentions contre le royaume de France, et en particu- » lier contre le Mont Saint-Michel, se résoudoient en fumée. »

Les fiévreux, les paralysés, les personnes qui désirent obtenir

---

(1) Dom Huynes dit aussi qu'on rendit grâce de cette victoire à la sainte Vierge, au glorieux Archange et à saint Aubert, l'honneur et la gloire des prélats du diocèse d'Avranches. (Tom. II, p. 122).

quelque grâce particulière ou un succès, invoquent toujours saint Aubert.

Le manuscrit du docteur Bienvenu raconte une guérison qu'il obtint, après un pèlerinage fait au Mont Saint-Michel, en l'honneur de saint Aubert, en 1785.

MIRACULA SANCTI AUBERTI

I. Domus quæ continebat corpus Sancti Auberti sola flammas evasit.

Exigente deinde mole peccaminum, eumdem Montis Sancti Michaelis burgum nocturno tempore devastare cœpit incendium, quod altius emittens globos flammarum vaporiferos, monasterium ipsius S^ti^ Michaelis contiguasque invasit domos. Monachi itaque tanto obstricti articulo quicquid ornamentorum loci igni eripere potuerunt tuto recondiderunt in loco, interque alia majorem capsam auro decentissime opertam extulerunt, infra quam recondita fuerat pixis sanctarum reliquiarum. Vorax itaque flamma cuncta habitacula cum ecclesiis exussit, illud tamen domus quod continebat corpus sancti Auberti, ipsius meritis, solum evasit.

II. Miraculum.

Placuit etiam summæ divinitati eumdem Sanctum Autbertum commendare alterius ostensione miraculi.

Duo siquidem, ex ejusdem cœnobii fratribus, jam per aliquot dies acutæ (1) febris incommodo vexabantur. Horum alter senilis, alter vero ætatis videbatur esse juvenilis. Is ergo qui alterum ætate prœire (2) videbatur, ablui ipsius Sancti Auberti caput, ipsumque liquorem sibi ad bibendum deferri precabatur. Quem delatum sibi, cum fide suscipiens, hortabatur secum bibere causa remedii præfatum juvenem, qui omnino cœpit renuere, asserendo se malle mori quam liquorem per caput hominis mortui distillatum bibere. Cujus ille senior irridens levitatem, allatum potum solus ebibit. Eadem hora pristinæ restitutus sanitati in crastino se sancto conventui reddidit. Ipse vero alter gravissima mox correptus est infirmitate, qua

(1) Anhelos, *Mémoire de la Société des Antiquaires de Normandie*, T. XXIX, année 1877.

(2) Proire. *Ibidem.*

augmentum de die in diem sumente, infra octo dies terminum suscepit vitæ.

III. De paralitica meritis Sancti Auberti curata.

Nec incongruum hic subvidere ducimus quid nostra ætate, his scilicet temporibus per eumdem Antistitem suum Aubertum operari dignatus sit Dominus.

Mos esse noscitur tam monachis Montensibus quam clericis Abrincensibus ut alternatim alterius ecclesiæ semel in annum ad alteram ecclesiam procedat clerus : his (1) quidem Sancti Autberti corpus, illis (2) autem Sanctæ Pientiæ secum ferentibus (3). Juxta hunc morem idem corpus Sancti Autberti nuper Abrincis ad suam scilicet delatum est sedem. Ibidem vero quædam muliercula jam aliquot annis decumbebat paralitica, devotorum eleemosynis habens vitæ subsidia. Cum ergo post celebrationem missæ, eadem lectica Sancti per medium urbis deferetur de more, ipsa muliercula cernens illuc undique quosdam utriusque sexus concurrere, quonam tanta multitudo sic properanter iret, cœpit inquirere. Cui responsum est hos ire obviam corporis Sancti Auberti quod deferebatur per majorem vicum (4) ipsius civitatis. Hoc audito eundem Sanctum Aubertum, nomen ejus frequenter inclamitans, cœpit orare ut sua sanctissima intercessione opem sanitatis sibi dignaretur conferre. Ubi autem portitores sancti corporis portam urbis (5) vidit ingredi, adnisu quod potuit per terram se trahens illuc properare studuit magis ac magis imprecans affore sibi suffragium ipsius sancti. Hæc itaque omnipotentis Dei miseratione qui sanctos suos et in cœlis coronare et in terris miraculis consuevit honorare,

---

(1) Illis, *Antiquaires de Normandie*, T. XXIX.

(2) His, *Ibidem*.

(3) *Deferentibus* dans un autre manuscrit. — La procession d'Avranches au Mont Saint-Michel avait lieu le vendredi avant la fête de la Pentecôte.

Tous les religieux venaient la recevoir au bas des grands degrés de l'église du monastère, près de la grande citerne : « *Usque ante ostium bailliveriæ, id infra molendinum quod est sub ala ecclesiæ prope cisternam majorem dicti montis.* » Deux religieux prenaient la châsse de sainte Pience, l'élevaient à l'entrée de la porte de l'église, et la procession passait dessous.

(4) Rue d'Auditoire, dans la cité fortifiée.

(5) La porte Baudange, dont il reste encore un fragment d'une des tours, près de l'Hôtel-de-Ville.

meritis ejusdem Sancti Auberti integra protinus redintegrata est sanitate, omni populo undique prospectante. Mox enim ut eam sancti feretri umbra attigit, cunctis Deum laudantibus, sana et incolumis in pedes constitit.

RELIQUES DE SAINT AUBERT

Après l'invention du corps de saint Aubert, les ossements ne restèrent pas longtemps dans l'urne où ils furent trouvés : 1° Le chef fut mis dans un reliquaire spécial. C'était un dôme en argent doré. Il fut offert par Bernard-le-Vénérable, douzième abbé du Mont Saint-Michel, en 1131. Dessus on grava ces mots : « Caput » Beati Auberti hujus loci fundatoris anno Dei incarnati septem » centum illius horis et octavo Abrincensis episcopi. Foramen, sis » certus revelatione angelica, rei bonae. » — Le chef de saint Aubert, fondateur de cette église, l'an du Seigneur 708. Croyez que cette perforation est le signe d'une révélation angélique (1). C'est

(1) La procession des moines du Mont Saint-Michel à la cathédrale d'Avranches, avec le chef de saint Aubert, remonte à l'année 1061. L'évêque Jean ayant accordé à l'abbé Ranulphe des droits d'archidiacre, exigea, en retour, différentes reconnaissances et en particulier la procession que toutes les églises du diocèse faisaient alors à l'église-mère ou cathédrale. De plus, il voulut que dans cette procession les Bénédictins apportassent solennellement le chef de saint Aubert ; ce qui prouve combien déjà les reliques du saint étaient en vénération dans le diocèse. Cet évêque qui, bien que devenu archevêque de Rouen, aima encore l'église d'Avranches d'une affection spéciale, puisqu'il lui légua sa baronnie de Saint-Philbert-sur-Rille, qui rapportait huit ou dix mille francs de revenus à ses successeurs, formule ainsi son désir touchant le chef de saint Aubert : « Monachi [sancti Michaelis] quinta feria » Pentecostes venient Abrincas cum capite sancti Auberti ad ecclesiam sancti An- » dreae in qua ipse sedet episcopus, cum processione magna tam clericorum quam » laïcorum omnium qui domos tenent et denarios cerae matri ecclesiae debent ut » sedi episcopali. » (Nous avons publié cette curieuse charte dans notre *Diocèse d'Avranches*, T. II, p. 658. Elle se trouvait jadis dans le *Livre Blanc* de l'Evêché, aujourd'hui perdu.

L'évêque et le clergé d'Avranches faisaient aussi tous les ans leur procession au Mont Saint-Michel, en portant les reliques de sainte Pience. Le cérémonial du Mont, après avoir indiqué comment on devait recevoir la procession Avranchinaise dans l'intérieur de l'abbaye, décrit ensuite de quelle manière on les accueillait dans la cité épiscopale, le mardi après l'octave de la Pentecôte : « Similiter in die mar- » tis post octavam Pentecostes processio dicti Montis eat apud Abrincas prout an- » nuatim consuevit. Processio Abrincensis cum aquâ benedictâ, duobus candela- » bris, duobus thuribulis et duobus textibus eandem processionem Montis usque » ad Auditorium regis recipiet. Episcopus si praesens fuerit vel praesidens in pro- » cessione dabit aquam benedictam Abbati et cum incensabit et osculabatur ipse » Abbas textus, similiter omnes fratres. Si Abbas non fuerit eo modo fiet per De-

cette châsse que l'on apportait à Avranches dans les processions annuelles ;

2° Le bras de saint Aubert fut enchâssé dans un bras d'argent doré, enrichi de cristaux et de pierreries, par Oudin Bouette, en 1477. Avant cette époque il était renfermé dans un autre bras, également fort beau. Il fut sans doute changé ou restauré au XVe siècle. « Anciennement, ajoute dom Huynes, on faisait jurer en mettant la main sur ce bras quand on voulait s'assurer de quelque chose d'importance. » Ce bras droit est représenté deux fois dans les gravures du XIIe siècle, qui illustrent le beau Cartulaire du Mont Saint-Michel. La première gravure rappelle la donation de Richard II. Un moine présente l'os humérus devant trois seigneurs, qui probablement prononcent ou vont prononcer le serment. La seconde concerne Guillaume du Mont-Saint-Jean, dit le riche, « *dives vocitor.* » On le représente revenant de Rome, gravement malade, une couronne de comte sur le front et couché dans un lit. Un ami l'a engagé à se recommander à saint Michel du Mont Tombe. Le malade promet alors, s'il guérit, de donner à l'Archange ses vignes de Sillé-le-Guillaume (chef-lieu de canton de la Sarthe). A peine le vœu est-il formulé que saint Michel lui annonce qu'il va guérir. Son sénateur ou intendant, Martin, vient alors au Mont. A genoux, devant l'autel, il jure que la donation sera perpétuelle et irrévocable, en tenant le bras de saint Aubert « per brachium sancti Auberti. » On trouve dans le Cartulaire une foule d'autres donations faites et confirmées par le bras de saint Aubert.

3° Le reste du corps de saint Aubert était dans une antique châsse que Robert du Mont fit restaurer au XIIe siècle. L'ayant fait ouvrir en 1158, il trouva tous les ossements, moins le chef et les deux humérus ; le droit avait son reliquaire particulier, et le gauche

---

» canum vel praesidentem in processione Abrincensi Priori vel magistro. Deinde » vero processio Abrincensis praecedens cantando responsorium *Miles Christi glo-* » *riose Auberte...* ; venient ambae ad ecclesiam et in navi processio Abrincensis » posita sit in sinistra parte ; processio Montis in dextera sicut dictum est in pro- » cessione quae fit apud Montem, Episcopus cum decano, Abbas cum priore ; si » vero Episcopus Abbasque non fuerint, prior cum decano vel alii presbiteri hinc » inde ultimi remanebunt. Finito responsorio dicatur in navi oratio ab Episcopo » vel Abbate aut praesidente in processione Abrincensi, quae dicta processio Mon- » tis ibit in chorum et faciet servitium si placuerit episcopus Abrincensis. » Manuscrit de la bibliothèque d'Avranches, N° 216, et dans les *Acta Sanctæ Ecclesiæ Abrincensis*, manuscrit du chanoine Guerin.

E. A. Pigeon del

Chef de St. Aubert conservé dans l'église St. Gervais d'Avranches.

Seigneurs jurant devant l'autel St. Michel et devant témoins par le bras de St. Aubert: gravures du XII^e siècle, dans le cartulaire du Mont-St. Mic.

E. A. Pigeon del.

UNIV. OF MICH.

se trouvait dans le trésor de la cathédrale d'Avranches. Il découvrit aussi les authentiques et une table de marbre vert qui était autrefois l'autel portatif du saint. Il remit toutes les reliques dans la châsse nouvellement enrichie d'or et d'argent, avec le marbre et un nouveau bref, indiquant en quelle année et sous quel abbé la visite avait été faite (1).

Geoffroy de Servon, 30e abbé, de 1363 à 1386, l'orna de nouveau d'or et d'argent. En 1474, Oudin Bouette, sous-prieur, trésorier du Mont Saint-Michel et prieur de Saint-Victeur du Mans, fit refaire une châsse bien supérieure à la précédente. « Elle est grandement » bien élobourée, dit dom Huynes. Oudin en donna le plan en 1470 » et il fut achevé quatre ans après. Elle pèse 88 marcs d'argent » (ou 22 kilos). Sa façon représente le dessin et modèle pour ache- » ver l'église de la même structure qu'elle est autour du grand au- » tel. » C'était un chef-d'œuvre. La merveilleuse abside fut élevée à grands frais avec les revenus du monastère et les largesses des pèlerins de la chrétienté. Le Souverain-Pontife avait accordé à tous ceux qui feraient une offrande à la fabrique de l'église les indulgences qu'on gagnait en faisant le pèlerinage de Rome et de Jérusalem. Mais les commendataires remplacèrent bientôt les abbés réguliers, les fonds manquèrent et l'abside avec ses chapelles et ses voûtes souterraines furent seules terminées.

Les moines ne purent se donner une idée de leur église complète que par la châsse de saint Aubert. Ils voyaient les trois nefs de style flamboyant, les belles tours de l'ouest, la grande flèche centrale au sommet de laquelle saint Michel, les ailes éployées, tournait au gré des tempêtes et transperçait le démon palpitant sous ses pieds (2).

Ce beau reliquaire fut envoyé à la monnaie de Rouen, en 1792.

---

(1) *Eodem anno (1158), Robertus, abbas Sti Michaelis, meliorans auro et argento quædam antiqua in capsa Sti Auberti episcopi, invenit in ea ossa ipsius sancti, excepto capite, quod per se reservatur in eadem ecclesia in vase argenteo. Invenit etiam cum eodem corpore litteras testificantes id ipsum et quandam tabulam viridis marmoris. Repositum est corpus beati confessoris et episcopi Auberti in eadem capsa in tribus ligaturis, et vetus breve cum novo, in quo indicatur sub quo anno dominicæ incarnationis et a quo abbate repositum fuit tunc idem corpus.*

(*Chronique de Robert de Torigni,* Tome I, pages 315 et 316, édition de M. Léopold Delisle).

(2) Cette flèche, qui fut terminée au Mont Saint-Michel, mais renversée par la foudre en 1594, compta moins d'un siècle d'existence. Elle a été reproduite, à

Que sont devenues les reliques de saint Aubert ?

Le bras donné au chapitre de la cathédrale d'Avranches fut brûlé par les protestants, en 1562, et sa châsse d'argent emportée.

Le bras droit, enchâssé dans l'or et les pierreries, et sur lequel on faisait serment, fut jeté dans une caisse avec d'autres reliques du trésor du Mont Saint-Michel.

Le chef fut porté au district avec son dôme. Lorsqu'il fut tiré de son globe, on voulait le faire disparaître comme un objet de superstition. Un médecin intelligent, M. le docteur Guérin, le conserva en le réclamant comme un crâne fort curieux au point de vue ostéologique, et on le lui accorda. Il le garda pendant la tourmente révolutionnaire. Il le rendit ensuite, avec quelques autres reliques et reliquaires venus du Mont Saint-Michel, à l'église Saint-Gervais, qui possède ainsi une partie du trésor du Mont Saint-Michel et de la cathédrale d'Avranches (1). Le chef de saint Aubert a été reproduit par la photographie et ensuite lithographié. L'image, maintenant, n'en saurait périr. Ce chef est assurément une des reliques les plus intéressantes qui existent au monde. La perforation qui le distingue est toujours une énigme pour ceux qui ne veulent pas y voir la marque d'une intervention céleste. Cette ouverture, d'une forme un peu ovoïde, mesure 0m023 millimètres dans sa plus grande longueur, sur 0m020 dans sa largeur extrême. On dirait qu'elle a été faite par un contact qui l'a mis en fusion. Les bords sont fort minces et la partie déprimée semble s'être reportée graduellement tout autour, en formant une sorte de saillie aussi lisse, aussi polie que de l'or ou de l'argent fondu. Aussi les médecins de nos jours, comme les docteurs du moyen-âge, se sont-ils trouvés impuissants pour rendre compte de cette perforation. Le docteur Houssard, après l'avoir longuement étudiée, ne trouve d'autre explication que celle donnée par l'historien de l'apparition de saint Michel à saint Aubert (2).

Bruxelles, dans la plus belle tour de la capitale, le beffroi de l'Hôtel-de-Ville. On sait combien ce pays, désigné autrefois sous le nom de Basse-Allemagne, était dévoué à saint Michel du Mont Tombe.

(1) Deux reliquaires du Mont, un doigt de saint Jean-Baptiste, une dent de saint Mathieu.... De la cathédrale : une côte de saint André et un beau ciboire émaillé du XIIIe siècle, etc. Nous souhaitons pour ces reliques des châsses dignes de ces précieux ossements.

(2) Les historiens du Mont Saint-Michel, Dom Huynes, Dom de Camps, Dom Le Roy, Dom de Requin, pensent de même. Le docteur Houssard, dans une étude faite

Ce chef si curieux fut placé dans un mauvais reliquaire en bois. On lui en donna un second en 1860, qui ne valait guère mieux que le premier. On a enfin compris qu'une relique si importante devait avoir une châsse plus digne; elle est maintenant renfermée dans un beau reliquaire en cuivre doré (1).

Avranches possède donc maintenant ce qui reste de son grand évêque, que les populations du VIIIe siècle voulaient retenir dans leur cité; ce chef auguste, que les rois et des millions de pèlerins ont vénéré; ce chef que le célèbre évêque Jean voulut qu'on apportât chaque année dans la ville épiscopale et qui, un jour, par le simple contact de sa fierte ou reliquaire, guérit une paralytique à la porte Baudange.

Eglises et chapelles en l'honneur de saint Aubert.

Quand saint Aubert décéda, la plupart de nos paroisses existaient comme aujourd'hui, et lorsque son culte fut en honneur, toutes les églises du diocèse avaient déjà leur patron. Aussi en trouve-t-on relativement peu sous le vocable de ce saint.

1° Le diocèse d'Avranches n'a qu'une seule église sous l'invocation de saint Pierre et de saint Aubert, qui naguère encore avait la place d'honneur : c'est l'église de la ville du Mont Saint-Michel, où le saint fut inhumé ;

2° Le diocèse de Rennes possède une commune sous le titre de

---

sur la demande de Mgr Bravard, prouve que l'ouverture, placée sur le pariétal droit, ne peut être le résultat ni d'un cautère, ni d'une opération faite par le trépan.

Les docteurs du moyen-âge pensaient comme lui. Outre l'interpolation du Cartulaire du Mont Saint-Michel qui affirme l'intervention divine, on lit encore dans un *Abrégé de l'Histoire de la fondation*, ce qui suit : « *Ad hujus autem austeræ pulsationis testimonium in capite ejusdem Sancti, hodieque apparet foramen haud exiguum quod diligenter oculis adtrectatum nullum cauterii sive jaculi, manifeste vero divinæ virtutis prebet indicium. Et licet ad hanc partem quosdam minoris, ut sic dictum est, fidei, incredulos videamus, nos tamen quod angelico testimonio roboratum esse scimus, ut suo tempore liquebit in sequentibus, et credimus et verum esse profitemur.* » (Manuscrit n° 210, bibliothèque d'Avranches).

Dans une hymne du XIe siècle, la plus ancienne du Mont Saint-Michel, on trouve cette strophe :

Foramen haud arctissimum, Nunc ipsius caput sacrum,
Optibus fert omnium Quod visibus fidelium
Ferri negans vestigium Virtutis est præconium.

(1) Ce reliquaire a été donné au chef de saint Aubert sous l'administration intelligente de M. l'archiprêtre Lemains, curé de Saint-Gervais.

Saint-Aubert d'Avranches : c'est la chapelle Saint-Aubert, sur le Couesnon, canton de Saint-Aubin-du-Cormier, arrondissement de Fougères. La fête patronale se célèbre toujours le 18 juin ;

3° Le diocèse de Séez a aussi une église en l'honneur du saint fondateur du Mont Saint-Michel : c'est Saint-Aubert-sur-Orne, canton de Putanges, arrondissement d'Argentan. La fête patronale se célèbre également le 18 juin.

CHAPELLES

1° La chapelle Saint-Aubert, au Mont Saint-Michel. Elle est très pittoresquement assise sur un petit promontoire ou presqu'île, au nord-ouest de la montagne. On y va en pèlerinage.

2° La chapelle Saint-Aubert-sous-Terre, dans l'église souterraine de l'abbaye du Mont Saint-Michel. C'est la plus ancienne des chapelles du saint.

3° La chapelle de Saint-Aubert-de-Longuève, près de l'étang et de l'ancien château du même nom, canton et commune du Teilleul, arrondissement de Mortain. Elle est en parfaite conservation.

4° L'ancienne chapelle de la Paumerie, commune de Saint-Oven, canton d'Avranches. Elle était dédiée à Notre-Dame-de-Bon-Secours, à saint Aubert et à plusieurs autres saints. Elle est aujourd'hui détruite.

Il existe encore d'autres chapelles dans l'intérieur de plusieurs églises. Les plus remarquables sont celles de la cathédrale de Coutances, de l'église de Genêts et de Kairon.

La cathédrale d'Avranches avait un vitrail représentant le miracle de la porte Baudange. Il est désigné sous le nom de la fierte ou châsse de saint Aubert. Il en est fait mention dans le registre capitulaire de 1709, au folio 40 (verso), en ces termes : « Mémoire » alloué au sieur fabricien à dix livres cinq sous, pour accommoder » la fenêtre de ladite église [cathédrale], représentant la fierte de » saint Aubert. »

L'église de Vire (Calvados), avant 1790, possédait une chapelle où se trouvait un beau tableau de l'apparition de saint Michel à saint Aubert. L'Archange lui montrait dans le lointain le sommet du Mont Tombe où il devait élever son église.

L'église de Saint-Samson-de-Bonfossé, arrondissement de Saint-Lo, canton de Canisy, renferme un vitrail à deux médaillons. Le premier représente l'apparition de saint Michel à saint Aubert ; le

second, les pèlerins d'Irlande apportant au Mont Tombe l'épée et le bouclier de l'Archange.

L'église de Saint-Gervais d'Avranches offre encore, dans un de ses vitraux, l'apparition de saint Michel à saint Aubert. Notre-Dame-des-Champs d'Avranches possède un vitrail de saint Aubert.

La basilique du Mont Saint-Michel, avant la Révolution de 1789, renfermait un riche vitrail représentant la fondation du Mont Saint-Michel par saint Aubert. Sur un des panneaux de la chaire, brûlée dans l'incendie de 1834, on voyait l'aplanissement de la cime du Mont Tombe par saint Aubert et ses ouvriers. Ce bas-relief, sur bois, avait été estimé à un très haut prix pour son antiquité et sa perfection.

On ne voit plus au Mont Saint-Michet qu'un bas-relief en pierre représentant l'apparition de saint Michel. L'exécution en est bonne, mais elle ne remonte qu'à l'année 1859.

Martyrologes indiquant les fêtes de saint Aubert.

Tous les martyrologes français, en particulier celui de du Saussey, et toutes les collections de Vies de Saints, font mention de saint Aubert. Nous ne parlerons donc que des martyrologes étrangers, dont nous donnons les textes.

Fête du XVI Octobre.

1° Le martyrologe d'Anvers : « Dedicatio basilicae Beati Archangeli Michaelis in monte Tumba, ubi multa mirabilia Deus ostendit, et exceptio reliquiarum ejusdem. »

2° Pulsanem : « Item, dedicatío basilicae sancti Michaelis in mari, in Monte qui dicitur Tumba. »

3° Bruxelles : « Item, in monte maris qui dicitur Tumba, dedicatio ecclesiae sancti Michaelis archangeli. »

4° Florence, en Italie : « Apparitio secunda sancti Michaelis archangeli, quae circa annum Domini septengentessimum decimum accedisse legitur. »

5° Lubec-Cologne : « In loco qui Tumba dicitur, juxta mare, sex milliaribus ab urbe Abicensi [Abrincensi] apparitio sancti Michaelis archangeli. »

6° Greven : « In territorio Abrincensi, apparitio sancti Michaelis archangeli qui circa annum Domini DCCVII apparuit Autberto

Abrincatensi episcopo, monens ut in loco maris qui Tumba, propter sui eminentiam, et etiam in periculo maris dicitur, ecclesiam in sui memoriam fundaret, volens nimirum sibi in pelago, aequalem ei quae in monte Gargano est, venerationem exhiberi. »

7° Molanus : In territorio Aprincensi (1) [Abrincensi] apparitio beati Michaelis archangeli, in procella maris, id est in Monte Tumba. »

Fête du XVIII Juin.

1° Pulsanem : « Sancti Auberti Abricatensis [Abrincatensis] vel Abrincensis episcopi. »

2° Bruxelles : « Eodem die, depositio sancti Auberti Abricatensis [Abrincatensis] episcopi. »

3° Augensis : « Ipso die, sancti Auberti Cameracensis [lege Abrincensis] episcopi. »

4° Florence : « Eodem die, sancti Auterti [Auberti], Bricatensis [Abrincensis] episcopi. »

Fête du X Septembre.

Cette fête fut trop tardivement établie pour avoir eu sa place dans les martyrologes étrangers. On ne la trouve mentionnée que dans les Bollandistes, Godescard, du Saussey, et les collections ou dictionnaires de Vies de Saints (2).

---

(1) Quelques vieux titres du moyen-âge, en France, ont aussi écrit : *Aprincensis* pour *Abrincensis*. Cette orthographe a quelquefois embarrassé des savants qui ne reconnaissaient pas dans ce mot le nom d'Avranches. Saint Pair, évêque d'Avranches, est aussi appelé dans les martyrologes : *Episcopus Aprincensis*.

(2) Nous avons dit que les cérémonies de l'entrée des Evêques d'Avranches, dans leur cathédrale, était attribuée à saint Aubert. Cette assertion résulte d'un acte de procédure contre l'Evêque Robert Porte, en 1370. Dans cette charte il est dit : « que l'Evêque étoit tenu et subjet venir descendre de cheval à la porte de la » chapelle Saint-Gervais et y descendre de dessus son mulet ou mulle sur lequel » le dit Evesque est monté accousté de sa robe ou sayon, et chausses, housses et » calcaires ou digarts, comme la plus ancienne chapelle de longtemps jadis fon- » dée..... pour être le dit Evesque reçu à faire sa réception pour prendre possession » de son dit eveschó et est tenu et subjet, le dit Evesque partir les pieds nus sor- » tissant hors de la dite chapelle dempuis icelle à venir jusqu'en l'église cathé- » drale Monsieur Saint Andrieu d'Avranches, où tous les prédécesseurs Evesques » d'Avranches ont de tout temps et touljours mès accoutumés faire, ainsi que » avoit faict Monsieur Aubert, évesque d'Avranches, en l'an de grâce mil sept cent » et oict. » (*Gallia christiana*, tom. XI).

Histoire de la ville et du château
DE SAINT-JAMES DE BEUVRON
(SUITE)

CHAPITRE NEUVIÈME

HISTOIRE MILITAIRE DE SAINT-JAMES DEPUIS LA FIN DE LA GUERRE DE CENT ANS JUSQU'A LA DESTRUCTION DU CHATEAU (1450-1590).

Jacques de Luxembourg, que le duc de Bretagne avait établi gouverneur de la ville et du château de Saint-James, au mois d'août 1449, eut pour successeur Louis d'Estouteville, qui était en même temps capitaine du Mont Saint-Michel et d'Avranches (1). Louis d'Estouteville mourut en 1463 et fut probablement remplacé par Jean Guiton, « viel capitaine desja célèbre dans cette guerre (2). » Cette distinction couronnait une vie de bravoure et de fidélité.

La guerre du Bien public troublait alors la Normandie et causait de nombreux désordres particulièrement sur les confins de la Bretagne. Le roi vaincu à Montlhéry (1465) dut céder la Normandie à

(1) « Une lettre de Monseigneur Loys d'Estouteville, capitaine du Mont Saint-Michel, d'Avranches et de Saint-James de Beuron, comme il vouloit que en son temps les hommes de Savigny ne fussent subjectz faire aulchun guet ou reparations es dites villes ou chasteaux. En date de l'an mil IIII^{c} cinquante et deulx. » (Extrait de l'inventaire de l'abbaye de Savigny, cité par M. Desroches, *Ann. Relig.*, p. 61).

(2) C'est d'après l'autorité de M. l'abbé Desroches que nous inscrivons Jean Guiton sur la liste des capitaines de Saint-James. Nous avons reproduit, p. 149, une charte adressée par Charles VIII à l'Echiquier de Normandie, en faveur du fils de Jean Guiton, sur lequel s'appuie M. Desroches pour établir ce fait historique. La citation que nous lui empruntons ici est extraite, dit-il, « d'une chronique de ce temps. »

Le 21 avril 1452, nous voyons paraître Jean Guiton en qualité de témoin avec l'évêque d'Avranches, l'abbé de Montmorel et Gauvain de la Haye, dans un acte d'hommage fait au Mont Saint-Michel par le seigneur des Biards au cardinal d'Estouteville, de son fief du Mesnil-Adelée. (Charte des arch. de la Manche citée par M. l'abbé Desroches, *Ann. Relig.*, notes critiques, p. 19). Jean Guiton est aussi compté au nombre des hommes d'armes sur le « rôle de la monstre faite à Avrenches, le XIX^{e} jour de juillet, l'an mil CCCC cinquante cinq, par Jehan de Loucelles, escuier d'escurie du roy, nostre sire, et commissaire en ceste partie de noble et puissant seigneur Monseigneur de Lohéac et de Rays, mareschal de France, des vingt-cinq hommes d'armes et cinquante archiers de la petite ordonnance estant en garnison es places d'Avrenches, le Mont Saint-Michel et Tombelaine, sous la garde de Monseigneur d'Estouteville. » (Id. *Ann. Relig.*, p. 71).

son frère Charles de Berry, allié de François II, duc de Bretagne. « Toutes les villes de Normendie se tournèrent devers le duc de Berry, frère du roy, et en eult yceluy sire pocession par gens de par luy, eu moys d'octobre, de toutes les places de laditte duchié, excepté des places et villes de Vernon, Gaillart, Louviers, le Pont-de-l'Arche, Faloise, Chierbourg et le Mont Saint-Michel. Pour lesquelles rendre, le roy contraint à ce faire envoya le sire de Maupas, son commissaire, pour les délivrer et bailler au sire de Saint-Symon, commissaire dudit sire de Berry (1). »

Mais le duc de Bretagne n'ayant pu obtenir pour prix de ses services l'occupation des villes des bailliages de Caen et du Cotentin, garda Avranches, Coutances, Pontorson, Saint-James et Gavray (2). Il entra même en négociations avec Louis XI et lui donna ces places qui avaient toujours conservé des garnisons bretonnes. Cette évolution fut de courte durée : en effet, bientôt il abandonna la cause royale avec autant de facilité qu'il l'avait embrassée, se retourna vers le duc de Berry et le remit en possession des villes qu'il venait de lui enlever. Louis XI fit alors avancer deux armées contre les coalisés et les amena à signer, le 18 septembre 1468, le traité d'Ancenis, qui lui livrait la Normandie. « Et partout les Bretons qui tenoient Avrenches et les autres places en Normendie rendirent lesdittes places au roy et vuiderent Normendie et s'en allerent en Bretaigne (3). »

Le roi plaça une garnison française à Saint-James, à la tête de laquelle il mit Robert de Verdun (4), qui avait épousé Jeanne Guiton, fille de Jean Guiton.

Le 2 avril 1469, l'amiral de Bourbon écrit d'Avranches au roi pour qu'on prescrive aux trésoriers des guerres de verser leur solde aux francs archers du Cotentin et d'Evreux, qui étaient à Avranches et à Saint-James (5).

Pendant toute la durée du règne de Louis XI, surtout vers la fin,

---

(1) *Chronique du Mont Saint-Michel*, éditée par M. S. Luce, T. I, p. 84.

(2) D. Taillandier, *Histoire de Bretagne*, T. II, p. 99.

(3) *Chronique du Mont Saint-Michel*, T. I, p. 84.

(4) Nous citons encore Robert de Verdun au nombre des capitaines de Saint-James, d'après MM. de Gerville (*Anciens Châteaux du département de la Manche*) et Desroches (*Histoire du Mont Saint-Michel*, T. II, p. 172), qui n'indiquent pas la source où ils ont puisé ce renseignement.

(5) *Histoire du Cotentin et de ses Iles*, par M. G. Dupont. T. III, p. 70.

les impôts excessifs et les contributions de toute nature épuisèrent le pays. Les incursions incessantes des Bretons achevèrent de le ruiner et amenèrent la dépopulation des campagnes.

Le règne de Charles VIII fut aussi désastreux que le règne précédent : les bandes bretonnes, « qui mangeaient les laboureurs et les poules, » continuèrent de ravager l'Avranchin ; et ce fut en vain que le roi demanda à La Trémoille de venger « ses pauvres sujets de Normandie (1). » Ils durent encore loger et ravitailler une partie de l'armée française avant la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier (27 juillet 1488), dont le résultat fut l'annexion de la Bretagne à la couronne de France. Le mariage de la duchesse Anne avec Charles VIII acheva l'œuvre commencée sur le champ de bataille (2).

Dès lors la ville de Saint-James perdit une grande partie de son importance militaire ; si elle servit encore à la défense du pays, elle ne fut plus « comme porte et clef » du royaume de ce côté, et son rôle militaire fut par là même singulièrement amoindri. Aussi les habitants de la châtellenie profitèrent de ces circonstances pour tâcher de s'exempter de faire le guet du château (3), alléguant que « ledit château ne fut oncques limitrophe, fors au temps des hostilités entre les Françoys et ceux de Bretaigne, à raison qu'il estoit situé dedans la frontière dudit pays de Bretaigne (4). »

Ces réclamations se produisirent dès le commencement du XVI^e^ siècle. Elles furent portées devant le Parlement de Rouen qui, par arrêts de 1506 et de 1520, condamna les habitants de la châtellenie à faire le guet. Le capitaine, Jean de la Chesnaye, ne pressa pas l'exécution de ces arrêts ; mais son successeur, Jean de Pise,

---

(1) Lettre du 12 juin 1488 : *Supplément aux Preuves de l'Histoire de Bretagne* de D. Taillandier, T. II, p. 260.

(2) Pendant que l'armée de Charles VIII, forte de 12,000 hommes, s'avançait de Tours sur les marches de la Bretagne, vers Châteaubriant, un nombreux corps de troupes partait de Marcilly, près Avranches, et s'avançait sur Dol et Saint-Malo. (*Hist. du Cotentin et de ses Iles*, T. III. p. 181).

(3) L'abbaye de Savigny, nous venons de le voir dans une note précédente, était exempte du guet et des réparations des villes et châteaux du Mont Saint-Michel, d'Avranches et de Saint-James.

Le receveur du gnet des châtellenies d'Avranches, Pontorson et Saint-James, en 1456, était Jehan du Chastel. (M. Desr., *Ann. Relig.*, page 61).

(4) Archives de la Manche. Voir M. l'abbé Desroches, (*Annales Relig. de l'Avranchin*, p. 64).

se montra plus exigeant. Il se plaignit de la négligence des habitants au bailli du Cotentin, qui, après plusieurs enquêtes, leur enjoignit de remplir leurs devoirs accoutumés. Une première information eut lieu à Saint-James, le 12 avril 1535, devant Jean Vivien, licencié aux lois et lieutenant du bailli. Le capitaine avait fait assigner Thomas Roger et Jean Paris, de la paroisse de la Croix ; Vincent Maheut, Michel Picot, Pierre Picot, de Vergoncey ; Pierre Choisnel, Jean Bailleul-Chaunière, Jean Bailleul-Gouberdière, Guillaume Lefauconier, Guillaume Chauvois, de Saint-Aubin ; Martin Le Bellé, Jean Le Bellé, Richard Colin, Philippe Lelièvre, de Saint-Laurent ; Richard Bailleul, Robert Luslé, Guillaume Lurois, Jean Lurois, Jacques des Vallées, de Saint-Sénier ; Christophe Guyot, Julien Guyot, Julien Dupont, Jean Lemoine, Julien Despas, Pierre Lefèvre, de Montjoie ; Michel Natur et Jean Letaillandier, de Crollon. Les hommes des autres paroisses de la châtellenie furent convoqués pour le samedi suivant, à Avranches, et tous furent assignés à comparaître de nouveau à Saint-James dans le délai de huit jours, pour faire leurs réclamations et entendre les témoins que le capitaine voulait produire. La sentence confirma l'arrêt du Parlement (1).

Cinq ans plus tard, les habitants de Crollon refusèrent encore de faire le guet, parce que, disaient-ils, le château était en ruine et n'était plus limitrophe. Le capitaine, Michel Rodyer, sieur de Sageon, répondit que « le château était en fort bon état et qu'il était limitrophe, n'étant distant de la mer que de trois lieues (2). »

Les plaignants furent de nouveau condamnés, par sentence du 19 juillet 1541, à faire le guet ou à payer au capitaine cinq deniers d'amende, chaque fois qu'ils y manqueraient. Enfin les habitants de Saint-Martin et de Saint-Brice-de-Landelles, qui présentèrent les mêmes plaintes en 1545, furent également condamnés (3).

Depuis près d'un demi-siècle le pays jouissait d'une paix relative, quand le Protestantisme déchaîna sur la France les guerres de religion qui l'ensanglantèrent pendant de longues années.

Après la catastrophe du 10 juillet 1559, Gabriel de Montgommery s'était échappé de Paris en toute hâte pour gagner son château de

(1) Archives de la Manche. Voir Pièces Justificatives, N° XV.

(2) Id., voir M. l'abbé Desroches, (*Annales Relig.*, p. 64).

(3) Id. Rapport de M. Dubosc, archiviste du département de la Manche, (*Annuaire de la Manche*, 1873, p. 13).

Ducey et s'enfuir de là à Jersey avec sa femme. Il voyagea ensuite en Italie, revint en Angleterre, s'engagea dans le protestantisme et devint l'un des chefs les plus intrépides et les plus habiles du parti. Il était, dit Brantôme, « aussi fin que Matignon et plus vaillant (1). » Plusieurs membres de la famille Guiton et quelques seigneurs du pays embrassèrent les idées de la Réforme ; mais la plus grande partie de la noblesse resta fidèle à la foi catholique.

La première guerre de religion commença en 1562. Cette année fut signalée dans l'Avranchin par des scènes de meurtre et de pillage. Dès le mois d'avril, les Protestants, sous la conduite de Touchet, s'emparèrent d'Avranches par surprise et commirent toutes sortes d'excès dans la cathédrale et sur les gens d'église. Saint-James ne fut pas plus épargné que la plupart des autres localités du diocèse. Une troupe de calvinistes, probablement commandée par Montgommery revenu d'Orléans, au commencement de juillet, « pour se rafraîchir et pourvoir au pays de Normandie, » pénétra dans la ville mal défendue et dévasta les églises.

« Le XXVI^e^ jour de juillet, l'an mil V^cc^ LXII, les églises de Sainct-James et de Sainct-Benoist furent ruinées par gens iniques et mal vivantz. Les ymages rompus et cassés, les libvres bruslez, les vitres rompues avec les cloches, les ornements perdus et emportés par lesd. perfides et méchans. Somme il y eut grande persécution aux gens d'église aud. an. Dieu veuille par sa grâce amolir le cœur des méchantz ! (2) »

Dans le même temps « furent occis à Argouges et mis en terre sainte les onze personnes dont les noms en suivent : M^e^ Clément Bérault et les autres (3)... »

Gabriel de Montgommery s'établit à Saint-James, où il rassembla des forces assez nombreuses dans le but de s'emparer de quelques places fortes, entre autres de Pontorson, et d'organiser la résistance dans le pays. Le 10 août 1562, le duc d'Etampes, gouverneur de Bretagne, qui surveillait ses mouvements, écrivait à la reine-mère : « Le comte de Montgomery fait son assemblée à Saint-James de Beuvron, qui n'est qu'à deux lieues de notre frontière. Ce que je crains le plus est qu'il se saisisse de Pontorson, qui est si près de notre pays qu'il nous ferait de là infinis maux. Pour être hors de

(1) Brantôme, T. X, p. 162, Edit. de la Société de l'Histoire de Normandie.

(2) Registre de la paroisse de Saint-Benoit.

(3) Texte cité par M. l'abbé Desroches, (*Hist. du Mont Saint-Michel*, T. II, p. 211).

mon gouvernement je n'y ose aller sans votre exprès commandement, et s'il vous plaisait n'avoir point respect à cela et advertir ceux qui ont charge en Basse-Normandie et Bas-Maine, nous aurions moyen de faire bon devoir (1). »

Le maréchal Jacques de Matignon avait écrit dans le même sens à la reine, qui lui donna l'ordre de se joindre au duc d'Etampes. « La prise de Montgomery, ajoutait-elle, me serait autant agréable que pouvez penser (2). »

Le duc d'Etampes fit immédiatement partir son neveu, M. de Martigues, à la tête d'un corps de 4,000 hommes. Montgommery, surpris par la rapidité de la marche de l'armée bretonne, arriva trop tard pour couper les ponts sur la Sélune et couvrir la ville d'Avranches qui tomba au pouvoir des catholiques ; mais il s'avança sur Saint-Lo, s'empara de Bayeux et alla s'enfermer dans la ville de Rouen, qu'il défendit, pendant plusieurs mois, contre le duc de Guise. Le duc d'Etampes, maître du pays, fit publier un arrêté par lequel il enjoignit à la noblesse, aux juges et aux habitants de rétablir la messe que les Calvinistes avaient abolie dans la plupart des localités. Il commanda aussi aux ministres de se retirer et défendit de faire aucune assemblée ou prêche, de ne suivre dans l'administration des sacrements d'autre rit que celui de l'Eglise catholique, et ordonna aux habitants de rentrer dans leurs demeures qu'ils avaient abandonnées.

Après l'édit d'Amboise, Montgommery revint à Ducey, où il était au mois de mai 1563. Il y passa aussi l'hiver de 1570-1571, qui suivit la paix de Saint-Germain. C'était là qu'il préparait ses plans de campagne et qu'il entretenait correspondance avec les principaux chefs du protestantisme en France et à l'étranger.

Il possédait depuis un temps que nous ne pourrions préciser la capitainerie de Saint-James ; car, à sa mort arrivée en 1574, elle est comprise « avec ses dignitez et libertez » dans les biens de sa succession (1). Du reste, la lettre suivante adressée par le roi Henri III à M. de Matignon ne peut laisser aucun doute à ce sujet.

---

(1) Le duc d'Etampes au roi de Navarre : Lettre du 20 août 1562. (Orig. Bibl. Nat., f. f. 15876, f° 389).

(2) Lettre du 14 août de Catherine de Médicis, publiée par le comte H. de la Ferrière : *La Normandie à l'étranger*, T. I, p. 375.

(2) A la mort de Gabriel de Montgommery, sa veuve resta au château de Ducey. Le revenu de la famille consistait en cette seigneurie « et ce qui en dépend, Ché-

A Monsr de Matignon, mon lieutenant général en Normandye.

Monsr de Matignon, j'ay esté requis d'accorder à Jacques d'Avenel, sieur dud. lieu, la charge de cappitaine de Sainct-Jame de Beuvron qui estoit cy devant tenue sous le nom de feu comte de Montgommery par un nommé Picaulx exécuté par justice ; et d'autant que je désire y mettre personnaige sur lequel je me puisse reposer, encores que j'estime que led. d'Avenel soit pour s'en acquitter dignement et fidellement, touteffois je n'ay voulu pourveoir de luy ny d'autres que je n'en eusse vostre advis, pour estre chose qui deppend de vostre charge, afin que suivant ce que vous m'en manderez j'advise ce que j'auray à faire, sur ce priant Dieu, Monsr de Matignon, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Lyon, le VI jour d'octobre 1574.

HENRY. FIZES (1).

Nous ne savons si Jacques d'Avenel fut définitivement nommé capitaine de la place.

Après la défection du duc d'Alençon (sept. 1575), les instructions les plus sévères furent données de l'un et de l'autre côté du Couesnon, pour qu'on gardât les passages et qu'on fortifiât les villes voisines. Pendant les années suivantes, la lutte continua entre les deux partis, avec des alternatives de succès et de revers.

Dans les derniers jours d'octobre 1585, le prince de Condé, cerné près de Vendôme par les forces supérieures de Mayenne, dut dissoudre son armée, qui se déroba par petits détachements, et fuir lui-même accompagné seulement de La Trémoille, d'Avantigny et d'un valet. Il put gagner les confins de la Bretagne, sans être arrêté et arriver au manoir de Jautée (2), où il reçut, pendant cinq jours, l'hospitalité de Jacquemine de la Haye, veuve de Gilles Guiton. Le danger était imminent, car le roi avait écrit à ses lieutenants de Basse-Normandie de faire garder tous les ponts, bacs et bateaux sur les rivières, et de rassembler le plus de gens possible, afin de se saisir du prince « et de s'en défaire. » Et il ajoutait : « Hastez-vous et donnez sy bon ordre à tous les passages qu'ilz ne puissent en aulcune sorte passer. »

---

rencey-le-Héron, Champservon, la Plotière et l'Horbinière, manantes et deppendantes dudit Ducey... les metairies du Rouel et du Chennier (en Juilley), Laumeraie et Haulte-Fosse (en Saint-Aubin-de-Terregâte), la capitainerie de Saint-James avec les libertés et dignitez deppendantes de ladite capitainerie..... » Titre cité par M. l'abbé Desroches, (*Annales civ. et milit. du pays d'Avranches*, p. 377).

(1) Bibl. Nat. Mss. 3455. f. f. f° 64.

(2) Paroisse d'Argouges, canton de Saint-James.

La dame Guiton nous a laissé le charmant récit du séjour du prince à Jautée et de son départ pour l'Angleterre :

Le 18e jour de novembre 1585, à heure de nonne, arrivèrent soubdainement en ce manoir quatre chevaucheurs conduis par un pauvre charbonnier de la forest de Foulgeres. Bien que patis de froid et de fatigue, prime que de descendre, l'un d'eux voulut parler à moi et veint dreit à ma chambre où de prime face me dis : « Estes-vous Jacquemine de la Haye ? » Je respondis que ouy, et luy me dis : « Je suis le prince de Condé qui vient vous demander asyle. » Toute esbahye, je repartis : « Ah, mon Dieu ! que est donc advenu ! » « Je vous raconterai tantost ; » puis me dit : « Allez commander à vos gens tenir secrette cette nostre venue et prendre soin de mes compaignons. » Ce que feis incontinent, puis pensent que j'estois veufve et voyant mon fils aisné qui tout estonné entroit au logis, je le prins et le conduisis en la chambre où lui dis : « Veicy Monsieur le prince de Condé qui vous demande azile. » Bien qu'esbahy de tout ce cas, incontinent se mit à genoux, baisa la main dudit seigneur, jurant par son serment le vouloir garder, servir et deffendre envers et contre tous ; et loyaument le feit, car a bien le noble cœur de son pauvre père. Des sieurs Claude de La Trémoille et Davantigny et un varlet seulement, qui aussi estoient au logis, entrèrent les deux en la compaignie et avoient le rhume si dur qu'à peine s'entendoient parler ; jà estoit en pourpoint ledit seigneur, mon Jehannot entre ses genoux, gaussant mon fils Louis qui par respect ne se vouloit seoir. Allors que furent repus se mint ce bon seigneur en mon lit et ses deux nobles compaignons en la grande sale, et ainsi sy feit cinq jours durant, faisant bon guet tant de jour que de nuit et non sans grand travail d'esprit et grandes pensées, car nos gens estant sept, il n'est possible qu'on se sceust si bien donner garde que l'un ou l'autre ne die quelque parole. Mais Dieu aida et vindrent lettres du comte de Montgommery contenant comme il y auroit l'opportunité d'une nef à Chéruel-lez-Cancale pour passer à Grenezay, et la nuit suivante arriva messire Jacques de Montgommery, sieur de Corbozon, avec quelque dix hommes gens de main, et ensuite les sieur de Clermont et de Bussac, qui logés estoient au chastel de Sacey, courant le pays pour prendre langue, et tous feirent leur partement à l'aube, accompaignez de mon fils Louis Guiton, sieur de Jautée, mes nepveux Jehan et Thomas Guiton, sieurs de la Villeberge et de Carnet, Jacques de Clinchamps, sieur de la Pigacière, François de Verdun, sieur de Margottin, et Gabriel de la Cervelle, sieur d'Auxey, tous montés à cheval à cette noble occasion et s'y passa la rivière de Coesnon au Guez Perou, sous la moustache du sieur de Fleurimont, capitaine de Pontorson, qui pour avoir à femme Diane de Cossey est bien avant dans la Ligue. Enfin à 11 heures arrivèrent bagues sauves audit lieu de l'embarcation, laquelle s'y feit par bon temps ; et prime que d'entrer dans le bastel nostre gentil prince feis tous remercimens à la noble compagnie, puis embrassant mon fils Louis lui commanda

faire de même à la bonne maman, car ainsy me souloit honorer, et pour dernière fin tous firent retour a sauveté et grand contentement (1).

M. l'abbé Desroches avait cru, d'après les renseignements de M. Guiton de la Villeberge, que Jean Guiton, le petit Jehannot, dont il est ici question, était devenu le fameux maire de La Rochelle, qui soutint avec un courage si héroïque le siège de cette ville de 1628 contre Richelieu. Son récit n'est qu'une légende qui disparaît devant les recherches consciencieuses faites depuis quelques années sur cette intéressante question historique. Le maire de La Rochelle est né à La Rochelle et n'appartient point à la famille Guiton de la Basse-Normandie (2).

L'assassinat du cardinal et du duc de Guise aux Etats de Blois de 1588 fut le signal d'un déchaînement incroyable de passions politiques et religieuses. Valognes, Coutances et Avranches embrassèrent le parti de la Ligue. Saint-James suivit leur exemple. Après la mort de Henri III, les deux frères de Montgommery, Jacques et Gabriel, qui étaient au siège de Paris, se détachèrent de l'armée de Henri IV, qui battait en retraite, et vinrent en Basse-Normandie, à

---

(1) MM. Desroches (*Hist. du Mont Saint-Michel*, T. II, pages 229, 230, 231) et Le Héricher (*Avranchin monumental et historique*, T. II, art. Argouges, pages 509, 510, 511) indiquent comme source le chartrier de M. de Guiton. Dans un manuscrit du trésor de l'église d'Argouges, ajoute M. Le Héricher, on lit, page 6 : « A ce dit an, 1585, mois de novembre, le sieur prince de Condé et trois huguenots, venant des pais du Maine, ont été cinq jours durant mussés au manoir de Jautée, chez damoiselle Jacqueline de la Haye, veuve de Gilles Guiton, escuier, d'où se sauvèrent à Grencsey en Angleterre. »

(2) L'opinion de M. Desroches (*Hist. du Mont Saint-Michel*, T. II, pages 260, 261, 262, 263) nous paraissant improbable, nous avons écrit à M. de Meschinet de Richemont, archiviste de la Charente-Inférieure, pour lui faire part de nos doutes et lui demander son sentiment à ce sujet. Sa réponse, que nous donnons aux pièces justificatives, N° XVI, tranche la question d'une manière définitive.

Dans un travail postérieur de plusieurs années à l'*Histoire du Mont Saint-Michel*, de M. l'abbé Desroches, intitulé : *Généalogie de la famille de Guiton* (*Annales historiques, nobil. et biograph.*, T. I, série 2e), M. le vicomte de Guiton semble reconnaître cette erreur par le silence qu'il garde sur Jean Guiton.

M. de Gerville a commis la même erreur dans sa *Notice sur le château de Saint-James* (*Mémoires de la Société des antiq. de Normandie*, années 1827 et 1828, p. 152).

Est-ce pour accréditer cette fable qu'une main inconnue a ajouté en surcharge, sur les registres de Saint-James, dans un acte du 5 février 1617, « *le Rochelois* » aux mots : Jean Guiton, et dans un autre acte du 3 septembre 1623, « *de la Rochelle* » aux mots : damoiselle Jeanne de Guiton ?

la tête de deux cents chevau-légers, dans l'intention de surprendre le Mont Saint-Michel.

Le 10 novembre, ils arrivèrent à l'improviste devant Saint-James qu'ils prirent par escalade.

« Les deux frères de Montgommeri, raconte l'historien protestant d'Aubigné, à savoir Lorges et celui qui en porte le nom aujourd'hui, laissèrent l'armée du Roi vers le pont de l'Arche, et avec environ 200 que chevaux légers, qu'arquebusiers à cheval, s'envindrent pour faire la guerre en leur pays, où d'abordée ils prirent par escalade une petite ville nommée Sainte Jaime, là où ayant pris la commodité du rafraichissement et de l'approche à quelques desseins, ils essayèrent celui du Mont Saint-Michel par une surprise de jour..... (1). »

Le même fait a été consigné dans un intéressant écrit rédigé en 1607 par un témoin oculaire, Me Jean Menard, curé de Saint-James.

Certifie Jan Menard, pbre, curé de Sainct-Jame de Beuron, avoir connaissance que, durant les troubles derniers, la maison des Granges appartenant au Sr de la Paluelle, et dans laquelle, l'hors de son vivant il faisoit sa demeure et résidence, a esté par plusieurs fois pillée et ravagée par les gens de guerre, premièrement l'hors de la prinse de la ville du dict Sainct-Jame, qui fut au mois de novembre, mil cinq cent quatre-vingt neuf, de laquelle ville icelle maison est distante de viron ung traict d'arquebouse. Ledit sieur estant pour l'hors refugié dans le Mont St-Michel, icelle maison fut occupée par la compagnie du capitaine Faultrière, dans laquelle il demeura environ un mois ou cinq semaines, pendant lequel temps le dict Mont St-Michel fut prins, où estoit demeurant le dict sieur de la Paluelle, la damoiselle sa femme et leurs enfants et serviteurs. L'hors de laquelle prinse le dict sieur se retira dans le château, et fut sa maison pillée ; et l'hors de la reprinse de la place faicte par le deffunct Sr de Vicques, iceluy Sr de Vicques le print prisonnier et lui fist paier ranson. Davantage avons congnoissance comme par plusieurs aultres fois ladicte maison auroit été pillée tant par les soldatz de la garnison de Foulgères que du dit lieu du Mont St-Michel que aultres endroictz, où y auroit esté prins grand nombre de biens, comme chevaux, bestes à corne et aultres biens meubles de plusieurs espèces... (2). »

Montgommery et ses troupes se reposèrent, en effet, environ un

---

(1) *Histoire universelle du sieur d'Aubigné*, T. III, ch. 19, fol. 369.

(2) M. l'abbé Desroches donne ce précieux renseignement (*Annales civ. et milit. du pays d'Avranches*, p. 397), d'après le titre original qu'il avait copié aux Archives de la Manche.

mois à Saint-James et profitèrent de ce temps pour préparer leur plan d'attaque contre le Mont Saint-Michel et saisir l'occasion favorable de l'exécuter. Elle ne se fit pas longtemps attendre. Ayant appris que le gouverneur, Louis de la Moricière, sieur de Vicques, s'était absenté de la forteresse pour quelques jours, ils partirent de Saint-James de grand matin, le mardi 5 décembre, et « l'ont vit s'engager (1) en grève une cavalcade de damoiselles, honnêtement dressées (habillées), et qui semblaient être de bon rang. Elles se dirigeaient comme pèlerines vers le sanctuaire. En tête de leur compagnie marchaient en guides quatre pêcheurs.

« Les deux principales de ces *pèlerines* étaient le huguenot Ravardière, très bien attifé et déguisé, qui allait en croupe de la Suze, et le jeune Corbouson (Montgommery), vêtu en pareil carnaval. Deux servantes suivaient dont l'une était un Ecossais nommé Treille, et l'autre, le chevau-léger Vilaines de Mirbolais. Enfin des Fossés, qui fut plus tard sergent-major à Metz, jouait le rôle de porte-respect. Pêcheurs, belles dames, soubrettes et majordome étaient tout cousus d'armes. A la porte on vint reconnaître ce bel équipage, et personne ne conçut de soupçon. Des Fossés mit chapeau bas et dit : C'est mademoiselle de Saint-Auviers qui vient voir la dame de la Moricière pour avoir retraite en la ville, à cause des gens de la religion qui font courses partout le pays.

» En même temps deux soubrettes essayaient d'entrer.

» Un soldat morte-paye voulut badiner avec l'une d'elles et lui toucha le menton. « Barbe il y a ! » s'écria-t-il. Le menton appartenait à l'Ecossais Treille, qui, voyant l'alarme donnée, planta le stylet de sa manche dans la poitrine du soldat. Aussitôt une mêlée générale s'engagea ; les demoiselles y allaient d'aussi grand cœur que leurs guides et serviteurs. En un clin d'œil toutes les mortes-payes furent hors de combat. Quelques blessés parvinrent à grand'peine à gagner, en suivant les remparts, le corps de garde situé sous le ravelin de l'abbaye, et s'y barricadèrent ; mais on les en

(1) Nous empruntons à Paul Féval (*Les Merveilles du Mont Saint-Michel*, p. 300 et suiv.) le récit de la prise du Mont Saint-Michel, si intimement liée à celle de Saint-James. L'auteur reproduit avec une scrupuleuse exactitude le texte de l'historien d'Aubigné, d'un intérêt hors ligne. (*Hist. Univ.* Amsterdam, 1626, in-fol., T. III, Liv. III, Ch. XVI, col. 369 et suiv.) Cette narration nous donne les noms des principaux chefs protestants qui s'étaient rendus maîtres de la ville et du château de Saint-James, au commencement du mois de novembre 1589.

délogea, tandis que Corbouson et Ravardière restaient en bas, gardant la porte ouverte pour l'aîné de Montgommery, qu'on voyait déjà courir en grève à la tête de ses arquebusiers et chevau-légers.

» Tout n'est pas profit pourtant dans les mascarades. Un brave bourgeois de la ville basse se servit du déguisement des huguenots pour rendre courage aux habitants qui fuyaient, effrayés, à la pensée surtout que la Moricière était absent. Ce bourgeois arrêta la déroute en criant : « N'avez-vous pas honte ? Ce ne sont que des femelles ! » Il parvint à faire reculer Ravardière et Corbouson. Déjà même la herse commençait à descendre, quand Ravardière eut l'idée de pousser une échelle sous le râteau, qui ne put ainsi toucher la terre. Une étroite baie restait : les gens de Montgommery y passèrent, et le sac de la ville prise dura huit jours entiers, pendant lesquels tous les moyens furent tentés pour enlever aussi le château. »

Nous savons comment de la Moricière de Vicques, ayant reçu avis de la prise de la ville, « se fit ginder jusqu'au rez-de-chaussée de la Merveille » par les poulains qui existaient alors de ce côté.

« Alors eut lieu la mémorable sortie qui aurait suffi à laisser aux celliers du Mont Saint-Michel leur nom de Montgommeries, s'ils n'avaient dû avoir sous peu un baptême autre et encore plus sanglant. Par le grand escalier, dit le Gouffre, les défenseurs réintégrés de Saint-Michel prirent leur course et tombèrent sur ceux qui, naguère, étaient de si insolents vainqueurs. D'Aubigné avoue, avec quelque tristesse, que ses amis avaient essayé de faire des recrues dans le pays ; mais ni gentilshommes ni vilains ne s'étaient montrés curieux de « loger Genève si près d'eux. »

« Les deux Montgommery et leur troupe eurent le temps de se mettre en armes, mais le choc de la Moricière fut comme la foudre. La bataille s'engagea dans l'unique rue du Mont, pied à pied et corps à corps ; le sang roula en rivière du haut en bas du rocher, car chevau-légers et arquebusiers se battirent bien bravement et tombèrent sur place. Le crime des guerres civiles paraît plus grand quand il dévore ainsi des cœurs intrépides. Lorsque la barricade en pierres sèches qui défendait le milieu de la rue fut renversée, les Montgommery et quelques chefs capitulèrent sous un portail où ils s'étaient jetés ; Gabriel, le cadet, parvint à s'évader ; Jacques rendit son épée à la Moricière qui le traita honorablement ; mais il n'en

fut pas ainsi des « damoiselles » qu'on faillit pendre avec leurs soubrettes, pour avoir *violé l'ordre de la guerre*. Il fallut de hautes influences pour les sauver. »

D'Aubigné porte à une centaine le nombre des soldats tués dans le combat. « Le combat, dit-il, dura dans la rue jusqu'à une heure de la nuit, et enfin tout fut meslé si furieusement, qu'après cent des conquérants tués sur la place, Lorges et les principaux se retirèrent dans un portail où ils capitulèrent à demeurer prisonniers de guerre. » Le capitaine Fautrière était au nombre des morts (1).

La reprise du Mont Saint-Michel eut lieu le dimanche 10 décembre.

Ceux qui avaient pu s'échapper rentrèrent à Saint-James, d'où ils furent bientôt délogés. De Vicques s'empara de la place, le mercredi 20 du même mois, et aussitôt il ordonna le démantèlement de la ville et du château. Un moine de Montmorel put rédiger, sur l'obituaire de l'abbaye, l'acte de mort de la forteresse qui avait lutté contre l'étranger et défendu nos frontières pendant plus de cinq siècles. Il est ainsi conçu : « *Urbs sancti Jacobi de Beurone capta cum castello, 10 nov. 1589.— 20 dec. ejusdem anni liberata et relicta ab hostibus, et statim postea cum castello exuta mœnibus* (2) ». « La ville de Saint-James de Beuvron fut prise avec son château, le 10 nov. 1589. — Le 20 déc. de la même année, elle fut reprise sur les ennemis qui l'abandonnèrent, et aussitôt après ses remparts et son château furent abattus. »

---

(1) Un manuscrit de M. de Béranger, cité par M. l'abbé Desroches (*Annal. relig.*, 2e partie, p. 77) s'exprime ainsi : « Pris [le Mont Saint-Michel] par les capitaines Lorges et Montgommery, frères, et autres huguenots déguisés en damoyselles et paysans. — 1589, X décembre, le Mont Saint Michel fut repris par Mons. de Vicques. Le capitaine Lorges et ses sœurs prisonniers, le capitaine Fautrière tué et plusieurs autres. »

Un autre manuscrit, cité également par M. Desroches, indique la prise du Mont Saint-Michel à la même date et sa reprise par de Vicques, au dimanche suivant. Voici ce texte : « La prise du Mont Saint-Michel faicte par le sieur de Lorges fut le mardy, cinquiesme décembre, audit an 1589, et le dismanche dixiesme dudit moys fut reprinse par le sieur de Vicques, lequel y laissa pour commander le capitaine La Carryère, et est sorti du commandement ledit La Carryère, le vingtiesme jour de novembre, quattre-vingt dix. »

L'auteur anonyme de l'*Histoire de la Ligue en Bretagne*, (T. I, p. 204) signale, sans donner de détail, un combat que Montgommery aurait livré en cette année 1589, auprès de Saint-James, contre les troupes du Sr de Biragne, qu'il aurait mises en déroute.

(2) Cette note est tirée du manuscrit du chanoine Ch. Guerin : *Acta Sanctæ Ecclesiæ Abrincensis*, qui l'avait copiée sur l'obituaire de l'abbaye de Montmorel.

Cependant les fortifications ne furent complètement ruinées que vers le milieu du siècle suivant. Charles de la Paluelle auquel le roi donna, au mois d'avril 1645, « les place et démolitions de Saint-James, » fit combler en partie les fossés et détruire les murailles, qui pouvaient nuire à l'accès du marché (1).

Là finit à proprement parler l'histoire militaire de la ville et du château de Saint-James. Nous ne pouvons toutefois nous dispenser de raconter les faits qui se rattachent à cet évènement et qui signalèrent, dans la contrée, la fin du XVI^e^ siècle.

Les campagnes sans défense furent alors ravagées tour à tour par les troupes de Montgommery, qui s'était attaché à la fortune de Henri IV, et par les Ligueurs de Bretagne et de Normandie ; et l'on vit, comme autrefois, des bandes organisées rançonner les habitants et assassiner ceux qui leur paraissaient suspects.

Il faut lire les relations contemporaines pour avoir une idée exacte de la situation du pays (2). Les cahiers de remontrances présentés aux Etats provinciaux réunis à Caen, en 1593 et 1595, suffiraient pour nous renseigner à cet égard ; mais nous avons une autre source d'informations d'autant plus précieuse qu'elle est plus locale. Les registres de Saint-Benoit renferment des notes disséminées dans le texte, qui forment comme une chronique des principaux évènements de la paroisse et des contrées environnantes.

---

(1) Nous lisons dans l'inventaire des pièces du chartrier de la famille La Paluelle, sous les numéros 258 et 259 : « Donation faite par Sa Majesté des place et démolitions de Saint-James de Brevon audit feu Seigneur, comte de Pontavice, le mois d'avril, mil six cent quarante cinq, y jointes sept autres pièces, tant en papier que parchemin, contenant les fins de ladite donation de plusieurs jours et dattes. » (*Archives de la Manche*, série E, Fonds La Paluelle).

(2) Les plus émouvantes descriptions ne sauraient remplacer ces quelques lignes du cahier de doléances présenté aux Etats de Blois de 1588 : « Les diocésains d'Avranches sont la pluspart destruits ; à cause du tenement des champs de la gendarmerie, plusieurs bons laboureurs ont quitté leurs charrues..... Chanoines, curez et prestres occis, les uns occis, les autres noyez et estranglez XXVIII ; moines occis VII ; jacobins augustins occis II ; gentilshommes catholiques occis CLXI ; gentilshommes de la religion CIIII xx ; soldats catholiques VII mil C ; soldats de la religion VI mil VII c ; hommes et femmes massacrez et exécutez par justice, on n'a pu recouvrer l'estat ; villes, bourgades et maisons brûlées, l'estat n'est dressé ; femmes et filles violées, tant catholiques que de la religion, l'estat n'est encore dressé. Nombre des personnes occis, exécutez et massacrez au diocèse d'Avranches, XIII mil LXXVI. Somme totale des deniers levez en ce diocèse, LIII millions CXX mil livres » dans l'espace de trente-un ans finissant à la fin de 1580. (M. Desroches, *Annal. Civ. et Mil. du pays d'Avranches*, page 380).

Toutes ces notes n'ont pas, il est vrai, le même intérêt historique ; mais un grand nombre fournissent des détails qui révèlent l'état des esprits et nous aident à mieux connaître les mœurs de l'époque. Elles revêtent d'ailleurs un caractère de véracité indiscutable, parce que l'auteur raconte ce qu'il a vu ou ce qu'il tient de témoins oculaires, et qu'il eût été facile de démentir son récit consigné dans un livre public, s'il eût été contraire à la vérité. Nous puiserons à cette source les documents inédits qui vont suivre, et nous les citerons textuellement dans leur ordre chronologique, afin de leur conserver leur grâce et leur naïveté (1).

« Le XVIe jour du moys de mars 1590, Me Guillaume Beslin fut tué à la Croix en Avranchin. *Requiescat in pace.* »

« Le XXe jour de mars, Me Guillaume Gautier, pbre, curé de Canville, et Jehan de Campront, fils de deffunt Mons. d'Aubroche, furent tués, à Avranches, à la maison du Cheval Noir, et led. prêtre fut enterré à Villiers et led. de Campront à Vergoncey (2). »

---

(1) Le vicaire de Saint-Benoit, Me Julien de l'Espine, commença les registres de cette paroisse en 1562, comme nous l'apprend son successeur, Me Bertrand Guyot, par ce titre placé en tête du premier feuillet : « En suit la coppie du registre faict par defunct Me Jullien de l'Espine, pbre, vivant vicaire de Sainct-Benoist, contenant les memoyres des baptesmes, espousailles, mortuages que autres choses dignes d'estre rédigées et escriptes, faite par moy Bertrand Guyot, pbre, vicaire de Sainct-Benoist. Et premier pour l'an de Nre Seigneur, 1562. » Ce fascicule de quelques pages (quatre feuillets plus un *recto*) comprend les années écoulées depuis 1562 jusqu'au mois de novembre 1573 ; mais il contient plutôt des notes que des actes proprement dits.

Les cahiers qui renfermaient les actes, depuis la fin de 1573 jusqu'au 21 novembre 1589, c'est-à-dire pendant douze ans, ont été perdus, et cette lacune est d'autant plus regrettable qu'ils nous auraient certainement fourni des renseignements du plus haut intérêt sur cette époque si agitée des guerres de religion.

Le cahier de 1590 commence ainsi : « En suyvent les memoyres faitz par Me Bertrand Guyot, pbre, vicaire de Sainct-Benoist, pour l'an mil V cc IIII xx et dix. » Et celui de l'année 1593 : « Memoires des baptemes et mortuages et autres choses dignes de memoire faites en l'an du Seigneur 1593, par moy Bertrand Guyot, pbre et vicaire de Sainct-Benoist. » Les registres furent continués pendant les XVIIe et le XVIIIe siècles ; mais les notes historiques deviennent de plus en plus rares vers la fin du XVIIe siècle, et disparaissent complètement au siècle suivant. Sauf quelques lacunes peu considérables, ils forment un ensemble complet et très précieux pour l'histoire des familles et du pays, depuis la dernière moitié du XVIe siècle. Nous devons la conservation de cette précieuse collection aux soins de M. l'abbé Mury, curé de Saint-James, comme on le voit par cette note consignée sur le registre (1763-1776) : « Ces présents registres ont été reliés et mis en ordre à la réquisition et par la libéralité de M. Mury, curé de la paroisse de Saint-James, 1777. »

(2) Jacques de la Fresnaye, oncle maternel de Jean de Camprond, était alors

M. Raveu de Campront venait, en effet, cinq jours auparavant, de mourir lui-même à Avranches, probablement de mort violente.

« Le XVe jour de mars, 1590, Ravent de Camprond, sieur de Surville et d'Aubroche, décéda dans la ville d'Avranches, en la maison de la Masure, advocat, et fut iceluy..... et enterré à Saint-Benoist. *Requiescat in pace.* »

« Le XIXe jour du dict moys et an [juin, 1590], Aubin Dupont, fils Marc, et Michelle Le Roy, fille de Jullien, s'espouzèrent dans la chapelle St Denys, à cause des troubles. »

Ici se place un événement que notre chroniqueur ne pouvait passer sous silence. Au mois de juin de cette année 1590, le sieur de Saint-Quentin, qui tenait la ville de Pontorson pour le roi, fut mortellement blessé à l'attaque du château occupé par le sieur de de Fleurimont, partisan de la Ligue.

« Le VIe jour de juin 1590, le sieur de Sainct Quentin fut blessé à la prinse du chasteau de Pontorson par le sieur de Fleurimont, et, le VIIIe du dict moys, le dict sieur de Sainct-Quentin mourut et fut enterré dans le cœur *(sic)* de l'église de Pontorson (1). »

Montgommery, maître de la ville, fut assiégé, au mois de septembre suivant, par Louis de la Moricière de Vicques, qui fut tué ou plutôt traîtreusement assassiné dans une tranchée par le capitaine La Coudraye.

« Le treize de septembre 1590, le sieur de Vicques fut tué devant la ville de Pontorson. *Requiescat in pace* (2). »

« Le VI mars 1591, Julien Cholet fut tué à Fougères. »

« Le XIXe jour du moys de may 1592 ceux de... prindrent Pierre Bailleul, sergent, et ce même jour le tuèrent. *Requiescat in pace.* »

« Le quatorziesme jour de mars, 1593, le sieur de Maloué fut prins, au village de la Croisette (3), par le sieur de la Fontaine-Ardenne et ses gens. »

---

curé de Vergoncey. C'est ce qui explique pourquoi on fit l'inhumation dans l'église de cette paroisse.

(1) La tentative sur le château de Pontorson est racontée dans tous ses détails par l'historien Agrippa d'Aubigné (*Hist. Univ.*, T. III, ch. 17, fol. 370 et suiv.).

(2) Le manuscrit de la bibliothèque d'Avranches, n° 209, p. 142, cité par M. Desroches (*Hist. du Mont Saint-Michel*, T. II, p. 231), indique le 14 décembre 1590 comme le jour de la mort de Louis de la Moricière de Vicques, mais l'*Histoire générale de l'Abbaye*, par Dom Jean Huisnes, publiée par M. E. de Beaurepaire, T. II, p. 132, donne la date du 13 septembre comme le registre de Saint-Benoît.

(3) Village situé auprès du bourg de Saint-Benoit, sur la route de Saint-James à Avranches.

« ..... Le dit jour et an [13 juin, 1593], décéda Jean Ameline du Boys-Hubert, à cause que un nommé Bienfait le fist tant battre à un soldat qu'il en est mort. *Requiescat in pace.* »

Vers ce temps-là, un contingent de deux mille cinq cents hommes, sous la conduite du capitaine Martin Forbisher, envoyé au général Norris, qui soutenait le duc de Montpensier contre Mercœur, en Bretagne, débarqué à Granville, occupa les environs de Saint-James, où « il avait fait comme les Anglais ont accoustumé de faire en France (1). »

Voici un fait entre autres rapporté dans le registre de Saint-Benoit.

« Le samedy, quatorziesme jour du mois de may, 1594, viron sept à huit heures du matin, Pierre Pichot, autrement dit la Lande, demeurant au village des Quatre-Chesnes (2), mari et espoux de Margueritte de la Motte, femme en premières nopces de Gilles du Bas-Rocher, vivant dit Quatre-Chesnes, fut rencontré de quatorze ou quinze soldatz de Bretaigne, lesquels lui donnèrent trois coups d'arquebuze et plusieurs autres coups sur les parties de son corps [tant] qu'ils le tuèrent dans le champ de derrière son logis. »

Pendant une de ces courses dans le pays, la garnison du Mont Saint-Michel ayant fait prisonniers le procureur et un fermier de Gilles de La Paluelle, la femme de ce seigneur, Geneviève Vivien, se noya à la porte du Mont, en allant les délivrer.

« Le lundy, tresziesme jour du moys de mars, mil Vcc IIII xx et quinze, damoiselle Geneviève Vivien, femme et espouze de noble homme Gilles de la Paluelle, sieur dud. lieu, allant à la ville du Mont Sainct-Michel pour la delivrance de son procureur (3) et un sien fermier de....., elle fut noyée auprest de la porte de la dicte ville du Mont Saint-Michel, qui fut une très grande perte pour le pays ; et le mercredy en suivant, elle fut inhumée dans l'eglize Saint-Jacques de Saint-Jame par le Fr., curey de Sacey. *Requiescat in pace.* »

Le livre paroissial ne manque pas non plus de raconter, avec des

(1) D. Taillandier, *Histoire de Bretagne,* T. II, p. 442.

(2) Le village des Quatre-Chesnes, au nord de la paroisse de Saint-Benoit, sur les limites de Saint-Sénier-de-Beuvron.

(3) Le procureur de la famille de La Paluelle, à cette époque, était Aubin Menard, le parent et peut-être le frère de Me Jean Menard, qui devint plus tard curé de Saint-James, comme nous le voyons par un contrat passé, le 14 décembre 1596, par devant Pierre Huré et Jacques Grignard, tabellions à Saint-James, entre Julienne Guyot et « noble homme Gilles de la Paluelle, Sr du lieu, la Chaudronnaye et les Granges, absent, stipulé par Aulbin Menard, son procureur. » (Archives de la Manche, série E, fonds La Paluelle).

détails curieux, une nouvelle tentative de Montgommery sur le Mont Saint-Michel, au mois de septembre suivant :

« Le jeudi au matin, viron de cinq à six heures, septième jour de septembre 1595, la ville du Mont Saint-Michel fut surprinse et pillée par le sieur de Boyessusset et ses gens avec les gens du Sr de Montgommery et plusieurs autres, et ne seurent entrer dans le chasteau de lad. place, et quittèrent la dicte ville, le lundy matin en suivant, qui estoit l'unzième jour dud. moys, parceque ceulz du chasteau estoient secourus par les gens de Sr Laurent la Chenaye et plusieurs garnisons de Bretaigne tenant le parti de l'Union (1). »

La Chesnaye Vaulouët mourut peu de temps après, des suites d'une blessure qu'il avait reçue dans un combat livré aux Anglais, auprès d'Ambrières :

« Le jeudi Ve jour du moys d'octobre, 1595, décéda le sieur de la Chesnaye Vaulouet, gouverneur des villes et chasteaulz du Mont Saint-Michel et Fougères, et le vendredi, VIe jour dud. moys, fut inhumé dans l'eglize Saint-Léonard dudict Fougères. *Requiescat in pace.* »

Nous apprenons encore de la même source que le marquis de Belle-Isle, qui avait succédé à M. de la Chesnaye dans le gouvernement de la ville de Fougères, se rendit au Ferré, le 11 janvier 1596, pour signer une prolongation de la trêve conclue entre les Royaux et les Ligueurs.

« Le jeudi unzieme jour dud. moys [janvier], 1596, Mons. le Marquis de Belle-Isle, gouverneur de la ville et chasteau de Fougères, avec ses capitaines vinrent au Ferrey trouver les Srs de Canisy et de la Fresnaye et plusieurs autres seigneurs pour prolonger la trève, ce qui fut fait. »

Le marquis de Belle-Isle, qui songeait depuis quelque temps à trahir le parti de la Ligue pour entrer dans celui du Roi qu'il avait quitté, résolut de s'emparer du Mont Saint-Michel et d'en faire

---

(1) Le 23 mars de l'année précédente, la magnifique tour pyramidale qui surmontait l'église de l'abbaye du Mont Saint-Michel avait été renversée par la foudre : « Le XXIIIe jour du moys de mars 1594, le feu du ciel descendit sur la tour de l'église du Mont Sainct-Michel et brula tout le..... et fist bien dommage de XXX mil francs. » (Registres).

Quelques années plus tard la tour de Saint-Aubin-de-Terregatte fut aussi foudroyée : « Le lundi IIIe jour dudit moys [janvier 1600], la tour de l'église de Saint-Aubin-de-Terregaste fut rompue et tout le hault du dempuys les cloches abattu par le tonnere, et les carreaulz d'icelle tour épars et jetés en divers endroits, et le cœur (*sic*) de l'église de Saint-Aubin tout rompu et la chapelle toute descouverte. On estime y avoir perte de troys mille escuz. » (Id.)

hommage à Henri IV dans l'espoir d'une bonne récompense. Cette perfidie fut la cause de sa perte :

« Le jeudi XXIIIe jour de may, 1596, jour et feste de l'Ascension, viron IX heures du matin, le sieur merquis de Belle-Isle, filz du sieur marechal de Raie, entrant dans le chasteau du Mont Saint-Michel avec sa noblesse et ses gardes tua le fraire *(sic)* du sieur Queroland, gouverneur de lad. ville et chasteau, avec six ou sept autres de lad. place. Au mesme temps led. sieur merquis fut tué avec un sien capitaine nommé Villebasse, filz du Sr de la Balue (1). Les corps ne furent rendus que par composition : le corps du Sr merquis fut amené à Fougères, huictaine aprez, qui estoit jour de jeudy, accompaigné de ses gardes et gendarmes. *Requiescat in pace.* »

« Led. jour il fist une grande tempeste tant de vent que de pluye, il tomba plusieurs chesnes, pommiers et autres arbres (2). »

Nous ne voulons pas omettre ce détail qui nous donne l'idée des mœurs militaires de ce temps-là.

« Le dimanche au soir, viron nuict fermante, dernier jour du moys de juing, 1596, Nicollas Fontaine, dict Chastelier, soldat de la paroisse de la Croix, fut surprys volant des marchands de gros sel par le Sr de Sainct-Clou et autres de la garnison de Pontorson, dont led. Chastelier reçut un coup de pistollet dans la teste, dont il mourut soudainement. La nuict la face lui fut mangée par des chiens. »

Les haines entre familles, dont les unes avaient embrassé la cause royale et les autres le parti de la Ligue, se traduisaient trop souvent par des scènes de la dernière violence. C'est ainsi qu'à Saint-Sénier-de-Beuvron, le manoir des Préaux, qui appartenait à Julien Le Rogeron, fut, vers 1595, envahi et mis au pillage par une troupe armée. Julien Le Rogeron, qui était depuis longtemps en procès avec la famille de Campront, accusa le curé de Vergoncey, Jacques de Campront, d'avoir été, sinon l'auteur, au moins l'instigateur de cet attentat. Il obtint même prise de corps contre lui. Mais, pour mettre ses jours en sûreté, Jacques de Campront entreprit un voyage en Italie et en Espagne. A son retour, le Parlement l'autorisa à garder la ville de Fougères, et ce fut alors qu'il présenta

(1) Le château de la Balue était situé dans la paroisse de Bazouges-la-Pérouse, canton d'Antrain (Ille-et-Vilaine).

(2) « L'année 1596 fut remarquable par l'intempérie des saisons. Il y eut une si grande abondance de pluye qu'il ne s'en étoit point vue de pareille de mémoire d'homme. Elle gâta toutes les moissons et rendit cette année absolument stérile. » (*Hist. de la Ligue en Bretagne*, T. III, p. 209).

pour sa défense un livre intitulé : « *Psalterium juste litigantium* » dans lequel il reproche à Le Rogeron d'avoir poursuivi et dépouillé son père, de l'avoir fait assaillir et assassiner (1).

Le registre paroissial nous a conservé, sous la date du 4 mars, 1616, un curieux détail qui se rattache aux longs procès qui divisèrent si profondément ces deux familles : « Le quatre mars, 1616, fut inhumé Martin Gérard, huissier, lequel échapit (*sic*) des prisons où le curé de Vergoncey et Martin de Campront, Sr d'Aubroche, son frère, l'avaient fait mettre à Carentan, parcequ'il avait injurié led. curé, l'appelant faux monoyeur, fabriqueur de faux témoins et plusieurs autres injures. »

Plus tard, Julien Le Rogeron fut encore victime d'une agression qui faillit cette fois lui coûter la vie :

« L'an mil VI centz, le mardi matin, viron deux heures après minuit, le seigneur de Montgommery accompagné de Monsr de la Ravardière, son beau fraire (sic), avec soixante hommes d'armes ou viron, entrèrent dans la maison du Sr des Préaux, après avoir rompu les portes à coups de pétards, et prindrent led. Sr des Préaux, le menèrent prisonnier dans la ville de Pontorson, et le vendredy en suivant, viron deux heures après midy, fut mené à Rouen par les justiciers du parlement de Rouen ; et le lundy, dernier jour de janvier, et mardy, premier jour de février, an dessus dict, les fortifications dud. logis des Préaux furent abatues et les douves remplies, le tout par mandement de justice, et commis en ceste partie le seigneur de Montgommery (2). »

---

(1) Le *Psalterium juste litigantium* fut publié à Paris, en 1597. La Bibliothèque nationale n'en possède qu'un exemplaire, dédié au Parlement de Rouen. — Voir sur ce petit volume : Notice de M. A.-M. Laisné (*Mémoires de la Société d'Archéologie d'Avranches*, T. II, p. 71), — *Manuel du bibliographe normand*, par M. Ed. Frère, — *Bibliothèque choisie des livres de droit*, par Dupin aîné, — Brunet (*Manuel du libraire*, T. I, p. 537).

(2) Nous voyons, par différents actes des registres, que Montgommery recrutait ses troupes dans le pays.

Léonard Bernier, dit le capitaine Bourrault, servait parmi les Royaux. « Le 8 juillet, 1605, haut et puissant seigneur Gabriel de Montgommery, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, seigneur châtelain de Ducey, Chérencey et Chancervon, gouverneur des ville et château de Pontorson, » se fit représenter par Léonard Bernier, Sr du Bourrault, dans un contrat d'acquêt d'une maison sise à S. James, appartenant à David Richette et Marguerite Tahourdin, sa femme.

» Le lundi, second jour du dict mois [septembre], 1595, Jean Le Sénéchal, dit Le Gentilz, et Noelle Le Bedel, veuve de defunct Pierre Gautier, *vivant trompette de Mons. de Montgommery*, fiancèrent.

» Le dimanche, IIIe jour du moys de mars, 1596, Olivier Jouchet, fils de Alexandre Jouchet, Sr de la Plante, *gendarme de la garnison de Mons. de Montgommery*,

CHAPITRE DIXIÈME

HISTOIRE CIVILE ET RELIGIEUSE DE SAINT-JAMES PENDANT LE XVI^e^ SIÈCLE.

La vicomté de Saint-James, rétablie après la guerre de Cent ans, continua d'exister, au moins pendant une partie du XVI^e^ siècle (1). Nous savons qu'Etienne Lemercier succéda à Nicolas de la Hay, vers 1483 (2); mais nous ignorons le nom des vicomtes qui vinrent après lui.

Thomas Demarches, écuier, S^r^ de Signé, était geolier héréditai, en 1508. Il eut alors avec Jean Moscon, bourgeois de Saint-James, une contestation qui fut portée, le 20 octobre, aux assises tenues dans cette ville par Gilles Ernault, lieutenant du vicomte. Ce procès ne fut jugé définitivement que l'année suivante par Jehan Gaudin et Gilles Giroult « advocatz et conseillers en court laye (3). »

Roland Pigace rendit aveu au roi, le 29 juin 1517, de la sergenterie héréditale de Saint-James (4).

Nous trouvons Michel Boisard et Jean Lejeune, tabellions, en 1509 ; Louis Pinel et Michel Le Goust, Gilles de la Fresnaye et André Augis, en 1511 ; Louis Pinel et Guillaume Lair, en 1512; Pierre Taborel et Pierre Pautret, en 1534, etc. (5).

Le prieur s'appelait frère Richard Picard, abbé de la Pasture,

---

à Pontorson, et de Esther Guyot, fille de M^e^ Jean Guyot, fut baptisé, et nommé par André Guyot et Claude Gautier et Jeanne Despréaux, femme de David Guyot, tous de S^t^ Jame.

» Le jeudi, XX^e^ jour du moys de juing, 1596, décéda Estienne Fossard de la paroisse de Poilley, vivant procureur de Messieurs les comtes de Montgommery. *Requiescat in pace.* »

(1) « Extrait de publication d'un descrept fait en le *viconté de S. James*, le 28^e^ jour de novembre 1527. » (Arch. de la Manche).

(2) Archives de la Manche, H, 14681, 14741.

(3) Le 5 janvier 1484, Thomas Demarches, écuier, rend un aveu au roi pour Olivier Courtois, écuier, du fief, terre et seigneurie de Mirande et de Signé, assis en la paroisse de Saint-Aubin-de-Terregatte, appartenant aud. Courtois, à cause de sa femme, damoiselle Jehanne-Marie Manicié. (Arch. nat. P. 290, cote V^e^ V.)

(4) Arch. nat. P. 268 2, cote 3195.

(5) *Cartulaire de Montmorel*, p. 264. Archives de la Manche, H, 14663, 14581.

auquel succéda, vers 1530, Jacques de la Palluelle, cité par M. Desroches (1).

Me Audoin Belloir était vicaire de Saint-Benoit, en 1515 (2).

Si nous n'avons que peu de renseignements sur les premières années du XVIe siècle, nous pouvons, en revanche, donner des détails intéressants sur la paroisse et en particulier sur un curé, Me Hugues Bichot, qui vivait un peu plus tard et qui paraît avoir été un prêtre de grand mérite (3).

Une de ses principales préoccupations fut d'instruire son peuple et de veiller à la bonne éducation des enfants. Dans ce but il légua une maison pour servir d'école et il la dota d'une rente, à la condition que le maître ou les maîtres instruiraient gratuitement six enfants des plus pauvres, qui devaient être désignés par le curé et à

---

(1) *Histoire du Mont Saint-Michel,* T. II, p. 194.

(2) Une lettre fut audiencée, le 20 janvier 1515, à l'issue de la grande messe de Saint-Benoit, en présence de Me Audoin Belloir, vicaire dud. lieu, Jehan Le Blanc, maître Michel Le Blanc, pbre, Jehan Huet, Michel Royer, Colas Lemoulant, Jehan Fouet, Guillaume de la Noe, Robin Miette, Jehan Orvain, Aubin de la Motte. (Papiers de famille).

(3) Peut-être pourrions-nous rattacher à la famille Le Rat ou Des Rats, fort ancienne à Saint-James, et que nous y retrouvons encore au XVIIIe siècle, un prêtre éminent, Guillaume Le Rat, qui fut le plus brillant professeur du collège d'Avranches à cette époque. M. Léopold Delisle lui a consacré, dans un travail intitulé : « *Essai sur l'imprimerie et la librairie à Caen, de 1440 à 1550,* » une page fort élogieuse reproduite par M. l'abbé Pigeon dans une *Notice sur Robert Goulet* (p. 15 et 16, note). Nous rapporterons seulement cette curieuse anecdote, qui nous donne l'idée que ses contemporains avaient de son mérite. Guillaume Le Rat fut choisi pour haranguer, au nom de l'Université, le roi François Ier lors du passage de ce prince à Caen, en 1532. Le recteur Jean Royer, dans un livret intitulé « *La loy salique,* » résume ainsi le rôle de Guillaume Le Rat dans cette réception : « Guillaume Le Rat se montra l'émule de Demosthène, de Pline et de Cicéron : il débita son discours tout d'un trait avec une impétuosité digne de Milon de Crotone et qui commanda le silence de l'assistance entière. » Le roi ayant demandé le nom de l'orateur, l'amiral Philippe Chabot répondit : « Sire, c'est un docteur en théologie, nommé notre maître Le Rat ; il a prêché à Paris devant madame la Reine ; c'est un homme fort savant. » Le roi dit alors au docteur : « Notre maître Le Rat, j'entends dire qu'avez de bonne doctrine ; foi de gentil-homme, vous prêcherez devant moi, en la mode de cour, bref. » Guillaume Le Rat prêcha le jour indiqué devant la cour, dans l'église Saint-Georges du château. Après le sermon, le prédicateur fut présenté au roi par l'amiral. Le roi dit à Guillaume : « Je vous remercie, vous m'avez bien contenté, vous m'avez doublement contenté, notre maître, je vous remercie. »

Nous nous demandons si l'évêque Jean Le Rat, qui consacra l'église des Cordeliers de Valognes, en 1477, était de la famille du docteur Guillaume Le Rat.

son défaut par le vicaire et les élus de la paroisse. Nous reproduisons en entier cet acte de donation :

« A tous ceulx qui ces présentes lettres verront Jehan Hamel, comys par justice, garde des seaulx des obligations de la vicomté d'Avranches, salut.

Scavoir faisons que par devant Marguerin Pinel et Jehan de Laumeraye, tabellions pour le Roy, notre sire, au siège de Saint-Jame de Beuvron en la dite viconté, fut présent honorable et discrète personne, Mre Hugues Bichot, pbre, curey de Saint-Benoist et de Saint-Martin du Bellé avec leurs annexes, lequel de sa bonne volonté, meu de devotion et comme bien et deument adverty de son bon sens et entendement et sans aucun pourforcement, donna, transporta, quitta, et de tout délaissa affin d'héritage à tousjours au trésor, trésoriers et paroissiens de Saint-Martin du Bellé, pour et au profit et augmentation dud. trésor et fabrique, et à leurs successeurs, une maison assize aux faubourgs et et bourgeoysie dud. Saint-James, servante et pour servir pour le temps advenir à tenir l'escole et loger le maitre ou maistres, telle et ainsy qu'elle se poursuyt, et ainsi comme elle se comporte et appartient aud. Sr curey, assize entre Jehan Laurens, fils de Robert Laurens, à cause de sa femme, d'une part, et le chemin tendant de Sainct-Jame au Mont S. Michel, butte d'ung bout au jardin Michel Moisson ; laquelle maison led. Sr veut et entend que lesd. trésoriers passent, ballent et délaissent affin d'héritage à tout jamais au maistre ou maistres qui seront comys pour lors pour tenir lad. escolle aud. lieu de Saint-Jame ; que lesd. maistres y seront tenuz loger et y faire résidence, monstrer et instruire les enfans ainsy que de coustume (1), au moyen que led. maistre ou maistres seroyent tenuz faire dire chacun jour que les ditcz escoliers seront à lad. escolle la salutation de la Vierge Marie, selon la forme du temps, avec le *Subvenite*, *De profundis* et *Fidelium*, au soir de la departye de la dite escolle ; avec ce, en oultre, au jour du vendredi, chacune sepmaine, venir lesd. maistres et escoliers chantantz depuys lad. escolle jusques à l'église de S. Martin *Veni creator* et l'oraison *Deus corda fidelium*. Et après estre venuz aud. de S. Martin chanteront devant l'image du crucifix la prose du *Stabat mater dolorosa*, avec l'oraison *Interveniat*, le *Subvenite*, *De profundis* et l'oraison *Absolve quæsumus, Domine, animam famuli tui sacerdotis*, tant à l'intention dud. Sr curey, ses amys vivantz et trespassés que des paroissiens de S. Jame.

Et seront tenuz led. maistre ou maistres recepvoir, chacun an, six escoliers des plus pauvres escoliers de lad. paroisse, de chacun traict ung ou deux, lesquelz pauvres escoliers seront choisiz et esleuz par le curey dud. lieu ou son vicaire en la compaignie des esleuz pour le faict de la présente ; auxquelz six pauvres escoliers lesd. maistres ou maistre ne pourront demander aucune chose ou service que ce soyt pour leur escollaige, ni pour leurs vins, mais seront

(1) Il y avait donc depuis longtemps des écoles à Saint-James.

instruictz comme les autres enfantz. Et seront tenuz lesd. maistres qui tiendront lad. escolle paier par chacun an, en l'aquect de leur maison, quatre solz tournois de rente pour aller chacun an au prieur et administrateur de la Maison Dieu de S. Jame, pour toutes rentes et choses quelconques. Mais seront subjects iceulz trésoriers paroissiens icelle maison maintenir et entretenir en bonne et suffisante réparation ; et pour aider icelle maison et escolle entretenir pour le temps advenir, led. Sr curey a donné, baillé et ausmôné présentement auxd. trésoriers et paroissiens, pour et au profit du trésor et fabrique, la somme de soixante livres tournois en or et argent comptant, dont ilz se sont tenuz contantz et bien payez dud. Sr curey; laquelle somme de soixante livres lesd. paroissiens seront tenuz metre et employer au profit du trésor et fabrique, au nombre de six livres tournois de rente, sans la metre en aultre édifice que en rente pour led. trésor, et sans que elle soyt jamais dymynuée que en rente ; et est le tout faict par led. Sr curey en pur et franc don irrévocable, charité et ausmône, et pour estre de présent et pour le temps advenir luy, ses parens, amys et paroissiens tant vifz que trépassés ; et il veult et entent, et comme notre Seigneur cognoist, que led. Sr curey a esté et est tenu faire ou faire faire prières, oraisons (*sic*), estre accuilliz et aparticipez perpétuellement aux prières et oraisons de lad. église maistres et enfans de lad. escolle. Et le tout soubz le bon plaisir et vouloir de Révérend Père en Dieu Monseigneur d'Avranches.... (1). »

Cette pièce prouve que l'instruction primaire n'était pas aussi négligée, au commencement du XVIe siècle et dans les siècles précédents, qu'on s'est plu à le répéter de nos jours. Dans la plupart des paroisses, il y avait des écoles, et il serait facile de démontrer que le clergé, sous la conduite et l'impulsion des évêques, fut toujours le promoteur infatigable de l'instruction dans toutes les classes de la société, spécialement parmi les pauvres.

Nous croyons devoir encore publier quelques actes qui rappellent l'esprit de foi de cette époque. C'est d'abord un contrat de fondation, passé, le 3 mai 1533, par devant Marguerin Pinel et Estienne du Pont, en faveur de l'église Saint-Martin du Bellé, par un des principaux bourgeois de Saint-James, Jean Bésiel, sieur des Granges, et Marie Touillé, « sa compagne et espouse, authorisée par son dit mary, quant ad ce, lesquels de leur bonne volonté, don-

(1) Nous donnons cet acte d'après une copie du temps que nous avons trouvée aux archives de l'hôpital de Saint-James. Cette copie en papier a beaucoup souffert. La fin de l'acte, qui devait être sur une cinquième page, fait défaut.

Me Vincent Le Roy, de Saint-Aubin, était « maitre d'escolles » à Saint-James, en 1585.

nèrent, quittèrent, cédèrent et délaissèrent en pur et franc don irrévocable afin d'héritage au thrésor et fabrique de l'église de Saint-Martin du Bellé, pour et au profit et augmentation dudit thrésor et fabrique et à leurs successeurs, le nombre de saize sols tournois de rente restant et partant du nombre de vingt sols tournois de rente, que led. Sr des Granges avoit à prendre, chacun an, afin d'héritage, au terme que deues sont, sur une maison, jardin et appartenances d'icelle assis en la ville et bourgeoisie de Sainct-Jame..... Et ce fut fait par led. Sr des Granges et femme en augmentation dudit thrésor et du divin service que pour estre accueillis et aparticipez aux bienfaits, prières et oraisons qui seront faites et dites en ladite église, jurant par leurs sermens non aller encontre (1). » Noble homme, Michel de la Paluelle, fils de Roland (2) et de Jeanne de Rommilly, qui avait épousé leur fille Jeanne Besiel, servit de témoin avec Le Texier et plusieurs autres.

Marie Touillé, devenue veuve, donna encore à l'église de Saint-Martin un ostensoir d'un travail et d'une beauté remarquables.

Il est ainsi désigné dans un acte du 28 octobre 1535 : « Une custode avec deux angelots, le tout d'argent doré en un tenant, pour servir à touiours mes et à perpetuité à porter et décorer le *corpus domini*, le jour du Saint-Sacrement et autrement, laquelle fut présentement baillée par lad. damoyselle. Et fut ce fait pour estre icelle damoyselle, son d. deffunct mary, ses enfants, père et mère, amis vivants et trespassez, prédécesseurs et successeurs acueillis et apparticipez aux prières, messes et oraisons qui sont et seront dites et célébrées à tousjours mes es dites églises de Saint-Jacques et de Saint-Martin, même pour avoir une messe dite et célébrée en bas en l'une des dites églises à tousjours et à perpetuité, au jour du Saint-Sacrement, chacun an, et à son intention et de ses dits amis... (3). »

---

(1) Archives de la Manche, série E. fonds La Paluelle.

(2) Le 17 décembre 1482, « Rulland de la Paluelle, escuier, seigneur dud. lieu de la Paluelle, » constitue une rente de 22 sols tourn. pour un capital de 15 livres tourn. et cinq sols tourn. pour vin, sur Lucas Le Fevre et sa femme Jehenne, domiciliés à Lescousse, en Bretagne. Le contrat, passé par devant les tabellions Robert Tabur et Pierre Goulpel, porte le sceau de la vicomté de Saint-James, représentant d'un côté une fleur de lys, sur un écusson couronné, et de l'autre côté une fleur de lys sur un plus petit écusson également couronné. (Archives de la Manche, H, 14739).

(3) Archives de la Manche, série E, fonds La Palluelle.

Les principaux habitants, savoir : nobles personnes, Vincent Guiton, Sr de la Villeberge, Jean Guiton, son frère ; Marc Le Rogeron, Pierre Le Rogeron, Gilles et Jean ditz Guiton frères, Guillaume Tahourdin, Louis Pinel, Pierre Dauguet, Jean Ameline *Boishubert*, Pierre Enjourbault, l'aîné, Alain Ameline, Jean Langevin, Gilbert de Courteville, Georges Casselin, Jean Ameline, Jean Lechat, André Noel, Guillaume de la Motte, Guillaume Menard, Guillaume Guillot, Mathurin Goulpel, Massé Douillet, Guillaume Belloir, Philipot Belloir, Pierre Besnard, Jean Fontaine ; Guillaume Tabur et Guillaume de la Noe, trésoriers ; Jean Ameline, fils de Jean, Jacques Cholet, Michel Navet, Guillaume Graffard, Guillaume Ameline et Philipot Le Soursois, tous paroissiens dudit lieu de Saint-Jacques de Beuvron, acceptèrent le don en présence de plusieurs autres paroissiens, et s'obligèrent à faire dire la messe, le jour du Saint-Sacrement, à l'intention de la bienfaitrice qui devait être avertie de l'heure de cette messe, afin qu'elle pût y assister, quand elle serait dans la paroisse.

Le charitable curé de Saint-James eut la douleur de voir son église profanée, pendant la nuit de la fête de l'Ascension, 1544, par des voleurs qui emportèrent les vases sacrés, joyaux, reliques et autres objets précieux. Le 29 juin suivant, l'évêque d'Avranches, Robert Cenalis, visita les églises Saint-Jacques et Saint-Martin et consigna ce fait dans son procès-verbal : « L'an du Seigneur 1544, le 29e jour de juin, Monseigneur Robert Cenalis fit la visite du prieuré Saint-Jacques et de l'église Saint-Martin du Belley dans la ville de Saint-James, dont Me Hugues Bichot est curé. Il visita le tabernacle, les saintes huiles et les fonts baptismaux... Depuis peu de jours, des voleurs ont pénétré pendant la nuit dans l'église Saint-Martin, se sont emparés des clefs et ont dérobé les calices, les joyaux, les reliques et autres objets sacrés qui étaient renfermés dans le trésor.....

» Quant au reliquaire qui contenait les reliques perdues, il n'a été rien ordonné, parce que les paroissiens espèrent qu'avec l'aide de Dieu ils pourront les recouvrer. En visitant ce reliquaire, le Révérendissime Seigneur a trouvé dans une rose d'argent les reliques de quelques saints, dont les noms ignorés sur la terre sont écrits dans les cieux. En même temps, le sieur Bichot a présenté une étiquette de papier sur laquelle, a-t-il assuré, sont inscrits les

noms des reliques perdues; elle est ainsi conçue : « L'an mil cinq cent trente-cinq, le vingt cinquième juin, furent visitées plusieurs reliques étant au bras de saint Jacques, desquelles il y a : du doigt de la main droite de saint Jacques; de la pierre que Jacob érigea lorsque le Seigneur lui apparut; des saints Innocents; du doigt de saint Paul; de la pierre sur laquelle la loi fut donnée; de saint André, de saint Jean-Baptiste, de saint Augustin (1). »

Le quatrain suivant rappela longtemps ce triste souvenir :

L'an mil cinq cent quarante quatre
Fut dérobé le bras de saint Jacques
A Saint-James de Bevron
La nuict de l'Ascension.

« Deux braves et généreux gentils hommes de cette paroisse, ajoute le manuscrit auquel nous empruntons cette curieuse relation, nommés Augis en leur surnom, estant allés vers Angers furent par eux voleurs cruellement massacrés. On chante tous les ans ledit jour un *Libera* à leur intention. C'est la tradition à Saint-James (2). »

---

(1) Mss. du chan. Ch. Guérin, *Acta sanctæ Ecclesiæ Abrincensis.* — Voici les extraits du procès-verbal de la visite de Mgr Cenalis conservés dans ce Mss. :

« *Anno Domini 1544, die 29 junii, Dominus Robertus [Cœnalis] visitavit prioratum S. Jacobi et ecclesiam S. Martini du Belley in urbe S. Jacobi, cujus est curatus M. Hugo Bichot, et visitatis venerabili Eucharistia, sacris unctionibus, fontibus baptismalibus, etc.....*

» *Et quia a paucis diebus quidam fures seu latrones, tempore nocturno, dictam ecclesiam S. Martini intraverunt, seras dictæ ecclesiæ aperuerunt, et thesauraria in quâ erant calices, jocalia et reliquiæ seu sanctuaria hujus modi, calices, etc., furati sunt.*

» *Item quoad restam in quâ erant reliquiæ modo disperditæ inclusæ. nihil ordinatum fuit, quia sperant parochiani, Deo duce, ipsas recuperare. Et visitando hujus modi restam reperit idem Reverendus Dnus reliquias aliquorum sanctorum in quâdam rosâ argenteâ inclusas, quorum nomina ignorantur, sed scripta manent in cœtis. Et præmissa agendo exhibuit dictus Bichot, quandam etichetam papyream in quâ continentur reliquiæ disperditæ, ut asserit dictus Bichot.*

» L'an mil cinq cent trente cinq, le vingt-cinquième juin, furent visitées plusieurs reliques étant au bras S. Jacques, desquelles il y a : « *De dextro digito S. Jacobi; de lapide quem erexit Jacob dum apparuit ei Dominus; de Innocentibus; de digito S. Pauli; de lapide super quem lex data est; de S. Andreâ; de S. Joanne Baptista; de S. Augustino.* »

(2) La famille Augis existait à Saint-James, où elle possédait le fief de Mauni. Michel Augis était sénéchal des religieux de Montmorel, en 1488. Une charte de l'abbaye (Archives de la Manche, H, 14642), porte son écusson sur lequel on distingue un oiseau.

Messire Hugues Bichot travailla avec amour à l'embellisement de son église : on montrait encore, en 1687, à l'autel Notre-Dame, un tableau portant un écusson, un chevron et trois coquilles, avec cette inscription en lettres gothiques : « Vénérable personne, Mre Hugues Bichot, pbre, curé de céans, me fist cy mettre et donna à ses dépens, compris quatorze livres du don de Michel Navet (1). »

Il fit sa démission en 1551, en faveur de Messire Nicolas de Romilly, qui fut présenté par le prieur ; mais Mgr Cenalis ou plutôt son frère Clodoald, vicaire général et archidiacre de Mortain, qui gouvernait le diocèse en l'absence de l'évêque, nomma Mre Jean Hucherie à la cure. La collation est datée du 25 juin 1551 (2). Un conflit s'éleva entre les deux prétendants, et l'affaire, portée à Rome par Nicolas de Romilly, fut jugée en sa faveur. Dès le 10 octobre, il présenta ses lettres de provisions à l'autorité diocésaine, qui les approuva.

Messire Nicolas de Romilly prêta les serments accoutumés, en présence de Jean Hucherie, qui avait été pourvu de la cure de la Gohannière, de Blaise du Pont, chanoine d'Avranches, et prit possession de son bénéfice (3).

L'année suivante, Hugues Bichot fit son testament que nous transcrivons comme un monument de sa piété et de sa charité :

« *Jesus, Maria. In te Domine speravi, non confundar in æternum. In justitiâ tud libera me. In nomine Domini, Amen.*

» Je Hugues Bichot, pbre, curé de Sainct-Benoist, *aliàs* St Jame, avec ses dépendances, veux et ordonne et compose mon testament et derraine volonté en la propre forme qui s'en suit.

» Premier, Je rends et donne mon âme à Dieu le créateur d'icelle, en priant et suppliant la très saincte et sacrée Vierge, sa mère, estre advocate d'icelle, et intercéder qui lui face miséricorde, le benoist Archange Monsieur sainct Michel et les glorieux confesseurs sainct Martin et sainct Benoist, mes patrons,

---

(1) Procès-verbal de la visite de l'église Saint-Martin faite, le 20 septembre 1687, par Mre Pierre Guichard, archidiacre et chanoine d'Avranches. (Arch. de la Manche, série E, fonds La Paluelle).

(2) Voir Pièces justificatives, n° XVII. — D'après les lettres patentes du 31 octobre 1472 (*Ordon. des rois*, T. XVI, p. 548), portant réception et homologation du concordat conclu entre le Pape et le roi, le Pape avait le droit de pourvoir aux bénéfices vacants, pendant « les six mois commençant au mois de janvier et les ordinaires les autres six mois, alternativement. »

(3) Voir l'acte de collation, Pièces justificatives, n° XVIII.

et tous les benoists saincts et sainctes du paradis qu'il leur plaise intercéder et présenter icelle devant la benoiste Trinité de paradis.

» *Item*, Je eslys mon pauvre corps estre inhumé en l'église de Saint Jacques de Beuron, devant l'image de sainct Roch, où est l'autel sainct Nicollas, et avoir sur ma dite sépulture une tombe de carreau, et une autre sur celle de ma sœur deffunte ; et prens pour ma journée et inhumation dix livres tournois et aultant au trentiesme jour pour mon obit, pendant lequel trentiesme jour, il sera dit un trentain par gens d'église de cette paroisse.

» *Item*, Je veux et ordonne que s'il advenoit quelques personnes auxquels je deusse quelque chose justement et loïallement, qu'ils soient paiés et contentés.

» Je donne au trésor de Saint-Martin et Saint-Benoist, à chacun d'iceux, dix sols tournois ; aux confraieries de Sainct-Nicollas fondées en l'église de Sainct-Martin et de Sainct-Benoist, et de Notre-Dame à Carnet, à chacun cinq sols. A la confrarye de Monsieur sainct Sébastien, fondée en l'église de Sainct-Pierre du Mont Saint-Michel, trente sols tournois et cinq sols au trésor d'icelle, le tout une fois paiés, en laissant les lettres accoustumées où ils sont deues.

» *Item*, Je donne et laisse en pur et franc don et aumosne à noble et discrepte personne, Me Nicollas de Rommilley, mon successeur curey, et pour de plus en mieux le esmouvoir à prier Dieu pour moy et pour tous mes bons amys et bienfaiteurs vivants et trespassés : c'est à scavoir, toutes et chacune mes maisons, jardins, terres et appartenances d'icelles, telles et comme ils me competent en la ville de Sainct-Jame de Beuron, et que autrefois je les avois acquis des hoirs messire Estienne le Roussin ; par ainsy que led. de Roumilley paiera, deschargera et acquittera de cinq sols tournois de rente allants au Roy, nostre sire, deuz pour la fieffe d'icelles maisons, jouxte les lettres, avec de cent sols tournois de rente hipotèque en une vois, et de trente sols tournois de rente conditionnée (*sic*) ; trente livres, en l'autre, allants à noble homme Jean Guiton, Sr de Biards. En outre me acquittera et deschargera de quarante sols tournois de rente vers les chapelains et clercs de l'église Sainct-André, à Avranches, conditionnée vingt livres.

» *Item*, Et par le lées et don ainsy par moy faict aud. de Roumilley, iceluy de Roumilley baillera et sera subject bailler par assiette aud. trésor de Sainct-Martin du Bellé, cinquante sols tournois de rente, ou vingt-cinq livres tournois pour mettre en semblable rente, pour avoir tous les ans, aux jours de Noel, Pasques, Pentecoste et la Toussaint en suyvant l'un l'autre, à la fin de la procession, un *Libera me Domine*, et un *De profundis*, l'oraison *Absolve quæsumus, Domine, animam famuli tui sacerdotis*, et *Requiescant in pace*, sur le lieu de ma sépulture, ou au prosne de chacune des dites messes, si l'on ne pouvoit aller au lieu de ma dite sépulture. Au moien que le curey dud. lieu prendra sur lad. somme de cinquante sols tournois de rente, la somme de dix sols, chacun an,

aux dites quatre festes, qui sont chacune desd. festes deux sols, six deniers, pour sa paine de conduire lad. procession et commencer et finir lesdits suffrages. Et sy la dite rente estoit racquittée, les trésoriers parroissiens et esleus la remettront en semblable rente par en baillant les lettres suffisantes.

» *Item*, Je donne à Me Hugues Huet, mon filleul, ma grande robe noire, un sion de frise, une petite robe avec ma robe de frise neupve, une paire de chausses, un bonnet à mon usage et un petit de velours avec quatre chemises neupves pour prier Dieu pour moy. Et donne les ornements de ma chapelle aud. trésor.

» *Item*, Je donne à Jullien, fils de Robert Jaultest, mon sion noir, une paire de mes chausses, un pourpoint de futaine, mes deux manteaux, avec cent sols tournois pour les mettre à metier ou marchandise, selon qu'il vouldra le faire à l'un des deux.

» *Item*, Aux pardons de la Maison-Dieu, à Paris, de la Magdelaine de Rouen, aux filles repentiez, à chacun douze deniers une fois paiez, au jour desd. pardons.

» Et finallement je laisse tout le résidu de mes biens meubles à estre mis et emploiez en bienfaictz, à prier Dieu pour moy et pour tous mes parens et amys vivans et trespassés, ainsi que bon semblera et verront convenir mes exécuteurs et ainsi que j'eusse fait pour eux, le cas offrant.

» Et eslys pour mes exécuteurs nobles hommes Vincent Guiton, sieur d'Astré, Jean Guiton, sieur de Biards, messire Nicollas de Roumilley, curé dud. lieu, et Jean de Roumilley, sieur de Sainct-Denys, en les suppliant et requérant qu'ils aient mémoire de moy, et donnant pouvoir et puissance de touiours augmenter en ce présent sans diminuer en rien, s'il est possible. Et veux et consens auxd. exécuteurs qu'ils aient et prennent sur mes biens meubles quatre escuz d'or, scavoir à chacun le sien, sy leur plaist, en cas qu'ils prennent la charge de ce présent testament accomplir. Et révocque tous aultres testaments faicts devant ce présent. En oultre veux et consens ce présent estre recogneu et roboré devant tabellion pour valloir et servir à chacun y dénommé ce qu'il appartiendra et mestier sera.

» Faict sous mon signe manuel sy mis, le quatorziesme jour de janvier, l'an mil cinq cent cinquante deux. Présens Me Michel Tabur et Me Jacques Bernier, pbres, et Me Hugues Huet, pbre, Jean Besnard, clerc et autres, ainsy signé.

» BICHOT. »

Le jour même, messire Nicolas de Romilly accepta ce testament, qui fut reconnu le lendemain devant les tabellions Marguerin Pinel et Etienne Levêque.

Me Hugues Bichot fut inhumé, selon son désir, dans l'église Saint-Jacques, sous la quatrième arcade, à droite, où était l'enfeu de la famille Guiton.

Nous retrouvons le même accent de foi et le même charme d'expressions dans le testament d'un autre prêtre de Saint-James. « Voulant, à l'exemple de Notre-Seigneur et bonne coustume des crestiens, pourveoir au salut de son âme, Guillaume Le Roussin (1), bachelier en droit, fait et ordonne ainsi sa derraine vollonté :

« Je donne mon âme à Dieu le créateur, à la glorieuse Vierge Marie, à Monsieur Sainct Michel archange, pour estre dicelle deffenseur et conducteur à la séparation de mon corps et dicelle âme. Je donne mon corps à la terre saincte pour estre inhumé au dedans de la chappelle Notre-Dame et closture dicelle en l'église Sainct-Jacques. »

Puis, il distribue des libéralités aux trésors des églises de Saint-Martin du Bellé et de Montanel, à la confrairie de saint Nicolas, à la « frairie » de Notre-Dame de Carnet; il donne 10 sols pour la messe de la croix [*de cruce*], de saint Sébastien, des trépassés, et ratifie la fondation qu'il avait faite précédemment d'une messe, chaque semaine, à perpétuité. Mais une des clauses les plus curieuses, — que l'on rencontre à cette époque dans quelques testaments de prêtres, — est celle-ci : « *Item*, je veulx que mes livres, scavoir, mon Décret, Décretalles, Sixième Clémentine et Somme Angélique soient aposez en l'église de Sainct-Martin de Bellé, pour service et exercice d'estude à qui faire voudra; lesquels livres je donne à la fabrique de ladite église, sans que aucunes personnes de quelque estat ou auctorité qu'ilz usent puissent tirer, porter et aliéner iceulx livres hors de ladite église. »

Ses exécuteurs testamentaires furent noble homme Michel de la Paluelle, sieur du lieu, et messire Audebert Nicolle, prêtre (2). L'acte fut fait dans le courant du mois d'octobre, 1550, devant messire Michel Tabur, prêtre, en présence d'Audebert Nicolle, de François Fouque et autres témoins. Guillaume Le Roussin reconnut ce testament, le 25 du même mois, « au manoir du Clos-Tardif », devant les tabellions Marguerin Pinel et Jehan de Laumeraye; les témoins furent Julien Couldray, prêtre, et Me Jehan Cosson, barbier.

---

(1) Jehan Le Roussin, « escuyer, » assiste à la publication d'un contrat de vente, le 24 mars 1509.

(2) Archives de la Manche, série E. — Nous trouvons encore dans un titre de 1547 Me Pierre Ameline, prêtre, frère de Jean Ameline Boishubert, et dans un autre, du mois de septembre 1548, Me Martin Guyot et Guillaume Besnard, prêtres.

Le curé de Saint-James, messire Nicolas de Romilly, était de la famille de ce nom, dont la branche principale habitait le manoir du Bois-Mainfray. Il était fils de David de Romilly, sieur de Saint-Denis, et d'Anne Guiton, et frère de Jean de Romilly, un des exécuteurs testamentaires de Hugues Bichot (1). Nous voyons par le registre des synodes de 1552 à 1557 (2) qu'il était presque toujours à Paris, « où il étudiait, » et qu'il n'avait que deux vicaires : à Saint-James, Guillaume Cholet jusqu'en 1557 et après lui Jacques Bernier; à Saint-Benoit, Radulphe Guyot, auquel succéda Philippe Geslin. Celui-ci mourut, en 1565 (3), et fut remplacé par Julien de l'Espine, qui était encore vicaire en 1586.

Le prieuré de Saint-Maur ou Maison-Dieu n'était plus desservi par des religieux. En 1547, le prieur commendataire de Saint-Maur

---

(1) David de Romilly, écuier, sieur de Saint-Denis et du Bois-Mainfray, avait épousé Anne Guiton, en 1525. Le 1er mai 1536, il passa une transaction devant les tabellions de Saint-James avec son beau-frère, Jean du Hicquerel, écuier, marié à Guillemette de Romilly. Il mourut avant 1544, car dans deux contrats, l'un du 18 août de cette année, « avec les nommés Tréholle, au sujet du moulin Tardif, » l'autre du 18 juin 1548, « touchant une portion de terre tenue en gage-plège nommée les Iles, » Anne Guiton est appelée « noble damoiselle, veuve de deffunt David de Romilly. » (Arch. de la Manche, série E, fonds La Paluelle). Son fils aîné, Jean de Romilly, épousa, en 1553, Françoise de la Vairie, et sa fille, Guyonne, noble homme Gilles de Vauborel, Sr de Lonquesne, de la paroisse du Teilleul. Jean de Romilly rendit aveu, en 1550, du fief de la Tréhollais au seigneur de Chantore.

(2) Les extraits suivants furent faits par le chanoine Ch. Guérin, vers 1692, « d'un registre estant au Secrétariat de l'Evesché d'Avranches, commençant au mois d'avril, 1552, et finissant au moys de may, 1557, signé à la fin Cenalis, avec paraphe. »

« Au feuillet centz quatorze : « *Sanctus Jacobus de Beuvrone — Curatus magister Nicolaus de Roumilly, non residet. Comparueruut commissus magister Guillelmus Chollet apud Sanctum Jacobum, et magister Rodolphus Guyot apud Sanctum Benedictum.* » Au feuillet 164, même indication.

« Au feuillet 262 : « *Sanctus Jacobus de Beurone — Curatus magister Nicolaus de Roumilly, non residet, studet Parisiis.* » — Et plus bas est escrit : « *Apud Sanctum Jacobum Dominus Guillelmus Chollet, et apud Sanctum Benedictum magister Philippus Geslin.* » — Aux feuillets 293 et 344, même indication. (Arch. de la Manche, série E, fonds La Paluelle).

Me Jacques Bernier est dénommé pbre vicaire de Saint-Martin du Bellé, dans une lettre audiencée, le 23 octobre 1558, « à l'issue de la grande messe parochiale. » Sont aussi cités comme témoins : Julien Nicole, Guillaume Le Roy, Jehan Guiton bastard, Alain Lechat, Raoullet Huet, Julien Tahourdin, Jean Menard, Bastien Delange, Mathurin Pays et Denys Gautier, trésoriers, et Jehan Pinel. (*Id., Id.*)

(3) « L'an mil Vc soix. V, la vigile Saint Jean-Baptiste, fut inhumé Me Philippe Geslin, pbre, de la paroisse de Saint-Benoit, et le jour Saint Pierre et Saint Pol (*sic*) en suivant fut enterré Marguerin Pinel, tabellion. » (Registres de Saint-Benoit).

et de Saint-Ermel était Messire Jean Duquesnet. Le 14 septembre 1549, Michel Tahourdin (1), curé de Saint-Brice-de-Landelles, prit possession de ces bénéfices, et, peu de temps après, il céda la chapelle de Saint-Ermel à Jean Casselin, curé d'Angey, qui la possédait en 1559. Après Jean Casselin paraît Guillaume de l'Espine, en 1576, qui résigna, au mois d'octobre 1586, en faveur de David de l'Espine, mort le 6 septembre 1597 (2).

Me Nicolas de Romilly assista peut-être à la scène de dévastation qui eut lieu dans les églises de Saint-James et de Saint-Benoît, au mois de juillet 1562, et que nous avons rapportée précédemment.

Vers ce temps-là, la cure de Saint-Martin de Montjoie étant devenue vacante, Jean de Romilly, patron temporel de la paroisse, présenta son frère, le curé de Saint-James, qui fut accepté par l'évêque d'Avranches. Nicolas de Romilly prit possession de ce bénéfice ; mais, au bout d'un mois, il ne crut pas pouvoir en jouir plus longtemps sans avoir obtenu une dispense de la cour de Rome. « Comme plusieurs, écrivait-il au Souverain Pontife, doutent pour certaines raisons de la validité d'une semblable collation, provision, présentation, institution et de tout ce qui en est suivy, supplie très humblement Vostre Sainteté ledit Nicolas de Roumilly, noble de père et de mère, que vous lui accordiez en grâce spéciale la possession des deux cures et ensemble celle de Saint-Martin du Bellé succursale..... (3). » La supplique fut agréée.

Ce fut probablement à l'occasion de cette nomination que Jean de Romilly eut un différent avec l'abbaye de Montmorel, au sujet du droit de présentation à la cure de Montjoie. Le 10 août 1560, les religieux firent enregistrer au greffe du bailliage d'Avranches une charte du XIIe siècle, par laquelle Graalon de Verdun, chevalier,

---

(1) Michel Tahourdin fut pourvu de ces bénéfices en cour de Rome, comme Nicolas de Romilly l'avait été de la cure de Saint-James. La bulle est datée du 15 avril 1547, et le visa épiscopal du 14 septembre 1549. (Voir Pièces just. n° XIX) Le 12 novembre 1564, Michel Tahourdin, prêtre, curé de Saint-Brice-de-Landelles, prieur, chapelain et administrateur de la Maison-Dieu de Saint-James, vend les aumônes à Nicolas de Courteville pour 40 s. de rente. (Chartrier de l'hôpital de Saint-James)

(2) « Le sabmedy, viron cinq heures du matin, sixième jour du mois de septembre 1597, décéda Mre David de l'Espine, pbre, vivant chapelain de Saint-Armel de la Maladerie. *Requiescat in pace.* » (Registres)

(3) Arch. de la Manche, série E, fonds La Paluelle.

donnait au monastère le droit de présentation de la moitié de l'église de cette paroisse (1). Mais un arrêt de la cour adjugea le droit de patronage et de présentation au seigneur du Bois-Mainfray et condamna l'abbé aux dépens.

Quelques années plus tard, Jean de Romilly fit bâtir le manoir du Bois-Mainfray, qui nous reste comme un curieux spécimen de l'architecture civile du XVI^e^ siècle. Ce manoir était autrefois entouré de douves, qui existent encore en partie. La porte crénelée, qui donne entrée dans la grande cour, sur laquelle on lit le millésime de 1567, devait être précédée d'un pont-levis.

M^e^ Nicolas de Romilly mourut le 6 octobre 1569. Sa mort est ainsi indiquée dans le registre paroissial : « Le VI^e^ jour du moys d'octobre, l'an mil V^cc^ soixante et neuf, décéda noble et discrepte personne, M^e^ Nicollas de Romilly, p^bre^ et curé de Saint-Jame. *Requiescat in pace.* »

Le prieuré, qui était alors possédé par René Baron, avait été dépouillé d'une partie de son temporel. Charles IX ayant ordonné, par un édit du 26 mai 1563, de faire vendre les biens ecclésiastiques, le sieur Gardain, lieutenant du bailli du Cotentin au siège d'Avranches, permit au prieur de Saint-James de constituer une rente hypothécaire de 53 livres sur les biens du prieuré, « pour être employée au rachapt du temporel de l'église aliéné suivant l'intention de l'édict (2). » René Baron chargea le prieur de Saint-Maur, Michel Tahourdin, de traiter cette affaire en son nom et lui envoya sa procuration passée devant les notaires du Châtelet de Paris, le 21 octobre 1564. Michel de la Paluelle acheta cette rente pour la somme de cinq cent trente-cinq livres, par acte du 11 novembre suivant, ratifié par le prieur, le 17 mars 1565.

René Baron eut pour successeur un nommé Plisson, que nous connaissons par un bail qu'il fit, le 20 novembre 1575, d'une partie des biens du prieuré dans lesquels sont indiqués deux moulins sur la rivière du Beuvron et l'étang.

---

(1) *Cartulaire de Montmorel*, édité par M. Dubosc, p. 183.

(2) Arch. de la Manche. série E, fonds La Paluelle. — Nous voyons par le « compte de l'octroy de deux décimes levez au diocèse d'Avranches en 1547 et 1549, au lieu de quattre requises et demandées par le feu roy, rendu par M^e^ Pierre Traguy, pbre, chanoine et pénitencier d'Avranches, commis, le 9 juillet 1551, » que, chaque fois, la cure de Saint-James avait payé 20 liv., le prieuré 50 liv., et la

Depuis longtemps les familles de la Paluelle et de Romilly-Chesnelaye se disputaient les droits honorifiques de l'église du prieuré. Les seigneurs de la Paluelle, qui s'étaient souvent montrés généreux envers le prieuré, avaient fait sculpter leurs armes des deux côtés de la statue de saint Jacques placée dans le chœur de l'église, où ils avaient aussi leur enfeu. Mais ces titres ne parurent pas suffisants à Charles de Romilly, sieur d'Ardennes, qui menaça les seigneurs de la Paluelle de faire disparaître leurs écussons, prétendant qu'en sa qualité de bienfaiteur insigne du prieuré il avait au moins autant de droits qu'eux aux honneurs de l'église (1).

L'affaire, portée devant le bailli du Cotentin, fut jugée en faveur de Michel de la Paluelle, qui obtint, le 26 décembre 1544, un mandement par lequel « il étoit fait défense à Charles de Romilly et à tous autres d'abattre ny démolir les écus apposez et insculpez au deux costez de l'image de Monsieur S. Jacques, en l'honneur duquel étoit fondé ledit prieuré, et autres endroits au chœur et chanceau de la dite église et même contre un pillier étant à l'endroit de la chapelle de Ste Anne. »

Cet arrêt ne termina pas le différend. Michel de la Paluelle dut encore solliciter de noble homme Jean Vivien, lieutenant du bailli du Cotentin, un autre mandement (2) qu'il fit publier par Jean Pinel, sergent royal à Saint-James, le dimanche 16 septembre 1548, « le

---

Maison-Dieu 60 s. (Arch. de la Manche, série E, fonds La Paluelle, Extrait de la Chambre des Comptes de Normandie).

(1) « Le Sr de Roumilly Chesnelaie, dit le prieur Charles Guérin dans son *factum* (Procès La Paluelle), n'était point un gentilhomme de la paroisse de Saint-James. Il n'y a jamais eu de Sr de Roumilly, de ladite paroisse. Celui dont il est parlé dans les mandements de 1544 et de 1548 demeuroit en la paroisse de Saint-Georges-de-Reintembosc, comme il paraît par la signification du mandement de 1581. Si il avoit un droit de sépulture dans le chœur, c'était par une concession particulière, en considération d'une dixme assensée de 14 mines de bled, que cette famille avoit donnée au prieuré, comme les paroissiens de Saint-James l'ont reconnu dans leur écrit du 15 décembre 1674. » Nous lisons, en effet, dans le procès-verbal de 1674, que « le prieur perçoit annuellement un trait de dismes de la paroisse de Saint-Georges-de-Rintembaut, province de Bretagne ; qu'à cause d'une place qui est soubs la voûte de la tour, il jouit de plus de six-vingt livres de revenu qui lui sont dues par le sieur marquis de la Chesnelaye, pour avoir droit de sépulture soubs la voûte de la tour. » (Arch. de la Manche, série E, fonds La Paluelle, Procès-verbal de 1674).

(2) Les témoins présents cités au procès-verbal sont, le dimanche : Jean Aussant, Julien Chevalier, Gilles Goulpel, Michel de la Noe, Guillaume Graffard, Jean Chollet,

peuple assemblé après avoir entendu le divin service, » et le lundi 17, « jour de marché, heure de dix heures ou viron, à ban et cry public. »

La querelle se renouvela en 1581. La famille la Paluelle fut confirmée dans sa possession par une sentence du 17 novembre, et injonction fut faite aux héritiers de Charles de Romilly d'en respecter la teneur, sous peine d'une amende de cinq cents marcs d'argent. Le 2 décembre de la même année, le jugement fut signifié à sa veuve, qui habitait la paroisse de Saint-Georges-de-Reintembault.

Michel de la Paluelle avait quitté son manoir de la Vieille-Paluelle pour venir habiter le beau domaine des Granges, appelé depuis La Paluelle, que sa femme, Jeanne Bésiel, lui avait apporté en dot avec plusieurs autres propriétés situées en Bretagne. Il était encore seigneur de la Chaudronnaye. Il avait acquis le fief du Petit-Atré, le 15 août 1553, de Michel Artur, sieur de la Chardais, et, quelques années après, la terre de la Hébronière de David Richette et de Marguerite Tahourdin, sa femme. Le 16 décembre 1566, il vendit à Robert Goupil un jardin nommé le Grand-Jardin des Halles, « assis en la ville et encloison de Sainct-Jame, entre lesd. halles devant et devers Me Jacques Bernier et led. Goupil, butte d'un bout la rue des Halles et d'autre au mur de clôture de lad. ville (1). »

Le manoir de la Vieille-Paluelle, qui remonte probablement à la première moitié du XVIe siècle, a été bâti par Roland ou Michel de la Paluelle. Cette demeure seigneuriale présente quelques détails d'architecture dignes d'attirer l'attention du visiteur. Sa façade, construite en pierres d'appareil, ne manque pas de beauté, quoique percée d'ouvertures inégales. Nous signalerons, à l'extérieur, la porte principale, et, à l'intérieur, celle qui donne entrée dans la tourelle. Son linteau est surmonté d'un écusson bien conservé, aux armes de la Paluelle, « d'azur à trois molettes d'éperon à cinq pointes d'argent, » avec la devise de la famille : *Mihi gloria calcar.* On peut encore remarquer, dans une des chambres, une belle che-

---

Guillaume de la Motte, Jean Pinel le jeune, Gilles Besnard, Maury Lorin, Etienne Jamault, Guillaume Laurent et autres, — et le lundi : maîtres Martin Guyot, Guillaume Besnard, prêtres, Jean Chauvoys, François Pinot, Guillaume Herpin, Jean Duval et plusieurs autres. (Id. Id.)

(1) Archives de la Manche, série E, fonds La Paluelle.

minée du temps, sur laquelle est reproduit le même écusson, présenté par deux anges qui le tiennent de chaque côté.

Michel de la Paluelle et Jeanne Bésiel firent leur testament le même jour, 22 novembre 1571, par devant les tabellions Jean Chauvois et Michel Artur. Nous donnons en entier celui de Jeanne Bésiel, aussi intéressant par le fond que par la forme.

« Je damoiselle, Jeanne Besyel, femme et espouse de noble homme Michel de la Paluelle, Sr du lieu, laquelle par luy deubment authorisée à faire et ordonner mon testament et dernière volunté, j'ay iceluy faict en la présence dud. escuier, en la forme et manière qui en suyt :

» Premièrement, Je donne mon âme à Dieu le créateur, la recommandant à la benoiste vierge Marie et à toute la cour celestielle de Paradis. Je donne mon corps à la terre saincte pour estre inhumey en l'église Monsieur Sainct-Jacque de Bevron, au lieu et place où sont inhumey les parents dud. escuyer.

» Au regard de mes biens temporels que Dieu le créateur m'a donnez, soulz le pouvoir et authorité à moy aussy donnez, comme dict est, je veulx et ordonne que, le jour de mon inhumation et sépulture, il soit exposé, mys et employé le nombre et somme de cinquante livres tournois à faire dire et célébrer messes, donner aumosnes et aultres choses concernantes l'honneur de Dieu le créateur.

» *Item*, Je délaisse semblable somme de cinquante livres tournois pour estre employée et donnée, le jour de mon obit, en messes et aumosnes, ainsy que dict est.

» *Item*, Je veux et ordonne que, dedans ung an après mon trespas, soit faict dire et célébrer par mes exécuteurs le nombre de mille messes, tant pour prier Dieu pour moy que pour mes amys tant vivanz que trespassez, en mémoire et recordation de la mort et passion de notre Sauveur et Rédempteur Jésus-Christ.

» *Item*, Je donne et délesse au trésor et fabrique de l'église Monsieur Sainct-Martin du Beslé une chapelle fournie d'une cappe, casuble, deux tuniques, estolles, manipules et du linge, scavoir, aulbes et amictz et ceintures, lesquels aornements seront prins et faictz des meilleurs et plus honnestes soyes de mes accoustrementz pour servir à célébrer le divin service.

» *Item*, Je donne à la dite église de Monsieur S. Martin du linge pour faire deux rideaulx à appliquer et mettre au grand autel de icelle église, lequel sera prins sur le meilleur de mon linge, pour estre moy et mes amys tant vivantz que trespassez, au temps advenir, apparticipez aux prières, suffrages et oraisons qui seront faictz et dictz en lad. église.

» *Item*, Je donne du velours pour faire ung mantiau à l'ymage Nostre-Dame estant en lad. église.

» *Item*, Je donne à la Maison-Dieu dud. lieu de S. Jame à coucher et lever

les pauvres deux draps de lict, qui ne seront appliquez à aultre usaige. *Item* aux Maisons-Dieu de Paris et de Rouen, à chacune, cinq solz tournois.

» *Item,* Je donne pour aider à entretenir et célébrer les messes de la croix, des trespassés et de sainct Sébastien, dictes auxd. églises dud. lieu de Sainct-Jame, la somme de ung escu par tierce partie.

» *Item,* au trésor de Sainct-Benoist de Bevron, dix soulz ; à la confrairie de Monsieur Sainct-Nicollas, vingt soulz. *Item,* au trésor et fabrique de l'église Nostre-Dame de Carnet et mesmement de Sainct-Martin de Montjoie, à chacun la somme de dix soulz tournois, pour estre apparticipée, tant moy que mes amys tant vivantz que trespassez, aux prières et oraisons qui seront faictes et dictes esd. églises au temps advenir.

» *Item,* Je veulx et ordonne que led. Sr de la Paluelle jouisse, sa vie durante, de toutes et chacune les rentes ou héritages par luy acquis ou acquis par mes prédécesseurs grand père ou grand mère, acquis et dénommez en mon nom, ou aultrement non dénommez, en quelque lieu où lesd. rentes et héritages soient situez et assis, soyt en bourgeoisie ou non, aux moiens et conditions portéz et contenuez aux contractz de ce faictz, en faveur de la bonne promesse à moy faicte par led. Sr de la Paluelle de faire prier Dieu pour moy et pour mes amys tant vivans que trespassez ou pour lesquels je serais tenue faire prières et oraisons.

» Et au regard du résidu de mes biens meubles et héritages, je les quitte et délesse aud. Sr de la Paluelle pour en jouir après mon decès et trespas, au moyen qu'il ne soyt remarié, en quelque lieu ou lieux quilz soyent situez et assis, fors et réservé les terres, rentes et appartenances du lieu de la Bonne, situez et assis au pays et duché de Bretaigne, de quoy je veulx et entens que, après mon déces advenu, Gilles de la Paluelle, escuyer, nostre filz, aille à la possession et jouissance ; de même du fief et moulin des Planches et des rentes à moy appartenantes au pays et duché de Bretaigne. Et en default d'héritier de mon corps, je veulx et entens que led. sieur de la Paluelle en jouisse, sa vie durante entièrement, parcequ'il sera subject, le cas advenant, faire et paier les rentes et redevances deues à cause desd. héritaiges et de entretenir les maisons en bon et suffisant estat et réparation, et sans que led. Sr les puisse aultrement aliéner ou hypotéquer.

» Ce que dessus faict par moy tant pour la bonne amityé que je porte aud. sieur que pour estre récompensé des grantz fraiz et coustaiges par lui euz pour la conservation de mon bien. Et sy aulcunes rentes à moy appartenantes estoyent retirées la vie durante dud. sieur, je veulx et entens que deniers provenant dud. raquict seront mys et employez en aultres rentes ou terres.

» Et dont je prins et choisy pour exécuteurs de ce présent led. Sr mon espoux et mon filz, Sr des Granges.

» En tesmoing de quoy je signey ce présent, de même led. Sr de la

Paluelle, pour certification et recognoissance de l'authorité par luy à moy donnée de faire et ordonner ce présent testament jouxte qu'il est prédict ; et par semblable ce présent testament a esté consenti et accordé par led. Gilles de la Paluelle, escuyer, mon filz, lequel pour asseurance et recognoissance de sond. consentement a signé ce présent en faveur de la bonne amityé qu'il disoyt avoir vers moy, renonçant à y contrevenir en aulcune manière.

» Faict le vingtiesme jour de novembre, l'an mil cinq cens soixante et unze, présens à ce pour tesmoings honorable homme Richard Belloir, Guillaume Menard l'aisné, Estienne Gesmier et aultres.

» Ainsi signé M. de la Paluelle, G. de la Paluelle, R. Belloir, trois paraphes en nom escript et une autre paraphe sans nom (1). »

Les dispositions testamentaires de Michel de la Paluelle ressemblent beaucoup à celles de sa pieuse épouse. Nous en citerons seulement quelques extraits :

« Je donne mon âme à Dieu le Créateur, la recommandant à la benoiste Vierge Marie et à tous les benoists Saints et Saintes de Paradis, et, reconnaissant mon corps estre venu de terre, je délaisse iceluy à la terre sainte pour estre inhumé en l'église Monsieur Saint-Jacques de Brevon, en mon enfeu, au lieu et place de la dite église où sont inhumez mes prédécesseurs.

» Au regard des biens que Dieu le Créateur m'a donnés en ce monde, je veus et ordonne qu'il soit, le jour de sépulture et inhumation, exposé, mis et employé la somme de cinquante livres, pour icelle somme ledit jour faire dire et célébrer messes et donner aumosnes et faire autres choses convenables en l'honneur de Dieu le Créateur, comme en tel cas il est accoustumé faire.

» *Item,* Je veus et ordonne que le jour du lendemain de ma sépulture soit commencé et continué un trentiesme pour le temps et espace de trente jours, auquel assisteront le nombre des gens d'église qui seront à ce commis et acceptés par mes exécuteurs. Et à la fin des dits trente jours, je délaisse autre semblable somme de cinquante livres tournois pour estre mise et employée à faire dire et célébrer messes, faire aumosnes et œuvres de charité, comme il appartiendra. Et qu'il soit commencé ledit jour du lendemain de mon inhumation une grande messe de *Requiem* à notes par sept gens d'église, pour le temps et terme d'un an, lesquels seront mis au choix de mes exécuteurs, tel qu'il leur semblera bien estre.

» *Item,* Je donne au trésor et fabrique dudit lieu de S[t] Jame le nombre de cinq sols tournois de rente que j'ay droit d'avoir et prendre sur Robert Goupil. Les lettres de la création de laquelle rente seront baillées par mes dits exécuteurs.

» *Item,* Je donne au trésor et fabrique de l'église de Monsieur S[t] Martin du Beslay la somme de vingt livres tournois une fois payée, pour icelle somme

(1) Arch. de la Manche, série E, fonds La Paluelle.

estre mise et employée en rente au profit et augmentation dud. trésor et fabrique par les trésoriers et paroissiens de ladite église. Et sy après avoir esté ladite somme de vingt livres tournois mise et employée en rente, comme dist estre, si icelle rente estoit raquittée, les dits trésoriers et paroissiens seront tenus l'employer en autre rente, laquelle rente et somme dessus dite je donne et délaisse pour estre moy et mes amis tant vivantz que trépassés participans aux prières, oraisons qui seront faites et dites au temps à venir en ladite église.

» *Item*, Je donne à la messe dite pour les trépassés, au lundy, en l'église de Monsieur S[t] Martin, la somme de vingt sols tournois une fois payée, etc. (1). »

Il fait encore plusieurs legs aux églises de Saint-Benoît de Beuvron, Notre-Dame de Carnet, Saint-Martin de Montjoie, et Saint-Aubin-de-Terregatte.

Michel de la Paluelle vécut longtemps après avoir fait ce testament. Nous le voyons, en effet, figurer dans un acte passé, le 4 février 1574, devant les notaires de Fougères, « avec haut et puissant seigneur messire René de Langon, seigneur du Bois-Février, et discrette personne messire Jean Guiton, écuier, sieur de Carnet, chanoine et archidiacre de l'église cathédrale d'Avranches. » Plus tard il paraît encore dans un autre contrat du 28 novembre 1583. Il laissa un fils, Gilles, marié à Geneviève Vivien dont nous avons raconté la mort tragique à la porte du Mont Saint-Michel, et une fille, Jeanne, qui avait épousé, en 1549, Gilles Guiton, seigneur de Ligerais.

Après la mort du curé de Saint-James, Nicolas de Romilly, les paroissiens, représentés par Jean Guiton, seigneur de Biard, Gilles Guiton, Guillaume Berthelot, Thomas Bernier, Vincent Goulpel, Jean Pinel, Thomas Nicolle, Romain de Campront, écuyer ; Maîtres Julien de l'Epine, Michel Le Blanc, Jean Le Genure et Guillaume de l'Epine, prêtres ; Julien Huré, Audebert Bernier, Guillaume de la Motte, Thomas Baumier, Raoul Fouet et Jean de la Motte l'aîné, présentèrent Jacques de la Fresnaye à la nomination de Monseigneur Antoine Le Cirier, qui lui donna des lettres de provision par son vicaire général, Pierre de la Huelle, curé de Marcilly. Jacques

(1) *Id. Id.* Le texte que nous donnons du testament de Michel de la Paluelle est celui d'une copie collationnée, en 1694, sur l'original en parchemin appartenant à messire Roger André de la Paluelle, curé de Saint-Jean-des-Champs, par Jacques Graffard, notaire royal au siège de Cérences. Le notaire a visiblement traduit le texte original dans la langue de la fin du XVII[e] siècle, si différente de celle du siècle précédent.

de la Fresnaye prêta serment à Avranches, le 12 novembre 1569, en présence de l'archidiacre, Jean Guiton, et de Me Bernard Pilon. Les paroissiens avaient affirmé que de tout temps ils avaient eu le droit de présentation à la cure, en vertu des privilèges et des libertés qui leur avaient été accordées, « *Ad causam privilegiorum et libertatum iisdem parochianis concessarum.* » (1) Mais le prieur ne manqua pas de faire valoir ses droits à l'encontre de leurs prétentions, et Jacques de la Fresnaye dut bientôt se retirer devant son candidat. Germain Lemoine, prêtre de Soligny, petite paroisse des environs de Mortagne, fut définitivement installé curé de Saint-James, où il resta de longues années (2). Jacques de la Fresnaye devint curé de Vergoncey.

La famille de la Fresnaye n'avait pas cessé d'être représentée à Saint-Benoît, pendant le XVIe siècle. Jean de la Fresnaye était vicaire en 1495, et Gilles, tabellion en 1515. Jean de la Fresnaye, domicilié à Saint-Benoît, fut entendu, le 6 novembre 1535, dans l'aveu rendu au roi par Robert Cenalis, évêque d'Avranches. Julien et Michel figurent sur les rôles du Mont Saint-Michel de 1545 et années suivantes, et paient à l'abbaye les mêmes redevances que leurs ancêtres. Michel, fils de Jean, eut une contestation avec le monastère, au sujet du moulin de Pierres, qui s'appela désormais, du nom de ses propriétaires, le moulin de Fresnaye. Hervé, écuyer, remplissait, comme ses aïeux, les fonctions de garde des sceaux des obligations de la vicomté d'Avranches, en 1561 et 1567. Ce fut vers cette époque que la sœur du curé de Vergoncey, Andrée de la Fresnaye, épousa Romain de Campront, autrement dit Raveu, seigneur d'Aubroches. Enfin, Audebert de la Fresnaye était tabellion à Saint-James avec Jean Vilalard, en 1582. Après lui nous ne voyons plus paraître aucun membre de cette famille, qui s'éteignit ou disparut du pays.

Il serait difficile d'indiquer la situation de leur manoir à Saint-Benoît. Deux maisons, qui remontent au moins au XVIe siècle, existent encore dans la bourgade : l'une, au lieu dit *des Cours*, sur le bord du Beuvron, possède une grande cheminée portant un

(1) Voir les lettres de provision, Pièces justificatives, n° XX.

(2) Dans un contrat audiencé à Saint-James, le 9 juillet 1573, figurent Mres Gilles Ameline, Jacques Ameline, Jean Besnard et Pierre Besnard, prêtres, (Arch. de la Manche)

écusson aux armes de France. La présence de cet écusson et le nom même *des Cours* ou *les Cours*, indiquerait assez que c'était en ce lieu que se tenaient autrefois les plaids royaux. L'autre maison, appelée le *Manoir*, a peut-être été occupée par une famille noble ; au moins peut-on le conjecturer du nom qu'elle porte ; mais rien ne nous indique qu'elle ait été habitée par la famille la Fresnaye, ou qu'elle lui ait appartenu. Nous croyons plutôt que la demeure seigneuriale des la Fresnaye, qui devait se trouver auprès de l'église, a été détruite depuis la disparition de cette famille de Saint-Benoît.

Les moines du Mont Saint-Michel exercèrent encore leur droit de seigneurie et leur juridiction dans le val du Beuvron, pendant toute la durée du XVI^e^ siècle. Il est facile de retrouver, dans la liste des rentes de l'abbaye de ce temps-là, les propriétés mentionnées dans les listes précédentes, et il est à remarquer que la plupart de ces propriétés appartenaient aux mêmes familles (1).

---

(1) L'extrait du rôle des rentes de l'abbaye du Mont Saint-Michel dans le val du Beuvron, que nous donnons ici, est celui des années 1545, 46, 47, 48.

« De Julian de la Fresnaye pour Jean des Planches, pour une maison et jardin contenant un quart, devant le moulin de Brulé, II s.

Item, Pour Michel de la Fresnaye, pour cinq vergées en herbergement, II s.

Item, Pour Guillaume Doyssé, pour le four à ban dud. lieu, X d.

D'Estienne Geslin pour Estienne de la Motte, pour un herbergement entre le herbergement qui fut Guillaume de l'Espine et Raoul La Hache, II s. VI d.

De Julian de la Fresnaye pour Raoul La Hache, pour vergée et demie de terre moitié en bourgage moitié en village du moulin des Pierres, deux sols, cy II s.

Dud. Geslin pour Estienne Gillot, pour herberg. contenant demye acre, jouxte la terre qui fut Guill. de l'Espine, IX d. obole.

De Thomas Huet pour Guillaume Morel, pour deux herberg. contenantz six vergées entre led. de la Fresnaye d'une part et de la Noe d'autre, XXVIII s. VIII d.

Des hoirs M^re^ Guill. de l'Espine pour Pierre de la Fesnaye, pour demye acre appellée le Clos du Burre, autrement dit des Barres, III s. IIII d.

Le herbergement qui fut à la déguerpie Pierre Morel, contenant viron une acre, nommée le Clos-Tardif, jouxte le herbergement qui fut Michel Gilbert, XIX d.

Des hoirs M^re^ Guillaume de l'Espine pour les hoirs Sarasin et Robert Lechapt, pour un herbergement, nommé le Clos-Sarazin, contenant viron demye acre, IX d. obole.

Des hoirs à la déguerpie Pierre Morel, pour le clos devant le four, II s.

Des hoirs Jean Le Febure pour Thébault... et Philippe Lebédel, pour un herbergement, jouxte Audoin Besnyer [ou Bernyer], et Robin Lechapt, XII s.

De Michel Fouet pour Estienne de la Motte et Guillaume Lechapt, pour la maison des Frairies et pour deux autres maisons et herb. contenant demye acre, III s.

Des hoirs Jean Fouet pour Raoul Russel, pour un herberg. jouxte... de la Noe, II s.

Item, Pour Jean Duval et pour Jean Regnault, pour un autre herberg. contenant viron vergée et demye, jouxte led. de la Noe, pour Guill. de l'Espine, II s.

Dans un aveu rendu au roi, le 6 octobre 1566, le prieur du monastère, Sébastien Ernault, déclare tenir : « le fief de Saint-Benoit dépendant de la baronye d'Ardevon, et la vavassorerye de la Maison-Dieu de S[t] James de Bevron assize aux paroisses de Villiers et La Croix; lesquels dessus dits tenants desd. vavassoreryes sont tenus et doivent à cause d'icelles, chacun an, un homme pour garder et estre à la garde de la porte de nostre abbaye du Mont S. Michel, et touttes fois que mestier est, pour le temps d'un montant et retirant de mer, armez chacun d'un gaubergeon, cappelaine, gantelet, lance, avec ce tous autres devoirs, lesd. hommages, reliefs, treiziemes, rentes seigneuriales, redevances et toutes autres choses qui dues nous en sont à cause d'icelles. »

Et il ajoute : « Il y a en lad. baronye quatre moulins à eau, dont il y en a un de présent en ruine; lesd. moulins à eau sittués en lad. parroisse de S. Benoit. »

Une des pièces les plus intéressantes se rapportant à cette époque est le compte que rendirent les trésoriers de la fabrique de l'église Saint-Martin, Guillaume Guittier, André Beaufils et Pierre son fils, pour l'année « commencant le premier jour de may et finissant à semblable jour, 1583, scavoir, des rentes, ornements, linges, joyaux, receptes et mises par eux faittes pour ledit trésor en icelle année. » Les plus anciennes fondations inscrites au compte ne

---

Item, Pour Fouquet une vergée et demie que Jean Duval prit par nouvelle fieffe come apert par lettres, II s.

De Colas Dorès pour son herberg. contenant une vergée, jouxte la maison qui fut Jamet Allée, XXI d.

Des hoirs Jean Le Febure pour Thébault Noguercy, pour un herberg. contenant une vergée, jouxte la maison qui fut Jamet Allée, XII d.

Dudit Dorières ponr sa terre assize au bourg, jadis Allée, contenant une vergée, jouxte led. Allée, XII d.

Le herbergement qui fut Drouet Pichon, assis au bourg, contenant demye acre, demye vergée, jouxte la maison Jean Allée, III s. IIII d.

Des hoirs Jean Le Blanc pour Regnault la Hache et Guill. Morel, pour un herberg., entre les chemins, contenant une vergée cinq perches, VII d.

La maison qui fut Michel Gilbert entre les hoirs Michel et Pierre de la Motte, XXI d.

De Julian de la Fresnaye pour Jean de la Fresnaye, pour Guillaume Courtois, pour un herberg. assis entre la terre qui fut Jean Paulmier et Michel Boyvin, XX d.

Item. Pour Laurent Dorge [Dogié] pour un autre herberg., jouxte le cymetière, V s.

Des hoirs Guillaume Dubois, XVI d.

(Arch. de la Manche, abbaye du Mont Saint-Michel).

remontent pas au-delà de la dernière moitié du XV^e^ siècle ou le commencement du XVI^e^, ce qui prouve que les titres des églises de Saint-James avaient été perdus pendant la guerre de Cent ans.

« En suit le nombre des lettres concernant les rentes dud. trésor, desquelles les trésoriers sont chargés par inventaire :

Une lettre faisant mention de cinquante sols tournois de rente donnée par M^e^ Hugues Bichot, en son vivant curé de S^t^ Jame.

Quatre lettres faisant mention de vingt sols tournois de rente à prendre sur les Orvains du Hamel.

Une lettre faisant mention de trente six sols de rente sur Jehan Piboin.

Item, Cinq lettres faisantes mention de vingt-quatre sols de rente sur le Pisrogier.

Item, Une lettre faisante mention de vingt-quatre sols de rentes sur les héritiers Philippe Chevauchard.

Item, Trois lettres faisantes mention de cinq sols tournois de rente sur Hylaire Dubois.

Item, Quatre lettres faisantes mention de vingt sols tournois de rente sur Macé Jame.

Item, Trois lettres faisantes mention de vingt sols tournois de rente sur Guillaume Panichault.

Item, Deux lettres faisantes mention de cinq sols tournois de rente sur Jacques de l'Espine.

Item, Une lettre faisante mention de cinq sols tournois de rente sur Robert Goulpel.

Item, Deux lettres faisantes mention de quatre sols tournois de rente sur Audebert Chollet.

Item, Quatre lettres faisantes mention de saize sols tournois de rente sur la maison Boursier.

Item, Une lettre faisante mention de vingt sols tournois sur M^e^ Pierre Ameline.

Item, Deux lettres faisantes mention de quarante sols tournois de rente sur Guillaume Labbey et Julien Miette.

Item, Une lettre faisante mention de deux sols, six deniers de rente sur M^e^ André Le Cardinal (1).

Item, Une lettre faisante mention de douze sols de rente sur Estienne Provost.

Item, Une lettre faisante mention de trois escus un tiers de rente sur Jean Duboys, sergent, et Jullien Lorin.

---

(1) Nous avons retrouvé aux Archives de la Manche plusieurs copies de contrats de fondations mentionnées au compte de 1582. Nous donnons aux Pièces justif. n° XXI, les contrats de fondation de M^e^ André Le Cardinal, de Guillaume Labbey et Julien Miette.

Item, Une lettre faisante mention de vingt sols tournois de rente sur Guillaume Tahourdin, tenant des héritages Symon.

Item, Une lettre faisante mention de un escu de rente sur Me Guillaume Berthelot.

Item, Une lettre faisante mention d'un chapeau de roses (1).

Item, Une lettre faisante mention de la fondation de la messe André Salmon (2). »

Voici la partie du compte qui concerne le mobilier de l'église :

« Une chapelle de velours vert, qui est un chasuble, une chappe et deux tuniques, deux étolles et trois fanons [manipules], et une pareure à Nostre Dame et à son enfant, de velours vert.

Un casuble, deux tuniques, une chappe, deux étolles et trois fanons de velours rouge.

Un casuble, étolle et fanon de velours noir.

Un casuble, deux tuniques et une chappe, deux étolles et trois fanons de de damas blanc.

Un casuble, étolle et fanon de damas bleu.

---

(1) Le fief seigneurial de la Gauterais, qui appartenait, en 1613, à noble homme Jacques Doessé, devait « ung chapeau de rose vermel, au jour du Sacre. »

(2) Nous ne trouvons pas dans cette liste des fondations de l'église Saint-Martin du Bellé deux fondations qui furent faites à l'église S. Jacques, à la fin du XVe siècle. La première est du 4 mars 1489 : « Comme il soit ainsi que Pierre Le Pigeon eut autrefois en son testament et dernière volonté ordonné une messe estre ditte et célébrée en l'église S. Jacques de Bevron, par chaque semaine de l'an, au samedy, devant l'image et autel de Monsieur S. Julien, moyennant cinq livres de rente, et icelle messe estre dite et célébrée par sire Jean Deruel, prestre, sa vie durant, et par condition qu'après son déceds icelle messe seroit et retourneroit à la donnaison de Guillemine, sœur dud. Pigeon, femme de Michel Minet; le déceds dud. Deruel étant arrivé, lesd. Minet mary et femme y ont nommé Jean le Jenure, clerc, » qui faisait ses études « à l'intention de parvenir ès saints ordres de prestre. » Jacques le Jenure, son père, promettait de faire acquitter les messes en attendant que son fils pût les dire lui-même.

L'autre fondation est du 20 mai 1495. Michel Flandrin, bourgeois de Saint-James, donne à l'église Saint-Jacques 17 sols de rente à prendre sur Jehan Orvain. Le contrat fut passé devant les tabellions Robert Tabur et Johan Le Jenure, en présence des trésoriers Johan Enjourbault et Michel Tahourdin, des principaux paroissiens et de Georges Boré, prêtre, Johan Guillois et André Tahourdin, écuyer, pris pour témoins. Les paroissiens dénommés dans l'acte sont : Johan Le Roussin, Roulland de la Paluelle, écuier, Jehan Guiton d'Astré, écuier, Me Raoul Bliard, prêtre, Massé Lefevre, prêtre, André Jamault, Johan Deruel, Guillaume Ameline, Johan Bonté le jeune, Estienne Nicolle, Johan Lemaître, Jehan Gullegate, Gilles Dubois, Guillaume Chollet, Jehan Garnier d'Astré, Yvonnet Hervé, Jehan Chollet l'aisné, Jacques Delanoe, Guillaume Durand, Richard Lefevre et Robin Dubois.

Une chappe d'ostade pour les trépassés, qui est un casuble, deux tuniques, une chappe, deux étolles et trois fanons.

Un casuble de camelot bleu, tel qu'il est.

Un casuble doublé de vert à feuilles de boulet [bouleau].

Deux casubles, un battu de fil d'or et l'autre de satin rouge et une étolle et fanon à fil d'or.

Un casuble, étolle et fanon du curé Bichot.

Un casuble, deux tuniques et une chappe, deux étolles et trois fanons de damas rouge.

Item, Un casuble et étolle du don de André Salmon.

Quatre tapis, deux corporaliers de velours rouge.

Item, Le grand calice d'argent doré et pataine.

Un autre corporalier, un parement à mettre devant le grand autel, un rideau et un couvre-chef.

Une courtine, un linseul de tente et un autre linseul.

Un rideau à mettre devant le grand autel, une petite courtine dessus le sacraire.

Trois surplis, un neuf et deux vieils. Neuf couvre-chefs, cinquante touailles, trente-sept aubes, trente-un amictz, neuf serviettes.

Un grand chandelier à deux bras ; six autres chandeliers et compris deux de S[t] Nicolas. Deux autres chandeliers pour les torches.

Un ensensiez, la grande croix d'argent doré, avec la custode d'argent doré portée par deux angelots avec la châsse à mettre l'hostie, avec leurs étuits et enveloppes (1).

Un autre croix d'argent qu'on porte aux malades. La petite croix d'argent doré qu'on adore au vendredy curé (*sic*).

Une tasse d'argent et un *Agnus Dei* d'or.

Une relique d'argent en façon de rose avec une autre relique, le tout en une bourse de satin.

Un plat de laton, avec deux criettes d'estain.

Deux grands livres en parchemin à note, l'un pour répondre la messe, et l'autre à matines et vespres.

Deux processionnaires, un en parchemin et l'autre en papier.

Deux missaux et un petit, le livre des baptesmes, deux pseautiers, l'un en parchemin et l'autre en papier.

---

(1) Dans une visite faite, le 27 septembre 1688, le grand archidiacre d'Avranches, M[e] Nicolas Guichard, remarqua : « La custode avec les deux Saints Martins (*sic*) à cheval estant sur icelle, un calice où est le nom de S[t] James, en lettres gothiques, l'ancien tabernacle, la relique en façon de rose, le tout appartenant au trésor de S. Martin et employé dans l'inventaire des meubles et joyaux de lad. église, au compte du trésor d'icelle, dont est parlé cy devant, en 1582. » (Archives de la Manche, série E, fonds La Paluelle, Inventaire des preuves de Ch. Guérin).

La bannière verte et l'autre de damas rouge.

Deux clochettes et la petite aux malades. La petite tasse d'airain, la courtine du Sacre. Le parement du crucifix avec la courtine des fonts.

Un benoistier, deux touailles non benoistes comprises dud. nombre de cinquante. Quatorze pièces ou eschiveaux de fil tels qu'ils sont blanchis ou à blanchir (1).

Trois aubes et trois amictz et trois ceintures comprises lesd. trois aubes du nombre de trente-sept.

Trois courtines cy-devant nommées, une au grand autel et l'autre au sacraire et l'autre aux fontz avec deux rideaux, le tout de toile.

Le parement de devant Nôtré Dame, le petit parement de devant le crucifix en façon de trillis. Neuf corporeaux avec l'enveloppe, tel qu'il est (*sic*).

Deux calices rompus et deux patènes. Deux livres du Décret du don de deffunt Clos-Tardif. Viron quattre-vingt livres de métail, une escuelle d'estain.

Trois petits chandeliers d'airain ou de franc cuivre.

Item, Plus quatre pièces ou eschivaux de fil escru.

Item, Un calice d'estain et pataine.

Item, Un parement à Notre-Dame, led. parement de toile.

Item, Trois couvre-chefs.

Item, Un parement à Ste Marguerite et un autre à Ste Catherine.

Item, Plus quattre pièces aux eschivaux de fil.

Tous lesquels biens cy-dessus déclarez, scavoir ornements, linge, joyaux, lettres et autres biens ont été baillés par inventaire par lesd. Guittier et Beaufils à Jacques Moisson et Jean Cheminant, successeurs et trésoriers, le 1er jour de may, 1583. »

Un autre inventaire, de 1612, fait mention des images de saint Martin, de saint Louis, de sainte Catherine et de sainte Marguerite. La Sainte Vierge était spécialement honorée dans l'église Saint-Martin, sous le double vocable de Notre-Dame et de Notre-Dame de Pitié. La madone gothique, conservée avec tant de respect jusqu'à nos jours, et qui porte toujours le nom de Notre-Dame de Saint-Martin, était l'objet d'une grande vénération. La piété des fidèles, nous venons de le voir, la parait des étoffes les plus précieuses et des plus riches ornements. L'inventaire de 1612 indique

(1) Cette mention rappelle un pieux usage qui a disparu dans ces derniers temps. La jeune fille qui donnait le pain bénit déposait ordinairement sur l'autel de la Sainte Vierge un écheveau de fil qu'elle avait filé et présentait à la jeune fille, qui acceptait de faire le pain bénit à la prochaine fête, une quenouille chargée que celle-ci devait filer à son tour et offrir à l'église. Ce fil servait à l'entretien du linge nécessaire au culte.

encore « deux parements de toile d'argent et un voile de toile d'argent raillé, le tout à mettre devant l'image Notre-Dame, et un parement de velours rouge à tour de satin blanc à mettre devant l'image de Notre-Dame de Pitié. »

Le prieur de Saint-James était, en 1582, Me Christophe de Romilly, fils de Jean de Romilly, seigneur du Bois-Mainfray. Bien qu'il soit qualifié de « clerc » dans une pièce du temps, il est certain qu'il n'entra jamais dans les ordres. Dès l'année suivante, il épousa Geneviève de la Paluelle, fille de Gilles et de Geneviève Vivien. Leur contrat de mariage fut passé à Saint-James, le 6 novembre 1583, par devant les tabellions Jean Louiche et Pierre Eon. Son frère Charles était marié à Claude Guiton.

La nef de l'église Saint-Jacques avait été réparée et la couverture entièrement refaite aux frais des paroissiens, par les soins de Me Michel Tahourdin, comme on le lisait autrefois sur une sablière portant l'inscription suivante : « Vénérable personne, maistre Michel Tahourdin, curé de S. Brice, fist réedifier ce temple, et fut levé, le 7 septembre 1575. Prions pour luy (1). » Mais la partie de l'église à la charge du prieur, savoir : le chœur, le clocher et l'aile Saint-Pierre, était restée dans un état misérable. Christophe de Romilly envoya de Paris, où il était alors, une procuration à son père, et le chargea de faire exécuter les réparations de l'église et de la maison du prieuré; il requit en même temps le lieutenant du bailli du Cotentin de les faire estimer et adjuger au rabais. Le sergent royal, Romain Leroy, dressa le procès-verbal du devis des travaux, le 2 septembre 1582.

---

(1) Arch. de la Manche, série E, fonds La Paluelle, procès-verbal de l'église Saint-Jacques, en 1686. — La levée de la charpente était une fête dans les familles ; le propriétaire faisait ordinairement dire la messe, à laquelle il assistait avec ses ouvriers ; aussi le vicaire de Saint-Benoit, Bertrand Guyot, note souvent sur les registres les levées de charpentes dans la paroisse. En voici quelques exemples : « Le XXIe jour d'octobre 1593, Mathurine Lefebvre, veuve de défunt Pierre Belloir, fist lever la maison de la Tousche. » « Le dict jour [jeudi, 28 septembre 1595] fut faite la levée de la maison de Guillaume Gesmier, au bourg de Sainct-Benoist, tout contre les murs du cymetière. » Il ne manque pas d'inscrire la levée de la charpente de sa maison : « Le sabmedy, XXVIe du moys de juillet, 1597, fut faicte la levée de ma maison, au lieu des Broces. » « Le sabmedy, XXVIIIe jour de juing, 1598, fut faite la levée de la maison de la Geantière, laquelle se consiste d'une salle, deux chambres et un sellier. » « Le XXIe jour de may, 1616, fut la levée de la maison d'André Le Genure, laquelle il fist faire au village du Gucy. » (Registres de Saint-Benoît).

Il fit venir ce jour-là Jean Garnier, de la paroisse du Ferré, François Berthelot, de Saint-Benoît, et Guillaume Marchand, de Saint-Aubin, ouvriers maçons, qui, après avoir examiné l'état de l'église, furent d'avis qu'il fallait : 1° construire deux piliers vis-à-vis l'un de l'autre, « proximes du pilier antien, » qui soutenait le clocher, et remplir l'espace compris entre les deux piliers par une muraille s'élevant jusqu'à la voûte, afin de consolider la tour qui menaçait ruine du côté de la chapelle Saint-Pierre, vers le midi ; 2° refaire les quatre-vingts marches de l'escalier de la tour, ainsi que la voûte de la chapelle Saint-Jacques, et réparer la chapelle Saint-Pierre, le tout estimé 240 écus. Le devis de la charpente montait à 440 écus, et celui de la couverture de l'église, du clocher et de la maison du prieur, fait par Georges et Guillaume Baudoin, « couvreurs ordinaires de S. James, » tant pour ardoises que pour pierres et tuiles à 240 écus. Enfin, la réparation de la chaussée du grand étang ne devait pas coûter moins de 200 écus, ce qui portait la somme totale au chiffre de 1,120 écus. L'adjudication eut lieu le dimanche, 9 septembre, pour neuf cents écus, au nom de Jean de Romilly, qui s'engageait à exécuter les travaux en temps convenable (1).

Cinq ans plus tard, Christophe de Romilly, ne pouvant payer la somme de cent quarante écus qu'il était obligé de verser pour sa part d'une nouvelle taxe de 8,000 écus levée sur le diocèse d'Avranches, se vit obligé de mettre en vente le fief du prieuré « assis aux paroisses de S. Jame et de S. Benoit de Beuvron avec droits, dignités et libertés à iceluy appartenant. » Le 3 février 1587, le grand vicaire d'Avranches, Jacques Tragin (2), et le lieutenant civil et criminel, Jacques Arondel, envoyèrent un mandement pour procéder aux formalités qui devaient précéder la vente.

Le curé de Saint-James, Me Germain Lemoine, fit la proclamation en chaire, à la messe paroissiale, les 14, 21 et 28 du mois de juin (3), et le sergent, Gilles Hollande, la renouvela les mêmes jours à la

(1) Ce procès-verbal fait à la requête du prieur Christophe de Romilly, écrit sur parchemin, fut représenté, en 1655, par Jean de Romilly, au tabellion René Lusley, qui en fit une copie sur papier. Cette copie, où nous avons puisé ces renseignements, est dans le plus mauvais état. (Archives de la Manche, série E, fonds La Paluelle).

(2) Le registre de Saint-Benoît marque la mort de Jacques Tragin au mardi, 10 août 1598.

(3) Etaient présents : Jacques et Michel, dits Ameline, prêtres.

porte de l'église, « en présence du peuple assemblé sortant du divin service (1). » Toutefois, le grand vicaire ne comprenant pas que le prieur fût obligé d'aliéner son principal fief pour payer cette taxe, en différa la vente jusqu'à plus ample information. Ce ne fut qu'après avoir fait une enquête et consulté l'évêque qu'il consentit enfin à l'adjuger, le 2 juillet, « au manoir épiscopal, » à Charles de Romilly, sieur du Bois-Mainfray, pour la somme « de sept-vingts écus, » représentant le montant de la taxe, à la réserve du droit de présentation à la cure de Saint-James, qui appartiendrait au prieur, comme par le passé. Charles de Romilly était le frère aîné de Christophe de Romilly ; dès lors il est facile de comprendre que l'autorité ecclésiastique ait pu soupçonner une entente entre le prieur, pas assez « clerc, » et son frère, pour faire passer cette propriété dans leur famille avec les honneurs de l'église Saint-Jacques.

Du reste, Charles de Romilly ne fut pas longtemps possesseur du fief du prieuré : il le revendit, le 1er juin 1593, « à puissant seigneur Gabriel de Montgommery, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, capitaine de cinquante hommes d'armes pour sa Majesté, capitaine de la ville et château de Pontorson, avec toutes dignités, libertés et dépendances d'iceluy fief, auquel il y a hommes, hommage, gage-plège, cours et usage, reliefs, traiziesmes et toutes dignités et droit d'iceluy fief... (2) » Le contrat, passé au manoir de Verdun, en la paroisse de Vessey, où demeurait alors Charles de Romilly, devant les tabellions de Saint-James, Pierre Eon et Jean Louiche, fut publié, le 3 octobre suivant, à l'issue de la messe paroissiale, en présence de Me André Menard et Maury Guillotin, prêtres, de Jean Villalard,

---

(1) Les témoins nommés sont : Jacques et Jean Lorin, Colas Guyot, Jean Noel, Jacques Tahourdin, Colas Gautier, Aubin Bindel, Jean Guyhommard, Marie Leroy, Marin Hélie, Jean Perrodin et Julien Ameline, mercier. — Le sergent Gilles Hollande mourut le 11 août 1542. (Registres).

Cette proclamation fut également faite les mêmes jours, à la porte de l'église de Saint-Benoit, en présence de Toussaint Paumier, Julien Lehuré, Guillaume et Simon de l'Epine, père et fils, Julien Le Blanc, Julien Gauchet et autres. (Archives de la Manche, *Id.*)

(2) Dans une autre pièce il est ainsi désigné : « Fief noble, appelé le fief de la prieuré de Sainct-Jame, dont le chef est assis en la ville et bourgeoizie dudit lieu et ailleurs, où il s'extend aux droitz de cour et usage, juridiction de plezd et gage-plege, rentes seigneurialles en deniers, œufs, oiseaux, reliefs, treziesmes et tous autres droictz annuels et casuels, dignitez et libertés ; ledit fief tenu du Roy noblement. » (M. l'abbé Desroches, *Ann. Relig.* p. 63).

Nicolas Gautier, Pierre Langevin, Robert Ameline et autres. Le temporel du prieuré tombait ainsi entre les mains du plus ardent protestant du pays.

Christophe de Romilly, qui avait été encore obligé, pour payer une nouvelle taxe de 90 écus, d'aliéner, au commencement de 1589, deux pièces de terre du prieuré, achetées par son beau-père Gilles de la Paluelle, résigna son bénéfice en faveur de Me Maury Guillotin, prêtre, de Saint-James (1).

On croit généralement que l'ancien clergé, qui n'était point soumis à la taille, ne payait pas d'impôts. C'est une erreur qui se dissipe devant l'évidence des faits. D'après une statistique faite sur les documents originaux conservés aux Archives et à la Bibliothèque Nationales, il est démontré que la levée des décimes, réclamée à peu près tous les ans sur les biens d'église, constituait un véritable impôt, qui devint si lourd, à certaines époques, que le clergé fut réduit à la misère. Quelquefois, comme nous en avons ici un exemple, on ne se contenta pas de lever jusqu'à quatre décimes et plus dans une année; on décréta la confiscation d'une partie des biens ecclésiastiques, qui furent vendus pour combler le déficit des finances de l'Etat. En 1563, on aliéna pour 100,000 écus *de rente*; en 1568, pour 150,000 livres; en 1574, pour 1,000,000; en 1576, pour 88,000 écus. Cet impôt prenait le nom de décimes, c'est-à-dire, dixième du revenu. Il y avait encore les annates, la taxe des clochers, etc. D'après un calcul fait sur des données certaines, il est démontré que l'Eglise de France paya, sous Henri II, année moyenne, une somme représentant 66,801,458 francs de notre monnaie actuelle (2).

Gabriel de Montgommery, voulant s'assurer les honneurs de l'é-

---

(1) « Il paraît, lisons-nous dans une pièce du procès de Charles Guérin (XVIIe siècle), que le prieur Christophe de Romilly, qui vendit le prieuré en 1587, mourut 20 ans après, » c'est-à-dire en 1607. L'auteur de cette note se trompe. Christophe de Romilly mourut au mois de septembre, 1616 : « Le XVIIIe dud. moys de septembre, en l'an 1616, fut inhumé en l'église de Montjoye noble homme Xpisthoshe (*sic*) de Romilly, Sr de St Denys et Boismesfray par Mre Jean Beilleul, abbé de Montmorel, avec ses religieux. *Requiescat in pace.* » (Registre de Saint-Benoît).

(2) Voir sur ce sujet, dans la *Revue des Questions historiques*, livraison du 1er juillet 1890, une dissertation très intéressante intitulée : *Contribution du clergé à l'impôt sous la monarchie française*, par M. l'abbé L. Bourgain, professeur à la Faculté des Lettres, à Angers.

glise Saint-Jacques, fit signer au prieur, le 24 mars 1596, une reconnaissance dans laquelle celui-ci « confesse, déclare, consent et accorde que led. sieur jouisse et possède maintenant et par cy après tous les honneurs honorifiques, préséances et dignités aud. fief appartenant aux églises dépendantes dud. prieuré, tant de Saint-Jammes que de Saint-Benoist, se réservant seulement les droits de patronage pour présenter esd. églises. » Cette déclaration sous seing privé fut renouvelée devant les notaires de Pontorson, le 18 octobre 1598. Inutile de dire que tout cela se fit au grand mécontentement des seigneurs de la Paluelle, qui se voyaient ainsi menacés de perdre les droits honorifiques qu'ils avaient fait prévaloir avec tant de peine contre la famille de Romilly-Chesnelaye. Aussi verrons-nous bientôt la querelle recommencer entre les seigneurs de la Paluelle et de Montgommery.

Le curé de Saint-James, messire Germain Lemoine, était mort, le dimanche de la Passion, 27 mars 1594 (1). Le prieur présenta, le 12 avril, Clément Lemoine, « maistre aux arts libéraux, » qui fut accepté. Il était natif de la paroisse de Saint-Acquilin, au diocèse de Séez, et parent du curé défunt.

Le registre paroissial de Saint-Benoît donne les noms de plusieurs prêtres qui vivaient en ce temps-là. Nous y trouvons aussi quelques faits qui méritent une mention spéciale :

« Le unze du dict moys et an dessus dict, [janvier 1590], décéda Me François Le Roy, pbre, filz Marin. *Requiescat in pace.* »

« Le XIV mars, Raoul Lemouland a dict sa premiere messe dans l'église de Sainct-Benoit de Beuvron. » (2).

« Le XXIIIe jour de mars, 1590, *obiit* Me Pierre Besnard, pbre, du Buart. *Requiescat in pace.* »

« Le XXXIe jour de mars, *obiit* Me Michel Hameline, pbre. *Requiescat in pace.* »

« Le XXVe jour dud. moys [avril] et an, 1593, *obiit* Me Jean Berthelot, pbre. *Requiescat in pace.* »

---

(1) « Le XXVIIe jour du moys de mars, 1594, décéda Me Germain Le Moyne, pbre, curé de St Jame et St Benoist de Brevon, natif de la paroisse de Soligny, diocèse de Sées. Le dict jour estoit le premier dimanche de la Passion. » (Reg. de Saint-Benoit)

(2) Sa mort est indiquée, au mois de mars, 1613 : « Le dimanche des Rameaux, XXVIe jour de mars, 1613, fut ensepulturé en l'église de St-Benoist-de-Beuvron, viron midy, Me Rault Lemoulland, pbre, par Me Jullien Paulmier, pbre, vicaire dud. lieu. *Requiescat in pace. (Id.)*

« Le VIIIe jour de septembre, 1593, *obiit Magister Joannes Le Jeuure, presbiter. Requiescat in pace.* » (1).

« Le dimanche, Xe jour d'octobre, 1599, Me Pierre de la Noe dist et célébra sa premiere messe en l'église S. Martin du Bellé de la ville de St Jame. »

« Le dimanche, XVIIe jour dud. mois d'octobre, 1599, Me Gilles Deslandes dist et célébra sa premiere messe. »

« Le dimanche, dernier jour d'octobre, 1599, Me Jullien Paulmier dist et célébra sa premiere messe dans l'église de Mons St Benoist. »

« Le dimanche, XIXe jour du moys de mars, 1600, Me René Davy, pbre, Sr du Bourc, dist et célébra sa premiere messe, à la [quelle] assista Monsr d'Avranches et Monsr de Montmorel et plusieurs autres honnestes personnes (2). »

Les paroissiens de Saint-Benoît remplacèrent la grosse cloche de leur église en 1593.

Le trois septembre 1593, fut fondue et refaite la grosse cloche de Sainct-Benoist par un nommé Me Jean Le Provost, fondeur, estant de la ville de Fougères. — Le huict septembre fut nommée la cloche de Sainct-Benoist Jacqueline, par Martin de Campront et damoiselles Georgine et Jacqueline de Campront, fils et filles de noble homme Ravent de Campront, vivant Sr d'Aubroche et de damoiselle Andrée de la Fresnaye, laquelle donna viron la somme de treize escus pour aider à la refaire. »

La famille de Campront s'était probablement établie à Saint-Benoît, vers le milieu du XVIe siècle, par le mariage de Raveu de Campront avec Andrée de la Fresnaye, sœur du curé de Vergoncey, Jacques de la Fresnaye, présenté par les paroissiens à la cure de Saint-James, en 1569. De leur mariage naquirent : Jehan de Campront, tué à Avranches en 1590 ; — Jacques, curé de Vergoncey, dont nous avons parlé précédemment (3) ; — Martin de Campront,

---

(1) Le registre paroissial signale quelques cas de longévité assez remarquables :

« Le dimanche, VIIIe jour du moys d'octobre, 1595, décéda Pierre Bailleul-Boutuere de S. Senier de Beuvron, âgé de cent six ans, au Pray. *Requiescat in pace.* »

« Le mardy, XVe jour du moys d'apvril, 1597, viron sept à huit heures du matin, décéda Estienne Le Blanc, âgé de IIIIxx saize ans. »

« Le dimanche, XXIIe jour de feubvrier, 1598, décéda petit Jean Aubourg-Chevalerie, asgé viron de cent ans. *Requiescat in pace.* »

(2) Ce jeune prêtre appartenait probablement à la noble famille Davy, de Saint-Sénier-de-Beuvron. C'est ce qui explique la présence de l'évêque d'Avranches et de l'abbé de Montmorel à sa première messe. Roissy trouva nobles à Saint-Sénier, en 1598 : « Louis, Jean et *René* Davy, frères, Srs du Chamet et St Senier, y demeurant. »

(3) Il devint curé de Vergoncey après son oncle Jacques de la Fresnaye et fut inhumé dans son église, le 20 avril 1620, « par Mons. le promoteur d'Avranches. »

sieur d'Aubroche et vicomte de Mortain, qui assista, en cette qualité, le mardi, 1er juin 1621, à l'ouverture du tombeau « de Monsieur Saint Guillaume » par Monseigneur François de Péricard, évêque d'Avranches ; — Georgine, née le 20 mars 1573, mariée, le 10 octobre 1596, à Louis Payel d'Antrain ; — et enfin Jacqueline, qui épousa, le 27 juin 1600, noble homme Gabriel de la Servelle, sieur de Villiers ; elle mourut le 5 février 1616 et fut inhumée dans l'église de cette paroisse.

Le malheur semblait s'attacher à cette famille. Nous avons vu comment Raveu de Campront et son fils Jean furent tués à Avranches, en 1590. Martin de Campront fut lui-même assassiné, dans son manoir d'Aubroche, par son métayer. Le registre de Saint-Benoît rapporte ainsi ce fait, sous la date du 24 décembre 1627 : « Le samedy, vingt quattrie jour de décembre, l'an de grace mil six cent vingt-sept, fut frappé Martin de Chanront, Sr d'Aubroche, de deux coups de grand hache de son metoier, Louys Bouevin, et sa servante aussi il la tua. Ce fut fait le même jour, au soir, viron nuit fermée. Et mourut le quinzième jour de janvier, qui est le jour Sainct Moor ; fut inhumé le mardy en suivant. *Requiescat in pace. Amen, Jesus.* »

L'église de Saint-Benoît possède plusieurs pierres tombales des Campront et des la Fresnaye. Celle de Raveu de Campront porte, dans sa partie supérieure, ses armes qui sont « d'argent à la quinte feuille de gueules, » avec un écu sur lequel est gravée la date de sa mort, et au-dessous un écusson d'alliance aux armes des familles de la Fresnaye et de Campront. Le même écusson des Campront se voit encore sur la porte d'entrée du manoir d'Aubroche, qui dut être construit par Raveu de Campront. Andrée de la Fresnaye, sa femme, mourut le 18 juillet 1614.

Nous terminerons ce chapitre par quelques détails sur les familles Guiton et la Binolaye.

Jean Guiton, marié à Guillemette le Charpentier, eut un fils, Gilles, qui épousa Catherine Douessey, puis Anne de Couvran. De ces unions naquirent deux filles, Françoise et Anne, et trois fils, Vincent, seigneur de la Villeberge, Jean (1) et Raoul, sei-

(1) Nous avons vu Vincent et Jean Guiton paraître dans l'acte de fondation de de Jeanne Bésiel et le testament de Mre Hugues Bichot.

gneur de Carnet, qui formèrent trois branches de cette famille au XVI^e^ siècle. Celle de Saint-James fut représentée par Jean, qui s'allia, en 1536, à Madeleine de Clinchamps, dont il eut un fils, Jean, marié, en 1580, à Catherine de Saint-Germain, fille de Christophe, seigneur de Juvigny. Il épousa en secondes noces, le 6 janvier 1607, Radegonde du Hallay, et mourut, le 9 décembre, 1610, laissant un fils unique, François, dont nous parlerons bientôt (1).

Nous trouvons, au XVI^e^ siècle, Mathurin de la Binolaye, sieur de la Poilivière, fils de Roland, marié, en 1533, à demoiselle Renée de la Paluelle. En 1549, il servit de témoin au contrat de mariage de Gilles Guiton, fils de Vincent, avec Jeanne de la Paluelle. Leur fils Michel eut deux enfants, Pierre et Christophe. Celui-ci mourut, le 2 mars 1592, laissant Guillaume et Alain. Pierre resta le représentant de la famille à Saint-James.

V. MENARD

(1) Ces renseignements, puisés dans la *Généalogie de la famille de Guiton, (Annales historiques, nobil. et biograph.,* T. I, série 2^e^) ne concordent pas parfaitement avec le texte de Chamillard (Recherche de la noblesse, 1666), que nous publions ici : « Guitton. Porte d'azur à trois angons posés 2 et 1. — Gilles — Jean — Jean — François.

François Guitton, es^r^, s^r^ de la Villeberge, dem^t^ parr. de Montanel, serg. Pigace, Elect. d'Avr., âgé de 55 ans. R. R.

Gilles avait épousé Catherine Douessé.

Jean I^er^ D^lle^ Madeleine de Clinchamps, en 1580.

Jean II D^lle^ Radegonde de Halley, en 1606.

François D^lle^ Antoinette Guichard, en 1638. » (Manuscrit aux Arch. de la Manche).

UNIV. OF MICH.

Encaissement antique trouvé à Cambernon

Coutances (Cosediæ, Constantia), devenue sous la domination romaine la capitale d'un riche et important *pagus*, obtint un préfet militaire, commandant la première légion flavienne. Des routes stratégiques la mirent aussi en relation avec les autres capitales. La plus ancienne de ces voies fut celle de l'itinéraire d'Antonin, qui se dirigeait de Valognes (Alauna) à Rennes (Condate), en passant par Coutances et Avranches. La table de Peutinger, qu'on attribue ordinairement à l'empereur Théodose, prolonge le premier itinéraire jusqu'à Cherbourg et nous indique une autre voie allant de Valognes à Bayeux par *Crociaconnum*, l'ancienne capitale des *Unelli* avant Coutances. Mais cette dernière ville devenue chef-lieu du pays, dut également communiquer avec sa voisine Bayeux, comme elle se reliait déjà avec Avranches. Les découvertes gallo-romaines faites dans Coutances, à la Croix-Quillard, quand on traça la nouvelle route de Carentan, et les fouilles signalées aux environs de Saint-Lo, en sont une preuve irrécusable. Coutances (Cosediæ), Saint-Lo (Briovera) ou le passage sur la Vire, étant les deux points connus de la voie romaine de Bayeux, on se demande quelle était sa direction depuis la Croix-Quillard à Saint-Lo. Aucune étude sérieuse n'a encore été faite sur ce point. Jusqu'à preuve du contraire, nous croyons qu'elle traversait Cambernon. Dans cette commune nous avons trouvé des coins celtiques, des monnaies romaines, des débris de vases antiques, des tuiles à rebords et plusieurs noms significatifs, comme les Perrets, les Castillons, les Milliarderies, etc. Depuis longtemps nous pensions qu'une voie romaine avait pu passer par là. Nos prévisions semblent s'être réalisées par la découverte d'un encaissement, à l'endroit appelé le Montrocq, dont les alentours sont parsemés de débris romains.

Voici comment se fit cette découverte. Au mois d'avril 1892, un propriétaire de Cambernon, M. Pierre Hélaine, ayant entrepris de défricher une lande inculte, s'aperçut que, sur un point de son champ, la charrue était arrêtée par la rencontre d'un obstacle fort dur. M'ayant fait appeler, je pris une pelle et découvris une sorte de *crusta*, qui me parut celle d'une voie antique.

Cet encaissement que j'ai étudié se compose de trois couches seulement. Le *summum dorsum*, formé de cailloux ou de larges

pierres, n'existe pas ou bien a complètement disparu. La première couche apparaissant à la surface, comme dans quelques routes romaines signalées aux environs de Lyon, est le *nucleus* formé de béton, de cailloux ou de graviers, noyés dans la chaux et en contact avec du mâchefer. La deuxième couche, représentant le *rudus*, est formée de terre glaise et de cailloux ; la troisième, ou le *statumen*, est représentée par des pierres plates dont nous n'avons pu mesurer les dimensions. L'épaisseur des trois couches est d'environ 0 m 70 centimètres. La largeur de l'encaissement est d'environ 2 m 30, et sa longueur de près de 10 mètres. Les fouilles que nous avons faites pour retrouver d'autres tronçons ont été jusqu'ici infructueuses ; nous avons simplement rencontré, çà et là, des débris de chaux et de mâchefer.

Si l'encaissement que nous venons de décrire a bien appartenu à la voie romaine de Cosediæ à Bajocæ, en passant par Briovera, la route faisait un coude peu prononcé et présentait quelques difficultés de parcours. C'est sans doute pour cette raison qu'elle aura été abandonnée pendant le cours du Moyen-Age. Elle aurait, croyons-nous, suivi la ligne des sommets, traversé la commune de Saint-Nicolas de Coutances, en passant par les villages du Hecquet, du Roquière, de la Coisellerie et de la Turne. Elle entrait sur le territoire de Cambernon en passant près des landes Jupin et de Hautroc, coupait les champs Perrés, longeait une éminence appelée les Monts, où je crois avoir découvert les ruines d'une villa romaine, et un petit monticule désigné sous le nom de Castillon ; elle traversait ensuite le pré de la Voûte, le clos de l'Epine, la Perrelle, le pré du Labyrinthe, et atteignait enfin une hauteur nommée le parc Laroque, où se trouve l'encaissement que nous signalons comme étant romain. La route se dirigeait ensuite par les Perrots pour atteindre le Huterel, un des sites les plus élevés du pays, et près duquel on trouve aussi le village des Milliarderies.

Nous n'affirmons pas que notre encaissement soit positivement celui d'une voie romaine, mais nous serions heureux d'attirer l'attention d'hommes compétents, afin que notre découverte puisse être l'objet d'études ultérieures sur la direction de l'antique voie de Coutances à Bayeux, en passant par Briovère.

P. DUPREY,
Membre de l'Académie du Cotentin.

TABLE

I

Saint Lo, évêque de Coutances, par M. PIGEON, chanoine.

Pages

Saint Lo, notions préliminaires et critiques 1
Saint Lo, traduction française du prologue 17
Vie de saint Lo, traduction française 18
Saint Lo, texte latin du prologue 25
Vie de saint Lo, texte latin, avec l'office du XIe siècle 26
Histoire ou translation des reliques de saint Lo et de saint Romphaire. 33
Reliques de saint Lo et de saint Romphaire à Bayeux, à Rouen et à Angers 34
Reliques de saint Lo à Tulle 38
Etat des reliques de saint Lo, de saint Romphaire, de saint Marcouf, de saint Coronaire et de saint Cariulphe à Angers, au XIe siècle .. 39
Un bras de saint Lo porté par les moines quêteurs dans le diocèse de Coutances, en 1441 40
Reliques de saint Lo, de saint Romphaire et de saint Fromond, martyr, au prieuré de Saint-Lo de Rouen, en 1470 41
Reliques de saint Lo, apportées à Coutances en 1629 et en 1632 45
Reliques de la cathédrale de Coutances, conservées en 1795 46
Reliques de saint Lo apportées dans l'église de Notre-Dame de l'église de Saint-Lo, en 1678, et leur conservation, en 1793 49
Translation du corps de saint Lo, texte latin 50
Reliques de saint Lo à Tulle, texte latin 53
Reliques de saint Lo et de saint Romphaire à Angers, texte latin 55
Le bras de saint Lo porté par les moines quêteurs, texte latin 55
Les reliques de saint Lo, saint Romphaire et de saint Fromond, martyr, placées dans les nouveaux reliquaires, en 1470, texte latin 57

II

Saint Aubert, évêque d'Avranches, par M. PIGEON, chanoine.

Saint Aubert, notions préliminaires et critiques 61
Préliminaires sur la première vie de saint Aubert pour sa fête du X septembre 62
Première vie de saint Aubert, écrite au XIIe siècle, traduction française. 64
La même vie, en langue romane 68

Deuxième vie de saint Aubert, écrite au XVe siècle, traduction française. 70
La même vie, texte latin..... 80
Fête du XVI octobre, notions préliminaires..... 82
L'apparition de saint Michel à saint Aubert et la fondation de l'église de l'Archange sur le Mont-Tombe..... 88
Même apparition et même fondation selon le texte latin du VIIIe siècle. 95
Le trésor de la basilique du Mont Saint-Michel, au temps de saint Aubert..... 103
Fête du XVIII juin ou invention des reliques de saint Aubert. Notions préliminaires..... 109
Invention et translation du corps de saint Aubert, traduction française.. 111
Invention et translation du corps de saint Aubert, texte latin 113
Autres miracles de saint Aubert, après sa mort 116
Miracles de saint Aubert, texte latin..... 119
Reliques de saint Aubert..... 121
Que sont devenues les reliques de saint Aubert ?..... 124
Eglises et chapelles en l'honneur de saint Aubert..... 125
Martyrologes indiquant les fêtes de saint Aubert..... 127
Fêtes du XVI octobre..... 127
Fêtes du XVIII juin et du X septembre..... 128

III

Histoire de la Ville et du Château de Saint-James de Beuvron (suite), par M. MÉNARD, chanoine.

CHAPITRE NEUVIÈME

Histoire militaire de Saint-James depuis la fin de la Guerre de Cent ans jusqu'à la destruction du château (1450 à 1540)..... 129

CHAPITRE DIXIÈME

Histoire civile et religieuse de Saint-James, pendant le XVIe siècle.... 149

IV

Encaissement antique trouvé à Cambernon, par M. Pierre DUPREY, membre titulaire de la Société..... 185

FIN

EXPLICATION DES GRAVURES

I

Plan du chœur de l'église de Saint-Pair, en 1875.

Ce sanctuaire, qu'on a considérablement modifié depuis vingt ans, se composait de trois travées qui existent encore. Dans la première, qui se terminait avec le chevet ou pignon oriental, se trouvait l'autel majeur et le chancel fermé par une balustrade. La porte de la sacristie est à gauche et immédiatement au-dessous des balustres. Dans la seconde travée, en se dirigeant vers l'ouest on voit les substructions de la basilique du VIe siècle, remontant à saint Paterne ou Pair. C'est une abside semi-circulaire, qui était probablement encore debout au XIe et au commencement du XIIe siècle. Ses murailles latérales se perdent sous les constructions du XIIe siècle. La troisième travée, qui finit le chœur actuel à l'occident, renferme les tombeaux des saints. Ce n'est pas la partie la moins intéressante. Le chœur actuel s'étend moins à l'ouest que l'ancien. En 1131, on éleva un nouveau clocher. Pour donner une longueur plus considérable à la nef, on creusa les fondations dans le vieux sanctuaire du VIe siècle, qu'on se proposait d'agrandir vers l'orient. Cet envahissement ne nous permet plus de préciser la grandeur du sanctuaire primitif qui devait comprendre l'espace occupé par la tour actuelle. En creusant les fondations de cette tour, les ouvriers, qui ignoraient l'existence de tombeaux dans cet endroit, crevèrent celui de saint Gaud au nord, et celui de saint Aroastre au midi. Il devait en être ainsi quand on jette un coup d'œil sur le plan.

Au milieu de l'ancien sanctuaire, vers l'abside semi-circulaire, se trouvait le tombeau de saint Paterne, ayant à sa droite celui de saint Sénier et à sa gauche celui de son ami saint Scubilion, comme nous l'apprend Guillaume de Malmesbury. Le petit autel du moyen-âge devait être en avant de ce tombeau central, puisque l'histoire de l'invention de saint Gaud nous apprend que les enfants jouaient derrière cet autel, au fond de l'abside. Au XIIe siècle, c'est-à-dire peu de temps après la construction du clocher, le vieux sanctuaire devenu trop court fut détruit et rasé, pour élever celui dont nous donnons le plan. Les tombeaux de saint Pair et de saint Scubilion ayant été trouvés vides et en partie démolis, on les déposa sur les vieux murs du VIe siècle.

Plus tard, à l'endroit où reposait primitivement le glorieux Paterne, on érigea un mausolée comprenant deux nouveaux cercueils en granit, l'un pour

saint Pair et l'autre pour saint Scubilion ; puis on y plaça les reliques qui étaient revenues de leur longue périgrination. Au-dessus des tombeaux on sculpta les effigies des deux saints, et à leur tête fut construit un petit autel pour rappeler l'ancien.

Le tombeau de saint Sénier, bien conservé, resta à sa place, ainsi que celui de saint Aroastre reposant en entier dans son cercueil de pierre, mais dont la longueur n'est plus la même. En 1853, ce qui restait du tombeau de saint Gaud fut déplacé de quelques mètres et mis dans une chapelle élevée en face de l'ancienne sépulture.

Les substructions du VIe siècle sont teintées en noir. La tour est représentée par les hachures croisées. Le reste est des XIVe et XVe siècles, sur des fondations des XIIe et XIIIe siècles.

II

L'apparition de saint Michel à saint Aubert, gravure du XIIe siècle.

Le sommet de cette gravure, avec ses ædicules, représente la Jérusalem céleste. Au centre, la chambre épiscopale. Une porte s'ouvre à l'ouest, sur le Mont-Tombe. Saint Aubert apparaît sur un lit de repos, muni de ses vêtements, comme les anciens moines. Il porte le *pallium* antique et réfléchit sur l'œuvre qu'il va entreprendre. Saint Michel descend des cieux et vient toucher le saint à l'endroit même où l'on voit sur son chef une perforation attribuée à l'Archange. De la main gauche saint Michel indique à saint Aubert l'endroit où il doit se rendre pour commencer le travail. Le lit, le coussin historié sont curieux et finement rendus. Le contour et la richesse des vêtements rappellent l'art bizantin.

Dans la partie inférieure du tableau on aperçoit le monastère bâti par saint Aubert. Il est entouré d'une muraille crénelée qui remémore celle que fit élever le duc Richard Ier, en 966. Le portique ou l'entrée principale de forme cintrée, au fronton orné de niches romanes, est surmonté d'une croix et d'une colombe. La basilique ronde se montre au centre avec une toiture semi-sphérique. Les ædicules qui se groupent autour sont couverts de tuiles imbriquées. A toutes les ouvertures on distingue des personnages jouant de différents instruments, parmi lesquels on peut citer le violon, la flûte ou chalumeau, le saxophone, le tambour, les trompettes, les cornets et les instruments à cordes.

Les personnages, y compris saint Michel et saint Aubert, sont au nombre de seize, pour rappeler le 16 octobre, jour de l'apparition, et les instruments dont ils jouent témoignent de la joie qui règne sur la terre et dans les cieux. Ce grand jour, déjà si célèbre au temps de Charlemagne, est souvent rappelé dans notre belle épopée française *La Chanson de Roland*.

Les teintes noires représentent l'or qui fait ressortir les traits de la gravure, d'une beauté qui n'a pu être rendue dans un si petit cadre, mais qu'on peut admirer dans le brillant Cartulaire du Mont Saint-Michel conservé dans la bibliothèque d'Avranches, sous le nº 210.

III

Plan de la basilique souterraine du Mont Saint-Michel où se trouvait jadis la basilique bâtie par saint Aubert.

En 1775, lorsqu'on résolut d'abattre trois travées de la nef du XIe siècle, les tours et le porche de l'ouest qui menaçaient de s'écrouler, l'ingénieur Fontiac, sur l'ordre de Louis XVI, leva trois plans royaux qui sont les plus complets que nous connaissions. Avec eux on peut facilement comprendre les anciennes divisions de l'illustre monastère. Le deuxième plan de Fontiac que nous donnons, à une échelle cinq fois moins grande que celle de l'original, explique facilement tout cet immense labyrinthe sur lequel on a dit et on répète encore tant d'erreurs. Suivons les numéros : 1º Chambre entre les deux tours du donjon muni, dans la partie supérieure, de créneaux et de canons. Cette chambre est au-dessus de l'arsenal et de la herse située elle-même au-dessus des degrés de la porte d'entrée. — 2º Chambre du gouvernement au-dessus du corps-de-garde. — 3º Les trois premiers numéros portant le chiffre 3, sont les chambres des Exilés ou des victimes des lettres de cachet, inventées sous Louis XIII ; elles sont situées au-dessus du rez-de-chaussée de la tour carrée de Pierre Leroy, servant de prison, de la cave du gouverneur et du magasin aux boulets. Les quatre derniers numéros portant également le chiffre 3 sont encore des chambres d'exilés au-dessus du grand magasin à poudre et des caves de l'abbatiale (deux étages superposés). — 4º Le Grand-Œuvre ou les Gros Piliers supportant le chœur de l'église supérieure. — 5º Pont en pierre mettant en communication le Grand-Œuvre et l'Exil, au-dessus des degrés conduisant à l'église angélique. — 6º Citerne de la ville, contenant 2,900 pieds cubes. — 7º Ancienne chapelle Saint-Martin, sous le transsept méridional de l'église supérieure ; elle fut convertie en moulin à cheval. — 8º Citerne du réfectoire, contenant 2,520 pieds cubes d'eau. — 9º Souterrain sous l'esplanade du Saut-Gautier, en face du grand portail de l'église supérieure et de l'entrée de l'abbatiale. C'est dans ce souterrain que se trouve actuellement la roue montant jadis les provisions. — 10º Ancienne chapelle Saint-Etienne servant de péristyle à la chapelle de Notre-Dame et de Saint-Aubert-sous-Terre.

† Chapelle de Notre-Dame et de Saint-Aubert-sous-Terre, formant deux nefs et quatre travées. La troisième nef est occupée par le numéro 15. La petite nef de la chapelle possède un bel escalier par où les pèlerins descendaient de

l'église supérieure dans la chapelle vénérée de Notre-Dame. Cette chapelle occupe l'emplacement de l'église bâtie par saint Aubert dans les entrailles du rocher où nous indiquons une croix. Les piliers qui divisent les deux nefs ont des chaînes de briques et les cintres des arcades ont également des briques rouges. Cette chapelle est ce qui existe de plus ancien dans le Mont Saint-Michel. Entre le souterrain de la roue et l'endroit où s'élevait l'église de saint Aubert existe un long passage qui se termine au rocher. On y a trouvé des degrés montant au cloître du VIIIe et du Xe siècles.

La chapelle de Notre-Dame-sous-Terre fut ruinée en grande partie quand, en 1777, on résolut de détruire une partie de la nef supérieure. La travée dans laquelle ouvre le grand portail de la basilique, sur le Saut-Gautier, reposant encore sur les voûtes de Notre-Dame-sous-Terre, on fit une maçonnerie en dessous qui anéantit la travée de l'église souterraine où s'élevait l'église du VIIIe siècle. Le bel escalier venant de l'église supérieure, comme celui de la Confession de Saint-Pierre à Rome, disparut. Plus tard, sous le régime de la prison centrale, on creva le mur septentrional de Notre-Dame-sous-Terre et on ouvrit une porte en face de celle qui communique au midi avec la chapelle Saint-Etienne. C'est dans cette chapelle de Notre-Dame-sous-Terre que se trouvait l'autel en marbre vert de saint Aubert, et qu'on inhumait, sous les fortes voûtes cintrées, de pieux et savants moines. Dans les convois funèbres on sortait de l'église supérieure par la porte qui conduit au cloître ; on descendait l'escalier du numéro 16, le grand corridor du numéro 14, et on se rendait à Notre-Dame par le passage qui existe entre les numéros 15 et 16. On pouvait également descendre par l'escalier de la chapelle Notre-Dame, et non, comme le disent encore les guides, par une ouverture pratiquée dans la voûte. La vierge noire était dans cette chapelle.

11° Chambres du rez-de-chaussée de l'Hôtellerie, au-dessus de la salle où se trouvait la roue pour monter les provisions, en 1777. — 12° Cachots au-dessus des *in pace* et des trappes pour y descendre. — 13° Cage de fer remontant à Louis XI, au-dessus du vestibule des *in pace*, ou des cachots monastiques, construits au XIIe siècle. Le plan de la cage de fer est indiqué. — 14° Escalier en bois pour descendre aux *in pace* et à l'ancienne roue. — 15° Souterrain occupant la troisième nef de l'église souterraine et servant de cachette pour les saintes reliques pendant les guerres. Les trésors des cathédrales de Dol, de Saint-Malo, de Bayeux, de Coutances et d'Avranches, y furent déposés à différentes époques. — 16° Galerie dite le Promenoir ; au-dessus est l'ancien dortoir des moines longeant la basilique au nord, désigné plus tard sous le nom de Salle de Souvré, détruite en partie en 1778 ; au-dessous de ce numéro 16 est une crypte ou cave à cidre, faussement appelée aujourd'hui la Crypte de l'Aquilon. — 17° Prisons des fous ; elles furent détruites en 1778. — 18° Anciennes fosses des lieux d'aisances. — 19° Ancienne fruiterie, jadis

le péristyle de Notre-Dame-des-Trente-Cierges. – 20° Notre-Dame-des-Trente-Cierges ou la véritable Crypte de l'Aquilon. Elle est au-dessous du transsept septentrional de l'église supérieure. — 21° La Salle des Chevaliers depuis l'institution de l'ordre Saint-Michel, par Louis XI ; au-dessous les Montgommeries, ainsi appelées depuis l'attaque infructueuse de Montgommery, en 1590 ; au-dessus se trouve le beau Cloître, du XIIIe siècle, comme la Salle des Chevaliers. — 22° La citerne de la cuisine. — 23° La cuisine du réfectoire, avec ses fourneaux. — 24° Le Réfectoire des Moines, depuis que la belle salle au-dessus, qui était l'ancien réfectoire, est devenue dortoir et le vieux dortoir la Salle de Souvré ; au-dessous du nouveau réfectoire est la Salle d'Aumône, à la suite des Montgommeries. — 25° Caveaux longeant la cuisine et une partie du réfectoire ; ils sont au-dessous des escaliers de la Porterie montant au Cloître, au Dortoir et à l'ancienne bibliothèque. — 26° La Dépense, au-dessous du logement du Suisse, de la Salle de Compagnie où l'on recevait les étrangers de distinction, et qui jadis était une chapelle consacrée à sainte Madeline. — 27° Jardin du dépensier, à la suite de la Dépense. — 28° Escalier à l'extrémité de la Salle des Chevaliers et montant au *scriptorium* et au Chartrier. — 29° Escalier conduisant du Corps-de-Garde à la Porterie et à l'église souterraine. — 30° Jardin du Suisse, entre l'escalier et l'abside de l'église souterraine. Ce jardin et l'escalier sont soutenus par une muraille antique, qui faisait sans doute partie de l'enceinte fortifiée construite par le duc Richard Ier, au commencement du XIe siècle. — 31° Passage allant du Corps-de-Garde dit aussi Belle-Chaise et Donjon, à l'ancienne Aumônerie, sous le réfectoire. — 32° La Tour des Corbins desservant les appartements de la Merveille, qui comprend toutes les salles au-dessus et au-dessous de la Salle des Chevaliers et du Réfectoire. — 33° Le sommet central du rocher sur lequel reposent deux travées de l'église supérieure, la tour et une petite partie du chœur.

IV

Le Mont Saint-Michel, au temps de Saint Aubert.

1° Le n° 1er représente la basilique ronde bâtie par saint Aubert. Elle est surmontée d'une croix et d'une colombe. A gauche est le long portique plus grand que la basilique elle-même. Des colonnes soutiennent un fronton grec. Près de ce portique, toujours à gauche, apparaissent deux petits ædicules. Le premier, le plus près de l'église, représente la cellule ou chambre du chanoine Besnier où, pendant plus de quarante années, reposa le corps de saint Aubert. La maisonnette qui est contiguë à la première est la cellule choisie par l'abbé bénédictin, pour garder l'église. En se dirigeant vers l'ouest, le sol change de niveau et on y descend à l'aide d'un escalier. On se trouve alors dans une cour

entourée de bâtiments où résidaient les chanoines de saint Aubert, où habitèrent plus tard les moines bénédictins.

En face du portique est l'escalier des Grands Degrés. Au bas de ces marches on aperçoit la chapelle Saint-Etienne, à gauche. Au haut de ces degrés est une petite esplanade. Un nouvel escalier se présente au midi, longeant la basilique et conduisant sur le sommet de la montagne, où se trouve le Cloître et la Tour de l'Horloge, comme au Mont-Gargan.

Au-dessous de ce pic central et au bas des Grands Degrés commencent les maisons de la ville haute, qui descend par deux voies principales à l'église Saint-Pierre qui porte le nº 2. Cette église apparaît avec sa petite tour, son bas-côté et une absidiole renfermant l'autel de Notre-Dame. Cet autel correspond avec celui de Saint-Jean, situé au nord, près du chancel.

Le nº 3 représente la chapelle Saint-Symphorien. C'est ce qui reste encore, avec la chapelle Saint-Etienne, de l'abbaye de Mandane ou du Mont-Tombe, fondée au VIe siècle par saint Pair et saint Scubilion. Au bas de la chapelle Saint-Symphorien existe une petite fontaine du même nom. La source que fit jaillir saint Aubert est au nord, en face de la basilique du VIIIe siècle et au pied de la montagne.

La nef du XIe siècle, due à l'abbé Hildebert II, apparaît pointée, au-dessus de l'église bâtie par saint Aubert. La tour de Bernard-le-Vénérable, du XIIe siècle, s'élève en grande partie sur le Cloître et la Tour de l'Horloge. Le merveilleux sanctuaire des d'Estouteville et des de Lamps, du XVe siècle, occupe l'autre petite partie du Cloître et s'étend ensuite au-delà du sommet central, où il forme le chœur souterrain ou la crypte des Gros-Piliers, dite aussi, comme toute l'abside, le Grand-Œuvre.

V

Le chef de saint Aubert.

Ce chef est presque complet. Les dents, le maxillaire inférieur font seuls défaut. Cette tête, en dehors de son caractère de sainteté et de la vénération dont elle a été l'objet depuis plus d'un millier d'années, est très intéressante à étudier, non seulement par la beauté de son galbe, mais à cause de la merveilleuse ouverture qu'elle présente et qui est attribuée à saint Michel. Les médecins du Moyen-Age, comme les docteurs modernes, n'ont pu l'expliquer qu'en l'attribuant à une cause miraculeuse. Le docteur Houssard a prouvé que le trépan n'était pas en usage au VIIIe siècle et qu'on n'avait pu s'en servir pour faire cette ouverture. On distingue aussi sur ce crâne plusieurs protubérances où les phrénologues placent communément la bienveillance, la vénération, la fermeté, la causalité, l'espérance, l'habitativité et l'imitation. L'ouverture du pariétal droit est sur les saillies fort prononcées de la conscientiosité et de l'approbativité.

V (bis)

Serment de seigneurs tenant le bras de saint Aubert.

Deux gravures du XIIe siècle, dans le Cartulaire du Mont Saint-Michel, représentent des donateurs jurant par le bras de saint Aubert : *per brachium sancti Auberti.*

La première de ces gravures est un extrait de celle qui représente Richard II, duc de Normandie, donnant au Mont Saint-Michel le monastère et la baronnie de St-Pair, vers 1022. Le pape Benoît VIII, le roi Robert-le-Pieux et le duc Richard, déroulant un parchemin que reçoit l'abbé Hildebert II en présence de ses moines, sont représentés dans ce tableau. A gauche une porte s'ouvre et un seigneur apparaît. Il tient à nu un humérus de saint Aubert et confirme ainsi la donation en présence de trois témoins laïques.

La deuxième gravure rappelle Gautier du Mont-Saint-Jean, dit le Riche « *dives vocitor* » (canton de Sillé-le-Guillaume, arrondissement du Mans). En revenant de Rome, Gautier est tombé gravement malade. Un de ses amis l'engage à se recommander à saint Michel. Le riche seigneur promet alors de donner à l'Archange ses vignes de Sillé, s'il recouvre ses forces. Son vœu est à peine fait qu'un ange semble lui annoncer sa guérison. Il envoie alors son sénateur ou intendant Martin au Mont Saint-Michel. Gautier apparaît comme malade sur son lit de repos et le front ceint d'une couronne de comte. Martin, à genoux devant l'image de saint Michel, tient le bras de saint Aubert qu'il appuie sur un petit autel carré et, en présence de deux témoins, jure que la donation de son seigneur est irrévocable et à perpétuité.

VI

Le château d'Avranches et la porte Baudange où saint Aubert guérit une paralytique.

1° Fossé plein d'eau. — 2° Première porte dite de Notre-Dame ou de la Vierge. On voit la chaîne et le levier à l'aide desquels on levait et abaissait cette porte. — 3° Le pont à la Vierge formé de trois arches. Le sommet de ce pont porte encore les cicatrices du siège de 1590. — 4° Le pont-levis qui s'élève et s'abaisse sur le fossé, à l'endroit où se termine le pont à trois arches. C'est à gauche, à l'entrée du boulevard, que se trouve la seconde porte de la ville. — 5° Le boulevard. C'est un ouvrage avancé pour défendre la troisième porte, dite Baudange. Les hautes murailles de ce boulevard protègent une petite rue de dix ou douze maisons. Au-dessous des habitations existe un souterrain, sorte de batterie couverte, avec meurtrières. Cet ouvrage du XVe siècle a été